

Génocide et crimes de masse

Jean-Hervé Bradol et Marc Le Pape

Génocide et crimes de masse

L'expérience rwandaise de MSF
1982-1997

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Édition anglaise : *Humanitarian aid, genocide and mass killings*

© Manchester UP, 2016.

© CNRS Éditions, Paris, 2017

ISBN : 978-2-271-11488-4

Introduction :

avec le regard des équipes de terrain

En 1994 et au cours des années suivantes, les équipes humanitaires furent directement confrontées à un génocide et des crimes de masse, au Rwanda et dans les pays voisins. Considérant l'histoire de l'action humanitaire depuis la décolonisation, ce fut une expérience singulière et, vingt ans plus tard, elle le demeure.

Le choc politique et moral provoqué par le génocide des Rwandais tutsis a agi comme catalyseur de changements majeurs dans les réactions de la « communauté internationale » aux crises extrêmes. En effet, les événements du Rwanda furent une tragique démonstration du désengagement des États et institutions internationales lorsqu'il s'agissait de mettre fin à des actes de violence radicale à grande échelle. Ce fut déjà le cas, pendant l'après-guerre froide, notamment au Soudan, en Tchétchénie, en Angola, dans l'ex-Yougoslavie. Il faut ajouter que les événements survenus au Rwanda mirent au jour les failles des organismes internationaux de secours qui ne purent délivrer à temps les aides appropriées, ni prévenir le détournement d'une proportion non négligeable de ces aides par les acteurs de l'économie de guerre, à des fins criminelles ou d'enrichissement personnel.

À l'approche des cérémonies du vingtième anniversaire du génocide des Rwandais tutsis, les deux auteurs de cet ouvrage se doutèrent qu'ils seraient interrogés sur les initiatives et engagements humanitaires pris par MSF au Rwanda avant, pendant et après le génocide d'avril-juillet 1994, puis dans les pays voisins où affluèrent des réfugiés rwandais : Burundi, Zaïre, Tanzanie. En effet, il est rare que les travailleurs humanitaires soient témoins de scènes où des individus identifiables (des militaires, des miliciens) tuent sous leurs yeux un très grand nombre de personnes qui ne les combattent pas (des civils) ou qui ont cessé de le faire (des prisonniers et des blessés). Dans la majorité de leurs interventions auprès des victimes de guerre, les humanitaires agissent à distance des lieux où les massacres sont perpétrés. Le plus souvent, ils accueillent les survivants qui cherchent refuge et assistance à l'intérieur de sites en principe à l'abri d'agressions armées, parfois de l'autre côté d'une frontière. Lorsque les équipes médicales interviennent en situations de tueries, les exécuteurs opèrent le plus fréquemment à distance de ces témoins gênants qui cherchent à s'informer, et les tueurs ainsi que leurs chefs restent généralement anonymes. Au moment des faits et peu après, des informations locales permettent parfois de les identifier. Elles sont recueillies sur place par les ONG humanitaires, par d'autres institutions nationales et internationales (organisations de défense des droits de l'homme, médias, religieux, etc.).

Au cours des années 1990 et auparavant, les deux auteurs de cet ouvrage (l'un sociologue, l'autre médecin) ont effectué des visites de travail au Rwanda et dans les pays limitrophes. Ils intervenaient en fonction de leurs domaines respectifs de compétences, la recherche sociologique et la médecine humanitaire. En 1994, Marc Le Pape était chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et au Centre d'études africaines de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), à Paris. Jean-Hervé Bradol était alors responsable de programme pour le Rwanda au siège de Médecins Sans

Frontières à Paris. Notre collaboration débuta en 1995 et provoqua un intérêt réciproque pour la discipline de l'autre¹. Le médecin humanitaire commença à participer à des travaux de réflexion critique sur l'action médicale humanitaire et le sociologue devint membre du conseil d'administration de MSF en France (1998-2008).

En 2014, avant la commémoration du génocide, nous nous demandions si nous pourrions répondre à trois questions précises portant sur la période 1990-1997 au Rwanda et dans la région des Grands Lacs : Où les équipes de MSF travaillaient-elles ? Quelles activités menaient-elles ? Quelles difficultés de leur travail étaient discutées et parfois communiquées publiquement ?

Un constat s'imposa alors : nous manquions de données pour répondre à ces questions, pour construire un récit minutieux et global, à l'écart des écrits de célébration et de ceux où la sélection et le montage des sources ont pour principal objectif de confirmer des points de vue généralement critiques sur l'action humanitaire. Ce constat nous donnait un motif pour entreprendre de lancer des enquêtes et d'écrire un livre.

LES SOURCES DE NOTRE ENQUÊTE ET LE PRINCIPE DU « REGARD RAPPROCHÉ² »

Pour caractériser notre démarche fondée sur le principe du « regard rapproché », nous sommes partis du constat que

1. Jean-Hervé Bradol a contribué au numéro spécial de la revue *Les Temps modernes* intitulé « Les politiques de la haine. Rwanda, Burundi 1994-1995 ». Claudine Vidal et Marc Le Pape étaient responsables de ce numéro. Voir *Les Temps modernes*, n° 583, juillet-août 1995, p. 126-148.

2. Voir Carlo Ginzburg, « Microhistory: two or three things that I know about it », *Critical Inquiry*, vol. 20, n° 1, 1993. Une traduction de ce texte a été publiée dans Carlo Ginzburg, *Le Fil et les Traces : vrai*

les contextes où observer les actions de MSF étaient nombreux et variés. Notre enquête portait sur plusieurs pays où vivaient des populations rwandophones, qu'elles soient exilées, avec un statut de réfugié ou non, ou que leur présence soit ancienne, datant de l'époque coloniale. Outre le Rwanda, nous avons suivi les rwandophones en Ouganda, au Zaïre (puis en République démocratique du Congo), en Tanzanie, au Burundi. Dans chaque pays et au même moment, plusieurs équipes et plusieurs lieux d'intervention étaient concernés. Précisons que nous n'avons pas eu pour objectif de revisiter l'ensemble des programmes humanitaires sur tous ces terrains d'action.

Lors de notre dépouillement des archives et d'autres sources documentaires, nous avons d'abord privilégié une démarche rapprochée et circonscrite, une échelle d'observation permettant d'appréhender la conduite des programmes d'assistance. Notre champ d'enquête s'est d'abord centré sur l'espace de travail et de négociations d'une équipe, à partir de quoi nous avons suivi le cheminement des messages du terrain aux responsables de MSF du pays où se déroulait l'intervention, puis aux responsables dans les sièges des sections. Les questions suivantes ont orienté notre sélection de données : Comment ont été conduites les activités, dans des situations instables où ont eu lieu meurtres de masse, opérations militaires, bou-

faux fictif, Lagrasse, Verdier, 2010, p. 361-405. L'expression « regard rapproché » provient de cette traduction (en anglais l'expression « *close up look* » marque clairement un parallèle entre la microhistoire et le gros plan au cinéma) : appliqué à un événement et, à plus forte raison, à tout processus historique, « le regard rapproché nous permet de saisir quelque chose qui échappe à la vision d'ensemble et réciproquement » (p. 389). Nous adhérons à ce « et réciproquement » (en anglais « *and vice versa* ») et restituons donc, dans les limites de nos sources, des « visions d'ensemble » influentes à l'intérieur des associations MSF au cours des années 1990-1997, car elles permettent de saisir ce qui échappe à la vision rapprochée.

leversements politiques, déplacements forcés de population ? Comment s'orienter dans ce type de situations, quels repères privilégier ?

Nous avons travaillé sur le fonds d'archives conservé au siège de MSF à Paris. Nous y avons consulté des documents issus de toutes les sections opérationnelles du mouvement MSF³. Nous avons d'abord pris connaissance d'une sélection de ces archives grâce au travail effectué sur celles-ci par Laurence Binet⁴, qui en fit une première revue puis les organisa en récits. Il s'agissait alors de restituer les dilemmes ayant marqué l'histoire des prises de parole publiques du mouvement MSF. Les quatre premiers récits ont été publiés à partir de 2004, ils portaient sur la région des Grands Lacs pendant et après le génocide des Rwandais tutsis⁵. Pour notre part, nous avons recouru à plusieurs séries documentaires. Tout d'abord celle constituée par les rapports ou « sitreps » (*situation report*) envoyés régulièrement par les équipes de terrain au siège de la section MSF qui dirige les opérations ainsi que les rapports des « missions exploratoires » – ces dernières sont initiées par les sièges en vue de décider si des actions doivent être entreprises et lesquelles engager dans la région où l'enquête est menée. Les listes de destinataires des sitreps varient selon les moments et en fonction de coordinations établies entre plusieurs sections MSF, en fonction également des hiérarchies de responsabilité et de la division du travail entre départements

3. Les noms des intervenants de MSF sont indiqués dans les documents que nous avons étudiés et que nous citons. Nous avons cependant choisi de ne pas les reproduire. Par ce choix, nous espérons éviter les effets des mises en cause individuelles et les justifications qu'elles provoquent en retour.

4. Journaliste et directrice d'études à Médecins Sans Frontières.

5. Laurence Binet a assuré ce travail au Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires (Crash, centre de réflexion de MSF à Paris), dont font également partie Jean-Hervé Bradol et Marc Le Pape. Elle a créé un site où les études de cas et de nombreuses archives sont en libre accès. Voir <http://speakingout.msf.org/fr>.

dans les sièges. Aux cours de crises graves, ces messages sont quotidiens. Certains sont courts (une page ou deux), et divisés en rubriques standardisées. D'autres rédacteurs mettent l'accent sur les contacts et le contenu des entretiens avec les autorités locales, commentent leurs décisions, leurs directives et évaluent les conséquences de celles-ci sur les programmes en cours. Ils livrent le récit et l'analyse d'événements meurtriers sur les lieux où MSF intervient. Face à ces événements, ils proposent aux sièges des initiatives opérationnelles et médiatiques ou, à l'inverse, expriment des réserves sur les décisions que des responsables centraux leur demandent de mettre en œuvre. Il arrive également que des équipes de terrain s'indignent et condamnent la publication d'interviews, de communiqués de presse, de rapports mettant en cause des acteurs politiques et militaires avec lesquels, simultanément, elles dialoguent localement pour rendre possibles leurs activités, garantir l'accès et donc l'aide aux réfugiés ou déplacés. À l'inverse la critique peut porter sur des politiques du silence. En effet, il est apparu dans plusieurs cas à la lecture des archives que les rapports de mission rendaient compte d'attaques ou de crimes systématiques contre des civils, mais que ces violences avaient été tues dans les prises de position publiques. Par exemple, cette consigne de silence fut exprimée par une chargée de communication de MSF en avril 1997 à propos d'opérations militaires conduites par le Rwanda contre les réfugiés rwandais présents dans la région du Sud-Kivu au Zaïre : « Vous trouverez à la suite le rapport dont je vous ai parlé hier. C'est donc un rapport interne et confidentiel. Merci de ne pas le diffuser, de ne pas citer des passages qui permettent d'identifier MSF comme source, et de ne pas l'emmener avec vous, si vous vous rendez sur place ! » Sur le rapport est ajouté à la main, en lettres majuscules, « NOT FOR RELEASE⁶ ».

6. Le rapport à ne pas communiquer porte sur une mission exploratoire effectuée au Sud-Kivu fin mars 1997. Ce document a circulé, à l'intérieur

Une autre série privilégiée pour notre enquête a été celle constituée par les recueils de données médicales. Il s'agit par exemple d'enquêtes épidémiologiques sur la mortalité et la morbidité menées dans un camp de réfugiés, dans un hôpital ou dans un centre nutritionnel traitant les enfants de moins de 5 ans. Le suivi des activités en cours dans les hôpitaux, les dispensaires et les centres nutritionnels en fait aussi partie : à cet égard, nous disposons de relevés quotidiens, ainsi que de présentations synthétiques, de graphiques rassemblés dans des rapports périodiques adressés aux sièges. Cette série contient également des indications sur les aspects logistiques des programmes médicaux, comme l'installation des dispensaires, des hôpitaux de campagne, des « camps choléra », les travaux d'assainissement et d'aménagement des dispositifs d'accès à l'eau, les constructions en dur et les réhabilitations de bâtiments.

Les sièges sont évidemment producteurs de nombreux documents. Nous avons pris appui d'une part sur les messages adressés aux terrains pour en orienter les programmes, d'autre part sur différents types d'archives ayant un lien avec les opérations que nous avons choisi d'observer : comptes rendus de réunions, analyses des situations et des stratégies, communiqués de presse, rapports (publics ou non) présentant des données issues du terrain. Concernant ces rapports, nous avons privilégié ceux qui synthétisaient les observations et témoignages sur des moments de violences extrêmes. Ces derniers étaient associés à une interrogation récurrente : Comment réagir et comment agir dans ces conditions ?

Nous avons consulté d'autres sources que les archives et les témoignages de MSF. Ainsi avons-nous tiré parti de

du mouvement MSF, le 16 avril 1997. Il rendait compte des exécutions de réfugiés rwandais qui sortaient de la forêt pour accéder aux secours humanitaires. Des militaires venus du Rwanda menaient ces opérations meurtrières.

travaux ayant utilisé des sources jusqu'alors inexplorées. Citons comme exemple la thèse d'Arnaud Royer consacrée au « destin croisé des réfugiés burundais et rwandais dans la région des Grands Lacs africains depuis 1959 ». En parallèle de son emploi au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à l'époque des faits, il a étudié en tant que sociologue les interventions de l'agence onusienne dans la région des Grands Lacs. Les archives de celle-ci sont l'une des sources principales de cette recherche⁷. Citons également le travail effectué par 52 chercheurs et consultants à l'initiative du ministère danois des Affaires étrangères en 1994. Les enquêtes réalisées en vue d'une évaluation des opérations humanitaires ont été conduites dans tous les pays de la région des Grands Lacs, après le génocide des Tutsis au Rwanda⁸. L'une des études a pour objet « l'aide humanitaire et ses effets » sur une période s'étendant d'avril 1994 à juillet 1995 au Rwanda, en Tanzanie et au Zaïre. À propos de l'aide aux réfugiés dans ces deux derniers pays, cette étude donne accès à nombre de données, de documents et d'entretiens, de résultats d'enquêtes, la plupart inédits. Il s'agit d'une observation à la fois globale et rapprochée des opérations de secours, celles de contingents militaires, d'ONG locales et internationales, d'agences des Nations unies, il s'agit aussi d'un bilan de l'assistance logistique et de son coût⁹.

7. Arnaud Royer, *De l'exil au pouvoir, le destin croisé des réfugiés burundais et rwandais dans la région des Grands Lacs africains, depuis 1959*, thèse de sociologie soutenue à l'université de Paris I-Panthéon Sorbonne, mars 2006.

8. John Borton, « Évaluation commune de l'aide d'urgence au Rwanda : point de vue du responsable d'équipe », in Adrian Wood *et al.* (éd.), *Évaluer l'action humanitaire. Points de vue de praticiens*, Paris, Karthala, 2002, p. 115-150.

9. John Borton, Emery Brusset, Alistair Hallam, *La Réponse internationale au conflit et au génocide : enseignements à tirer de l'expérience au*

Autres regards rapprochés, ceux de personnes ayant eu une expérience directe des drames de la région des Grands Lacs. Nous disposons de trois types de témoignages : ceux enregistrés et parfois publiés au moment des faits par des intervenants humanitaires ou des journalistes lorsqu'ils suivaient les événements, ceux qui ont été suscités ultérieurement par des documentaristes, des militants, des tribunaux et des chercheurs, ceux écrits après coup par ou avec des acteurs et témoins directs¹⁰. Concernant la validité des témoignages, trois attitudes étaient possibles : « une position neutre » et un traitement au cas par cas, « un doute systématique, tant qu'on ne nous a pas prouvé que les témoignages ne sont pas suspects », ou enfin le choix d'« accepter le témoignage de prime abord », c'est-à-dire « tant que l'on n'a pas de bonnes raisons de croire le contraire¹¹ ». Pour notre part, nous avons privilégié le traitement au cas par cas, autrement dit, nous avons tenu compte des circonstances dans lesquelles ont été produits les témoignages, des intentions exprimées par les auteurs, des schèmes narratifs et des preuves de vérité auxquels recourent les rédacteurs de témoignages. Enfin, si nous faisons intervenir des témoignages, ce n'est pas pour combler les lacunes des archives, ni pour soutenir ou condamner des témoins, mais pour connaître les épreuves auxquelles ils ont été confrontés et comment ils les ont traversées.

Enfin, nous avons consulté les rapports et les prises de position publiques d'ONG internationales (médicales et autres), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du HCR et d'autres agences des Nations unies présentes dans la région

Rwanda. Étude 3. L'aide humanitaire et ses effets. Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, Londres, ODI, 1996.

10. Voir François Lagarde, *Mémorialistes et témoins rwandais (1994-2013)*, Paris, L'Harmattan, 2013. Il recense et analyse les témoignages de Rwandais publiés entre 1994 et 2013.

11. Pascal Engel, « Faut-il croire ce qu'on nous dit ? », *Philosophie*, n° 88, hiver 2005, p. 63-64.

des Grands Lacs entre 1990 et 1997. Nous nous sommes efforcés de montrer comment les équipes MSF, de manière générale, coopéraient avec d'autres intervenants sans s'interdire de les critiquer, négociaient avec eux leurs champs d'action, discutaient des mesures de sécurité, échangeaient des informations.

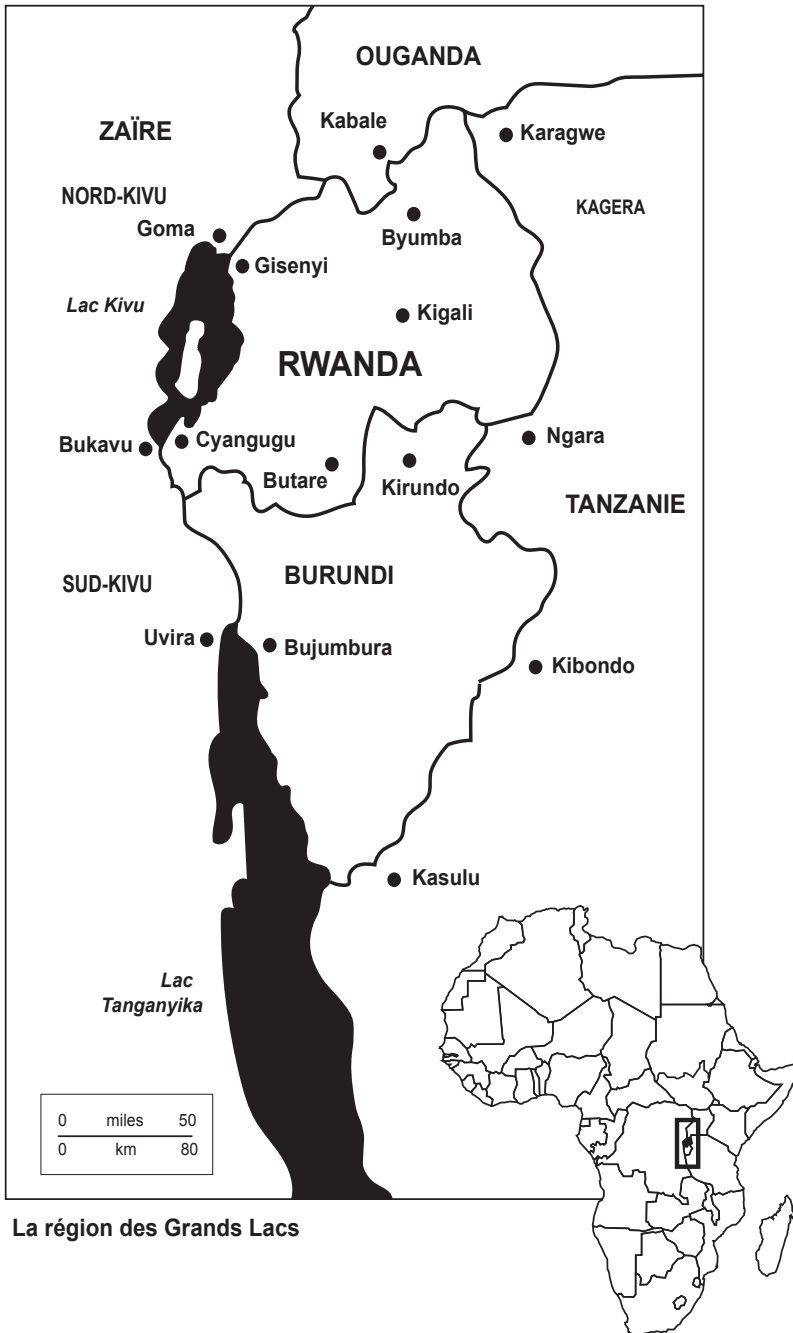
À partir d'avril 1994, plusieurs titres de la presse internationale ont régulièrement publié des articles sur la région des Grands Lacs africains. En effet, plusieurs reporters ont dès lors enquêté dans cette région, parfois de manière continue, durant plusieurs années. Nous avons suivi les journalistes publiés en France par *Libération* et *Le Monde*, aux États-Unis par *The New York Times* et *The Washington Post*, au Royaume-Uni par *The Guardian*, en Belgique par *Le Soir* ; nous avons en outre consulté les dépêches d'agences de presse, en particulier celles de l'AFP et de Reuters. Des exemplaires de ces articles et dépêches étaient gardés dans des cartons d'archives, et ils étaient connus des responsables de MSF qui dirigeaient les opérations entre 1990 et 1997.

Depuis 2012, François Lagarde de l'Université du Texas à Austin recense les écrits consacrés au Rwanda à partir de 1990. Quatre volumes sont en accès libre sur internet¹². La liste des auteurs, la connaissance de leurs qualifications et celle des thèmes abordés permettent de repérer quels objets et quelles approches ont été privilégiés. Ces précieuses bibliographies ordonnées selon des catégories analytiques aident à s'orienter dans cette masse de publications. Le premier volume (écrits publiés entre 1990 et 2011) consacre une catégorie aux témoins humanitaires, elle comporte 42 titres. Les volumes suivants ne conservent pas l'entrée « Humanitaires ». Il reste que les activités humanitaires

12. https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Bibliographie-Rwanda1990-2011/RWANDA_2014_Bibliographie.pdf (lien vérifié le 15 juin 2016)

sont présentes dans d'autres rubriques du premier volume telles que « Réfugiés », « Génocide », « Traumatismes », « Santé », etc. Dans l'ensemble des volumes, on s'aperçoit que les relations entre actions politiques, militaires et humanitaires font l'objet de nombreuses publications de sciences politiques. Quant aux études qui concernent l'aide humanitaire à proprement parler, elles sont également nombreuses, elles analysent les résultats de l'aide internationale et le fonctionnement de ses mécanismes de coordination à l'échelle du Rwanda et de ses voisins (Ouganda, Tanzanie, Burundi et Zaïre) chez qui se trouvent des populations de langue rwandaise. Un petit nombre de recherches s'intéressent à des techniques particulières de l'action médicale humanitaire (par exemple les hôpitaux mobiles de campagne ou la prise en charge des traumatismes psychiques). Quelques publications restituent les points de vue des humanitaires sur des contextes sociaux, politiques et culturels où ils interviennent. On trouve des écrits plus rares où les humanitaires partagent certains éléments de leurs parcours ainsi que leurs réflexions morales et politiques. Enfin, un ensemble réduit de travaux s'intéressent aux liens entre l'action humanitaire, la défense des droits humains et la justice pénale internationale. Il ressort de ce parcours bibliographique que peu de publications académiques décrivent historiquement l'action humanitaire à l'échelle des expériences d'une ou de plusieurs équipes de terrain.

Carte Intro.1.



Éditée par les auteurs à partir de la carte publiée in *Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, Rapport de synthèse*, Copenhague, 1996, p. 8.

ÉLÉMENTS DE L'HISTOIRE RWANDAISE

Quelques éléments de l'histoire du Rwanda doivent être rappelés. Ce sont des événements et des politiques, des réalités dont la connaissance aidera le lecteur à mieux appréhender les contextes d'intervention et à repérer les partis pris des schémas interprétatifs en vigueur notamment parmi les acteurs (humanitaires et autres) présents dans la région des Grands Lacs. Nous livrons ici un premier exposé. Il sera ensuite complété dans chaque chapitre par un rappel des faits historiques et la description précise de la situation dans laquelle eurent lieu les opérations humanitaires.

À la fin des années 1980, le Rwanda, petit pays (26 338 km²) de hautes terres montagneuses, compte, selon un recensement publié en 1991, une population d'environ 7,1 millions d'habitants, dont 93 % sont des ruraux. La densité moyenne, une des plus fortes d'Afrique, dépasse 250 habitants au kilomètre carré. Le pays fait face à une grave raréfaction des terres agricoles, provoquée par une croissance démographique élevée. En dépit d'un remarquable savoir-faire paysan, l'accroissement continu de la population fragilise de plus en plus la sécurité alimentaire. L'émigration dans les grands pays voisins aurait pu soulager cette extrême pression foncière, mais l'histoire politique post-indépendance en interdit la pratique. Au début des années 1990, le Rwanda est l'un des pays les plus pauvres du monde.

Au XIX^e siècle, le Rwanda était un royaume dominé par une dynastie tutsie. La population comprenait une majorité d'agriculteurs, les Hutus, et une minorité de pasteurs, les Tutsis. Tous parlaient la même langue, vivaient sur les mêmes territoires et adhéraient à une commune culture du sacré. Le souverain gouvernait par l'intermédiaire de chefs issus de lignages royaux et formant une aristocratie dont le pouvoir s'exerçait autant sur les pasteurs que sur les agriculteurs. D'abord colonisé par les Allemands, le pays fut placé sous mandat belge après la Première Guerre mondiale. Les autorités coloniales et l'Église

catholique, qui avait obtenu le monopole de l'enseignement, choisirent de former des chefs issus de l'aristocratie tutsie qui recevaient un enseignement « spécialisé ». Cependant, les établissements religieux admirent aussi des séminaristes hutus qui purent mener des études supérieures.

Durant les années 1950, cette élite d'origine hutue formée dans les séminaires commença à lancer des campagnes dénonçant les privilèges de l'oligarchie tutsie. À cette époque, les cartes d'identité établies par l'administration coloniale mentionnaient la catégorie sociale d'origine qualifiée d'ethnie : selon ce critère, 17,5 % des Rwandais étaient tutsis. En 1959 furent créés des partis politiques en vue d'élections communales qui, l'année suivante, donnèrent une large majorité aux formations soutenant les revendications portées par les leaders hutus. À l'automne 1959, des groupes de paysans hutus menèrent des actions violentes contre des chefs et des sous-chefs tutsis : meurtres, incendies, pillages. Commença alors l'exode de Tutsis qui se réfugièrent par dizaines de milliers dans les pays limitrophes à mesure que les exactions à leur encontre se développaient. Le 28 janvier 1961, la monarchie fut renversée et la République établie avec l'assentiment des autorités belges. L'indépendance du Rwanda fut proclamée le 1^{er} juillet 1962.

Des raids contre le Rwanda furent lancés à plusieurs reprises par des guérilleros tutsis basés au Burundi. Ils ne remportèrent aucun succès militaire, mais, chaque fois, les autorités déclenchèrent en représailles des massacres qui firent un grand nombre de victimes au sein de la population tutsie. Au début de l'année 1973, des campagnes violentes furent menées contre les fractions sociales tutsies occidentalisées : les étudiants furent chassés des établissements d'enseignement, les employés de l'administration et des sociétés privées furent sommés de quitter leur emploi, il y eut des maisons incendiées et des meurtres dans certaines préfectures. Ces campagnes avaient pour but de créer des troubles dont le général Juvénal Habyarimana,

ministre de la Défense, tira prétexte pour s'emparer du pouvoir le 5 juillet. Un nouvel exode de populations tutsies vers les pays limitrophes s'ensuivit.

La II^e République instaura un parti unique, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), dont chaque Rwandais était membre dès sa naissance. Le pays était étroitement contrôlé par un quadrillage administratif serré, que redoublait un encadrement du MRND représenté par des comités formés à tous les échelons du maillage territorial de la population et dans chaque établissement laïque ou religieux.

Le 1^{er} octobre 1990, le Front patriotique rwandais (FPR), une formation de Rwandais tutsis nés en exil, attaqua le Rwanda à partir de l'Ouganda. Son offensive fut repoussée par les Forces armées rwandaises (FAR), que soutenait un renfort zaïrois et français. À partir de ce moment, le soutien militaire français se révéla décisif pour éviter la défaite totale d'une armée rwandaise sans expérience du combat face à une rébellion dont les cadres se rangeaient parmi les vainqueurs de la guerre civile ougandaise aux côtés du président Yoweri Museveni. Des pogroms contre les Tutsis furent perpétrés dans les préfectures du Nord. En juin 1991, une nouvelle Constitution introduisit le multipartisme et des opposants furent libérés. Cependant, la violence gagnait tout le pays. Le FPR reprit, en 1992 et 1993, ses attaques dans le nord du Rwanda avec des succès grandissants et commit des exactions meurtrières contre les civils, ce qui entraîna le déplacement vers le sud du pays de centaines de milliers de Hutus. La criminalité politique s'aggrava rapidement : assassinat de dirigeants locaux et nationaux, incitations médiatiques à la haine ethnique, tueries répétées de Tutsis, exactions des milices créées par les partis. Sous la pression internationale, un accord de paix fut signé entre le FPR et le gouvernement rwandais à Arusha, en Tanzanie, le 4 août 1993. En octobre, le Conseil de sécurité des Nations unies créait la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), chargée de « contribuer à la mise en œuvre » des accords d'Aru-

sha. L'armée française quitta le pays, à l'exception d'un petit contingent de conseillers militaires.

Le 6 avril 1994 se tint, à Dar es-Salaam en Tanzanie, un sommet régional consacré aux crises du Rwanda et du Burundi. Le soir même, l'avion qui ramenait le président rwandais, Juvénal Habyarimana, et le président burundais, Cyprien Ntaryamira, fut abattu lors de sa phase d'atterrissage à Kigali à 20 h 22. Durant la nuit, une faction de putschistes profita de la confusion consécutive à l'assassinat du président Habyarimana pour s'emparer du pouvoir, faire assassiner les personnalités susceptibles de s'opposer à leur projet (notamment la Première ministre et trois autres ministres), commettre des massacres de Tutsis dans la capitale et les préfectures du Nord, imposer finalement la formation d'un gouvernement intérimaire qui entra en fonction trois jours plus tard. Les troupes du FPR reprirent immédiatement l'offensive. Le 12 avril, le gouvernement intérimaire engagea une politique de génocide : il annonça par communiqués radiodiffusés qu'il fallait désormais « attaquer » (c'est-à-dire tuer) les civils tutsis en tous lieux du Rwanda. Le 21 avril, le Conseil de sécurité adopta la résolution 912 réduisant les forces de la Minuar à 120 civils et 150 militaires.

La guerre s'acheva par la victoire du FPR, qui chassa les FAR de la capitale le 4 juillet 1994, puis déclara le cessez-le-feu (18 juillet). Un nouveau gouvernement dont la composition s'inspirait de l'accord d'Arusha fut formé et prêta serment le 19 juillet.

MSF EN MISSION DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

Quand Médecins Sans Frontières (MSF) intervient pour la première fois au Rwanda, en 1982, l'association existe depuis une dizaine d'années. Fondée en 1971 à Paris, MSF se donne pour but de regrouper « exclusivement des médecins et des membres des corps de santé » pour venir en aide aux « vic-

times de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs et de situations de belligérance¹³ ». Dans la pratique, ses premières actions consistent à envoyer des paramédicaux et des médecins travailler à l'étranger pour d'autres institutions¹⁴. Ainsi, en 1982, l'envoi de volontaires français au Rwanda répond à des demandes formulées par le HCR, l'ambassade de France et la Croix-Rouge rwandaise. À l'époque où MSF intervient pour la première fois dans les camps de réfugiés rwandais en Ouganda (1984), son autonomisation professionnelle et politique est en progression aussi bien pour les missions d'urgence et les missions auprès de réfugiés que pour les missions au long cours, dites d'assistance technique. Le nombre des missions s'accroît au cours des années 1980 en même temps que sont créées de nouvelles sections nationales en Belgique, en Suisse, en Espagne, aux Pays-Bas.

Avant le déclenchement de la guerre au Rwanda (1990), des missions de MSF sont déployées au Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo), au Rwanda, au Burundi, en Tanzanie et en Ouganda. Au Rwanda, MSF apporte une expertise en néphrologie, en soutien au ministère de la Santé. Au Burundi voisin, les médecins européens de MSF occupent des fonctions administratives de médecin responsable de la santé chargé de mettre en œuvre le plan national de santé publique à l'échelle provinciale. Les équipes qui mènent ces actions d'assistance technique sont aussi confrontées à des urgences (par exemple, la campagne de vaccination de l'ensemble de la population burundaise contre la méningite en 1992).

De nouveaux métiers apparaissent tant au siège que sur le terrain : recruteur, logisticien, mécanicien, administrateur, coordinateur médical, coordinateur vaccination et nutrition,

13. Première charte de MSF, archives du conseil d'administration, Paris, MSF, 1971.

14. Voir Anne Vallaeys, *Médecins Sans Frontières. La biographie*, Paris, Fayard, 2004, p. 127-150.

responsable des opérations au siège (responsable de programme ou *desk officer*). L'ensemble des départements des sièges et des « satellites » sont mobilisés en appui aux équipes déployées dans la région des Grands Lacs¹⁵. Cela permet à ces équipes de se renforcer en personnels, de recevoir de l'argent, du matériel sous forme de kits standardisés prêts à l'emploi assemblés dans les centrales logistiques, d'avoir le soutien d'une expertise en épidémiologie pour des enquêtes de terrain (dénombrement de population, taux de mortalité, prévalence de la malnutrition, description d'épidémie, efficacité de certains antibiotiques et antipaludéens), de participer à la conception de documents écrits, audio et vidéo nécessaires à la communication sur le terrain comme dans les sièges européens. À cette époque, les communications sont rendues possibles, sous formes orale comme écrite, par des liaisons radios hertziennes (phonie et radio télex), le téléphone filaire ou satellitaire et le fax, qui sont tous utilisés par les équipes de MSF au Rwanda.

À l'échelon des différents sièges en Europe, les responsables ne sont pas toujours en accord bien que, depuis la création du Conseil européen de MSF en 1988, ils soient invités à se coordonner. En réalité, ils jouissent les uns vis-à-vis des autres d'une réelle autonomie opérationnelle et politique. En conséquence, de nombreuses voix s'expriment au nom de MSF dans la sphère publique, qu'il s'agisse de membres des équipes de

15. Les « satellites » sont des institutions créées par MSF et dotées d'une certaine autonomie afin de développer des métiers. Au cours des missions dans la région des Grands Lacs, durant les années 1990, certains satellites furent tout particulièrement impliqués : les deux centrales logistiques et le Centre d'épidémiologie d'intervention (Épicentre). Voir Claudine Vidal et Jacques Pinel, « Les "satellites" de MSF. Une stratégie à l'origine de pratiques médicales différentes », in Jean-Hervé Bradol et Claudine Vidal (dir.), *Innovations médicales en situations humanitaires. Le travail de Médecins Sans Frontières*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 27-40.

terrain ou de capitale répondant spontanément à des journalistes, de communiqués de presse officiels diffusés par le siège d'une section nationale de MSF, de tribunes publiées dans la presse ou d'un entretien donné à un média par des responsables de l'association en Europe. Ainsi, les différents porte-parole du réseau MSF sont-ils à la fois dispersés géographiquement et simultanément actifs si bien qu'il est difficile, voire impossible, lors d'un examen rétrospectif, de savoir qui, au sein du personnel des sièges ou du terrain, d'une section ou l'autre, a pris la décision de qualifier de génocide les tueries massives d'avril 1994 au Rwanda.

Dans les faits, la décision de démarrer une activité est prise à la suite de demandes d'autres organismes d'aide (par exemple, le HCR en 1984 pour une intervention dans les camps de réfugiés rwandais en Ouganda), de gouvernements (par exemple, l'ambassade de France à Kigali en 1982 pour assister des rwandophones expulsés au Rwanda par l'Ouganda) ou à l'initiative des équipes de terrain et des responsables de MSF dans les sièges européens, notamment en réaction à des informations recueillies auprès de journalistes, de travailleurs d'autres organismes d'aide, d'autorités locales officielles ou rebelles, de notables et d'habitants de régions en crise. Par exemple quand la crise burundaise consécutive à l'assassinat du président Melchior Ndadaye (1993) commence, les premières équipes arrivent en renfort à partir de l'Europe mais aussi des pays limitrophes. Lorsqu'une intervention est décidée, une proposition écrite détaillant les actions choisies et les moyens requis pour les mener à bien est adressée aux autorités. Si un accord est trouvé, les sièges de MSF envoient le personnel international, les moyens matériels et l'argent nécessaires.

Au cours des années 1980 et 1990, les ressources financières de MSF sont principalement le résultat de contrats passés avec des organismes publics d'aide internationale européens et américains. Cependant, la collecte d'argent auprès de

donateurs privés connaît dès cette époque une forte croissance que la guerre et le génocide au Rwanda ont encore amplifiée. Les dépenses engagées par MSF en 1994 n'avaient jamais été égalées auparavant : à MSF-France, sur un budget global de 430 millions de francs, 88 millions de francs furent destinés, du 6 avril au 31 décembre 1994, à la « crise rwandaise » et à ses effets au Zaïre et en Tanzanie. L'ensemble du mouvement MSF, du 1^{er} juillet au début du mois de septembre, a consacré 165,5 millions de francs à ses programmes d'assistance aux Rwandais réfugiés et déplacés. Grâce aux fonds privés, le travail dans les camps de réfugiés et dans les hôpitaux rwandais put débiter dès l'accord des autorités sans qu'ait été reçu celui des financeurs publics. À partir de la fin des années 1980, en raison d'un accès plus important à des fonds publics européens et américains, les équipes de MSF ont désormais la possibilité de recruter localement un nombre de plus en plus grand de personnels nationaux pour délivrer les soins et les secours. Les équipes nationales et internationales sont sous la responsabilité d'un coordinateur de terrain et, à l'échelon national, sous celle d'un chef de mission. Ce dernier répond au responsable de programme du siège européen qui, lui-même, est sous l'autorité d'un directeur des opérations.

L'ENQUÊTE

Nous prenons comme point de départ la première intervention de MSF au Rwanda en 1982 et poursuivons l'étude jusqu'à la fin de l'année 1997. Après cette date, les violences de masse ne cessèrent pas dans la région des Grands Lacs, mais 1997 est la dernière année où l'ampleur des massacres qu'elles subissent distingue les populations rwandophones des autres populations de la région affectées par les violences politiques.

Dans un premier chapitre, nous traitons des années 1982-1994. Nous distinguons quatre moments. D'abord celui des opérations conduites, au cours des années 1980, auprès des Rwandais tutsis exilés en Ouganda. Puis nous observons comment MSF, entre octobre 1990 et avril 1994, porte secours, à l'intérieur du Rwanda, aux déplacés internes fuyant l'avancée militaire des exilés tutsis (organisés dans le Front patriotique rwandais) ainsi qu'aux réfugiés burundais à partir d'octobre 1993 (260 000 réfugiés installés dans des camps). Ensuite, nous étudions la période du génocide et le travail médical dans des conditions où plus de 200 employés MSF de nationalité rwandaise furent exécutés. Enfin, nous traitons de l'appel à une intervention armée au Rwanda et plus spécifiquement de l'opération militaire française conduite à partir de juin 1994 principalement dans le sud-ouest du Rwanda.

Au deuxième chapitre, il est question des Rwandais fuyant leur pays dès avril 1994. Ils se concentrèrent dans d'immenses camps, tout particulièrement en Tanzanie et au Zaïre. Les intervenants humanitaires et le HCR y furent rapidement présents et actifs. Les activités de secours, du point de vue de MSF, eurent pour principal objectif de répondre aux catastrophes sanitaires qui furent fréquentes, notamment au moment de l'ouverture des camps. La situation impliquait en outre des décisions d'ordre politique. En effet, parmi les réfugiés se trouvaient des responsables et des exécutants du génocide des Rwandais tutsis. Or les archives attestent que les équipes de MSF de terrain et les sièges observèrent rapidement que ces responsables avaient conservé dans les camps leur emprise sur la population. Les acteurs de terrain furent ainsi confrontés à des situations où il fallut choisir : soit renoncer aux activités de secours en considérant qu'elles contribuaient au renforcement des responsables du génocide, soit poursuivre des activités utiles à une population de civils

auxquels il n'était pas question d'attribuer une culpabilité collective.

Le troisième chapitre concerne la situation du Rwanda après la victoire militaire du FPR en juillet 1994. L'armée française, sous mandat des Nations unies, contrôla jusqu'à fin août le sud-ouest du pays où des camps de Rwandais hutus fuyant l'offensive de la rébellion s'étaient formés. La situation sanitaire y était désastreuse. De novembre 1994 à avril 1995, la nouvelle armée rwandaise ferma ces camps de déplacés par la force, au prix de massacres de plusieurs milliers de personnes. Par ailleurs, les équipes de MSF, investies dans la remise en fonction des hôpitaux et des centres de santé du pays, furent témoins de la répression exercée dans les communes par le nouveau pouvoir. Enfin, MSF a apporté une aide médicale dans les prisons surpeuplées où les taux de mortalité étaient catastrophiques.

Au quatrième chapitre nous retrouvons les réfugiés rwandais présents au Zaïre. Entre 1994 et 1996, aucune initiative internationale n'avait réussi à enclencher un processus de retour. En octobre 1996, le Rwanda et des mouvements d'opposition au président Mobutu engagèrent une offensive militaire dans l'est du Zaïre puis en direction de Kinshasa. Quelles furent les conséquences de cette offensive pour les réfugiés ? Comment réagirent-ils ? Une importante partie d'entre eux fut rapatriée au Rwanda tandis que d'autres, nombreux, s'enfuirent vers l'intérieur du Zaïre. Ce chapitre traite des actions humanitaires à partir de la destruction des camps en octobre-novembre 1996 jusqu'aux derniers épisodes de la fuite des réfugiés à la frontière entre le Zaïre et le Congo-Brazzaville, après 2 000 km de marche pour échapper à leurs poursuivants.

Le chapitre final a pour objectif de mettre l'accent sur certains des problèmes que durent affronter et traiter les intervenants humanitaires dans les situations décrites auparavant. Nous retenons trois difficultés auxquelles eurent à répondre

les praticiens humanitaires qui intervenaient sur les lieux et aux moments où étaient commises des violences de masse : Comment, dans l'urgence, saisir les dynamiques politiques et sociales propres aux différentes situations de violences extrêmes ? Comment éviter de devenir victime ou auxiliaire des forces criminelles ? Comment rester efficace dans de telles situations ?

Chapitre I

De la persécution des rwandophones en Ouganda au génocide des Rwandais tutsis

La première intervention de Médecins Sans Frontières (MSF) au Rwanda date d'octobre 1982, lorsque le président Milton Obote¹ expulsa d'Ouganda 40 000 rwandophones (hutus et tutsis) jugés hostiles au pouvoir en place. Le Rwanda les qualifiait alors d'« Ougandais d'expression rwandaise » et ne souhaitait pas leur arrivée sur son territoire². À la demande du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), MSF démarra des activités médicales en collaboration avec la Croix-Rouge rwandaise (CRR) pour cette population qui venait de s'établir dans le nord du Rwanda, aux abords du parc de l'Akagera, et dont la majorité retournerait en Ouganda après l'arrivée au pouvoir de Yoweri Museveni en 1986. En janvier 1984, de nouveau à la demande du HCR, MSF démarra une intervention dans les huit camps situés dans le sud-ouest de l'Ouganda où une partie de la population de langue rwandaise avait été regroupée de force³. MSF y

1. Au pouvoir du 17 décembre 1980 au 27 juillet 1985.

2. André Guichaoua (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004, p. 119.

3. MSF, Évaluation annuelle du programme MSF dans les camps d'installation rwandais, 1986.

assurait les soins préventifs et curatifs pour 104 000 personnes ainsi que la formation du personnel local. Dans ces camps, activités politiques et humanitaires étaient intriquées. La Rwandese Refugee Welfare Foundation (RRWF) avait été créée en 1979 et s'était transformée l'année suivante en un mouvement politique, la Rwandese Alliance for National Unity (Ranu). À partir de 1981, des jeunes Tutsis de la Ranu avaient rejoint la guérilla de Yoweri Museveni contre le régime de Milton Obote, auteur de persécutions contre les rwandophones. Après la victoire de la rébellion en 1985, les guérilleros d'origine rwandaise occupèrent de hautes fonctions au sein du nouveau régime ougandais. Ainsi, Fred Rwigema, futur président et fondateur en 1987 du Front patriotique rwandais (FPR), devint secrétaire d'État à la Défense, puis conseiller du président Museveni, tandis que Paul Kagame fut l'un des chefs de la Sécurité militaire. Au cours du travail d'assistance aux réfugiés, le personnel international de MSF côtoyait des collègues rwandais dont certains allaient devenir des cadres du FPR.

Au Rwanda de la fin des années 1980, la situation politique n'était pas la seule à être préoccupante. La détérioration des conditions économiques avait pris une tournure dramatique au cours des années 1988 et 1989. La famine touchait le sud du pays. Au-delà de l'accident climatique – une sécheresse persistante depuis 1984 –, la crise soulignait l'essoufflement du modèle économique national qui était centré sur l'autosuffisance alimentaire. Le nombre d'habitants avait doublé en vingt ans et la densité de population était désormais l'une des plus élevées du monde. Dans ce pays où plus de 90 % des familles avaient des activités agricoles, la taille moyenne des exploitations familiales était devenue inférieure à un hectare. Avec de si petites parcelles, de nombreuses familles ne parvenaient plus à se procurer les denrées alimentaires nécessaires. La moitié des enfants

de moins de 5 ans du pays souffraient déjà de malnutrition chronique⁴.

LA PREMIÈRE OFFENSIVE MILITAIRE DU FPR

En octobre 1990, les négociations entre l'Ouganda et le Rwanda, pour le retour des réfugiés, semblaient s'enliser. En Ouganda, le rôle joué par les rwandophones auprès de Yoweri Museveni faisait l'objet de dénonciations politiques xénophobes. Le FPR choisit alors d'entrer au Rwanda les armes à la main⁵. L'offensive fut lancée, le 1^{er} octobre, à partir de l'Ouganda. Elle provoqua le déplacement de milliers de personnes à l'intérieur du Rwanda ainsi qu'un nouvel afflux de plusieurs milliers de réfugiés rwandais en Ouganda. Déjà présentes en Ouganda, les équipes de MSF entreprirent une mission exploratoire afin de fournir une assistance médicale aux 7 000 réfugiés rwandais arrivés dans le sud-ouest du pays, à la suite de l'offensive. Les activités (soins préventifs et curatifs, approvisionnement en eau et assainissement) démarrèrent dans le camp de Nakivale, à Mbarara. Simultanément, une équipe fut envoyée au Rwanda à partir de Bruxelles et débuta une intervention d'appui aux centres de santé des communes où se regroupaient les déplacés de guerre dans la préfecture de Byumba, au nord-est du pays. Une troisième équipe tenta, depuis l'Ouganda, d'explorer la zone occupée par les rebelles au nord du Rwanda. Les responsables du FPR à Kampala avaient répondu sans empressement aux demandes de rendez-vous. Lors d'une rencontre,

4. Philip Verwimp, *Agricultural Policy, Crop Failure and the 'Ruriganiza' Famine (1989) in Southern Rwanda: a prelude to genocide?*, Discussion paper series, Département d'économie, Université catholique de Louvain, juin 2002.

5. La branche militaire du FPR était l'Armée patriotique rwandaise (APR).

ils avaient néanmoins déclaré avoir besoin de matériel médical, en particulier pour la chirurgie de guerre. Le 20 octobre 1990, les représentants de MSF entrèrent dans la zone rebelle par Mirama Hills sans rencontrer d'obstacles du côté ougandais. De l'autre côté de la frontière, les officiers de la branche militaire de la rébellion n'autorisèrent ni la visite de la zone ni celle de leur hôpital de campagne, et ils déclinèrent toute offre d'assistance médicale :

Il [le commandant Furuma de la rébellion] proposa alors de visiter un petit dispensaire, Nyabwishongwezi [commune de Muvumba, préfecture de Byumba], à 15 km au sud-ouest du poste frontière, qui était géré par des sœurs catholiques espagnoles. Les sœurs étaient inquiètes de leur sort. Elles voulaient partir, nous leur assurons que nous ferons tout pour les faire sortir. Furuma promit un passage sécurisé de la frontière.

Le dispensaire des sœurs est la seule structure médicale de la zone. Il était en bon état et couvrait les besoins médicaux de base pour +/- 10 000 paysans hutus vivant là avant l'invasion rebelle. À cette période, les sœurs avaient 150 consultations/jour. Depuis l'attaque rebelle, la moitié de la population était partie et les consultations avaient chuté à seulement 20 patients/jour. Quand nous rentrions, nous insistâmes pour rencontrer le personnel médical de l'APR, mais notre proposition fut déclinée. Nous ne fûmes pas autorisés à visiter leur hôpital de campagne⁶.

Pour contenir l'avancée de la rébellion, Kigali obtint l'appui de troupes belges, françaises (opération Noroît) et zaïroises. Leur intervention permit aux Forces armées rwandaises (FAR) de reconquérir le terrain perdu. Les troupes belges et zaïroises quittèrent rapidement le pays. L'armée française poursuivit son engagement et devint le garant militaire de la survie du régime.

6. MSF-Hollande, « Exploratory mission to Rwanda, general and security situation report & Follow-up », document confidentiel, Amsterdam, mai 1990.

Au cours de l'année 1991, la situation sembla s'apaiser. En mars, un accord de cessez-le-feu fut signé à N'sele, un faubourg de Kinshasa. En novembre 1991, le système des quotas scolaires et professionnels qui limitaient le nombre de Tutsis pouvant avoir accès aux formations et aux emplois fut abandonné. Le premier gouvernement rwandais élargi à plusieurs formations politiques fut formé en décembre. Des libérations massives de détenus politiques suivirent une loi d'amnistie votée en décembre.

En dépit des avancées lors des négociations politiques, les pogroms contre les Tutsis avaient repris dans la préfecture de Gisenyi dès 1990. D'autres les suivirent en 1991 dans les préfectures de Kigali, Ruhengeri et Byumba. En mars 1992, au Bugesera (zone rurale de la préfecture de Kigali), les massacres de Tutsis, fomentés par des autorités extrémistes, s'intensifièrent au point que plusieurs organisations de défense des droits de l'homme avertirent, dans un rapport rendu public en mars 1993, que l'intensité des persécutions à l'encontre des Tutsis conduisait à s'interroger sur la pertinence de la qualification de génocide.

Les témoignages prouvent que l'on a tué un grand nombre de personnes pour la seule raison qu'elles étaient Tutsi. La question reste de savoir si la désignation du groupe ethnique « Tutsi » comme cible à détruire relève d'une véritable intention, au sens de la Convention [Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948] de détruire ce groupe ou une part de celui-ci « comme tel ». [...] Certains juristes estiment que le nombre de tués est un élément d'importance pour que l'on puisse parler de génocide. Les chiffres que nous avons cités, certes considérables pour le Rwanda, pourraient, aux yeux de ces juristes, rester en deçà du seuil juridique requis⁷.

7. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (Paris), Union interafricaine des droits de l'homme et des peuples (Ouagadougou), Africa Watch (New York, Washington, Londres), Centre international des

En août 1992, un groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN) fut formé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avec pour mission de surveiller la mise en œuvre du cessez-le-feu. Le même mois, des Tutsis étaient massacrés dans la préfecture de Kibuye. En janvier 1993, il y eut à nouveau des tueries de Tutsis et d'opposants politiques dans les préfectures de Gisenyi, Ruhengeri, Kibuye et Byumba. En février 1993, une nouvelle offensive du FPR à partir de l'Ouganda entraîna une augmentation considérable du nombre des déplacés à l'intérieur du pays. Ceux qui avaient déjà fui durant les premières phases de la guerre depuis 1990 descendirent un peu plus au sud. Situés dans la préfecture de Byumba, les camps de Kisaro, Kinyihira, Buyoga et Tumba se vidèrent. L'ensemble des constructions et du matériel de MSF de ces sites fut détruit ou pillé. Tout était à refaire, mais à beaucoup plus grande échelle, dans de nouveaux camps. Pour l'ensemble du pays, les autorités parlaient désormais d'un million de personnes déplacées dont un grand nombre s'installait à Kigali ou à ses portes.

Des négociations commencées en Tanzanie, à partir du mois de mars 1993, aboutirent à un nouvel accord de cessez-le-feu. La géographie politique du Rwanda s'établissait désormais ainsi : dans le nord, sur une partie des préfectures de Byumba et Ruhengeri, une bande de territoire jouxtant la frontière ougandaise était contrôlée par la rébellion ; le sud du pays et la capitale demeuraient sous l'autorité du gouvernement ; entre la zone gouvernementale et la zone rebelle, une zone dite tampon devait être démilitarisée par les belligérants. Si une grande partie des déplacés avaient trouvé refuge au sein de la population, d'autres étaient installés dans des camps. Dans la préfecture de Ruhengeri, les sites étaient de petite taille, comprenant 500 à

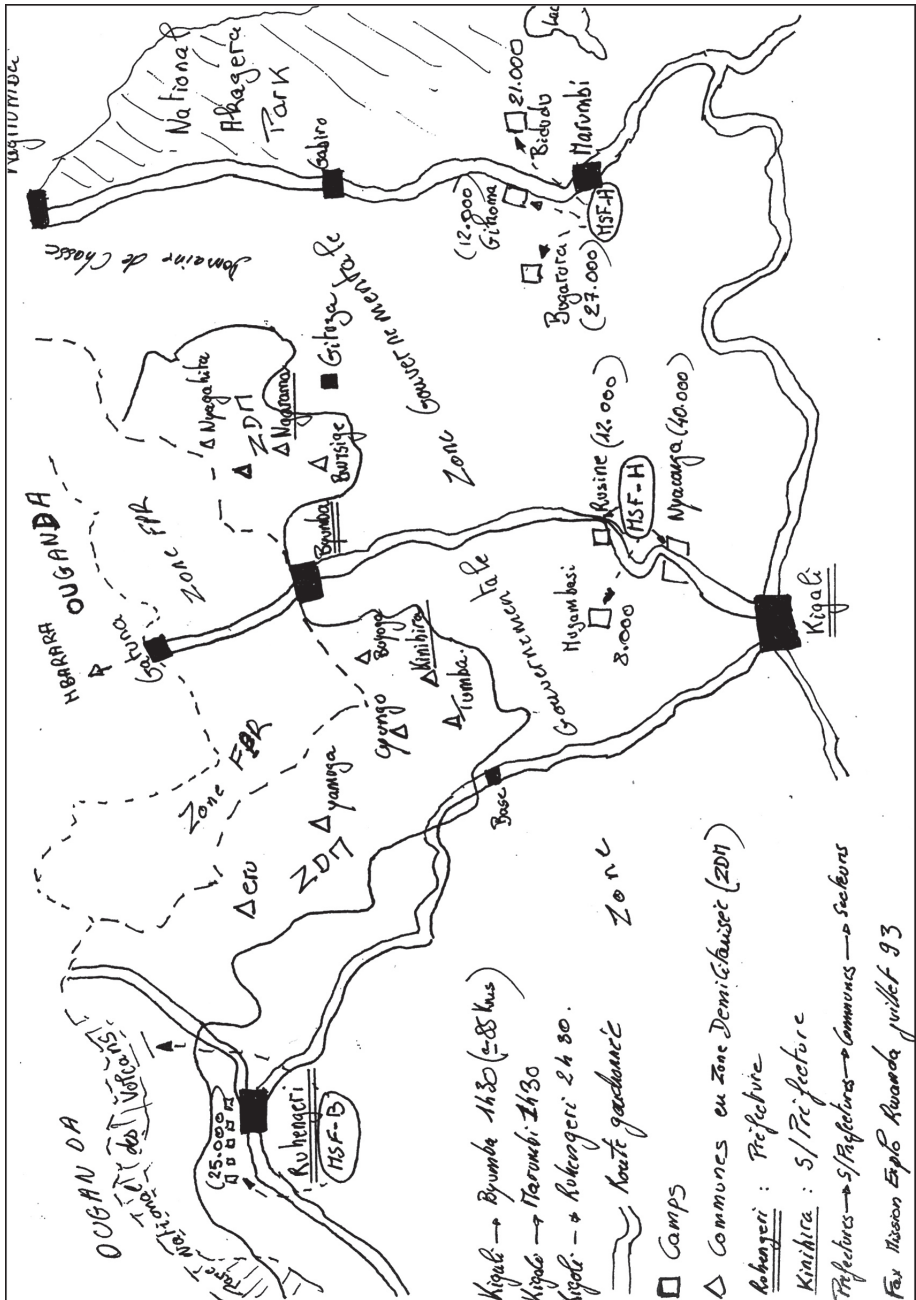
droits de la personne et du développement (Montréal), *Rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990, 7-21 janvier 1993*, Paris, mars 1993, p. 50-51.

3 000 personnes. En conséquence, à une intervention directe dans les camps de déplacés fut privilégié un appui aux hôpitaux, aux postes et aux centres de santé situés à proximité de ces petits camps, notamment pour les communes de Mukingo, Nyakinama, Cyabingo et Ruhondo. À l'intérieur de la préfecture de Byumba, 155 000 personnes étaient regroupées dans dix camps (Rusine, Nyacyonga 1 et 2, Mugambazi, Bugarura, Bidudu, Gikoma 1 et 2, Kiziguro et Gituza). La situation y était catastrophique. Les épidémies, notamment celles de paludisme et de dysenterie, décimaient une population fragilisée par la dénutrition, un accès insuffisant à l'eau potable, un manque de latrines et des abris précaires. MSF approvisionnait en eau les populations déplacées, construisait des latrines, diffusait un insecticide dans les abris, vaccinait contre la rougeole, assurait des soins de santé primaires notamment contre les infections, procédait à l'administration de traitement de masse contre le paludisme, prenait en charge des milliers d'enfants atteints de malnutrition aiguë et installait un système de surveillance épidémiologique dans les camps. Malgré les efforts réalisés, les équipes ne parvenaient pas à ramener le nombre des décès au-dessous du seuil de catastrophe pendant de longs mois. Ainsi, en juin 1993, dans les camps de Nyacyonga et Rusine, les taux de mortalité étaient respectivement de 8 et 5 pour 10 000 personnes par jour⁸. La malnutrition aiguë sévère progressait et les centres de réhabilitation nutritionnelle intensive traitaient des milliers d'enfants, en particulier dans le camp de Nyacyonga.

8. MSF-Hollande, « The displaced in Rwanda, smaller numbers, bigger disaster », document interne et confidentiel, Amsterdam, 22 juin 1993.

En Afrique, au cours des années 1990, la normale se situe autour de 0,3 à 0,5 décès pour 10 000 personnes par jour. Au-delà de 1 décès pour 10 000 personnes par jour, on considère qu'il s'agit d'une urgence, au-delà de 2, la catastrophe est avérée. The Sphere Project, *Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster*, Oxford, Oxfam Publishing, 2000, p. 260. La version préliminaire de ce document circule à partir de 1998.

Carte I.1. – Déplacés internes rwandais



MSF, archives, juillet 1993.

Hormis la catastrophe sanitaire frappant les camps de déplacés de la zone gouvernementale, deux autres situations inquiétaient les travailleurs humanitaires : l'absence de l'aide internationale dans la zone contrôlée par la rébellion et sa faiblesse dans la zone tampon entre les belligérants. MSF décida de soutenir certains postes et centres de santé de la zone tampon dans la préfecture de Ruhengeri. L'association essaya également de mieux connaître la situation sanitaire et l'état des centres de soins dans la zone tampon de la préfecture de Byumba. Certains déplacés étaient retournés y vivre alors que de nombreux autres faisaient des allers-retours entre leur refuge en zone gouvernementale et leurs champs localisés dans la zone tampon. En juillet 1993, interrogés par les membres de MSF, des paysans rencontrés lors d'une mission exploratoire déclarèrent ne pas pouvoir résider en permanence dans la zone tampon en raison des tueries perpétrées par les soldats de la rébellion⁹. En mars 1993, une mission exploratoire avait déjà été envoyée à partir de l'Ouganda dans la zone contrôlée par le FPR, au nord des préfectures de Ruhengeri et de Byumba. Elle entra au Rwanda par le poste frontière de Gatuna. La région s'était vidée de sa population. Les champs étaient laissés à l'abandon. Les rares habitants restés sur place avaient été déplacés par les rebelles de leurs lieux habituels de résidence et regroupés sur des sites comme ceux de Gishambashi, Butaro, Gitare et Rugamara, dans la préfecture de Ruhengeri. Aux dires des représentants du FPR, la population avait été rassemblée pour favoriser son accès à l'éducation et aux soins. L'équipe de MSF décida de ne pas proposer d'intervention dans ces camps en zone contrôlée par le FPR, car il était prévu que les deux camps (Gitare et Rugamara) où la situation sanitaire était critique soient bientôt fermés. Leurs habitants devaient retourner dans leurs communes d'origine

9. Jean-Hervé Bradol, coauteur de cet ouvrage, faisait partie de cette mission.

à la suite d'un accord passé entre les belligérants. Une nouvelle mission exploratoire pour mieux comprendre la situation sanitaire de la zone contrôlée par le FPR fut tentée en juillet 1993 à partir de Kigali. Les autorisations des deux parties avaient été obtenues grâce à la médiation d'un officier sénégalais du GOMN de l'OUA¹⁰. Sur la route qui menait à leur quartier général de Mulindi, les rebelles ordonnèrent à l'équipe de MSF de faire demi-tour alors qu'elle se trouvait dans le convoi du GOMN.

L'ARRIVÉE DES RÉFUGIÉS BURUNDAIS EN OCTOBRE 1993

Le 4 août 1993, la signature des accords d'Arusha (Tanzanie) entre le gouvernement rwandais et l'opposition suscita un espoir de paix. Les accords prévoyaient que le FPR rejoigne un gouvernement d'union nationale et que sa branche armée intègre les FAR. Les troupes françaises, qui étaient intervenues en appui au régime de Juvénal Habyarimana, devaient quitter le pays. La résolution 872 du Conseil de sécurité des Nations unies prévoyait l'arrivée à l'automne d'un contingent de Casques bleus¹¹ – ils étaient 1 260 fin décembre. Mais l'embellie allait être de courte durée. En octobre 1993, au Burundi, un petit groupe de militaires tutsis assassina Melchior Ndadaye, qui était à la fois le premier Président hutu et le premier Président élu démocratiquement de ce pays¹². Les milices des partis qui avaient soutenu le

10. Le capitaine Mbaye Diagne fut tué à Kigali le 31 mai 1994 par un tir de mortier du FPR.

11. Nations unies, Conseil de sécurité, S/RES/872, 5 octobre 1993.

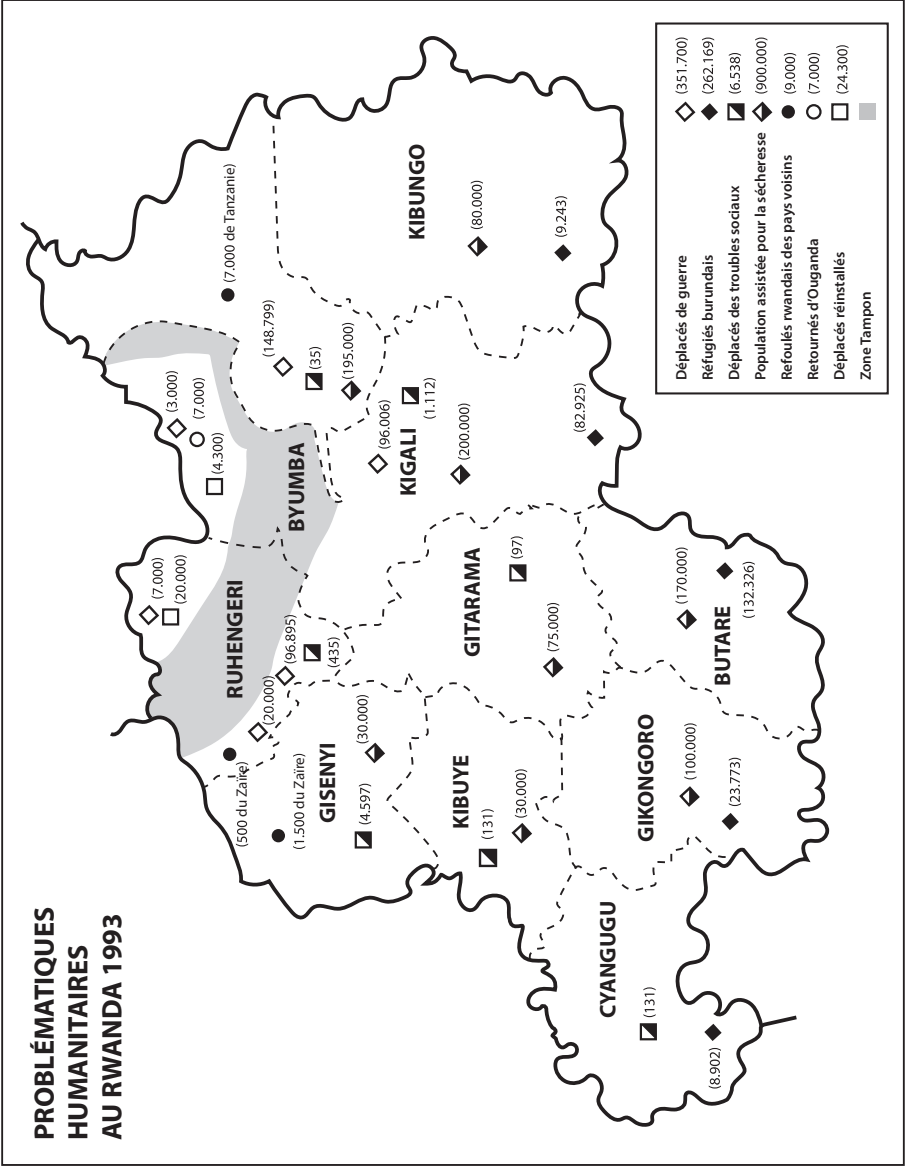
12. Au Burundi, l'armée était sous le contrôle d'officiers tutsis. Les deux précédents présidents, Jean-Baptiste Bagaza (1976-1987) et Pierre Buyoya (1987-1993) étaient des officiers tutsis arrivés au pouvoir par un coup d'État. Comme au Rwanda, la grande majorité de la population est hutue. L'arrivée

Président procédèrent à des massacres de Tutsis. L'armée, appuyée également par des milices, lança à son tour une campagne de massacres contre des populations hutues. À la fin octobre et au début novembre, environ 700 000 Burundais, en majorité des Hutus, partirent se réfugier au Rwanda, en Tanzanie et au Zaïre. C'est ainsi qu'environ 260 000 réfugiés burundais vinrent s'ajouter aux 352 000 déplacés internes du conflit rwandais installés dans des camps. À cette époque, 900 000 paysans étaient toujours censés bénéficier d'une aide alimentaire à la suite de la famine des années 1988 et 1989. En mars 1994, dans ce pays d'environ 7 millions d'habitants, le total des personnes recensées comme bénéficiant d'une aide par le Secrétariat permanent du comité de crise s'élevait à plus de 1,5 million.

Les autorités rwandaises, les agences des Nations unies (HCR, Programme alimentaire mondial...), le mouvement de la Croix-Rouge (société nationale, Croix-Rouge de Belgique, Fédération internationale et Comité international), les organisations non gouvernementales internationales (Action internationale contre la faim, Oxfam, Médecins du Monde, MSF...), les églises et leurs organismes d'aide tels que Caritas étaient dépassés par l'ampleur de la tâche. La catastrophe sanitaire qui avait frappé les déplacés rwandais se répétait avec les réfugiés burundais. Comment expliquer l'efficacité limitée de l'aide dans les camps ? D'abord, il faut prendre en compte le fait que la catastrophe survenait au sein de groupes de populations dont la situation socio-économique comme l'état de santé étaient déjà critiques. Un indicateur illustre cette double fragilité : environ un enfant rwandais sur deux et un enfant burundais sur trois étaient atteints de malnutrition chronique selon des évaluations démographiques et sanitaires réalisées à l'échelle nationale en 1992 pour le Rwanda et en 1987 pour le

au pouvoir d'un président hutu, élu démocratiquement, était suivie de près par le voisin rwandais.

Carte I. 2.



Éditée par les auteurs à partir de la carte du secrétariat permanent du Comité de crise, projet de la Communauté économique européenne, Kigali, 3 mars 1994.

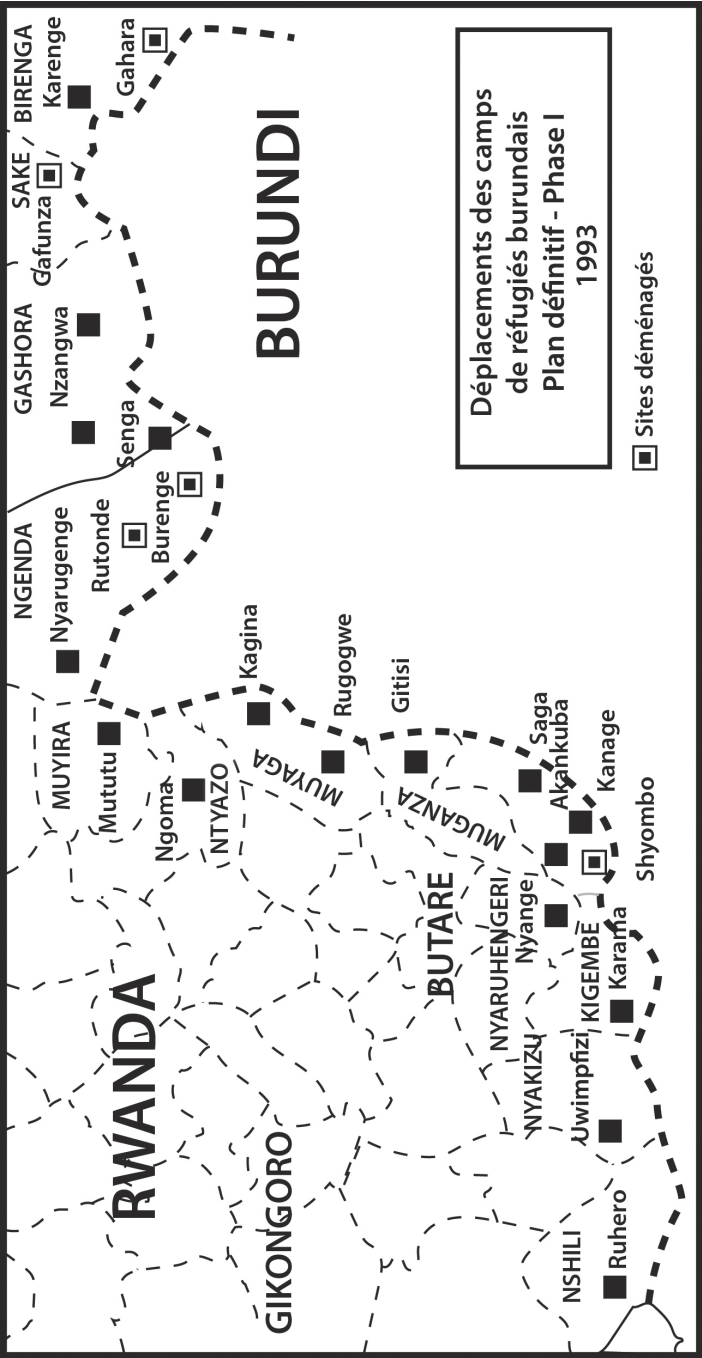
Burundi¹³. La nourriture fournie dans les camps était impropre à la consommation. Il s'agissait de grains de maïs durs comme de petites pierres fournis par le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM). Aucun moulin n'était mis à disposition pour les réduire en farine. De plus, aucune nourriture adaptée à la réhabilitation nutritionnelle des jeunes enfants n'était prévue. Or, si les enfants de moins de 5 ans ne représentaient qu'environ un cinquième de la population, leur mortalité était le double de celle de la population générale. En outre, l'approvisionnement du pays par le PAM et les distributions de nourriture étaient irréguliers et incomplets. Une partie de la nourriture était détournée par l'organisme responsable de la distribution : la Croix-Rouge rwandaise. De novembre 1993 à février 1994, dans les camps de Burenge et Nzangwa (Bugesera, partie rurale de la préfecture de Kigali), les rations distribuées étaient inférieures, en moyenne, à 1 500 kilocalories (kcal) par jour et par personne et étaient parfois inférieures à 1 000 kcal pendant plusieurs semaines¹⁴. Les normes utilisées par les agences spécialisées des Nations unies recommandaient une ration alimentaire d'au moins 2 100 kcal par jour et par personne. Dans les camps et au sein des organismes d'aide, des fonctionnaires détournaient l'aide alimentaire destinée aux déplacés rwandais et aux réfugiés burundais en manipulant les listes de personnes bénéficiaires.

13. Bernard Barrère *et al.*, *Enquête démographique et de santé, Rwanda 1992*, Kigali, Calverton, Office national de la population (Rwanda) et DHS-Demographic and Health Surveys, Macro International Inc, 1994.

Léonce Segamba *et al.*, *Enquête démographique et de santé au Burundi, 1987*, Gitega, ministère de l'Intérieur (Burundi), Westinghouse, Institute for Resource Development, 1988.

14. Christine Cambrezy *et al.*, *Évaluation du programme d'aide nutritionnelle et alimentaire auprès des réfugiés burundais au Rwanda. Intervention de MSF dans les camps de Burenge, Nzangwa et Masa, octobre 1993-mars 1994*, Paris, Épicentre, avril 1994.

Carte I.3. – Camps de réfugiés burundais au Rwanda



Éditée par les auteurs à partir de la carte du secrétariat permanent du Comité de crise, Kigali, 1993.

Pour le traitement de la dénutrition aiguë sévère des enfants, les protocoles en vigueur imposaient une hospitalisation au moins égale à un mois et les aliments thérapeutiques utilisés étaient loin de posséder les qualités qu'ils auraient dix ans plus tard¹⁵. Les mères se décourageaient souvent en raison de la longue durée d'hospitalisation et de l'impact limité des soins sur l'état de leurs enfants. Dans le camp de Burenge (commune de Ngenda, préfecture de Kigali), la proportion d'enfants sortant guéris du centre nutritionnel intensif était respectivement de 11 % et 34 % en décembre 1993 et janvier 1994. Pour les mêmes mois, les proportions d'abandon du traitement étaient respectivement de 70 % et 51 %¹⁶. Le phénomène infectieux le plus meurtrier et le plus souvent présent à l'ouverture des camps était une épidémie de diarrhée sanglante due à une bactérie (*Shigella dysenteriae* type 1). La proportion des réfugiés touchés par l'épidémie pouvait dépasser un sur quatre et un sur deux pour les enfants de moins de 5 ans. La létalité atteignait environ 5 % parmi les malades dont l'âge était inférieur à 15 ans ou supérieur à 45 ans, alors que pour le reste des patients elle était d'environ 2 %¹⁷. Les souches bactériennes en question, très agressives à l'encontre du tube digestif, aggravaient l'état nutritionnel. En outre, les bactéries responsables de ces épidémies de diarrhées sanglantes étaient souvent résistantes aux antibiotiques utilisés (ampicilline, cotrimoxazole, chloramphénicol et acide nalidixique). Les profils de résistances bactériennes aux antibiotiques usuels rendaient nécessaire l'usage de la ciprofloxacine qui n'existait pas sous forme générique à cette époque et qui était donc hors de prix. Ce phénomène d'inadé-

15. C'est au Rwanda qu'ont été utilisés les laits thérapeutiques de nouvelle génération (F100) pour la première fois.

16. Christine Cambrezy *et al.*, *op. cit.*, p. 11.

17. Christophe Paquet *et al.*, « Une épidémie de dysenterie à *Shigella dysenteriae* type 1 dans un camp de réfugiés au Rwanda », *Cahiers d'études et de recherches francophones/Santé*, vol. 5, n° 3, 1995, p. 183.

quation entre les médicaments disponibles et les résistances des micro-organismes responsables des infections et des parasitoses les plus sévères était également manifeste dans le cas du paludisme à *Plasmodium falciparum*, l'une des premières causes de mortalité dans les camps. Le principal antipaludéen utilisé, la chloroquine, était inefficace dans un tiers, voire la moitié des cas. Les organisations médicales comme MSF, dont la tâche principale dans ces circonstances est la lutte contre les infections, étaient en échec. L'approvisionnement en eau (claire et chlorée) des camps n'était pas à la hauteur des besoins. Dans les camps de Burenge, Ntangwa et Masa (Bugesera, préfecture de Kigali), de novembre 1993 à mars 1994, les quantités d'eau nécessaires pour la boisson, la cuisine et l'hygiène personnelle oscillaient entre 5 et 10 litres par personne et par jour suivant les semaines et les camps considérés¹⁸. Or un programme est considéré comme réussi quand il permet la délivrance journalière d'au moins 15 litres d'eau traitée par personne et par jour¹⁹.

Deux autres facteurs contribuaient à l'inefficacité des organismes d'aide. Ces derniers s'étaient partagés le travail par spécialités (la fourniture de nourriture, l'approvisionnement en eau, la délivrance de soins préventifs et curatifs, l'assainissement, les abris, la surveillance épidémiologique...) et certains d'entre eux avaient pris des responsabilités sectorielles pour lesquelles ils ne possédaient pas les compétences professionnelles requises. En conséquence, des pans entiers d'activités étaient laissés à l'abandon pendant des semaines, voire plusieurs mois. Ces défaillances étaient difficiles à compenser, faute d'alternatives, même si le coordinateur de l'aide alimentaire pour l'Union européenne et celui de l'aide médicale, un médecin mis à disposition par l'Unicef, les identifiaient rapidement. En outre, le choix des priorités des organismes d'aide

18. Christine Cambrezy *et al.*, *op. cit.*, p. 12.

19. The Sphere Project, *Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster*, Oxford, Oxfam Publishing, 2000, p. 11.

relevait d'un programme général de déploiement d'activités clés, considéré comme valable en toutes circonstances, et non adapté à la situation spécifique de chaque camp à un moment donné de son histoire. Par exemple, lorsqu'à l'ouverture d'un camp les décès se produisaient en grand nombre en raison du couple dysenterie et dénutrition, les organismes d'aide pouvaient, au nom du plan type d'intervention, donner la priorité à la construction de latrines alors que cette activité, utile par ailleurs, ne pouvait permettre d'éviter des décès à court terme. Les ressources mobilisées pour améliorer l'assainissement auraient pu, durant la même période, être utilisées afin d'agrandir les centres d'isolement pour patients diarrhéiques et les centres de réhabilitation nutritionnelle pour les enfants en bas âge. Dans l'un des rares camps, Nzangwa, où les interventions furent choisies en réaction à la situation sanitaire spécifique, c'est-à-dire en mettant l'accent, à la phase initiale, sur l'hospitalisation des cas les plus graves, les taux bruts de mortalité chutèrent au-dessous du seuil de 2 morts pour 10 000 personnes par jour dès la fin novembre²⁰. En comparaison, dans le camp de Burenge comme dans la majorité des camps de réfugiés burundais, le même objectif ne fut atteint qu'en février 1994. Parmi les 260 000 réfugiés burundais arrivés au Rwanda à l'automne 1993, l'examen de la variation des taux de mortalité en fonction du temps permet d'estimer le nombre de morts autour de 10 000 au cours des trois premiers mois de leur séjour dans les camps (novembre, décembre 1993 et janvier 1994), soit une mortalité 10 fois supérieure à la normale²¹. MSF s'était interrogée sur la nécessité d'une dénonciation publique de l'inefficacité de l'aide dans les camps de déplacés rwandais sans se décider à passer à l'acte, en dehors de quelques interviews

20. Patrick Vial, « Évaluation de la réponse de la communauté internationale à l'urgence Burundi. Octobre 93-mars 94 », MSF, Paris, 30 juin 1994.

21. MSF-Hollande, « Taux de mortalité brut, camp de réfugiés, Butare », Rwanda, 1993.

données à la presse par le coordinateur de MSF-Hollande. La répétition à l'identique de la catastrophe sanitaire quand l'aide fut apportée aux camps de réfugiés burundais conduisit quelques mois plus tard Action internationale contre la faim (AICF) et MSF à organiser une conférence de presse (Paris, le 2 décembre 1993) dénonçant les faiblesses de l'aide alimentaire fournie aux populations des camps.

LA DÉGRADATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE APRÈS LES ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA

La percée des militants extrémistes dans le système de l'aide était repérable à tous les échelons. En novembre 1993, la responsable de l'intervention de MSF dans les camps de réfugiés burundais de la préfecture de Kibungo licencia deux employés rwandais qui étaient aussi des miliciens faisant régner la terreur dans les environs du camp de Gahara (commune de Birenga). Le médecin responsable de la santé publique pour la préfecture de Kigali qui, dans sa partie rurale (le Bugesera), abritait d'importants camps de réfugiés burundais, notamment Nzangwa et Burenge, précisa au responsable des opérations à Paris, lors d'une visite conjointe sur le terrain, les raisons de son hostilité à l'égard de MSF : « Vous employez des Tutsis, nos ennemis²². » Ces Tutsis avaient été embauchés dans les camps par MSF et ils recevaient une allocation pour se loger au sein de la population locale. Craignant pour leurs vies en raison de la forte présence de miliciens à proximité du camp, ils insistèrent pour être hébergés dans les locaux de MSF, à Karama. Des bungalows et des sanitaires furent construits à cette fin sur la parcelle de terrain.

Alors que l'attention des équipes était absorbée par la catastrophe sanitaire et la faillite des organismes d'aide dans les

22. Entretien en janvier 1994 avec Jean-Hervé Bradol.

camps, la situation politique et sécuritaire du pays empirait. Durant la nuit du 17 au 18 novembre 1993, dans la zone tampon de la préfecture de Ruhengeri (Nord-Ouest), une quarantaine de responsables locaux du Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), parti du président, furent assassinés alors qu'ils venaient tout juste de remporter des élections communales partielles supervisées par les Nations unies. L'ensemble des forces politiques, dont le FPR, avaient présenté des candidats à ces élections. À Kigali, des miliciens opposés au partage du pouvoir organisaient des journées « ville morte » pour bloquer le processus institutionnel initié par les accords d'Arusha qui devait conduire à l'intégration au Parlement, au gouvernement et dans l'armée de représentants du FPR. Le 8 janvier 1994, lors de l'une de ces journées ville morte, à un barrage érigé dans la capitale, une Tutsie employée par MSF échappa de peu au pire grâce à l'intervention de l'un de ses collègues étrangers alors que les miliciens s'étaient déjà emparés d'elle. Les Casques bleus se trouvaient à quelques mètres de là. Témoins de l'agression, ils ne bougèrent pas²³.

Au mois de février 1994, l'ensemble des organismes de secours étrangers (AICF, CICR, MSF...) se concertèrent pour se préparer à un grand afflux de blessés dans les dispensaires et les hôpitaux de Kigali. À cette fin, MSF positionna le matériel (tentes, réservoirs à eau...) nécessaire à l'ouverture en cas de besoin d'un centre de triage des blessés à l'entrée du Centre hospitalier de Kigali (CHK), le plus important hôpital public de la capitale. Le 21 février, Félicien Gatabazi, ministre des Travaux publics et de l'Équipement, secrétaire général du Parti social démocrate, partisan de l'application des accords d'Arusha, fut assassiné par un groupe d'hommes armés embusqués près de son domicile. Le 22 février, Martin Bucyana, pré-

23. MSF, responsable de programme, rapport de visite au Rwanda du 3 janvier 1994 au 19 janvier 1994.

sident de la Coalition pour la défense de la république (CDR), farouche opposant à la mise en œuvre des accords d'Arusha, fut lynché à Butare par une foule entendant venger ainsi l'assassinat de Gatabazi. Les violences qui accompagnèrent ces meurtres firent environ 37 morts et 150 blessés. MSF prit en charge 25 blessés au CHK.

À la suite de ces violences, la cérémonie prévue le 23 février pour la prestation de serment du Parlement et du gouvernement de transition « à base élargie », c'est-à-dire incluant le FPR, fut une fois de plus reportée²⁴. Le même jour, un convoi des Casques bleus qui acheminait des représentants du FPR vers Kigali depuis leur quartier général de Mulindi fut attaqué. L'application des accords d'Arusha était suspendue. Les institutions du pays étaient en déshérence au point que même la loi de finances pour l'année 1994 n'avait pu être adoptée par le Parlement.

Les responsables des équipes de MSF en capitale étaient d'autant plus inquiets que des informations au sujet d'un « plan d'autodéfense civile » comprenant l'armement des miliciens du MRND leur parvinrent au mois de mars. La reprise des hostilités à grande échelle entre les forces gouvernementales et celles de la rébellion paraissait inéluctable. Mais la conscience du danger s'accompagnait d'un certain fatalisme. Celui-ci tenait à la grille de lecture qui dominait l'analyse des événements dès les premières interventions de l'association auprès de populations rwandophones, au début des années 1980. L'origine du conflit était le plus souvent perçue comme relevant d'une haine interethnique ancestrale entre Hutus et Tutsis, voire d'un conflit interracial entre Bantous et Hamites ou encore d'un conflit de classe sociale entre des nobles (les Tutsis) et leurs serviteurs. Plusieurs rapports en témoignent : « Ces différentes races sont très reconnaissables,

24. AFP, « Nouveau report sine die de l'installation des institutions de transition », 23 février 1994.

non seulement à leur physique²⁵ [...]. » « Les Bahutus [Hutus] étaient leurs serfs²⁶. »

En mars 1994, le directeur adjoint des opérations à Paris fit le récit de sa visite dans la région au conseil d'administration et déclara : « Il n'existe aucune réflexion sur l'aspect politique : le droit à l'asile, pourquoi les gens fuient, la nature de l'énorme conflit entre Hutus et Tutsis²⁷. » Le jugement était sévère mais non sans fondement tant les équipes de MSF se passionnaient pour les aspects techniques des soins et des secours sans toujours prendre le temps d'aller au-delà des clichés hérités de l'historiographie coloniale pour saisir le contexte dans lequel leur action se déroulait. Néanmoins, certains volontaires partaient sur le terrain avec des documents ouvrant d'autres perspectives comme l'ouvrage dirigé par Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo²⁸, disponible au centre de documentation du siège parisien. De leur côté, la plupart des responsables de MSF en capitale suivaient étroitement les développements politiques, bien conscients qu'ils ne manquaient jamais de susciter des blocages dans le déroulement des opérations d'assistance et d'occasionner de nombreux blessés pour lesquels les organisations médicales humanitaires étaient appelées en renfort.

AVRIL 1994, LE DÉBUT DU GÉNOCIDE ET LE DÉPART DES HUMANITAIRES

Au début du mois d'avril 1994, les équipes de MSF étaient déployées sur l'ensemble des préfectures à l'exception de celle

25. MSF, rapport de mission, camp de réfugiés rwandais, Ouganda, 1987.

26. MSF, rapport de la mission Kiaka II, novembre 1985 à mai 1986, Ouganda, 1986.

27. MSF, compte rendu de la réunion du conseil d'administration, Paris, 25 mars 1994.

28. Jean-Loup Amselle, Elikia M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.

de Kibuye. Dans le Nord (Ruhengeri, Byumba), elles menaient des activités médicales préventives et curatives dans les camps de déplacés internes où la catastrophe sanitaire se terminait tout juste au prix du décès de milliers personnes. Plus au sud (préfectures de Kibungo, Kigali, Butare, Gikongoro), les équipes luttaienent encore dans les camps de réfugiés burundais pour ramener les taux de mortalité à des valeurs proches de la normale. Les bureaux et les entrepôts loués par MSF pour soutenir et coordonner ses activités étaient nombreux à Kigali et Butare, villes d'où des équipes partaient tous les matins pour aller travailler dans les camps. À toutes les frontières du Rwanda, dans les pays limitrophes (Ouganda, Tanzanie, Zaïre, Burundi), des équipes de MSF étaient également présentes soit en réponse à des déplacements de population (les réfugiés burundais au Zaïre et en Tanzanie par exemple), soit en réponse à des crises sanitaires (endémie de maladie du sommeil en Ouganda, effondrement des services de santé publique au Zaïre), soit en raison d'affrontements armés internes à certains de ces pays (Burundi, Ouganda, Zaïre). Les équipes bénéficiaient aussi du soutien des bureaux de MSF à Nairobi (Kenya), qui apportaient un appui logistique à l'ensemble des personnels déployés dans l'est et le centre de l'Afrique. Depuis des mois, les équipes assistaient à la multiplication des actes de violence par les différentes forces en présence : le FPR présent dans les préfectures du Nord (Ruhengeri, Byumba) et à Kigali au Conseil national de développement (CND, le Parlement) avec quelques centaines d'hommes ; les FAR et les milices des partis politiques qui contrôlaient le reste du pays. Entre les belligérants se tenaient des Casques bleus commandés par le général canadien Roméo Dallaire. Cependant, la capacité d'intervention de ces militaires était bridée par le mandat des Nations unies, qui ne leur autorisait pas l'usage de la force alors même que la situation se détériorait, en particulier à Kigali.

Le 6 avril, vers 20 h 30, l'avion dans lequel se trouvaient le président rwandais, Juvénal Habyarimana, et le président

burundais, Cyprien Ntaryamira, au retour d'une réunion régionale en Tanzanie organisée dans le cadre des accords d'Arusha, fut abattu lors de sa phase d'atterrissage sur l'aéroport de Kigali. Le 7 avril au matin, les meurtres de Tutsis et de responsables politiques favorables à l'intégration du FPR dans les institutions nationales débutèrent. La Première ministre (Agathe Uwilingiyimana) et trois ministres furent assassinés par des membres de la garde présidentielle. Dix Casques bleus belges qui se portèrent au secours de la Première ministre furent désarmés et exécutés par des militaires de l'armée rwandaise. Les premiers accrochages entre forces armées nationales et rebelles se produisirent autour du CND où, à la suite des accords d'Arusha, des troupes rebelles étaient stationnées. De leurs logements, les équipes de MSF voyaient se dérouler le pillage de maisons du voisinage et les violences contre leurs habitants. L'insécurité était telle qu'elles décidèrent de ne pas quitter leurs domiciles. Elles furent parfois confrontées à des demandes d'asile de la part de personnes pourchassées. Certaines furent accueillies. À d'autres, l'asile fut refusé en raison de la peur d'être exécuté avec elles quand les miliciens viendraient fouiller les maisons. Pour les Belges et les Français qui étaient nombreux au sein des équipes de MSF, l'inquiétude était encore plus forte. La Belgique était accusée par certains éléments du camp gouvernemental d'être impliquée dans l'attentat contre l'avion présidentiel. La France était, depuis 1990, le principal allié militaire de ceux qui commettaient les massacres et cela faisait craindre des représailles contre les Français de la part de la rébellion.

À Murambi (préfecture de Byumba), le 7 avril, une famille de Tutsis vint chercher refuge dans la maison de MSF. Les miliciens ne tardèrent pas à arriver :

Le groupe menace d'attaquer la maison si nous refusons de leur remettre l'homme. Quelques instants plus tard, ce dernier se présente à la barrière, les mains en l'air [...]. Derrière notre dos, Godefroid, l'un de nos gardes, est emmené. Nous crions qu'il

fait partie de notre personnel, mais personne ne nous écoute. L'homme qui s'est rendu est tabassé à mort avec des gourdins et des machettes²⁹.

L'équipe décida d'évacuer les survivants, des femmes et des enfants, vers un orphelinat situé à quelques kilomètres. Ils se cachèrent sous une bâche dans un camion qui, avec d'autres véhicules de MSF, forma un convoi escorté par trois militaires des Nations unies venus sans armes. Le pillage des locaux de MSF commença au moment où le convoi quitta les lieux. Le 9 avril, les miliciens se présentèrent à l'orphelinat où environ 120 Tutsis avaient trouvé refuge. Ils les emmenèrent de force à la paroisse de Kiziguro en réquisitionnant un camion de MSF. Sur place, les miliciens avaient rassemblé plusieurs centaines de personnes dans l'attente de leur exécution. Les membres du personnel international de l'équipe décidèrent alors de partir en Tanzanie.

Au Bugesera (zone rurale du sud de la préfecture de Kigali), les tueries avaient débuté dès le 7 avril au soir autour de la résidence de MSF à Karama. Le 8 avril, les équipes qui travaillaient dans les camps de réfugiés burundais décidèrent de partir au Burundi (province de Kirundo), dont la frontière se trouvait à quelques kilomètres. Le convoi qui se présenta au poste-frontière rwandais comprenait des étrangers, parmi lesquels de nombreux Zaïrois, et des Rwandais tutsis. Les soldats rwandais refusèrent de laisser les Tutsis passer au Burundi. Une négociation s'engagea. Devant le refus des soldats, à l'approche de la fermeture de la frontière et de la tombée de la nuit, une dispute éclata entre les membres des équipes. Certains étaient partisans de proposer de l'argent aux soldats et en tout cas de refuser de passer au Burundi sans les Tutsis, quitte à passer la nuit devant le poste-frontière. D'autres ne pensaient pas judi-

29. MSF, extrait du journal du coordinateur à Murambi, avril 1994, *Ins and Outs*, newsletter interne de MSF-Hollande, juin 1994.

cieux d'essayer de corrompre les soldats et préféraient assurer le passage de ceux qui étaient autorisés, quitte à se séparer des collègues tutsis. Après de vives discussions, les responsables des équipes décidèrent le passage au Burundi des étrangers, soit environ une cinquantaine de personnes, dont 25 Zaïrois :

À 17 h 15, A. [un logisticien de l'équipe internationale] négocie toujours, mais plus que pour quatre femmes tutsies, promises au massacre. Refus toujours aussi net des douaniers. A. ira même jusqu'à crier, créant une grosse tension et provoquant une rupture momentanée des négociations³⁰.

Les Tutsis repartirent dans des véhicules de MSF vers l'intérieur du Rwanda. Certains employés tutsis quittèrent le Bugesera dès le 9 avril. Ils parvinrent à rejoindre Butare. Le 10 avril, les militaires et les miliciens commencèrent le pillage des locaux de MSF et des installations dans les camps de réfugiés burundais. Le 11 avril, les miliciens attaquèrent les locaux de l'équipe à Karama avec l'aide de deux employés rwandais de MSF. Les miliciens et les militaires trièrent le personnel de MSF et exécutèrent les Tutsis selon les témoignages de plusieurs membres du personnel : « Vu la situation qui prévalait, il a été difficile de déterminer le bilan de l'assassinat ; mais du côté personnel MSF France on dirait plus ou moins 20 personnes assassinées³¹. » Les cadavres furent enterrés dans une fosse commune. Les militaires évacuèrent vers leur pays ceux des Zaïrois employés par MSF qui n'étaient pas déjà partis au Burundi.

Le 8 avril à Kigali, le CICR effectua une visite dans différents quartiers de la capitale et déclara avoir vu des cen-

30. MSF, logisticien de l'équipe internationale du Bugesera, mission au Rwanda pour MSF France, rapport d'activité, avril 1994, p. 3.

31. MSF, note sur la destruction du camp MSF France Base Isar Karama de Nzangwa, Butare, 20 avril 1994.

taines de morts. Il signala également un afflux de blessés au Centre hospitalier de Kigali (CHK). Le 9 avril, à Kigali, la Croix-Rouge rwandaise et le CICR, qui transportaient les blessés vers les centres de soins, partagèrent leur évaluation de la situation avec les autres organismes d'aide. Selon ces estimations, le nombre de morts dans la capitale était déjà de plusieurs milliers et environ 400 corps étaient amassés dans la morgue du CHK³². Les équipes de MSF, profitant d'une brève accalmie, appliquèrent le plan prévu qui avait été déclenché une première fois à la fin février. Un centre de triage de blessés fut mis en place à l'entrée du CHK à l'aide de tentes, d'un réservoir à eau et des malles de matériel préalablement entreposés sur place au mois de février. En appui aux médecins rwandais du ministère de la Santé, les équipes de MSF commencèrent à s'occuper des blessés avec l'aide de médecins européens coopérants. Une cinquantaine de blessés graves attendaient d'être opérés. Les équipes chirurgicales étaient débordées et le matériel manquait (anesthésiques, matériel de transfusion et matériel chirurgical). Sur l'aéroport de Kigali, au Kenya, en Ouganda, au Burundi et en Europe, des équipes de MSF et du matériel étaient en attente pour amener du renfort en personnel et en matériel. Le 10 avril, devant l'insécurité générale, l'exécution d'une partie des blessés tutsis traités la veille au CHK, selon une information transmise par le CICR, et la possibilité d'utiliser les moyens aériens mis à disposition par les armées étrangères, la décision fut prise d'évacuer le personnel international de MSF. Sur le trajet du centre-ville à l'aéroport, le bord des routes était jonché de cadavres et une femme fut tuée sous les yeux des passagers des véhicules. Le 11 avril, les combats entre forces gouvernementales et rébellion se poursuivaient autour du Parlement où étaient stationnés 600 soldats du FPR. Le 12, les évacua-

32. AFP, « Des milliers de morts à Kigali selon le délégué du CICR », 8 avril 1994.

tions d'étrangers se terminèrent et les militaires affectés à cette tâche quittèrent le pays.

Le 13 avril, des réfugiés tutsis fuyant la préfecture de Gisenyi arrivèrent dans la région de Goma, au Zaïre. La coordinatrice de l'équipe transmet son appréciation de la situation de ces personnes au siège à Amsterdam :

Nombre d'entre elles avaient les bras qui pendaient, presque détachés de leurs épaules. Ils avaient reçu de grands coups de machettes sur la tête [...]. Les histoires du Rwanda que nous entendons n'évoquent rien de moins qu'un génocide : il y a clairement un massacre systématique des Tutsis par les Hutus³³.

Le 15 avril, alors que l'équipe internationale avait déjà quitté la région, 2 800 personnes dont plusieurs employés de MSF furent massacrées à Kibungo, au centre Saint-Joseph. Seules 40 survécurent dont un employé de MSF³⁴. Selon son récit, les militaires enlevèrent, violèrent et décapitèrent une infirmière de MSF. Les tueurs exécutèrent également deux chauffeurs et le Père blanc du centre de médecine traditionnelle de Barre, où logeait auparavant l'équipe de MSF. Puis ils pillèrent les installations des organismes d'aide des camps de réfugiés burundais. À Butare, les tueries à grande échelle n'avaient pas encore débuté. Le préfet et des responsables militaires s'y étaient opposés. L'équipe de MSF maintenait sa présence en remplaçant les membres de nationalité belge par du personnel d'autres nationalités. Le 15 avril, elle apporta du matériel chirurgical à l'hôpital de Kabgayi dans la préfecture de Gitarama, où se trouvaient une centaine de blessés.

33. Fax de MSF-Hollande Zaïre au desk à Amsterdam, le 13 avril 1994, ZRE/455.dsk, archives Rwanda avril 1994, MSF, Paris.

34. AFP, « Près de cent membres du personnel rwandais tués depuis mi-avril, selon MSF », 13 mai 1994.

L'OUVERTURE D'ACTIVITÉS CHIRURGICALES
À KIGALI

Le 13 avril, une équipe partie de Bujumbura dans un convoi du CICR arriva à Kigali en zone gouvernementale, pour prendre la relève des équipes évacuées le 11 avril. Les qualifications professionnelles des équipes précédentes et leurs équipements étaient adaptés au travail dans les camps de déplacés et de réfugiés. La nouvelle équipe était composée des personnels nécessaires à l'ouverture d'une activité chirurgicale en zone de guerre³⁵. Elle arrivait dans la capitale avec un kit chirurgical pour 300 interventions et elle comptait pouvoir être réapprovisionnée par la route à partir de Bujumbura. Le 14 avril, le CICR et MSF effectuèrent une visite au CHK, où il était prévu que MSF intervienne. À la suite de cette visite, l'équipe abandonna le projet de travailler dans cet hôpital :

Les jours précédant notre arrivée, la morgue de l'hôpital comptait jusqu'à 1 000 morts. Lors de notre visite, 400 corps sont toujours dans la morgue. Ces constatations et un rapide interrogatoire des rares blessés tutsis épargnés nous obligent à nous rendre à l'évidence : l'hôpital sert d'abattoir³⁶.

L'équipe chirurgicale de MSF décida en accord avec le CICR d'opérer dans l'hôpital de campagne que ce dernier aménageait sur un terrain jouxtant celui des bâtiments de sa délégation, avenue de Kyovu. De par la nature de son mandat et de ses activités, le CICR connaissait beaucoup mieux les autorités rwandaises que MSF. Afin de gagner du temps et pour

35. Jean-Hervé Bradol était le coordinateur de cette équipe.

36. Jean-Hervé Bradol, « Rwanda, avril-mai 1994, limites et ambiguïtés de l'action humanitaire », *Les Temps modernes*, n° 583, juillet-août 1995, p. 130.

simplifier les négociations des organismes humanitaires avec les représentants civils et militaires du gouvernement intérimaire, MSF décida de se faire représenter par le CICR et de placer son équipe sous la coordination de son chef de délégation. Le même jour, la Radio-télévision libre des Mille Collines annonça que la Croix-Rouge transportait des ennemis de la République déguisés en faux blessés³⁷. Les conséquences ne se firent pas attendre :

Le 14, en début d'après-midi à Kigali, des miliciens armés ont achevé par balles, en présence de militaires, six blessés que des volontaires de la Croix-Rouge rwandaise évacuaient vers l'hôpital de campagne installé la veille par le CICR³⁸.

Le CICR négocia afin que le gouvernement intérimaire, soucieux d'obtenir une reconnaissance internationale, accepte de donner des consignes aux miliciens et aux militaires pour que les ambulances de la Croix-Rouge rwandaise et l'hôpital de campagne du CICR ne soient pas attaqués. Le 15 avril, la radio nationale rwandaise diffusa des messages de soutien aux activités du CICR. Les ambulances de la Croix-Rouge affichaient sous leurs pare-brise la photocopie d'un laissez-passer signé par le nouveau chef d'état-major de l'armée, Augustin Bizimungu. Un colonel de l'armée rwandaise remplissait le rôle d'officier de liaison entre les humanitaires et les forces du gouvernement, milices et unités militaires.

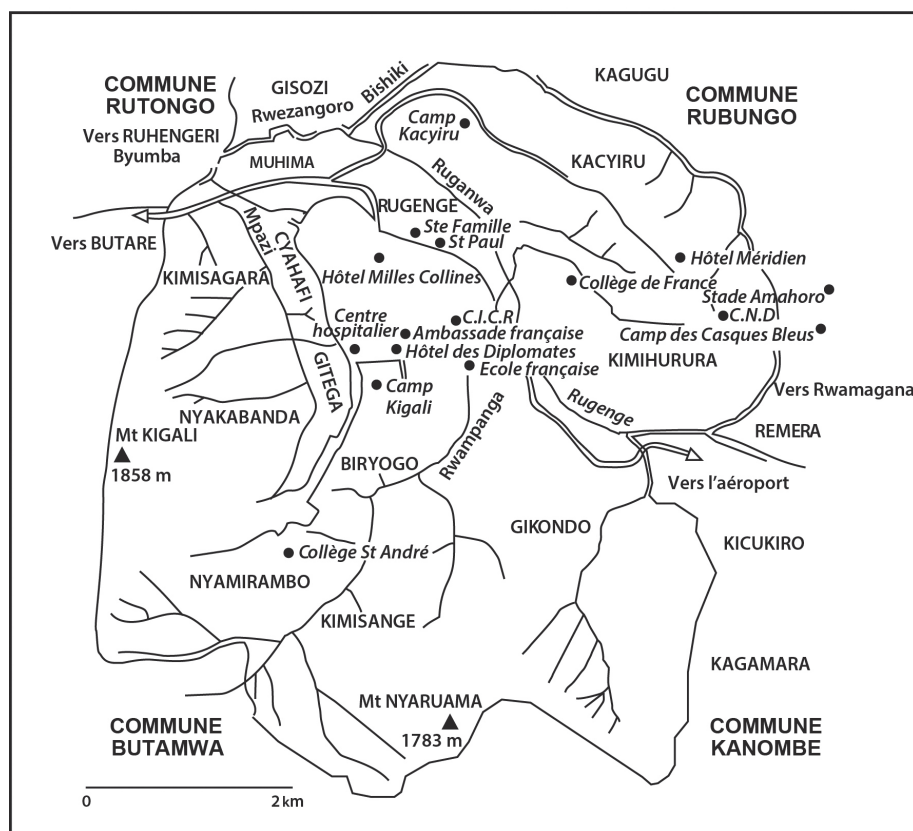
Le 15 avril, lors de la visite d'une institution religieuse du quartier de Gikondo, l'équipe ne retrouva que des dizaines de corps qui finissaient de brûler. Quand elle approcha du marché où des blessés avaient été signalés, les miliciens déclarèrent que le transport de blessés était inutile puisqu'ils étaient en train de

37. Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda, les médias du génocide*, Paris, Karthala, 2000.

38. CICR, communication à la presse N° 94/16, Genève, 14 avril 1994.

Carte I.4. – Carte de la ville de Kigali

PLAN DE KIGALI



Éditée par les auteurs à partir de la carte de l'ouvrage d'André Guichaoua (dir.) *Les Crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Paris, Karthala, 1995, p. 524.

les achever. Avant de laisser partir l'ambulance, ils vérifièrent qu'un Tutsi ne s'était pas dissimulé sous le véhicule. Le personnel de l'ambulance pouvait voir par les fenêtres ouvertes des maisons les miliciens procéder à des fouilles minutieuses de toutes les habitations du quartier. Pendant cette période, le transport en ambulance de femmes et d'enfants tutsis fut parfois possible, celui des hommes ne le fut pratiquement jamais. Chaque jour, à chaque barrage de miliciens, les humanitaires devaient négocier : mettre en avant les autorisations données par les autorités militaires, signifier aux tueurs que s'ils étaient eux-mêmes blessés, ils recevraient des soins, identifier ceux qui étaient le mieux disposés au dialogue, les détendre en essayant d'établir une certaine familiarité, leur acheter de la bière et des cigarettes... L'exercice était périlleux d'autant que la consommation d'alcool et de stupéfiants parmi les miliciens était importante. Le moment le plus favorable était le matin de bonne heure quand ils étaient encore endormis par la fatigue des massacres commis la veille et la consommation d'alcool durant la nuit.

Le 18 avril, le FPR toucha au mortier le bâtiment de la Radio-télévision libre des Mille Collines et deux journalistes blessés arrivèrent à l'hôpital de campagne. Le même jour, la radio nationale diffusait des messages de soutien au travail de la Croix-Rouge et le convoi en partance pour Bujumbura passa sans encombre les différents barrages routiers. Le 19 avril, à Kigali, l'équipe de l'hôpital de campagne organisa un convoi pour évacuer des blessés qui se trouvaient au stade Amahoro, où les Casques bleus étaient également présents. Le FPR était en train de prendre la zone. Un cessez-le-feu avait été négocié par les Casques bleus, mais au moment du passage de la ligne de front, une fusillade éclata. L'opération fut cependant menée à bien sans que personne ne soit blessé. Pour répéter ces évacuations de blessés sans avoir de pertes humaines, il aurait fallu disposer de véhicules blindés de transport de troupes. Or les Casques bleus ne disposaient que d'un faible nombre de véhicules blindés.

À Kigali, MSF souhaitait intervenir des deux côtés de la ville, c'est-à-dire également dans les quartiers contrôlés par les rebelles. Pendant les évacuations de ressortissants étrangers, une équipe était restée quelques jours sur l'aéroport dans l'espoir de retourner en ville pour soigner des blessés. Cela n'avait pu aboutir en raison de l'insécurité. Quelques jours plus tard, une nouvelle équipe arriva depuis Nairobi sans pouvoir, comme la précédente, parcourir le trajet entre l'aéroport et le centre-ville. Il fallut attendre plusieurs semaines avant qu'une autre équipe chirurgicale de MSF, venue d'Ouganda par la route, s'implante à l'hôpital privé du Roi-Fayçal dans la partie de la ville tenue par la rébellion. Cette équipe poursuivit ses activités en partenariat avec le CICR, mais en conservant son autonomie décisionnelle jusqu'à la prise complète de Kigali par le FPR.

Les principales activités des humanitaires étaient la délivrance de soins et de secours dans des institutions religieuses, des orphelinats, des écoles où se trouvaient des personnes menacées qui appelaient à l'aide la délégation du CICR par téléphone ; le triage des blessés ; le transport de ceux qui nécessitaient une intervention chirurgicale dans l'hôpital de campagne. Ces institutions où se trouvaient les Tutsis ne pouvaient résister longtemps aux miliciens et aux militaires. Ainsi, lors de visites quasi quotidiennes dans le complexe de la Sainte-Famille, les personnes soignées sur place expliquèrent aux équipes humanitaires qu'à d'autres moments de la journée les miliciens venaient chercher certaines d'entre elles pour les tuer. Depuis la délégation du CICR et l'hôpital de campagne, le personnel assistait parfois à des exécutions qui se produisaient à quelques dizaines de mètres de leurs locaux. Certaines des personnes pourchassées tentaient de se réfugier dans l'hôpital :

Le fugitif est bientôt pris à revers par un autre groupe [...] ses poursuivants l'ont rattrapé et commencent à le frapper à violents coups de machettes [...] Nous gueulons comme des sauvages [...] En nous voyant arriver en nombre, les agresseurs arrêtent leur

triste besogne et reculent de quelques mètres. Nous en profitons pour évacuer la victime. Il est sérieusement touché au cou et au visage, un de ses bras est à moitié sectionné³⁹.

Dans ce contexte, que faire des patients dont les soins étaient terminés et qui ne pouvaient retourner d'où ils venaient tant le risque qu'ils soient exécutés était élevé ? Après le flottement des premiers jours, où certains patients avaient été ramenés dans des institutions incapables de résister aux incursions des militaires et des miliciens, des maisons voisines de l'hôpital de campagne lui furent annexées. L'hôpital de campagne qui était un lieu de soins devint également un refuge. Dans sa partie la plus reculée, une famille de Tutsis de Gisenyi était cachée alors qu'elle ne comptait ni blessé ni malade. À l'intérieur de l'hôpital de campagne du CICR à Kigali, les blessés n'étaient pas inquiétés par les miliciens, même si la sécurité restait précaire. En effet, une partie du personnel rwandais était soupçonnée d'établir des listes de patients et de soignants dans l'intention d'informer les tueurs de leur présence. Le climat dans la capitale était particulier au sens où, à toute nouvelle rencontre, une question simple et obsédante envahissait les esprits parce que la réponse distinguait ceux qui allaient mourir des autres : Tutsi ou Hutu ? Cette atmosphère imprégnait tous les aspects et tous les moments de la vie quotidienne. À chaque instant et en toutes circonstances, même les plus anodines, l'accusation d'être tutsi ou de leur être favorable pouvait être portée pour n'importe quoi et par n'importe qui. Face à chaque interlocuteur, les équipes humanitaires devaient tâter le terrain avec prudence. S'agissait-il de quelqu'un soutenant les tueurs, d'un individu indifférent au sort réservé aux Tutsis et aux opposants, d'un interlocuteur fataliste résigné au sort subi par les victimes ou d'une personne sur qui on pouvait compter pour secourir ceux qui tentaient de survivre ? Les surprises étaient nombreuses.

39. René Caravielhe, *Ou tout, ou rien. Journal d'un logisticien*, Lunel, Presses de Lunel, 2002, p. 50-52. René Caravielhe, membre de MSF, était le responsable de la logistique dans l'hôpital de campagne du CICR.

Les comportements n'étaient évidemment pas toujours conformes aux professions de foi. Des participants au génocide se révélaient parfois utiles et des individus professant une éthique irréprochable se transformaient en dénonciateurs criminels quand l'occasion se présentait. L'instabilité des sentiments et des comportements était presque générale et donnait à la vie sociale un air de folie collective avec son cortège de souffrances individuelles comme l'écrivait, à ses amis aux États-Unis, un chirurgien de l'hôpital de campagne du CICR : « J'ai perdu mon sens de l'humour. Je commence à ressentir une certaine distance. Les gens commencent à ressembler à des insectes. Mauvais signe⁴⁰. »

Secourir, c'était avant tout savoir identifier dans l'instant présent les interstices improbables dans lesquels se nichait encore un sentiment d'humanité au milieu de l'ordre mais aussi du désordre d'une campagne d'extermination. L'absence comme l'abus de préjugés à l'égard d'une personne et d'une situation pouvaient être fatals. Ainsi, il est clair qu'il était impossible de traverser de tels événements sans commettre des erreurs de jugement que d'autres payaient au prix fort. Jamais les militaires n'ont enlevé ou tué des patients et des membres du personnel de l'hôpital de campagne de l'avenue de Kyovu. En d'autres lieux, notamment le CHK, l'hôpital de Kabgayi (préfecture de Gitarama) ou dans le camp de Nyarushishi (préfecture de Cyangugu), les rafles et les exécutions se produisaient fréquemment. Le dilemme était aussi simple que cruel : accepter de soutenir le travail effectué dans ces lieux au risque de se faire aspirer dans une spirale criminelle ou refuser d'intervenir en privant d'une aide extérieure ceux qui essayaient d'y survivre. Au début du mois de juillet, au moment de la défaite des auteurs du génocide, plusieurs milliers de Tutsis étaient toujours vivants dans ces institutions dont le CICR avait continué à soutenir les activités en dépit des violences qui s'y déroulaient.

40. John Sundin, « Kigali's wounds, through a doctor's eyes. (experiences of Red Cross doctor in Kigali, Rwanda) », *Harper's Magazine*, août 1994.

LA GÉNÉRALISATION DES MASSACRES À BUTARE

L'équipe de Butare travaillait dans les camps de réfugiés burundais. Elle comptait 19 Belges qui devaient quitter le pays au plus vite en raison des menaces particulières que faisaient peser les miliciens et les militaires sur les ressortissants de ce pays, présentés par les médias extrémistes et les rumeurs comme des complices de l'assassinat du président Habyarimana. Depuis le 7 avril, les massacres avaient commencé dans la préfecture voisine de Gikongoro. Le 13 avril, l'équipe apprit que les tueries débutaient dans le sud de la préfecture de Butare, en particulier à Nyakizu, une commune proche de la frontière burundaise, où des employés rwandais d'AICF, de la Croix-Rouge de Belgique et de MSF avaient été tués. À Butare, les employés tutsis étaient de plus en plus nombreux à demander leur évacuation vers le Burundi. Du 13 au 22 avril, un coordinateur d'urgences arrivé d'Amsterdam s'occupa d'organiser ces évacuations :

Sur la cinquantaine de kilomètres qui séparent Butare de la frontière, il y avait quatre ou cinq barrages. Il y avait des barrages où ils tuaient les gens, et ceux où l'on voyait les cadavres entassés sur le côté [...]. Le lendemain de mon arrivée, les employés tutsis de MSF ont demandé à quitter le pays, car ils craignaient pour leur vie. Je ne connaissais rien au contexte [...]. Je voyais le désespoir dans leurs yeux et j'ai pensé qu'ils avaient certainement une bonne raison de craindre pour leurs vies [...]. J'ai eu une dispute avec le logisticien qui ne voulait pas entendre parler de cela [...]. Une autre fois, quand on est arrivé à la frontière, la voiture a été encerclée par des Hutus avec des couteaux et des machettes [...]. Le garde-frontière refusait de laisser passer [...], je lui ai offert de l'argent, mais il ne voulait rien entendre [...]. À Butare, deux prêtres s'étaient joints à notre convoi [...], l'un d'entre eux s'est dirigé vers le garde-frontière et s'est mis à lui parler de Jésus [...] et le type a dit « OK, laissez-les passer⁴¹ ».

41. Laurence Binet, entretien avec un responsable de MSF-Hollande envoyé à Butare du 13 au 22 avril 1994, *Génocide des Rwandais tutsis 1994*, Paris, MSF, 2003, p. 22-23.

En d'autres occasions, il se révélait impossible de protéger les personnes menacées et le personnel international de MSF assistait à des exécutions : « Il y avait un garde et un soldat, armés de gourdins, qui étaient en train de fracasser la tête d'un civil⁴². »

Dans l'hôpital de Kayanza au Burundi, MSF mettait en place une antenne chirurgicale pour soigner les Tutsis blessés qui réussissaient à traverser la frontière. Le 16 avril, l'équipe organisa avec Caritas, à partir de Butare, un convoi pour secourir des blessés signalés à Kibeho (préfecture de Gikongoro). À leur arrivée à proximité du site, les secouristes firent demi-tour sous la pression de miliciens menaçant de les exécuter à un barrage. De retour vers Butare, ils rencontrèrent des Zaïrois qui avaient assisté aux massacres de Kibeho et qui avaient vu les voitures de MSF s'approcher du site. Ils rapportèrent qu'environ 2 000 Tutsis, ainsi que tous les blessés, avaient été rassemblés dans l'église et abattus par les miliciens et les soldats. Dans la préfecture de Butare, une partie de l'administration avait fait obstacle aux tueries, notamment le préfet, un Tutsi, qui fut destitué le 17 avril et exécuté avec femme et enfants⁴³. Le 19 avril, le chef de l'État, le Premier ministre, plusieurs membres du gouvernement intérimaire et des dirigeants extrémistes de partis politiques arrivèrent et exhortèrent aux massacres. La garde présidentielle fut transportée dans la nuit du 20 au 21 en avion alors que des miliciens étaient venus en bus le 20 avril⁴⁴.

Les barrages de miliciens et de soldats se multiplièrent. Les véhicules de MSF comme ceux d'autres organismes d'aide étaient arrêtés et fouillés. Les passeports des passagers étaient exigés et l'hostilité contre les Belges, parfois contre les

42. *Ibid.*, p. 24.

43. André Guichaoua, *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala, 2005.

44. *Ibid.*

« Blancs » en général, était manifeste. Le CICR et MSF étaient perçus par les miliciens comme des soutiens des Tutsis et du FPR. À l'hôpital universitaire de Butare, une cinquantaine de personnes (hommes, femmes et enfants), presque toutes blessées par machettes (mains et jambes coupées, plaies multiples), attendaient d'être soignées. Plusieurs cadavres mutilés avaient été transportés à la morgue. Dans les services, les relations étaient délicates entre le personnel du ministère de la Santé qui, en majorité soutenait le gouvernement intérimaire ou ne pouvait contrevenir à ses ordres, et le personnel de MSF dont des Tutsis arrivés en renfort en raison du nombre croissant de blessés. Afin d'améliorer les relations avec le personnel de l'hôpital, MSF décida de verser une prime aux personnels du ministère (4 000 francs rwandais pour un infirmier et 10 000 pour un médecin). Une fois soignés, les patients n'osaient pas quitter l'hôpital de peur d'être immédiatement tués.

Le 22 avril, l'équipe de Butare se rendit dans les camps de réfugiés burundais de Saga 1 et 2. Les maisons de MSF étaient en flammes. L'équipe demanda à pouvoir évacuer les membres de son personnel mais une foule de miliciens s'y opposa violemment puis un chef déclara : « Si vous êtes là pour emmener des Tutsis, sachez que nous les tuerons de toute façon et que nous vous tuerons également⁴⁵. » Le lendemain, l'équipe apprenait ce qui s'était passé après son départ par les Zaïrois membres du personnel : « Ils ont vérifié les cartes d'identité. Les MSF tutsis ont été mis d'un côté, les Hutus d'un autre et les Zaïrois d'un troisième. Les Interahamwe ont distribué des machettes et des fusils aux membres du personnel MSF hutus et leur ont demandé de tuer leurs collègues tutsis⁴⁶. »

45. Laurence Binet, entretien avec le coordinateur médical de MSF-Belgique à Butare jusqu'au 24 avril 1994, *op. cit.*, p. 25.

46. *Ibid.*, le terme *Interahamwe* désignait la milice du MRND. Peu à peu, il est devenu un terme générique pour désigner les civils impliqués dans les massacres.

Les 22 et 23 avril, 150 patients et 5 membres du personnel de MSF furent massacrés derrière l'hôpital universitaire de Butare alors que l'équipe de MSF était présente dans les services. Sourds aux tentatives de négociations, les miliciens tuèrent une infirmière hutue, enceinte de sept mois, car à leurs yeux elle était coupable de porter l'enfant de son mari tutsi. Le 24 avril, les expatriés de l'équipe de Butare quittèrent le Rwanda. Arrivés à Bujumbura, ils firent des déclarations à la presse réclamant une intervention militaire internationale pour faciliter l'évacuation des Tutsis vers une zone sécurisée. La résolution 912 adoptée quelques jours plus tôt, le 21 avril, par le Conseil de sécurité des Nations unies avait réduit les effectifs des Casques bleus au Rwanda d'environ 2 100 à 270 hommes : cette décision avait provoqué un profond sentiment d'abandon et de découragement. MSF réagit publiquement :

Alors que les Nations unies se retirent du pays, la population du Rwanda risque de sombrer dans l'oubli [...]. MSF lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette en œuvre tous les moyens possibles afin d'obtenir auprès des belligérants le respect des populations civiles et des équipes et des installations sanitaires et un véritable accès aux victimes⁴⁷.

Du 3 au 17 mai, une enquête fut menée par MSF à partir du Burundi pour recueillir des informations sur la situation au Bugesera (zone rurale de la préfecture de Kigali). L'équipe interrogea, dans la province de Kirundo, des Tutsis rwandais réfugiés au Burundi (camp de Bugnari) et des Hutus burundais (camps de Gatware et Ceru) de retour dans leur pays pour fuir l'avancée du FPR. Les informations étaient collectées auprès de personnes rwandaises et burundaises, hutues et tutsies, qui avaient été employées par MSF dans les camps de réfugiés burundais au Bugesera et qui venaient d'arriver au Burundi.

47. MSF, communiqué de presse, Paris, Amsterdam, 22 avril 1994.

Il s'agissait de comprendre ce qui était arrivé au personnel dans les locaux de MSF et dans ces camps pendant la période allant du 7 avril au 17 mai 1994, après le départ des expatriés le 8 avril. Une préoccupation nouvelle émergeait de ces récits : les violences commises par le FPR, en particulier contre les réfugiés burundais. Des membres du personnel et des réfugiés dont certains, blessés par balles, arrivaient tout juste du Rwanda au moment où l'équipe procédait à des entretiens individuels. Les personnes interrogées racontaient que, le 13 mai, le FPR avait attaqué le camp de Nzangwa (Bugesera), où se trouvaient des milliers de réfugiés burundais hutus. Décrivant l'action du FPR, elles racontaient :

Les militaires ont attiré les réfugiés (femmes, enfants, adultes) dans un piège en leur distribuant des casseroles et en leur promettant de la nourriture. Ils ont été enfermés dans la mosquée et dans le stock bouffe [entrepôt des aliments] (3 000 personnes au total) et ont été abattus⁴⁸.

Le recueil de témoignages avait été standardisé par la responsable juridique de MSF et c'était selon ce modèle qu'étaient recueillis les récits des membres du personnel national et international de MSF qui avaient été témoins de crimes. Le 7 juin, le document rassemblant les témoignages des personnels de MSF fut transmis au rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme et au secrétaire général des Nations unies ainsi qu'aux représentants des États membres du Conseil de sécurité⁴⁹. Pour l'essentiel, le contenu du rapport présentait des témoignages en relation avec l'extermination des Tutsis par les miliciens et les militaires du gouvernement rwandais. Les motivations de ce travail étaient de faire reconnaître l'existence

48. MSF, rapport de la coordinatrice médicale de MSF France, « Témoignages », Paris, mai 1994.

49. Françoise Bouchet-Saulnier et Pierre Salignon, « Génocide au Rwanda. Témoignages », MSF, Paris, juin 1994.

d'un génocide et d'être mieux armé pour soutenir la démarche de René Degni-Segui, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, qui proposait la création d'une juridiction pénale internationale pour juger les auteurs du génocide.

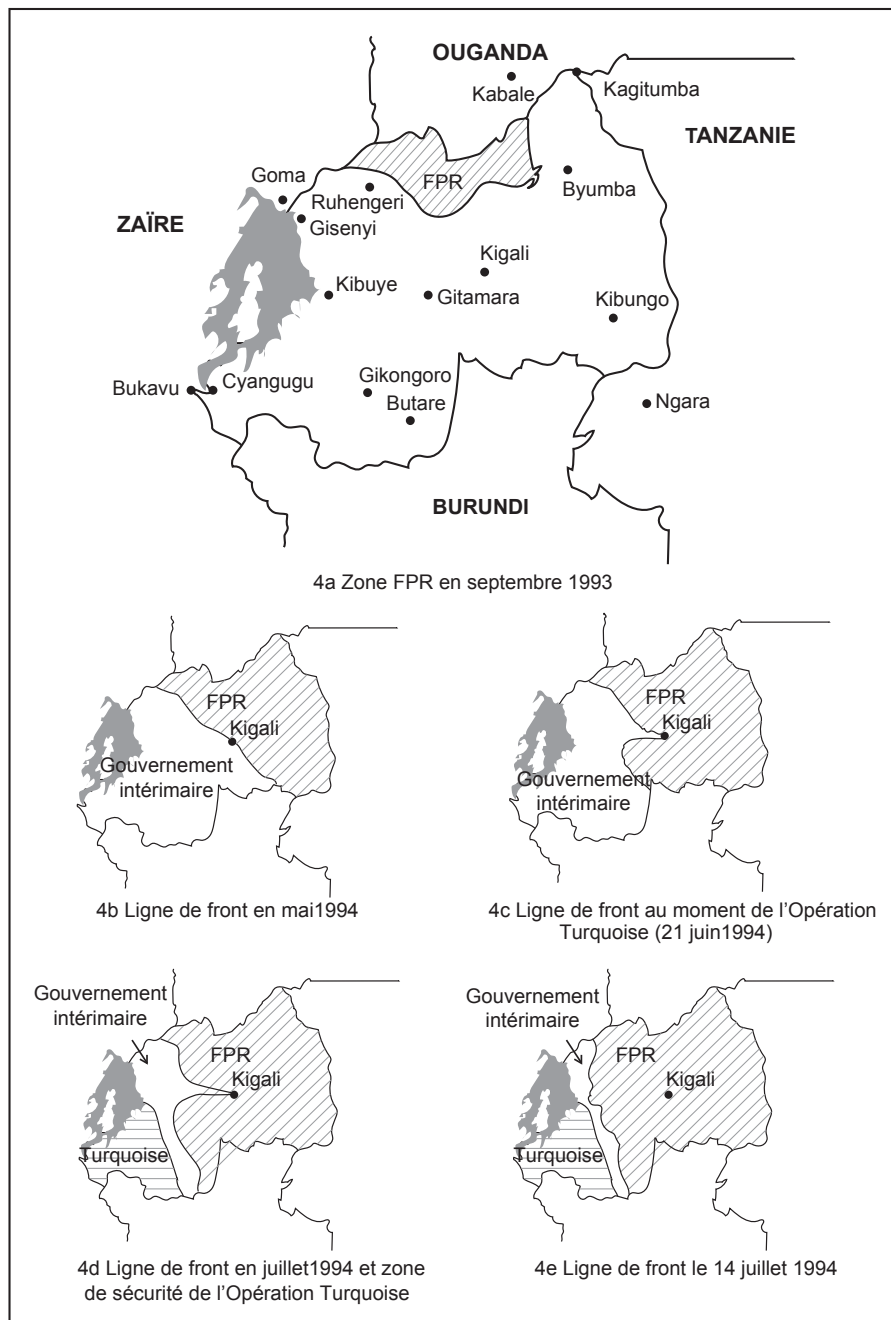
LES VIOLENCES DU FPR
CONTRE LA POPULATION RWANDAISE
ET LES TRAVAILLEURS HUMANITAIRES

Dès la mi-mai, les équipes de MSF étaient présentes dans une grande partie des préfectures du Rwanda (Kigali, Ruhengeri, Byumba, Gitarama) comme dans les principales régions limitrophes au Zaïre (Goma, Bukavu et Uvira), au Burundi (Kayanza, Ngozi, Kirundo) et en Tanzanie (Ngara), où des centaines de milliers de réfugiés étaient arrivés. Pendant ce temps-là, à Kigali, la sécurité des équipes du CICR et de MSF se dégradait :

À mi-mai, un de nos convois de nourriture fut délibérément visé par le FPR à la sortie de la ville de Kigali, en direction de Gitarama. Pendant une heure et demie, les délégués [...] ont essuyé une pluie de balles et de mortier. [...] L'un des délégués du CICR fut blessé à l'abdomen et pu être évacué grâce à l'intervention de deux véhicules blindés de transport de troupes des Casques bleus. À la même époque, un tir de mortier du FPR tomba sur la délégation du CICR : deux morts et cinq blessés. En juin, c'est l'hôpital de campagne qui était touché par deux obus tirés par le FPR et tombés sur la salle d'urgence : sept blessés étaient tués et une dizaine de personnes blessées⁵⁰.

50. Philippe Gaillard, chef de la délégation du CICR au Rwanda de 1993 à 1994, « Rwanda 1994. La vraie vie est absente (Arthur Rimbaud) », conférence au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 18 octobre 1994.

Carte I.5. – Mouvements du FPR, septembre 1993 à juillet 1994



Éditée par les auteurs à partir de la carte de l'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, Étude 3, *L'aide humanitaire et ses effets*, Londres, ODI, 1996, p. 30.

À la fin avril, à partir de l'Ouganda, plusieurs nouvelles missions avaient été ouvertes au nord du Rwanda, dans la zone contrôlée par le FPR. Une équipe s'installa à Gitare (préfecture de Ruhengeri) et une autre à Byumba dans la préfecture du même nom. À partir du mois de juin, le responsable de l'équipe de Byumba transmettait au siège de Bruxelles des informations au sujet des comportements du FPR : « Le précédent directeur de l'hôpital de Byumba a été exécuté ainsi que son épouse et ses trois enfants, deux semaines plus tôt [...]. J'ai aussi protesté au sujet d'un lieutenant frappant une fille de 16 ans avec un tuyau en acier à l'intérieur de l'hôpital. » Dans ses communications au siège, les problèmes étaient détaillés : « [...] interrogatoires de patients sous la menace d'une arme, l'infiltration permanente de membres du service de sécurité du FPR armés pour ce type d'activité dans l'hôpital la nuit et la disparition d'au moins deux patients [...] une infirmière qui a travaillé pour nous depuis le début a disparu à la fin mai⁵¹. »

Le responsable de l'équipe se souvenait encore dix ans plus tard des menaces à peine voilées qu'il recevait de la part du FPR : « Ils nous ciblaient. Ils ont dit que j'étais le numéro un sur la liste [...] si vos freins lâchent sur la route, vous pouvez être victime d'un terrible accident. [...] Une fois à Nyanza, je les ai vus menacer le représentant du CICR. Ils ont pointé un lance-roquettes sur lui⁵². » En visite sur le terrain, le directeur général de MSF en Belgique constatait l'impréparation des équipes face à la multiplication des violences du FPR contre les non-combattants : « Ce manque de pratique et d'instructions claires nous fait commettre des erreurs qui tournent parfois au drame comme ces deux gardes armés embarqués, à nou-

51. MSF, rapport du responsable de l'équipe de Byumba à MSF-Belgique, Rwanda, 20 juin 1994.

52. Laurence Binet, entretien avec le coordinateur de MSF-Belgique à Byumba et au Bugesera de mai à septembre 1994, *op. cit.*, p. 45.

veau pour des motifs de sécurité et qui sautent de la voiture MSF pour abattre froidement deux marcheurs à la démarche “suspecte⁵³”. »

Les exactions du FPR ne se limitaient pas au Bugesera et à la préfecture de Byumba. Le 24 juin, MSF informa la presse de l'évacuation forcée (le 23 juin) de 35 000 civils de la zone entre Gitarama et Butare pour les installer dans le sud de la préfecture de Kigali (au Bugesera). Le directeur de la communication de MSF à Bruxelles se trouvait sur place : « Et ça se passait dans des conditions épouvantables. Sans la moindre organisation, sans la moindre assistance. Les gens crevaient littéralement au bord de la route. Ils étaient forcés de marcher dans des conditions d'épuisement épouvantables⁵⁴. »

Dans cette région, l'armée rwandaise en débâcle demeurait néanmoins dangereuse, comme MSF le rapportait à la presse :

Ce matin, 1^{er} juillet 1994, à 9 h 45 un hélicoptère de l'armée rwandaise a attaqué une voiture de Médecins Sans Frontières à 5 km de la ville de Nyamata, dans le Bugesera. Deux roquettes ont été tirées à basse altitude (25 m) sur une voiture blanche bien identifiée par le sigle humanitaire de Médecins Sans Frontières. Aucun autre véhicule ne se trouvait sur la route à ce moment précis. Les roquettes ont manqué le véhicule à quelques mètres près⁵⁵.

53. MSF, directeur général de MSF en Belgique, « Un contexte éclaté, un nouveau mandat ? », *Contact* (journal interne de MSF-Belgique), n° 29, 7 août 1994.

54. Laurence Binet, entretien avec le directeur de la communication de MSF-Belgique, *op. cit.*, p. 61.

55. « Médecins Sans Frontières attaqué par un hélicoptère de l'armée rwandaise », communiqué de presse du 1^{er} juillet 1994, Bruxelles.

LES PRISES DE PAROLES PUBLIQUES DE MSF
EN RÉACTION AU GÉNOCIDE

Durant les mois et les années qui ont suivi avril 1994, un sentiment d'échec et de culpabilité s'est exprimé au sein de MSF pour ne pas avoir donné l'alerte : « Pas plus que les Nations unies, MSF ne peut se targuer d'avoir à aucun moment dit : il y a un génocide en préparation⁵⁶. » Le sentiment de culpabilité pour ne pas avoir averti plus tôt du « risque de génocide » se comprend mieux en se souvenant qu'à cette époque, outre son travail d'aide médicale humanitaire, MSF concevait aussi son rôle comme celui d'une « sentinelle des droits de l'homme ». En 1992, l'association avait reçu le prix des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le génocide était-il prévisible ? Vingt ans plus tard, le débat reste ouvert parmi les chercheurs (historiens, sociologues, politologues, juristes...) en ce qui concerne sa planification et sa préméditation. À l'occasion de différents procès concernant des autorités politiques et militaires, les juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) n'ont pas accepté l'argumentation du procureur, c'est-à-dire l'existence d'une entente en vue de commettre un génocide qui aurait été nouée avant le 7 avril 1994 entre les accusés eux-mêmes, en lien avec d'autres personnalités. Certes vérité judiciaire et vérité historique ne sont pas du même ordre et pas toujours en accord⁵⁷. Mais

56. Laurence Binet, entretien avec le directeur général de MSF-Belgique, *op. cit.*, p. 13. Dès 1993, deux rapports, l'un de plusieurs organisations dont la FIDH et Human Rights Watch, l'autre du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, avaient souligné que certains articles de la Convention de 1948 définissant le crime de génocide concordaient avec la nature des attaques contre les Tutsis (Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, articles 2 et 3).

57. Claudine Vidal, « Le fait d'«entente en vue de commettre le génocide». Entre le judiciaire et l'historique au Rwanda », *L'Afrique des Grands Lacs : Annuaire 2014-2015*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 269-286.

dans ce cas, il faut prendre acte que les documents et les témoignages réunis par le TPIR constituent pour l'instant la source la plus riche permettant de connaître le calendrier des décisions et des actions des individus qui avaient dirigé l'extermination des Tutsis. L'autre élément autocritique relevé dans les archives de MSF porte sur le caractère des massacres. Dès leur début, la qualification de génocide devait-elle leur être appliquée ? Fut-elle portée assez tôt et toutes les conséquences que l'usage du terme impliquait furent-elles tirées ? L'un des enjeux de la qualification de génocide est qu'elle rend possible de rompre avec la neutralité qui est l'un des principes de l'action humanitaire. En arrière-plan de la discussion au sujet de la qualification en termes juridiques de l'événement s'exprimait plus ou moins consciemment un sentiment de malaise. MSF s'était-elle suffisamment mobilisée pour aider les personnes menacées à fuir, celles qui avaient travaillé avec MSF, celles qui avaient reçu ses soins ou celles qui lui avaient demandé asile ?

Au début du génocide, la préoccupation des humanitaires présents sur le terrain était surtout de réussir à attirer l'attention sur le Rwanda. À cette époque, l'essentiel de la mobilisation diplomatique et médiatique internationale portait sur l'élection de Nelson Mandela en Afrique du Sud et sur le siège de Gorazde par les troupes de Slobodan Milosevic, en ex-Yougoslavie. Le 13 avril, une équipe de télévision canadienne et un photographe de l'agence Sigma furent autorisés à se joindre au convoi du CICR partant de Bujumbura pour Kigali. MSF décida également, dès le 12 avril, lors d'une réunion internationale, de transmettre le plus d'informations possible aux journalistes au sujet des massacres et de leur fournir des facilités logistiques pour leurs reportages. À Kigali se trouvaient déjà quelques journalistes étrangers dont la correspondante de l'Agence France Presse, un photographe de presse et un journaliste du *Figaro* auquel MSF prêtait une voiture et un chauffeur. Le chef de délégation du CICR, rompant avec l'attitude d'ordinaire réservée des représentants de son institu-

tion, multipliait les déclarations publiques pour faire connaître l'ampleur des tueries tout en se refusant à employer le terme de génocide :

Le CICR a contribué à cette couverture médiatique et à cette information comme il ne l'avait peut-être jamais fait pendant ses quelque cent trente années d'existence à l'époque. Le 28 avril 1994, environ trois semaines après le début du génocide, il appelait les gouvernements concernés, les membres du Conseil de sécurité, à prendre toutes les mesures possibles pour faire cesser les massacres. Les mots qu'il utilisait – « carnage systématique », « extermination d'une partie importante de la population civile » – ne laissaient aucun doute sur ce qui se passait⁵⁸.

Depuis le 13 avril, la qualification de génocide avait fait son apparition dans les communications internes de MSF à la suite de son emploi par l'équipe de Goma, qui avait soigné et interrogé des survivants réfugiés au Zaïre. Un précédent invitait à la prudence : trois ans plus tôt, le terme avait été utilisé à tort lors de déclarations à la presse par certains membres de MSF pour décrire la répression menée par l'armée irakienne au Kurdistan (1991). À Kigali, en zone gouvernementale, l'équipe de MSF s'était intégrée au CICR et, les premières semaines, elle laissa l'initiative à ce dernier en matière de communication publique. En outre, pendant les deux premières semaines qui suivirent l'attentat contre l'avion présidentiel, à partir d'une présence limitée à Kigali et à Butare (préfecture où la généralisation des massacres n'avait pas commencé), il était difficile d'avoir la certitude qu'il se produisait un phénomène nouveau, une campagne d'extermination de tous les Tutsis à l'échelle du pays, ou s'il se répétait une nouvelle fois un phénomène ancien

58. Discours de Philippe Gaillard, chef de la délégation du CICR au Rwanda en 1993-1994, Genocide Prevention Conference, organisée par l'Aegis Trust et le ministère britannique des Affaires étrangères, Londres, janvier 2002.

et récurrent depuis 1959 : des pogroms contre les Tutsis limités à certaines régions. Après l'exécution des blessés de l'hôpital universitaire de Butare, le 23 avril, la qualification de génocide s'imposa à tous comme une évidence car cette préfecture était l'un des rares lieux où les massacres ne s'étaient pas jusqu'alors étendus. Le président de MSF en Belgique déclara le 28 avril dans le quotidien *De Morgen* : « La crise du Rwanda n'est plus une crise, c'est un génocide. » Cela ne signifiait pas pour autant que les discours publics des membres de l'association étaient devenus d'une parfaite cohérence. Dans bien des interventions publiques, les qualifications contradictoires de « chaos », « massacres interethniques » et « génocide » se retrouvaient mêlées. Plus que la qualification de l'événement, c'était surtout la nature de la réaction internationale souhaitable qui était discutée. Le président de MSF en Belgique écrivait dans sa tribune du 28 avril : « Il est inacceptable, de nos jours, que les grandes puissances [...] ne soient pas capables ou même n'aient pas la volonté nécessaire pour réduire à l'impuissance des machettes et des armes à feu relativement légères⁵⁹. » Le 29 avril, le directeur des opérations à Bruxelles réclama, dans *La Wallonie*, non une intervention contre les auteurs du génocide comme l'avait fait la veille son président dans *De Morgen* mais : « [...] que soient mises en place des zones protégées où les blessés seraient au moins respectés, que soient ouverts des couloirs humanitaires⁶⁰ ». Replacer ces déclarations dans leur contexte nécessite de se souvenir qu'en dépit de l'échec de l'intervention militaire internationale qui se déroulait en Somalie le « droit d'ingérence » bénéficiait encore de forts soutiens à l'intérieur des organisations humanitaires dont MSF. Dans le journal en langue flamande cité plus haut, le président de MSF

59. Président de MSF en Belgique, « Opinion sur la crise au Rwanda », *De Morgen*, 28 avril 1994.

60. Directeur des opérations à Bruxelles, « Rwanda – MSF témoigne : le génocide est en cours », *La Wallonie*, 29 avril 1994.

en Belgique se déclarait en faveur du « droit d'ingérence » et précisait : « Telle est la définition d'une "intervention humanitaire" qui donne à un État ou à un groupe d'État le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un État tiers, si ce dernier bafoue les droits des citoyens. »

À Paris, la préoccupation des dirigeants de MSF était d'identifier les modalités d'une action internationale réaliste, c'est-à-dire rapide et efficace, pour sauver les Tutsis et les opposants qui pouvaient encore l'être. Le 16 mai, de retour en France, le responsable de l'équipe de MSF travaillant à Kigali avec le CICR en zone gouvernementale fut invité au journal de 20 heures de la première chaîne de télévision française (TF1). Il déclara : « Les gens qui massacrent aujourd'hui, qui mettent en œuvre cette politique planifiée et systématique d'extermination sont financés, entraînés et armés par la France⁶¹. » Le 18 mai, sous la forme d'une lettre ouverte parue dans *Le Monde*, MSF s'adressait au président de la République française : « Comment imaginer que la France ne dispose auprès de ses "protégés" d'aucun moyen pour faire cesser ces massacres⁶² ? » Quelques jours plus tôt, le 27 avril 1994, Jérôme Bicomupaka, ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire et Jean Bosco Barayagwiza, responsable de la Coalition pour la défense de la République, avaient été reçus à la présidence de la République française et dans les locaux du Premier ministre. Le 19 mai, les responsables civils de la cellule Afrique de la présidence française (Bruno Delaye et Dominique Pin) sollicitèrent une réunion avec le président de MSF, qui s'y rendit accompagné de l'auteur des déclarations au journal de TF1 du 16 mai. Les représentants de MSF se rendaient à la réunion dans un but précis : demander à nou-

61. Jean-Hervé Bradol, <https://www.youtube.com/watch?v=4DCrkBjQi-Gc#t=42> (dernière visite juin 2016).

62. MSF, « Lettre ouverte au président de la République française », *Le Monde*, 18 mai 1994.

veau aux responsables de l'État français de faire pression sur leurs alliés pour qu'ils arrêtent les tueries. Les deux diplomates se déclarèrent choqués par la mise en cause de leur action au Rwanda. En réponse, ils vantèrent l'excellence du travail diplomatique qui avait conduit les belligérants à signer les accords d'Arusha. Ils répondirent à la demande d'intervention pour faire cesser les massacres qu'ils n'arrivaient pas à joindre leurs alliés rwandais au téléphone. Soucieux d'apaiser leurs interlocuteurs, Bruno Delaye et Dominique Pin proposèrent d'allouer 3 millions de francs supplémentaires aux organismes d'aide alors que ce n'était pas le sujet de l'entretien. Dans le but explicite de freiner les commentaires publics de MSF sur le rôle de la France, ils invitèrent son président à rencontrer François Mitterrand. Le président de l'association déclina l'invitation et leur répondit qu'il était hors de question de rendre visite au président de la République pour s'entendre répéter les justifications qui venaient tout juste d'être fournies.

Le 23 mai, le *New York Times* publia une lettre du secrétaire international de MSF qui demandait au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre en urgence des mesures pour mettre fin au génocide : « Une intervention des Nations unies clairement définie et ciblée n'est pas une option pour le Rwanda ; c'est une obligation. Sinon pourquoi enseigner l'histoire⁶³ ? » Fin mai, le directeur général de MSF à Bruxelles rencontrait le président du Conseil de sécurité des Nations unies dans l'espoir que son exposé des faits dont les équipes étaient les témoins suscite enfin une réaction à la mesure de la gravité des événements. Début juin, un émissaire du siège parisien et la directrice du bureau MSF de New York rencontraient Donald Steinberg, du Conseil national de sécurité des États-Unis, dans l'espoir que l'administration américaine puisse allouer quelques véhicules blindés de transport de troupes aux Casques bleus de

63. Secrétariat international de MSF, « Rwandans die while the U.N. procrastinates », *The New York Times*, 23 mai 1994.

Kigali afin de sécuriser certaines évacuations de blessés vers les hôpitaux. Ces véhicules étaient présents dans la région en raison de l'intervention militaire américaine en Somalie. Le fonctionnaire américain informa ses interlocuteurs que pour des raisons administratives cela ne pourrait se faire. Il ajouta que son administration refusait de considérer les tueries en cours comme un génocide et il exprima sa déception personnelle face à cette politique. Le 17 mai, le Conseil de sécurité des Nations unies avait adopté la résolution 918 qui demandait un accord de cessez-le-feu, la fin des massacres et l'envoi de 5 500 Casques bleus. Le 8 juin, la résolution 925 prit note des informations suivant lesquelles des actes de génocide avaient été commis au Rwanda.

Le 17 juin 1994, lors de conférences de presse à Paris et à Bruxelles, les représentants de MSF lancèrent un appel (« On n'arrête pas un génocide avec des médecins ») au Conseil de sécurité des Nations unies : « Il est urgent de tout mettre en œuvre pour stopper les massacres, en appuyant une intervention immédiate des Nations unies qui s'oppose véritablement aux tueurs et protège les survivants. » Pendant la conférence de presse, ils déclarèrent : « Depuis 1948, la convention sur le génocide attend que les États adoptent ces règles et créent une instance judiciaire capable de les faire respecter⁶⁴. » Cette prise de position était controversée à l'intérieur de MSF. L'appel aux armes rompait avec l'idée d'une action humanitaire pacifique par principe. Le 18 juin, Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, annonça que la France allait saisir le Conseil de sécurité des Nations unies pour proposer une « intervention militaire ponctuelle à but humanitaire » : l'opération Turquoise. Hormis la France, soutenue par le Sénégal, aucun pays n'acceptait d'envoyer des troupes. Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros Ghali, qui réclamait depuis la fin avril

64. MSF, dossier de presse, « On n'arrête pas un génocide avec des médecins », Paris, 17 juin 1994.

une action militaire internationale pour mettre fin aux massacres, ne cachait pas son dépit à l'encontre des États membres des Nations unies : « Je les ai suppliés d'envoyer des troupes [...]. Malheureusement, disons-le avec grande humilité, j'ai échoué. C'est un scandale. Je suis le premier à le dire⁶⁵. » Le 22 juin, le Conseil de sécurité (résolution 929) autorisa l'intervention militaire franco-sénégalaise en soulignant le « caractère strictement humanitaire de l'opération qui sera menée de façon impartiale et neutre⁶⁶. »

Le retour au Rwanda de troupes françaises n'était pas accepté par le FPR et, à l'inverse, l'annonce du retour sur le terrain de leur principal allié militaire suscitait de l'espoir chez les FAR et les miliciens. En raison du soutien politique et militaire de l'État français à son allié rwandais, la grande majorité des organismes d'aide et la majorité des sections MSF se déclarèrent opposées à l'opération Turquoise : « Mieux vaut rien que les Français⁶⁷. » La position publique exprimée par MSF en France mettait l'accent sur le sauvetage des Tutsis encore en vie : « Une intervention des Nations unies aurait été préférable mais le seul fait qui doit être pris en considération c'est qu'il y a génocide et qu'il faut l'arrêter par tous les moyens⁶⁸. »

En pratique, les forces françaises ne firent rien pour arrêter les dirigeants de la campagne d'extermination présents dans le sud-ouest du Rwanda dont elles avaient pris le contrôle. Ceux-ci purent continuer à commanditer des tueries et fuir au Zaïre avec leurs armes sans être inquiétés. Mais il faut néan-

65. Paul Lewis, « Boutros-Ghali angrily condemns all sides for not saving Rwanda », *The New York Times*, 26 mai 1994.

66. Le dispositif multinational Turquoise placé sous commandement français regroupe 3 060 hommes dont 508 étrangers de 7 nationalités (Sénégal, Guinée-Bissau, Tchad, Mauritanie, Égypte, Niger et Congo).

67. Directeur de la communication de MSF en Belgique, *La Nouvelle Gazette*, 21 juin 1994.

68. *Libération*, 23 juin 1994.

moins ajouter que, selon le témoignage du chef de la délégation du CICR, des Tutsis survivants dans le camp de Nyarushishi (préfecture de Cyangugu) seraient plus tard protégés par les troupes françaises de l'opération Turquoise⁶⁹. Il reste qu'à la fin du mois de juin 1994 les débats au sujet des modalités d'une intervention militaire internationale pour porter secours aux victimes du génocide paraissaient déjà vains. Plusieurs centaines de milliers de Tutsis et d'opposants avaient déjà été exécutés. Parmi les victimes se trouvaient environ 200 employés rwandais de MSF⁷⁰.

À la fin de la guerre, les sentiments des équipes de MSF oscillaient entre la tristesse induite par l'extermination de la grande majorité des Tutsis présents au Rwanda et des Hutus qui refusaient de collaborer au génocide, la joie d'assister à la défaite des génocidaires, la crainte des conséquences de leur contrôle des camps de réfugiés dans les pays voisins, l'espoir que les violences massives des vainqueurs contre les non-combattants ne se poursuivraient pas au-delà de quelques inévitables règlements de comptes d'immédiat après-guerre et la lassitude d'avoir à remettre sur pied des activités médicales qui venaient, une nouvelle fois, d'être balayées par la reprise des combats en avril 1994⁷¹.

69. Philippe Gaillard, « Rwanda 1994 : La vraie vie est absente (Arthur Rimbaud) », conférence au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 18 octobre 2004.

70. Il s'agit d'une estimation. Le bilan réel pourrait être plus élevé. La disparition d'une partie des témoins et celle des registres rendent la précision impossible.

71. HCR, équipe d'urgence pour le rapatriement, résumé de la présentation du HCR devant une commission d'experts, Genève, 10 octobre 1994.

Stephen Smith, « Rwanda : des tueries à l'ombre du génocide. Un rapport dénonce, aussi, les exactions des rebelles tutsis », *Libération*, 31 mars 1999.

Chapitre II

Les camps de réfugiés rwandais en Tanzanie et au Zaïre (1994-1995)

Quand des centaines de milliers de réfugiés rwandais affluèrent en Tanzanie et au Zaïre au cours du printemps et de l'été 1994, une double inquiétude tenaillait les responsables et les équipes de MSF. En effet, dans les immenses camps de réfugiés établis en Tanzanie puis au Zaïre, la mortalité fut d'abord catastrophique. Or à l'intérieur du Rwanda avant avril 1994, l'assistance humanitaire aux déplacés internes et aux réfugiés burundais n'avait pas réussi à contrôler, pendant les premiers mois, des mortalités très élevées dues principalement à la dénutrition et aux infections. L'action des organisations de secours permettrait-elle d'éviter cette fois le décès de dizaines de milliers de personnes lors de la période initiale d'installation des camps de réfugiés ?

Les activités dans les camps suscitaient une autre crainte de la part des équipes de MSF : celle de coopérer avec des notables responsables du génocide des Tutsis au Rwanda et de légitimer ainsi leur pouvoir, de paraître ou devenir leurs complices, des complices involontaires.

LES RÉFUGIÉS RWANDAIS EN TANZANIE 1994-1995

Au nord-ouest de la Tanzanie, l'arrivée massive de réfugiés rwandais, des Hutus dans leur immense majorité, fut observée le 27 avril 1994 et, début mai, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estima leur nombre à 250 000¹. Ils se regroupèrent alors dans le camp de Benaco (district de Ngara, région de Kagera) à 16 km de la frontière avec le Rwanda. Ils fuyaient l'avancée des combattants du Front patriotique rwandais (FPR) dont le commandement avait privilégié l'offensive par l'est du Rwanda : « [...] Les rebelles, dont l'effectif augmentait avec la poursuite des combats, furent environ 25 000. Ils progressaient par l'est du Rwanda en se dirigeant vers le sud rapidement mais prudemment, de manière à consolider leur percée². »

Cette première vague de réfugiés provenait principalement des préfectures de Byumba et Kibungu, où le génocide des Tutsis avait débuté dès le 7 avril. On retrouvait ainsi parmi les réfugiés du camp de Benaco Jean-Baptiste Gatete, ancien bourgmestre de Murambi (préfecture de Byumba), et Sylvestre Gacumbitsi, bourgmestre de Rusumo (localité de la préfecture de Kibungu située à la frontière tanzanienne), qui furent dans leurs communes des meneurs du génocide. Sylvestre Gacumbitsi n'hésitait pas à s'afficher en public. Un rapport de MSF décrivait la situation à Benaco en ces termes : « Des leaders reconnus, comme le bourgmestre de Rusumo, déambulent dans le camp, en prenant le pouls de la situation [...]. Personne ne

1. Le chiffre de 250 000 correspondait à une importante surestimation ; ultérieurement fut adopté « le chiffre de 170 000 comme étant plus précis ». Voir John Borton, Emery Brusset, Alistair Hallam, *La Réponse internationale au conflit et au génocide : enseignements à tirer de l'expérience au Rwanda. Étude 3. L'aide humanitaire et ses effets. Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda*, Londres, ODI, 1996, p. 110.

2. Steve Vogel, « Student of war graduates on battlefields of Rwanda ; rebel leader ran a textbook operation », *The Washington Post*, 25 août 1994.

contrôle le camp excepté les Rwandais³. » La BBC, le 28 août 1994, diffusa le documentaire *Journey into Darkness*, réalisé par Fergal Keane, en mai, sur le génocide dans la commune de Rusumo où il avait enquêté en personne. À Benaco, où il s'était réfugié, Gacumbitsi accepta de s'entretenir avec le documentariste et n'hésita pas à être filmé. Des années plus tard, Fergal Keane intervint en tant que témoin à charge dans le procès de l'ex-bourgmestre de Rusumo, au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), à Arusha, en Tanzanie⁴.

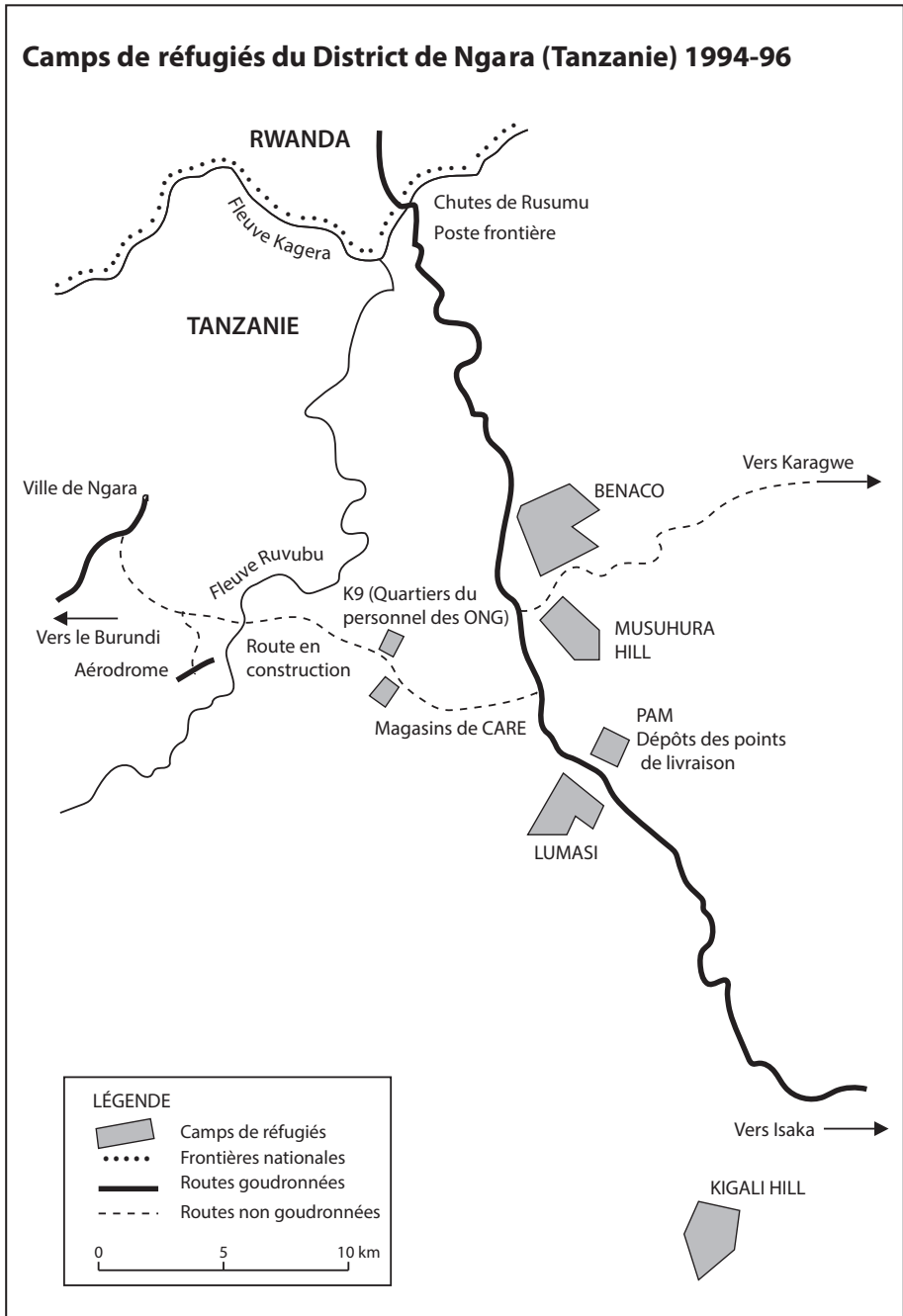
MSF, qui travaillait en Tanzanie depuis novembre 1993 dans plusieurs camps de réfugiés burundais, intervint dès le début du mois de mai 1994 à Benaco. En réponse à l'afflux de réfugiés, le travail humanitaire commença rapidement, la ville de Ngara servant de base arrière aux interventions dans les camps.

Dans un rapport du 13 juin, MSF mettait en doute les chiffres officiels retenus par le HCR selon lequel la population de Benaco aurait atteint 340 000 personnes. Les raisons de cette défiance à l'égard d'un effectif de population retenu par le HCR comme base de travail pour calculer le volume des secours n'étaient pas seulement techniques, mais également politiques. La véritable interrogation formulée par MSF était : doit-on valider le chiffrage des réfugiés établi non par le HCR mais par des bourgmestres rwandais, venant de hauts lieux du génocide ? MSF se donna donc les moyens de ne pas y recourir. À partir des données d'une enquête nutritionnelle réalisée le 7 juin et des résultats d'une campagne de vaccination contre la rougeole au cours de laquelle 75 000 enfants de 6 mois à

3. MSF-Hollande, équipe d'urgence, *Report on Security and Protection of Rwandese Refugees in Kagera Region, Tanzania, 27 August-13 September 1994*, 30 septembre 1994. Ce rapport rassemble des témoignages et des observations provenant de Benaco.

4. MSF-Hollande, *Breaking the Cycle. MSF calls for action in the Rwandese refugee camps in Tanzania and Zaire*, Amsterdam, 10 novembre 1994, p. 10. Tribunal pénal international pour le Rwanda, le procureur contre Sylvestre Gacumbitsi, 17 juin 2004, § 144.

Carte II.1.



Éditée par les auteurs à partir de la carte de L'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, Étude 3, *L'aide humanitaire et ses effets*, Londres, ODI, 1996, p. 35.

moins de 15 ans avaient été vaccinés, elle établit sa propre estimation, selon laquelle la population de Benaco se situait entre 200 000 et 220 000 personnes⁵. Il était donc probable et vraisemblable que le chiffre produit de manière conjointe par le HCR et les anciens bourgmestres surestimait la population de Benaco d'au moins 120 000 personnes⁶. Or la distribution alimentaire reposait sur cette surestimation, dont tirèrent profit les notables rwandais par des détournements considérables et la vente aux commerçants tanzaniens de la nourriture ainsi captée.

Le 8 juin commença le transfert d'une partie du camp de Benaco vers un nouveau site, Lumasi, distant d'une dizaine de kilomètres. MSF y aménagea un centre de réception où les arrivants étaient examinés et enregistrés. Les réfugiés étaient organisés en « communes », celles d'où ils provenaient au Rwanda. Ils étaient transférés en groupes, sous la tutelle des anciennes autorités communales qui assuraient la discipline de leurs « administrés ». Dès le 28 juillet, Lumasi était peuplé de 63 000 personnes et Benaco en comptait 190 000. En juillet et en août, les Rwandais continuèrent d'affluer en Tanzanie si bien qu'à la mi-août la population de Benaco augmenta à nouveau et atteignit le chiffre de 218 000, tandis qu'à Lumasi les réfugiés étaient au nombre de 87 000⁷. Les arrivées se poursuivirent début septembre. Selon le HCR, chaque semaine, 17 000 nouveaux réfugiés entraient en Tanzanie⁸. Mi-novembre 1994, l'agence onusienne évaluait la population de Lumasi à 98 000 réfugiés (MSF retenait également ce chiffre) et celle de Benaco à 260 000⁹.

5. Les épidémiologistes ont retenu l'hypothèse que la population de moins de 15 ans constituait en théorie 45 % de la population totale.

6. MSF, sitrep du 13 juin 1994, Ngara, Tanzanie.

7. MSF, sitrep du 16 août 1994, Benaco, Ngara, Tanzanie.

8. MSF, Situation des missions au Rwanda, au Zaïre et en Tanzanie, n° 13, 5 septembre 1994.

9. MSF, sitrep médical du 24 novembre 1994, Lumasi, Tanzanie, et HCR, Health Coordination Meeting, 11 novembre 1994.

La différence entre les chiffres de population établis par les leaders rwandais et les estimations les plus vraisemblables donne une mesure de la part de l'aide qui pouvait être captée par ces notables. Les importantes ressources ainsi détournées étaient réinvesties dans leurs activités politiques, parmi lesquelles l'entretien des milices, ou employées à des fins personnelles. Un simple calcul permet de mesurer l'ampleur du phénomène. En tenant compte d'une ration alimentaire de 0,5 kg de nourriture (environ 2 100 kcal) par réfugié chaque jour, la surestimation initiale de la population de l'ordre de 120 000 personnes dans le cas du camp de Benaco correspondrait à 60 tonnes de nourriture par jour.

Outre le fait de bénéficier à des autorités impliquées dans le génocide, l'autre résultat de ce système de détournement de l'aide alimentaire était de priver les réfugiés d'une partie des ressources qui leur étaient destinées. Cela se produisait alors que l'on observait de nouveau en Tanzanie, au cours de l'été 1994, des mortalités excessives, comme au printemps 1993 dans les camps de déplacés internes au nord du Rwanda et à l'automne 1993 dans ceux de réfugiés burundais au sud du Rwanda. Cependant, si certaines causes de la surmortalité étaient communes, la situation des camps de réfugiés rwandais en Tanzanie présentait des particularités. Les épidémies (dysenterie, choléra...) débutèrent non au moment de l'ouverture des camps mais alors qu'une bonne partie du système d'assistance était déjà en place.

D'un point de vue nutritionnel, MSF commença, début août, pour tous les enfants de moins de 5 ans, la distribution de rations sèches, sous forme de farines enrichies tenant compte de leurs besoins alimentaires spécifiques. Des centres de distribution furent ouverts à Benaco et Lumasi. En juin, une évaluation nutritionnelle réalisée à Benaco avait montré que moins de 5 % des enfants au-dessous de l'âge de 5 ans souffraient de malnutrition aiguë¹⁰.

10. MSF, UNHCR, AICF, Unicef, *Report of a Nutrition Survey in Benaco*, 11 juin 1994.

À la fin du mois d'août, dans les camps de Benaco et Lumasi, en raison du mauvais état de santé des nouveaux arrivants, cette proportion atteignait 8,9 %¹¹. Fin novembre, à Lumasi, elle était redescendue à 3,7 %¹². Aux pires moments, la mortalité s'est située légèrement au-dessous de 4 morts pour 10 000 réfugiés par jour à Benaco, restant bien inférieure aux taux bruts de mortalité qui avaient été observés au Rwanda dans les camps de déplacés internes ou de réfugiés burundais.

Tableau 1
Mortalité : taux brut de mortalité et taux de mortalité
infanto-juvénile pour 10 000 personnes et par jour

Benaco 1994		
13 juin	0,57	< 5 ans 1,71
28 juil.	1,90	< 5 ans 5,52
18 août	3,85	< 5 ans 10,27
2 nov.	1,22	< 5 ans 2,82
Lumasi 1994		
15-30 juil.	1,19	< 5 ans 3,32
18 août	1,85	< 5 ans 6,13
2 nov.	0,29	< 5 ans 0,81

11. UNHCR, *Nutrition Survey Report. Benaco & Lumasi, Rwandan refugee camps, Ngara district, Tanzania, 27 & 29 août 1994.*

12. MSF, *Report of Nutrition Survey in Lumasi, 28 novembre 1994.*

L'INSTALLATION DES RÉFUGIÉS RWANDAIS AU ZAÏRE

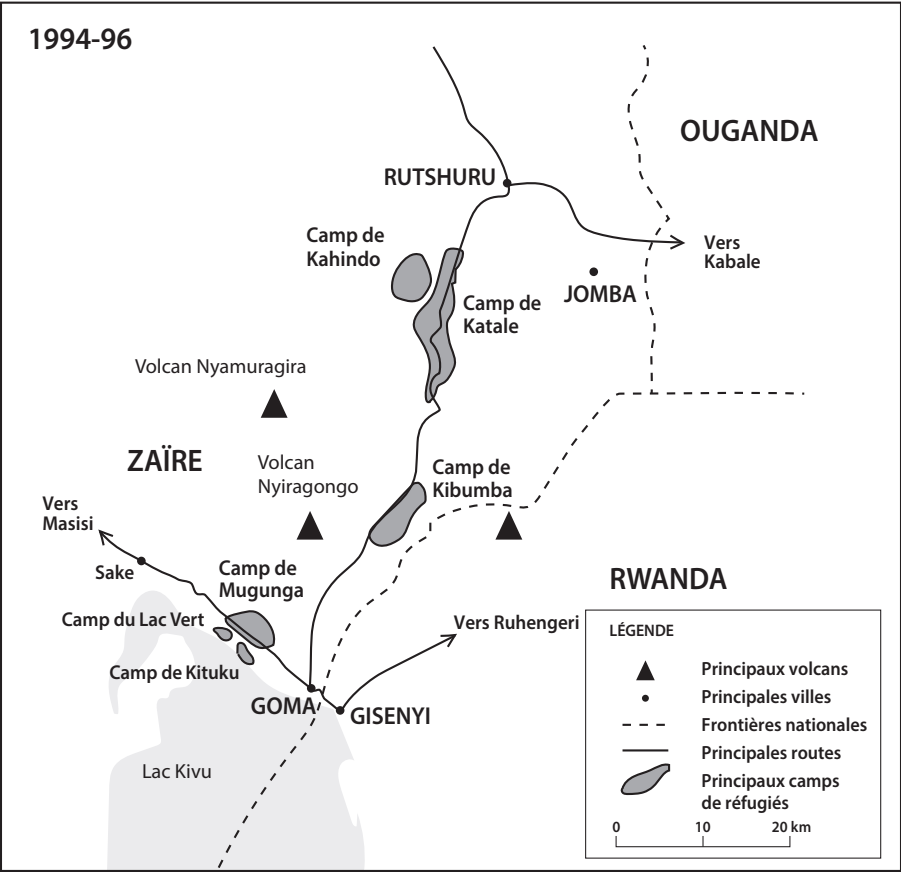
Après la prise de Kigali, le 4 juillet 1994, le FPR a poursuivi, avec succès, son offensive militaire vers le sud et l'ouest du Rwanda. Son avancée provoqua un départ massif de Rwandais hutus en direction du Nord et du Sud-Kivu au Zaïre ; cette fuite prit une ampleur considérable du 14 juillet au 18-19 juillet, date à laquelle les forces du FPR bloquèrent le passage de la frontière vers Goma. Le 20 juillet, 68 expatriés de MSF intervenaient dans la zone de Goma, ils seraient 166 fin août.

À la mi-juillet, les estimations du nombre de réfugiés rwandais arrivés soudainement au Nord-Kivu variaient entre 800 000 et 1 million. C'est ce dernier chiffre que MSF a retenu en juillet : il s'agissait d'une approximation partagée par les organisations humanitaires et le HCR, tout dénombrement étant irréalisable au moment de ce déferlement. Parmi ces réfugiés, MSF constatait « la présence bien visible de militaires bien armés (20 000 ?) », membres des Forces armées rwandaises (FAR) vaincues par le FPR¹³. Les chiffres des arrivées au Sud-Kivu étaient eux aussi incertains ; alors que le HCR avait annoncé le 20 juillet un afflux de 200 000 réfugiés à Bukavu, MSF estimait, le 24 juillet, cette population de réfugiés à 50 000. L'aide humanitaire arrivait alors *via* l'aéroport de Goma qui était sous contrôle de l'armée française. Plusieurs forces militaires prirent part aux opérations de secours dans l'est du Zaïre, en particulier des troupes américaines (à partir du 24 juillet et jusqu'à fin août) et françaises, mais également des militaires néerlandais, israéliens et japonais ; les armées de l'air de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande et du Canada transportèrent des secours¹⁴.

13. MSF-Belgique, *Crise rwandaise. Rapport de situation 18-24 juillet 94*, 28 juillet 1994.

14. Les activités de l'ensemble des contingents ont été étudiées par l'équipe de spécialistes chargés d'évaluer les opérations humanitaires au Rwanda, en Tanzanie et dans l'est du Zaïre. Voir John Borton, Emery Brusset, Alistair Hallam, *op. cit.*, p. 40 et 58-69.

Carte II.2. – Camps de réfugiés rwandais de la région de Goma (Zaïre)



Éditée par les auteurs à partir de la carte de L'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, Étude 3, *L'aide humanitaire et ses effets*, Londres, ODI, 1996, p. 39.

La présence de ces forces incita les réfugiés à s'installer dès la frontière franchie, ce qui facilita le travail des organisations humanitaires opérant à partir de Goma (Nord-Kivu) et Bukavu (Sud-Kivu) mais laissa en même temps libre cours aux responsables et exécutants du génocide pour s'organiser dans des camps proches de la frontière tout en tirant profit de l'assistance internationale.

Au Nord-Kivu, le nombre de décès intervenus lors du premier mois ayant suivi l'arrivée des réfugiés fut estimé à près de 50 000, avec un taux moyen de mortalité entre 20 et 35 morts pour 10 000 réfugiés par jour. Cette mortalité très importante était en grande partie causée par des épidémies de choléra et de dysenterie¹⁵. L'épidémie de choléra fut confirmée le 19 juillet. MSF installa d'abord cinq centres de traitement du choléra (CTC) dans trois camps (deux à Katala, deux à Kibumba, un à Munigi) puis un centre à Goma début août. En tout début d'épidémie, la situation était catastrophique. Dans les centres de traitement, jusqu'à 1 000 admissions par jour étaient effectuées dans le camp de Munigi entre le 22 et le 30 juillet, 1 200 à Kibumba, et près de 400 à Katala.

À Katala et Kibumba, le nombre d'admissions commença à décroître le 28 juillet. Le HCR annonça que la situation n'était plus critique : « L'épidémie de choléra dans les camps de réfugiés rwandais de Goma peut être considérée comme terminée, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a plus de choléra dans les camps, a estimé jeudi Ray Wilkinson, porte-parole du HCR. Le taux de mortalité continue de décroître pour se fixer à 500 morts par jour, contre près de 2 000 la semaine

15. Goma Epidemiology Group, « Public health impact of Rwandan refugee crisis : what happened in Goma, Zaire, in July, 1994 ? », *The Lancet*, vol. 345, n° 8946, 11 février 1995, p. 339-344. Voir également Les Roberts, Michael J. Toole, « Cholera deaths in Goma », *The Lancet*, vol. 346, n° 8987, 25 novembre 1995, p. 1431.

dernière¹⁶. » Cependant, fin août, les équipes médicales de MSF n'étaient pas au bout de leur peine, loin de là : selon l'association, dans les camps où elle travaillait, « l'épidémie de choléra [était] contrôlée », mais une épidémie de méningite s'était déclarée à partir de fin juillet ; quant à l'épidémie de dysenterie, qui avait fait son apparition dès juillet, elle continuait de progresser. Le taux de malnutrition aiguë globale était de 21,3 % parmi les enfants de moins de 5 ans.

En août et septembre, MSF intervenait dans les camps de Mugunga, Kibumba, Katale ainsi qu'à Goma-ville. MSF prit en charge l'approvisionnement en eau à Kibumba (depuis le 28 juillet). Au mois d'août, dans les camps, les centres de traitement du choléra furent progressivement transformés en hôpitaux. Les principales activités menées en août et septembre furent des vaccinations contre la rougeole et la méningite, l'aménagement d'hôpitaux et de dispensaires, la réalisation d'enquêtes épidémiologiques (portant sur la démographie, la mortalité, la morbidité, la nutrition, la couverture vaccinale, les activités médicales), la distribution de rations sèches pour tous les enfants de moins de 5 ans, l'ouverture de centres nutritionnels dans les camps, l'assainissement. À Goma-ville, MSF assurait la prise en charge nutritionnelle d'enfants non accompagnés malnutris. La situation nutritionnelle dans les orphelinats y était dramatique, comme l'avaient montré les résultats d'une évaluation menée par les épidémiologistes d'Épicentre : un centre de réhabilitation nutritionnelle fut ouvert le 24 août.

16. AFP, « L'épidémie de choléra pratiquement terminée, selon l'UNHCR », Goma, 4 août 1994.

Tableau 2
Mortalité à Katale, Nord-Kivu
Taux brut de mortalité et taux de mortalité
infanto-juvénile pour 10 000 personnes et par jour

Katale 1994		
14 juil.-4 août	41,3	< 5 ans 40,4
15-21 août	4,6	< 5 ans 15,5
29 août-4 sept.	3,70	< 5 ans 10,11
5-11 sept.	1,2	

Au Sud-Kivu, MSF opéra à Bukavu à partir du 22 juillet. La majorité des réfugiés s’installa d’abord dans la ville en plein air. Début août, les premières interventions de MSF concernaient donc la ville où il y avait alors approximativement 50 000 réfugiés. Ainsi, le 23 août, sur le site d’Alphagéry, un collège séminaire où se trouvaient 20 000 personnes environ, MSF ouvrit un dispensaire, tandis qu’une unité d’isolement choléra/dysenterie fut aménagée à proximité de l’hôpital général. En août, face à une situation nutritionnelle dégradée et en raison de l’absence de distribution générale en ville, MSF avec d’autres ONG organisa, sur 20 sites urbains, une distribution de bouillie pour tous les enfants malnutris de moins de 5 ans et également une « soupe populaire » pour les enfants et les personnes « visiblement démunies », qu’ils soient zaïrois ou réfugiés¹⁷.

17. Nicolas de Torrente, *L’action de MSF dans la crise rwandaise. Un historique critique. Avril-décembre 1994*, Paris, MSF, p. 57 et MSF-Hollande, *Regional Report*, 26 août 1994.

Carte II.3. – Camps de réfugiés rwandais de la région de Bukavu (Zaïre)



Éditée par les auteurs à partir de la carte de L'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, Étude 3, *L'aide humanitaire et ses effets*, Londres, ODI, 1996, p. 43.

Dès le mois d'août, le HCR fit pression pour que les réfugiés quittent Bukavu et s'installent dans des camps – mi-septembre, il restait entre 15 000 et 20 000 réfugiés en ville et MSF y poursuivit quelques actions de nutrition et d'assainissement¹⁸. À l'extérieur de la ville, les activités furent d'abord menées à Chimanga et Kalehe, puis ultérieurement à Inera, Hongo et Kashusha. Les programmes et les durées d'intervention différaient selon les camps en fonction d'une part de la situation médicale, sanitaire et nutritionnelle, d'autre part des risques liés à la présence de militaires ex-FAR et au pouvoir exercé par des leaders rwandais organisant à leur manière la discipline (et l'indiscipline) des réfugiés. Ainsi, à Chimanga, l'équipe fut-elle évacuée dès le 7 août, lorsqu'environ 2 000 ex-FAR investirent ce site. À Kashusha, les activités furent multiples et plus durables en dépit des incidents de sécurité et de rumeurs inquiétantes. MSF y était responsable de la santé et de l'assainissement en urgence.

À Kashusha, le chef de la sécurité aidé du chef de service du renseignement, tous deux reconnus par certains réfugiés comme ayant un passé douteux, règnent en maîtres incontestés sur le camp. Plusieurs membres de notre staff ont été plus ou moins directement menacés ou dépouillés sans que les coupables, pourtant identifiés, n'aient jamais été inquiétés. Les insinuations sur un prétendu rôle de MSF dans l'infiltration de Tutsis ou d'espions du FPR au sein du camp se sont de plus en plus précisées¹⁹.

Plus tardivement, l'association limita la durée de ses interventions à la période considérée comme une phase d'urgence. Ainsi prit-elle en charge l'installation des réfugiés dans le nouveau camp de Kamanyola (approvisionnement en eau, examen médical d'accueil, vaccination antirougeole), de même à Kabira

18. *Ibid.*, p. 58.

19. MSF, Mission Bukavu-Zaïre, rapport de mission Kashusha-Inera 2, du 24 août au 24 octobre 1994.

à partir du 28 septembre en assurant une visite médicale à l'enregistrement des arrivants, une vaccination contre la rougeole et des activités de dispensaire. Cependant, début novembre, toute l'équipe qui y travaillait fut évacuée à la suite de menaces de mort contre un infirmier rwandais et de rumeurs annonçant que l'hôpital MSF serait pillé, que « les milices se proposent de régler leur compte aux soi-disant tutsis²⁰ ».

Comme en Tanzanie, le contrôle par les anciens notables rwandais de la distribution de l'aide et des listes de bénéficiaires s'accompagnait de détournements massifs de vivres et provoquait la marginalisation de certains réfugiés qui étaient, de ce fait, irrégulièrement assistés, voire tenus à l'écart des circuits d'assistance. Par exemple, à Katale (Nord-Kivu), MSF estimait que 24 % des réfugiés recevaient une ration alimentaire insuffisante (moins de 2 100 kcal par personne et par jour). Face à ces détournements, MSF préconisa la réalisation de dénombrements permettant d'apprécier les besoins et d'ajuster l'importance des distributions de vivres. Néanmoins, pendant plusieurs mois, le nombre des réfugiés a fait l'objet, selon MSF et d'autres ONG, d'estimations incertaines et « peu fiables ». La première estimation fut révisée à la baisse dès août sur la base de photos aériennes, puis à nouveau réduite fin septembre : le HCR avait d'abord utilisé le chiffre de 1,2 million de réfugiés au Nord-Kivu, fin septembre, il fut ramené à 850 000²¹. Ainsi les budgets de l'aide, qui, pour leur plus grande partie, étaient consacrés à des dépenses de nourriture,

20. MSF Bukavu, situation Kabira, 6 novembre 1994. Voici les estimations de la population retenues par MSF fin septembre : 40 000 réfugiés à Kashusha, 65 000 à Inera 1 et 2, 10 000 à Kalehe, 24 000 à Hongo. Voir MSF-France, rapport d'activité au 30 septembre 1994, Bukavu. Il y a 23 000 réfugiés à Kabira, fin octobre 1994.

21. Voir John Borton, Emery Brusset, Alistair Hallam, *op. cit.*, p. 110-112. MSF-Hollande, dès fin août, adopte, pour la région de Goma, l'estimation de 850 000 réfugiés, dont 400 000 ne vivent pas dans les camps (MSF, *Rwanda Crisis. Regional report*, 9-26 août 1994).

furent-ils d'abord fondés sur des surestimations : ils finançaient donc des surplus de nourriture qui constituaient une manne pour les leaders extrémistes ainsi renforcés, consolidés dans leurs capacités à organiser et mobiliser des partisans.

MSF et d'autres ONG n'ont cessé d'insister sur l'importance cruciale d'un enregistrement de la population réfugiée. Ainsi, dans un communiqué signé par seize organisations de secours dont trois sections MSF, le sérieux des dénombrements fut l'une des conditions posées à la poursuite de l'assistance : « La sécurité doit être établie permettant ainsi un enregistrement des réfugiés officiel et indépendant²². » Le 7 novembre, l'ensemble du mouvement MSF plaida à nouveau en ce sens : « Un enregistrement doit avoir lieu le plus rapidement possible à Goma, afin de s'assurer que tous les réfugiés ont accès au secours humanitaire²³. » Cette exigence était partagée par les agences des Nations unies (le HCR en particulier) et les autres organisations humanitaires. Concernant MSF, dans les camps où elle travaillait, des estimations furent calculées en prenant appui sur des enquêtes de couverture vaccinale, des sondages et des photographies aériennes du nombre d'abris.

Pour déterminer la population du camp de Katale, estimer la mortalité depuis l'arrivée des réfugiés au Zaïre et mesurer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, nous avons conduit, le 4 août 1994, une enquête par sondage portant sur les foyers²⁴.

Peu après, à Katale, où la population était alors estimée à 110 000 réfugiés, le calcul du taux quotidien de mortalité entre le 8 août et le 11 septembre fut basé sur le compte des décès

22. Déclaration conjointe des organisations internationales travaillant dans les camps de réfugiés de Goma, 2 novembre 1994.

23. MSF-USA, MSF Appeal to the Security Council. « Call for immediate action in Rwandan refugee camps », 7 novembre 1994.

24. Épicentre, MSF-Belgique, MSF-Hollande, *Demography, Mortality and Nutrition Survey, Katale camp, 4 août 1994*, rapport préliminaire.

de patients. En effet, l'équipe de terrain estimait qu'« à Katalé, peu de personnes seraient enterrées par leurs parents, donc ce décompte des corps donnerait une estimation raisonnable des décès ». Le rédacteur de ce dernier rapport estimait en outre qu'il ne paraissait pas nécessaire de faire intervenir Épicentre dans le cas de Katalé, car les données d'Épicentre faisaient double emploi avec les recueils hebdomadaires effectués par le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) pour le compte du HCR²⁵.

En 1995, à l'initiative du HCR, un enregistrement fut effectué dans neuf camps du Nord-Kivu et dans la ville de Goma. Il dénombrait 721 000 réfugiés, alors que le chiffre précédemment retenu était de 850 000²⁶. Cet écart de 129 000 personnes était dû pour une part à des retours au Rwanda et pour l'autre à une surévaluation du nombre de réfugiés. Lorsque le HCR décida d'organiser des recensements, MSF fut en première ligne dans certains camps du Nord-Kivu. Il en a été ainsi à Kibumba en février 1995 où MSF fut chargée de « superviser les opérations de comptage ». Les obstructions furent graves et MSF en fit part au HCR : « À de très nombreuses reprises et sur plusieurs sites de recensement, des violences graves ont été organisées par des milices à l'encontre de la population réfugiée afin qu'elle ne se soumette pas aux modalités de recensement prévues par le HCR. [...] Des menaces ont été proférées contre notre staff international, portant gravement atteinte à sa sécurité. Le recensement

25. MSF-Hollande, *Report on Epidemiological Data. Katalé refugee camp. Short visit to Katalé/Goma : 26th August-16th September 1994*. Le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) est une agence fédérale des États-Unis.

26. HCR/Goma, sitrep n° 20, 21 mars 1995, cité par Arnaud Royer, « L'instrumentalisation politique des réfugiés du Kivu entre 1994 et 1996 », André Guichaoua (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004, p. 440.

a dû être interrompu mercredi 26 janvier au vu des fraudes massives et de l'insécurité croissante qui régnait sur les sites de comptage²⁷. » Le recensement reprit avec un contrôle renforcé et MSF y contribua. Cependant, comme l'association l'affirma le 7 février 1995 dans un communiqué de presse publié à Bruxelles, sa résistance aux « malversations » mettait en danger les membres de son équipe travaillant à Kibumba²⁸. Elle mit donc un terme à ses activités d'assistance dans ce camp. Ce communiqué précisait que, dans les trois autres camps du Nord-Kivu où MSF intervenait, « le recensement s'est déroulé dans des conditions différentes » : les activités à Kahindo, Katale et Kituku furent donc poursuivies.

Au Sud-Kivu, entre le 28 février et le 7 mars 1995, une première opération de recensement fut organisée par le HCR dans les camps et à Bukavu : alors qu'une estimation de 355 000 réfugiés avait été préalablement retenue par le HCR, 302 000 réfugiés furent enregistrés lors recensement, répartis sur 25 camps et quatre centres pour enfants seuls²⁹.

Fin décembre 1995, un journaliste de l'AFP relata sa visite au Kivu. Il souligna que les camps paraissaient installés pour longtemps. Occupés durablement, ils devenaient couramment un espace économique où toutes sortes d'activités marchandes étaient développées : « Près d'un million de réfugiés hutus rwandais sont toujours établis au Zaïre [...], les quelque 750 000 réfugiés de Goma et 200 000 à 300 000 de Bukavu restent solidement établis dans leurs camps, devenus de véritables grands villages, dotés de magasins d'alimenta-

27. MSF-Belgique au directeur pour l'Afrique, HCR, Évolution de la situation à Goma, Zaïre, Bruxelles, 6 février 1995.

28. « Violences, menaces et fraudes lors des opérations de recensement des réfugiés rwandais : MSF se retire du camp de Kibumba », communiqué de presse, 7 février, Bruxelles.

29. Arnaud Royer, *op. cit.*, p. 439 et John Borton, Emery Brusset, Alistair Hallam, *op. cit.*, p. 44 et 112.

tion, de boutiques diverses, voire même de boîtes de nuit³⁰. » L'expression « grands villages » est insolite, car la population, dans plusieurs camps, dépassait les 100 000 habitants et progressivement les grands axes de circulation, tracés au bulldozer lors de l'implantation, « devinrent des rues de commerce et d'artisanat. Il y eut même des restaurants et quelques hôtels faits de toile et de broc, des débits de boisson plus ou moins clandestins, substituts des "cabarets" du Rwanda, et des cinémas pour projections vidéo³¹. » Des activités de jardinage furent développées soit dans les camps à proximité des abris, soit à l'extérieur. L'anthropologue Johan Pottier, qui enquêta en 1995 à Lumasi (Tanzanie), observa que « la majorité des réfugiés cultivaient autour de leurs abris » tandis qu'au Nord-Kivu, les réfugiés eurent parfois accès à des terres cultivables hors des camps³².

L'INSÉCURITÉ, LE POUVOIR DES LEADERS

Les violences commises à Benaco furent une préoccupation constante pour les intervenants humanitaires. En témoignent les correspondances des équipes de terrain de même que les déclarations et rapports produits par les responsables des sièges MSF.

30. AFP, « Près d'un million de réfugiés rwandais toujours établis au Zaïre », Goma, 28 décembre 1995.

31. Roland Pourtier, « Les camps du Kivu ou la gestion de l'éphémère », in Véronique Lassailly-Jacob *et al.*, (éd.), *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, Éditions de l'IRD, 1999, p. 457-458. Les observations de ce géographe datent d'une mission au Kivu effectuée en février-mars 1996.

32. Johan Pottier, « Why aid agencies need better understanding of the communities they assist: the experience of food aid in Rwandan refugee camps », *Disasters*, vol. 20, n° 4, 1996, p. 331-332.

Ainsi, le 6 juin 1994, dans un rapport adressé à Paris, la coordination de MSF à Ngara constatait : « L'insécurité augmente tant dans Benaco que sur la frontière. Sur Benaco, un réfugié a été lynché à mort samedi dernier [le 4 juin] ; une enquête est en cours [...]. Les vols augmentent et nous ne sommes pas les dernières victimes³³. » Une semaine plus tard, le constat à Ngara se faisait plus inquiétant : « En une semaine, cinq assassinats reconnus officiellement (quatre lynchages et une personne découpée en morceaux...). Une équipe de MSF-Hollande a assisté à la mise en pièces de la dernière victime. Il devient urgent que les équipes respectent un peu mieux les consignes de sécurité et ne traînent pas le soir pour rentrer du camp. » L'auteur de ce rapport se montrait plus que sceptique face aux mesures prises par le HCR : « Un groupe de 300 personnes a été recruté. Elles ne disposent que d'une torche et d'un insigne et n'ont le pouvoir que d'arrêter les gens et de les livrer au HCR qui se chargera de les livrer aux Tanzaniens. On n'ose pas prononcer le mot de "milice" mais avouons que ça y ressemble beaucoup³⁴. » Il ne s'agissait pas là d'une initiative des autorités tanzaniennes, mais d'une mesure prise par l'administration du HCR dans le camp, qui avait recruté des hommes recommandés par les leaders rwandais, sans tenir compte de leurs agissements durant le génocide. De fait, le HCR n'avait ni les connaissances ni les moyens suffisants pour trier les réfugiés en identifiant ceux qui avaient participé au génocide des Tutsis. En effet, si la Tanzanie décida, dès juin, de mettre en place dans les camps une force de sécurité, celle-ci ne fut déployée que quatre mois plus tard à la suite de pressions des organismes humanitaires internationaux.

Durant la deuxième quinzaine de juin, rien ne changea, les équipes de MSF restèrent sur le qui-vive, inquiètes face aux mobilisations violentes à Benaco et aux assassinats.

33. MSF, sitrep du 6 juin 1994, Ngara, Tanzanie.

34. MSF, sitrep du 13 juin 1994, Ngara, Tanzanie.

Dans le camp de Benaco vivait un leader hutu [Jean-Baptiste Gatete] qui avait été le chef de cabinet de la ministre de la Famille [Pauline Nyiramasuhuko]. Il avait été fréquemment accusé d'implication dans le génocide. Durant la nuit du 15 juin 1994, ce leader hutu fut prié par le HCR de quitter le camp. En quelques minutes, une masse de plusieurs milliers de personnes, armées de machettes et de bâtons, encerclèrent la tente où avait lieu la discussion entre le HCR et Gatete. Cette foule violente exigeait qu'il restât dans le camp. Elle se dispersa après que la police tanzanienne eut tiré des coups de semonce. Les humanitaires qui étaient bloqués dans la tente purent alors la quitter. À la suite de cet incident, tout le personnel international des organismes d'aide fut temporairement évacué. Quant au leader hutu, il ne fut pas contraint à partir³⁵.

À Paris, le directeur général de MSF-France, qui revenait de Benaco, relata cette émeute lors d'une conférence de presse, le 17 juin : « Actuellement, nous ne pouvons revenir dans le camp, nous sommes en quelque sorte en grève humanitaire. » Il dénonça les détournements de l'aide et le trafic auxquels se livraient les leaders : « Toutes les nuits, des camions viennent dans le camp chercher ce que l'aide humanitaire apporte officiellement aux réfugiés, et c'est l'occasion d'un énorme trafic qui sert à nourrir les propres objectifs de ces leaders. [...]. Nous avons assisté, et même participé, à la réhabilitation des bourreaux sur le dos de l'aide l'humanitaire internationale. C'est écœurant³⁶. » Ces affirmations et dénonciations ne faisaient pas l'unanimité parmi les sections MSF. Ainsi, MSF-Hollande, qui intervenait à Benaco, prit position dans une lettre adressée, le 23 juin, à MSF-

35. MSF-Hollande, *Breaking the Cycle, MSF calls for action in the Rwandese refugee camps in Tanzania and Zaire*, Amsterdam, 10 novembre 1994.

36. AFP, « MSF dénonce l'utilisation d'un camp de réfugiés rwandais en Tanzanie, comme "base arrière" des forces hutues », Paris, 17 juin 1994.

France et MSF international. Cette lettre précisait les points de désaccord.

Nous savons tous qu'en de nombreuses occasions MSF a travaillé pour des réfugiés et des personnes qui étaient suspectés de graves violations des droits humains. Pour MSF, l'assistance humanitaire à ceux qui la nécessitent est parmi les principes les plus fondamentaux de notre charte. Bien sûr, la position de MSF est que ces personnes devraient être traduites devant la justice. Cependant, établir la culpabilité des présumés génocidaires ne relève pas du mandat de MSF. Il reste évident que la prise de contrôle du camp de Benaco par des présumés génocidaires crée de sérieux risques pour toutes les agences qui y travaillent.

Cette lettre (c'est-à-dire MSF-Hollande) concluait en souhaitant que MSF demande au HCR « de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les présumés génocidaires de continuer à menacer sérieusement la sécurité et à contrôler le camp³⁷ ».

Ce désaccord illustre la différence de tonalités politiques entre les deux sections MSF. D'une part, une tonalité véhémement et indignée, d'autre part une argumentation de tonalité formaliste, fondée sur « le mandat » du mouvement MSF et celui du HCR. On pourrait croire retrouver dans ce conflit d'arguments la différence canonique entre éthique ou politique de la conviction et éthique ou politique de la responsabilité, mais ce n'est pas exactement le cas car si les langages diffèrent, les deux présentations du contexte concordent et les deux sections expriment une volonté commune de s'opposer aux suspects de crime ; les uns disent « auteurs présumés », les autres « bourreaux ».

Par la suite, les sections MSF présentes dans les camps tanzaniens ont régulièrement adressé à leurs sièges des comptes

37. MSF-Hollande, *MSF-H Position Regarding the Continuation of our Programmes in Benaco Camp*, Amsterdam, 23 juin 1994.

rendus sur les incidents de sécurité et les mesures prises par le HCR et les autorités tanzaniennes pour tenter d'y remédier. C'est par exemple le cas d'un rapport de MSF-Hollande sur « la sécurité et la protection des réfugiés rwandais »³⁸. Ce rapport fait suite à une enquête de terrain effectuée entre le 27 août et le 13 septembre à Ngara et dans les camps de ce district tanzanien (principalement à Benaco), ainsi qu'à Kigali. La rédactrice rappelle d'abord les statuts du HCR et son mandat de protection des réfugiés, puis insiste sur le pouvoir bien établi des leaders et la faiblesse relative du HCR face à ces chefs et leurs dépendants : « Les leaders sont respectés par la population du camp ; la plupart des leaders ont participé au génocide. » Après avoir insisté sur le climat de « haine contre les Tutsis et le FPR », le rapport présente un résumé d'incidents dont ont été témoins des expatriés des différentes sections de MSF et du HCR. Ainsi : « Le 29 août 1994, Z. a été témoin du lynchage d'un homme qui a eu lieu en face du bureau d'enregistrement du HCR dans le camp de Benaco. Une foule en colère jetait des pierres, criant que l'homme était un espion du FPR. Les gardes rwandais présents sur les lieux ne sont pas intervenus. [...] Il fallut longtemps avant que la police tanzanienne n'arrive sur le site de l'incident. La victime a été alors transportée à l'hôpital de la Croix-Rouge allemande, où elle mourut au bout d'une heure. » Autre incident, fin août. Des réfugiés rwandais tutsis qui regagnaient le Rwanda dans un camion furent victimes d'un accident de la route. Les blessés furent transférés à l'hôpital de la Croix-Rouge de Benaco. Une foule d'hommes armés de poignards et de bâtons manifesta devant l'hôpital contre les blessés tutsis. Face à cette situation qui devenait « explosive et imprévisible », le HCR évacua les blessés au Rwanda. Dans six des huit incidents résumés par

38. MSF-Hollande, équipe d'urgence, *Report on Security and Protection of Rwandese Refugees in Kagera Region, Tanzania, 27 August-13 September 1994*, 26 septembre 1994.

le rapport, les hommes agissaient en groupe, voire en foule et publiquement.

Les meurtres, brutalités et menaces visaient, dans les camps, d'une part des Rwandais tutsis et d'autre part des Rwandais hutus accusés d'espionnage pour le FPR. Dans la plupart des cas, ces réfugiés étaient en danger de mort. Pour attester la fréquence des meurtres, le rapport de MSF-Hollande faisait état de données communiquées par le HCR : celui-ci avait enregistré, en juillet et août, « 60 incidents de protection majeurs dont 20 meurtres » dans les camps du nord-ouest de la Tanzanie et de la zone frontalière avec le Rwanda. Une confirmation supplémentaire était enfin apportée : « Le 20 août, durant une réunion interagences, le responsable du HCR a déclaré que, la semaine précédente, 19 Tutsis avaient été tués dans le camp de Benaco. Le coordinateur de MSF-France déclara que 16 personnes avaient été tuées dans le camp de Lumasi, durant cette même semaine³⁹. »

En août 1994, le conseil international de MSF décida l'envoi, au Zaïre et en Tanzanie, d'un volontaire chargé de la sécurité et de la protection des réfugiés. Cette initiative était fondée sur un constat critique : le HCR n'assurerait pas la sécurité et la protection des réfugiés, MSF décidait donc « d'enquêter sur les problèmes de sécurité afin de pousser le HCR à intensifier ses activités de protection ». MSF-Hollande désigna le responsable de cette mission et celui-ci, en collaboration avec ses collègues de Goma, en fixa les tâches : contacts à entretenir, interviews à réaliser, envoi hebdomadaire de rapports sur les incidents et les développements de la situation, rédaction d'un rapport de fin de mission incluant des recommandations⁴⁰.

Dans le second rapport hebdomadaire, qui correspond à la semaine du 28 août au 4 septembre dans la région de Goma,

39. *Ibid.*

40. Message adressé d'Amsterdam à MSF-Hollande à Goma, Terms of Reference for the « security/protection » officer, 15 août 1994.

le responsable rendait compte de sa visite dans trois camps du Nord-Kivu : Katale, Kibumba et Mugunga. Il soulignait en premier lieu que la sécurité y restait précaire et en donnait pour exemple l'effet d'une rumeur à Katale. Début septembre, selon cette rumeur, « tous les réfugiés devraient avoir quitté le Zaïre avant la fin du mois et les ONG allaient se retirer dans trois jours ». À Katale, le centre de distribution d'aide de l'ONG Care fut alors attaqué par les réfugiés. La tension baissa grâce à la médiation des scouts rwandais qui étaient en contact avec les notables du camp. Ces scouts étaient des jeunes gens principalement équipés de sifflets car responsables du trafic routier à l'intérieur des camps. Ils avaient été mis en avant par le HCR comme une alternative acceptable aux miliciens pour certaines tâches de « police ».

Toujours d'après ce rapport, le banditisme était le risque principal à Kibumba, particulièrement sur la route de Goma, quand, en début de soirée, les travailleurs humanitaires regagnaient leurs domiciles. Il y avait là une différence avec « le camp de militaires » à l'intérieur de Mugunga, où la sécurité apparaissait stable (cette partie du camp de Mugunga comprenait une concentration importante de soldats ex-FAR). Enfin, l'enquêteur de MSF soulignait qu'il n'ignorait pas les limites de ses entretiens avec quelques réfugiés qu'il avait interrogés sur la situation dans les camps : « Des incidents sont relatés mais sans que soient identifiables les instigateurs. De mon point de vue, il est extrêmement difficile d'obtenir une information fiable car les réfugiés et le personnel local présentent une vision enjolivée, peut-être par peur⁴¹. » Ce sentiment semblait partagé par la coordinatrice de MSF à Bukavu. Début novembre, elle apprit par des membres du personnel eux-mêmes informés par des patients que les milices voulaient piller l'hôpital de Kabira et « régler leur compte » à deux employés supposés tutsis. Puis,

41. Volontaire chargé de la sécurité et de la protection des réfugiés, rapport de transmission préliminaire, 7 septembre 1994.

comme son collègue enquêtant à Goma, elle précisait combien il était difficile de connaître la réalité d'un camp au-delà des apparences : « La situation de Kabira semblait beaucoup plus sous contrôle apparemment. L'organisation souterraine réelle ou non nous a complètement échappé⁴². » En Tanzanie, selon un responsable du HCR, « il y a une “guerre du silence” dans les camps [...]. Personne n'a de certitude sur ce qui se passe en termes de violence⁴³ ». On savait dans les dispensaires et sur les chantiers logistiques que chaque camp était le lieu de rumeurs qui pouvaient soudain mobiliser des groupes violents ; il était aussi manifeste qu'une masse de réfugiés – des « citoyens ordinaires » selon les termes de l'anthropologue Johan Pottier – s'en tenaient à l'écart⁴⁴.

Dans les rapports où les coordinateurs rendaient compte d'« incidents de sécurité », ils en relataient les circonstances, indiquaient quelles personnes en avaient été victimes et pour quels motifs, quels intervenants de MSF étaient présents et parfois menacés ou attaqués, quelles mesures avaient été prises par la mission pour protéger l'équipe et les patients, préserver les conditions du travail médical et logistique, avertir et impliquer les responsables du HCR. En l'absence de relevés statistiques qui synthétiseraient les données collectées pendant cette période par l'ensemble des ONG et le HCR, la série des rapports consacrés aux « incidents » relatés par la coordination MSF de Bukavu entre début septembre et fin octobre 1994 apportent des informations importantes concernant les types de violences enregistrées : meurtres de réfugiés, émeutes, agressions contre des membres du personnel humanitaire, vols, pil-

42. MSF Bukavu, *Situation Kabira*, 6 novembre 1994. Situé au Sud-Kivu, Kabira était début novembre un camp de 23 000 personnes.

43. MSF-Hollande, équipe d'urgence, *Report on Security and Protection of Rwandese Refugees in Kagera Region, Tanzania, 27 August-13 September 1994*, 26 septembre 1994.

44. Johan Pottier, *op. cit.*, p. 326.

lages et rackets. Certaines formes d'agressions n'apparaissent pas dans ces rapports, en particulier les viols (ou tentatives de viol⁴⁵). Début octobre, la coordinatrice de la section française à Ngara en apprenait l'existence mais sans que les équipes aient pu directement le constater. Elle fit ainsi part de « rumeurs de femmes violées aux points de distribution d'eau et de femmes contraintes à la prostitution⁴⁶ ». À cette époque, aucun programme spécifique consacré à la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles n'était mené par MSF dans les camps.

MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES CAMPS ET TENTATIVES DE RAPATRIEMENT

En juillet 1994, Mme Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, s'était exprimée en faveur d'un rapatriement rapide au Rwanda, avant que, début août, le HCR ne renonce momentanément à inciter au retour. Entre la mi-juillet et la mi-septembre 1994 près de 200 000 réfugiés rwandais hutus auraient néanmoins consenti au rapatriement, selon les estimations de l'agence onusienne. De son côté, le 3 août, MSF demanda « le déploiement [dans le sud-ouest du Rwanda] d'une force militaire internationale », qui constituerait « une garantie de retour dans des conditions normales », « condition essentielle pour vaincre la peur des réfugiés ». Ce message anticipait la situation future liée au départ proche des militaires de l'opération Turquoise, engagée par la France dans le sud-ouest du Rwanda, sur mandat des Nations unies, depuis le 22 juin, et qui devait prendre fin le 22 août. Le 10 août, dans un commu-

45. Catharine Newbury, « Suffering and survival in Central Africa », *African Studies Review*, vol. 48, n° 3, décembre 2005, p. 126.

46. Coordinateurs Ngara à Cellule d'urgence, Crise rwandaise, MSF-France, 4 octobre 1994.

niqué de presse publié à Bruxelles, MSF « insiste pour que les rumeurs récentes de “disparitions” du côté FPR soient investiguées d’urgence par des organisations spécialisées ». Le même communiqué, ainsi que d’autres interventions publiques MSF, affirmait que « le retour massif des réfugiés dans leur pays reste la seule solution » mais que pour que cela puisse se réaliser « les réfugiés doivent avoir l’assurance qu’à leur retour ils seront traités correctement ». C’est pourquoi, MSF préconisait « un large déploiement de praticiens des droits de l’homme » au Rwanda : « La présence massive d’observateurs permettra d’augmenter sensiblement le sentiment de sécurité. » Cette recommandation a été régulièrement avancée par MSF.

Ce même 10 août, le président du Conseil de sécurité des Nations unies affirmait que « le retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers » était essentiel, et condamnait « les anciens dirigeants du Rwanda » qui incitaient les réfugiés à rester en exil. Puis il ajoutait que le Conseil se félicitait des engagements pris par le nouveau gouvernement rwandais, qui, concernant les réfugiés, se déclarait prêt « à assurer leur protection et le respect de leurs droits devant la loi ». À cette date, les résultats d’une initiative d’enquête prise par le HCR n’étaient pas encore connus. L’agence avait en effet nommé fin juillet une équipe chargée de conduire une investigation dans les camps de réfugiés et au Rwanda afin d’étudier quels mécanismes pourraient « accélérer » le retour des réfugiés en toute sécurité. Dirigée par Robert Gersony, l’enquête fut conduite du 1^{er} août au 5 septembre 1994. Le contenu du « rapport Gersony » ne fut assurément pas celui escompté par ses commanditaires et le gouvernement rwandais, car les enquêteurs collectèrent des données attestant que, entre avril et août 1994, le FPR avait exécuté, dans les zones qu’il contrôlait au Rwanda, un nombre de victimes estimé à 30 000⁴⁷. La

47. Seul est accessible, depuis 1994, un résumé de 14 pages du rapport. Signé « UNHCR Emergency Repatriation Team », ce document a pour

diffusion publique de ce rapport fut rapidement bloquée par les Nations unies, dont certains responsables allèrent jusqu'à déclarer qu'il n'existait pas. Cependant, dès septembre, la presse internationale commença à en relayer les conclusions. Celles-ci furent connues dans les camps, ce qui entraîna un arrêt des retours et une nouvelle suspension provisoire des rapatriements par le HCR en septembre.

Ce dernier dénonça, dans un communiqué publié le 21 octobre, la « présence menaçante » des militaires, des militaires et des anciennes autorités civiles à l'intérieur des camps : « Les réfugiés qui expriment le désir d'être rapatriés sont terrorisés et plus d'une douzaine d'entre eux ont été assassinés. » Le 2 novembre, seize ONG internationales, dont trois sections MSF, ont « fermement » et publiquement soutenu la position du HCR ; comme le HCR, elles condamnaient les violences contre les réfugiés et les menaces qui en faisaient des « otages » : « [Ils] se voient dénier le droit de rejoindre leurs lieux d'origine. » Ce thème a été repris dans plusieurs communications publiques. Ainsi, le 7 novembre 1994, un appel au Conseil de sécurité précisait : « Chaque réfugié doit être en mesure de décider librement s'il veut rester ou non dans les camps, sans craindre pour sa vie⁴⁸. » Puis, le 10 novembre 1994, dans son rapport public consacré à la situation des réfugiés rwandais dans les camps du Zaïre et de Tanzanie, MSF soulignait, comme auparavant, que la situation de sécurité se détériorait et que les « leaders » menaçaient les volontaires au rapatriement : « MSF a été témoin de meetings au cours desquels les réfugiés étaient dissuadés de retourner au Rwanda. Toute personne qui

titre : *Summary of UNHCR presentation before Commission of Experts, 10 October 1994. Prospects for early repatriation of Rwandan refugees currently in Burundi, Tanzania and Zaire*. Ce rapport est publié sur le site http://en.wikipedia.org/wiki/Gersony_Report, consulté le 5 juin 2016.

48. MSF-USA, MSF Appeal to the Security Council. Call for immediate action in Rwandan refugee camps, New York, 7 novembre 1994.

met en question l'autorité des leaders est traitée d'agent du FPR et soumise à une justice sommaire⁴⁹. »

Dans leur communiqué de presse collectif du 2 novembre 1994, seize ONG signataires (dont MSF-Hollande, France et Belgique) avaient déclaré « inacceptables » leurs conditions de sécurité et de travail. Elles estimaient que les conditions de sécurité s'étaient dégradées et qu'elles pourraient « être forcées de retirer leur assistance » si rien n'était entrepris pour y remédier. Ce communiqué appuyait la prise de position du HCR publiée le 21 octobre où celui-ci dénonçait les menaces contre les intervenants humanitaires et la terreur exercée contre les réfugiés souhaitant être rapatriés. Le 7 novembre, dans son adresse au Conseil de sécurité publiée à New York, MSF demanda la mise en place immédiate d'une « force internationale de sécurité » pour maintenir « l'ordre et la sécurité dans les camps » afin de protéger les réfugiés. À cette date, les principaux contingents militaires étrangers avaient quitté le Zaïre, et la force armée déployée au Kivu pour sécuriser la situation était composée de para-commandos zaïrois (« bérets rouges »), dont le comportement avait provoqué des tensions et accru l'insécurité.

Plusieurs « solutions » furent proposées par le secrétaire général des Nations unies dans un rapport adressé au Conseil de sécurité, le 18 novembre. Il s'agissait de déployer, à l'intérieur des camps du Kivu, une force de maintien de la paix de 3 000 ou 5 000 hommes qui aurait pour objectif de « créer des zones de sécurité » à l'intérieur des camps ; ou bien, autre option, une intervention de 10 000 à 12 000 hommes qui auraient pour mission de transférer dans de nouveaux camps « les anciens dirigeants politiques, les militaires et les militaires ». Ceux-ci seraient transférés « si possible à titre volontaire », mais le rapport précisait : « On peut supposer qu'ils ne s'en iront pas de plein gré et qu'ils utiliseront vraisemblablement la force pour empêcher qu'on les déloge. » C'est

49. MSF-Hollande, *Breaking the Cycle*, op. cit., 10 novembre 1994.

pourquoi la seconde option impliquait une intervention sous le couvert du chapitre VII de la charte des Nations unies, autorisant l'usage de la force. Le Conseil de sécurité n'adopta aucune des propositions faites par le secrétaire général, auquel il fut cependant demandé de consulter les pays qui pourraient fournir un contingent pour composer une force de 5 000 hommes. Le 25 janvier 1995, le secrétaire général annonça au Conseil de sécurité qu'il était impossible de réunir les troupes nécessaires au déploiement d'une opération de maintien de la paix visant à améliorer la sécurité dans les camps, un seul pays s'étant déclaré volontaire. À la place d'une force internationale, il fut décidé de déployer des militaires zaïrois, rémunérés par le HCR : ce Contingent zaïrois pour la sécurité dans les camps (CZSC) fut actif à partir de mars 1995 au Nord-Kivu (1 000 hommes) et au Sud-Kivu (500 hommes), il était composé de militaires issus de la Division spéciale présidentielle (DSP). Aussi la proximité entre le président Mobutu et les hauts gradés des ex-FAR présents au Zaïre eut-elle pour conséquence qu'aucune initiative ne fut prise contre les leaders politiques et militaires dans les camps. En outre, ces éléments de la DSP s'engagèrent dans des activités commerciales illégales et des violences contre les réfugiés⁵⁰.

En juillet 1995, le constat fait par MSF demeurait pessimiste. Entre décembre 1994 et mars 1995, le HCR avait convoyé 12 775 réfugiés vers le Rwanda, mais à partir d'avril le « rapatriement était pratiquement à l'arrêt car la situation à l'intérieur du Rwanda se détériorait⁵¹ ». MSF attribuait cet arrêt d'une part à l'influence des leaders anti-FPR, d'autre part au climat de peur lié aux arrestations arbitraires et aux « représailles meurtrières » pratiquées, notamment en avril, lors de la fer-

50. HCR Goma, sitrep n° 28, 6 décembre 1995, cité par Arnaud Royer, *op. cit.*, p. 484-485.

51. MSF-Hollande, *Deadlock in the Rwandan Refugee Crisis : virtual standstill on repatriation*, Amsterdam, juillet 1995.

meture par la force des camps de déplacés dans le sud-ouest du Rwanda, l'APR « tuant tant de déplacés qu'il était impossible de les compter ». C'est dans ces termes que le rapport *Deadlock in the Rwandan Refugee Crisis* rappelait le massacre du 22 avril 1995 dans le camp de Kibeho, au sud-ouest du Rwanda, et il le rangeait parmi les principaux obstacles au rapatriement⁵².

Après le massacre de Kibeho, le HCR suspendit les retours. En août 1995, le gouvernement zaïrois annonça que les réfugiés devraient quitter le Zaïre au plus tard le 31 décembre 1995. Le HCR développa une campagne d'information pour promouvoir le rapatriement. Elle eut peu d'effets.

RESTER OU PARTIR (OCTOBRE 1994-AOÛT 1995)

En septembre et octobre 1994, l'éventualité d'un départ des camps fut discutée entre sections MSF. Selon le compte rendu d'une réunion de toutes les sections présentes dans la région des Grands Lacs, tenue le 14 octobre à Kigali, « personne n'envisage de partir brutalement des camps dès demain ». La question du départ souleva des divergences entre sections, néanmoins il y eut consensus « sur la nécessité d'introduire – comme ultime action – la possibilité du départ des camps⁵³ ». Dès cette date, la section hollandaise avait formalisé les critères pouvant justifier l'arrêt de ses opérations de secours.

a) L'assistance de MSF n'atteint pas les plus vulnérables et ceux qui en ont le plus besoin.

b) Nous soutenons un système militarisé et notre soutien a plus d'effets négatifs que positifs.

52. *Ibid.*, p. 32-34.

53. MSF international et MSF-Belgique, *Rapport sur la visite du Conseil international dans les camps de réfugiés rwandais*, 17 novembre 1994.

c) Notre action de plaider n'est plus efficace et en ce domaine nous n'avons pas de nouvelles initiatives à mettre en avant.

d) Autres⁵⁴.

Avant toute décision de retrait, il fallait donc d'abord évaluer les opérations en cours et poser publiquement les conditions de leur poursuite. Le 27 octobre, MSF-Hollande n'envisageait pas de se retirer et ce quelle que soit la décision prise par MSF-France. Ce ne fut pas une surprise pour les sections opposées au retrait (MSF-Hollande, Belgique, Suisse), lorsque le conseil d'administration de MSF-France du 28 octobre vota le retrait de tous les camps en Tanzanie et au Zaïre. En revanche, ce fut un véritable choc quand cette décision fut publiquement annoncée, le 7 novembre, sans que le mouvement ait été averti au préalable de cette sortie médiatique du président de la section française⁵⁵. Dès lors, le désaccord entre points de vue évolua vers une véritable crise du mouvement MSF. Les accusations réciproques faites à l'époque témoignent de cette dramatisation.

Le coordinateur de MSF-Belgique à Goma écrivit : « Le retrait est synonyme de silence » ; puis, défendant son point de vue : « Il y a une marge de manœuvre sur le terrain [...]. Je suis pour une politique de résistance humanitaire à Goma et non pour une acceptation d'un état de fait. Cela semble naïf mais c'est tout aussi naïf de penser que MSF dans son coin va changer le cours des choses en se retirant⁵⁶. » En janvier, le même responsable soulignait : « Sans la moindre équivoque possible, [l'aide humanitaire] nourrit un monstre [...]. Et ce

54. Mémoire du département des affaires humanitaires de MSF-Hollande aux équipes de Kigali, Goma et Benaco, 11 octobre 1994.

55. Philippe Biberson, « Pourquoi nous quittons le Rwanda », *Ouest-France*, 7 novembre 1994.

56. Coordinateur de MSF-Belgique à Goma, Lettre au conseil d'administration. URGENT URGENT URGENT URGENT URGENT, 6 novembre 1994.

monstre prépare son retour par les armes en se servant de la population comme bouclier et comme otage. Et si travailler dans les camps signifiait devenir complice des génocideurs ? Dilemme. » Il répondait à cette dernière interrogation en préconisant à nouveau la « politique de résistance humanitaire », qu'il opposait avec force au choix de partir et aux accusations de « collaboration ».

Sommes-nous complices ? Je réponds définitivement non. MSF dispose d'une marge de manœuvre pour influencer sur le contexte, en collaboration avec les principales ONG. Il faut définitivement aller jusqu'au bout de nos ressources opérationnelles. Cependant, le jour où cette marge de manœuvre disparaîtra (problèmes d'insécurité, absence d'impact réel), les conditions de notre présence à Goma disparaîtront et un retrait s'imposera⁵⁷.

Quant à la décision de retrait prise par MSF à Paris, elle fut justifiée publiquement par une condamnation radicale du maintien : de ce point de vue, rester, c'était laisser libre cours aux agents du génocide, c'était les légitimer, en devenir complices⁵⁸. Cette justification de l'arrêt des secours prend appui sur un constat identique à celui du coordinateur belge à Goma que nous venons de citer : l'aide humanitaire nourrit un « monstre ». Ce constat justifie donc à la fois la « résistance » (MSF-Belgique) et la primauté du discours dénonciateur accompagnée de l'arrêt des opérations (MSF-France). Cependant, les deux points de vue concordent sur la conti-

57. Coordinateur Goma, « Goma, le monde tourne, le génocide continue », 23 janvier 1995.

58. Sur les allégations de complicité dans le contexte des camps de réfugiés rwandais, voir Chiara Lepora et Robert E. Goodin, *On Complicity and Compromise*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 135-136. Selon ces auteurs, l'accusation de collaboration est dans ce cas inadéquat : « Connivence semblerait être une description mieux adaptée du comportement des ONG humanitaires. »

nuité entre le passé génocidaire d'hommes identifiables et la nature de leurs pratiques dans les camps (détournements de l'aide, propagande trompant les réfugiés, actes criminels, organisation de milices, appels à la guerre, blocage du rapatriement). Dans plusieurs déclarations, les porte-parole de MSF-France ont insisté sur cette continuité : les génocidaires n'ont pas changé de programme, ils se renforcent dans les camps, ils pourraient poursuivre le génocide au Rwanda. Cette ligne de communication et la position de lanceur d'alerte furent adoptées lors du départ de la Tanzanie. Celui-ci fut annoncé à Nairobi, le 20 décembre, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle MSF déclara à nouveau nécessaire le déploiement d'une force de police internationale. Une dépêche de l'AFP a restitué l'argument principal alors mis en avant : « Est-il acceptable de continuer à procurer assistance à un "sanctuaire" d'où une force militaire peut lancer une attaque au Rwanda et peut-être finir le génocide commencé en avril⁵⁹. »

Dès lors, présenter le maintien de l'assistance comme une complicité avec les génocidaires devint une constante de la communication, caractéristique de MSF-France. En voici un exemple supplémentaire. Le 24 décembre 1994, le responsable des programmes à Paris, dans une lettre adressée au responsable HCR pour la Tanzanie afin de lui annoncer la fermeture du programme médical à Lumasi, s'exprimait dans ces termes : « Nous n'estimons pas possible pour notre association de continuer à participer à une opération d'assistance qui donne une nouvelle légitimité aux auteurs du génocide et les place matériellement en position de recommencer. » Parmi les membres de l'équipe de terrain en Tanzanie, cette prise de position des responsables de la section française fut reçue avec réticence. Le fait que, d'un point de vue démographique,

59. AFP, « Après le Zaïre, MSF-France quitte les camps de réfugiés rwandais en Tanzanie », 20 décembre 1994.

la population des camps fut aux trois quarts composée de femmes et d'enfants de moins de 15 ans ne leur semblait pas pris en compte. Devait-on priver d'aide la majorité des réfugiés parce que leurs dirigeants étaient impliqués dans le génocide des Tutsis ?

Quelques mois plus tard, en juillet-août 1995, MSF-Belgique estima que la présence de l'association n'était plus indispensable du point de vue médical et nutritionnel, l'arrêt du programme d'assistance fut voté le 2 août 1995 par le conseil d'administration en Belgique. L'association avertit le HCR et l'informa en même temps qu'elle allait « effectuer une recherche pour de nouvelles initiatives orientées principalement vers l'appui au rapatriement et vers le dialogue transfrontalier⁶⁰ ». De son côté, le conseil d'administration de MSF-Hollande décida, le 8 août 1995, de cesser ses « activités médicales » autour de Goma (camp de Katale, Zaïre) et dans le district de Ngara (Tanzanie). Les arguments avancés en appui de cette décision étaient de deux ordres. D'une part : « L'urgence médicale est terminée. » Cet argument concernait Katale et Benaco, l'intervention devait être maintenue dans les camps de la zone d'Uvira au Sud-Kivu où « la situation médicale [était] toujours instable ». D'autre part politique : « Les responsables du génocide au Rwanda contrôlent toujours la population des réfugiés dans les camps » et « l'impunité règne toujours, personne n'a été arrêté pour l'instant ». Depuis le début de la formation des camps en Tanzanie et au Zaïre, MSF n'avait cessé de dénoncer cette situation, mais ces alertes étaient restées sans effet. « Des tueurs se promènent en liberté » et se préparent à « une nouvelle attaque » contre le Rwanda ; en outre, l'aide humanitaire a « un impact négatif en consolidant la situation actuelle – les structures de pouvoir qui fournissent des bases au génocide – dans les camps ». Enfin « les activités de plai-

60. MSF-Belgique, lettre au HCR, Directeur Bureau Afrique, 7 août 1995.

doyer, depuis plusieurs mois, n'ont apporté aucun changement visible à la situation⁶¹ ».

ZAÏRE, TANZANIE, BURUNDI

Sur le choix du maintien de l'assistance ou du retrait, sur les raisons de continuer à agir, les sections MSF furent momentanément en conflit. Cependant, ces désaccords entre la section française et les autres sections opérationnelles ne portèrent pas sur toutes les interventions. Au Burundi, où MSF assurait la prise en charge de 93 000 réfugiés rwandais, sa présence ne fut pas remise en question, l'accusation de complicité sous le couvert de l'action humanitaire ne fut pas proférée⁶². Il y avait deux raisons à cette modération : d'une part, les réfugiés n'étaient pas militarisés, ils n'étaient pas considérés comme menaçants car ils étaient surveillés, isolés dans les camps par des militaires de l'armée burundaise proches du nouveau pouvoir rwandais ; d'autre part, il fallait parer au risque de catastrophe sanitaire.

À l'opposé, au Zaïre, les camps de réfugiés représentaient une menace : des militaires et des miliciens y étaient regroupés à proximité de la frontière avec le Rwanda, ils disposaient d'armements, s'entraînaient, affichaient leurs intentions criminelles et guerrières, ils menaçaient et exécutaient des compatriotes qu'ils qualifiaient d'ennemis parce qu'ils étaient ou paraissaient tutsis, issus de mariages mixtes ou considérés comme des espions du FPR. Toutes

61. MSF-Hollande, *Decision Board with Respect to Presence in the Camps in Tanzania and Zaire*, 8 août 1995 et *Withdrawal from Rwandese Refugee Camps*, Fax message to all MSF sections, 27 août.

62. MSF-Belgique, *Report on the Situation for Rwanda*, 26 août 1994. Selon un rapport de MSF-Hollande, les réfugiés rwandais au Burundi étaient 210 000, dont 150 000 dans des camps (MSF-Hollande, *Regional Report Rwanda Crisis 4*, 26 août 1994).

les sections MSF faisaient ces constats. Pourtant leurs choix politiques et pratiques ont différé entre octobre 1994 et juillet-août 1995. Dans quelle mesure était-il possible de résister aux anciennes autorités civiles et militaires, sans mettre en danger les équipes ? Pourrait-on parvenir à ce que les Nations unies déclenchent une intervention internationale armée qui aurait pour objectif de cantonner les anciens militaires, les miliciens et leurs leaders en les séparant des autres réfugiés ? Une section ne croyait plus ces issues possibles en octobre 1994, les autres y crurent encore pendant quelques mois.

Les camps de Tanzanie constituaient un cas différent des deux précédents. Ils ne paraissaient pas contenir une force militarisée menaçant le Rwanda. La frontière était du reste fermement contrôlée par l'APR et la Tanzanie ne manifestait pas envers les anciens dirigeants rwandais la complaisance dont faisait preuve, au Zaïre, le président Mobutu. D'un camp à l'autre, l'état sanitaire de la population variait et si la présence d'urgentistes ne paraissait plus nécessaire dans certains d'entre eux, ailleurs le risque de dégradation sanitaire n'était pas jugulé. Enfin, certaines sections ne dissociaient pas leur prise de position par rapport aux camps du Zaïre et celle vis-à-vis des camps de Tanzanie même si les situations différaient : une décision de retrait global ou au contraire une décision de maintien global pouvait être prise. Finalement, le 27 août 1995, dans un message adressé à l'ensemble du mouvement, MSF-Hollande, à propos du retrait des camps, faisait le constat suivant : toutes les sections « partagent désormais une position commune en cette matière ».

En octobre-novembre 1996, les camps de réfugiés rwandais au Zaïre furent tous, du Sud au Nord-Kivu, attaqués par l'APR, alliée à des forces congolaises opposées au régime du président Mobutu. En 1996 également, les autorités tanzaniennes annon-

cèrent la fermeture des camps à la fin du mois de décembre. Mi-décembre, les réfugiés furent refoulés en masse vers le Rwanda. Certains, nombreux, tentèrent de fuir vers le Kenya ou le Malawi, car ils craignaient le retour ; ils furent pour la plupart reconduits dans les camps puis à la frontière par les forces armées tanzaniennes.

Chapitre III

Le nouveau Rwanda

Le 24 avril 1994, tous les membres du personnel international de Médecins Sans Frontières présents au Rwanda au moment de l'assassinat du président Habyarimana, le 6 avril 1994, avaient quitté le pays. Avant de se résoudre à fuir, certaines équipes avaient tenté d'apporter des soins aux blessés. La dernière à partir, celle de Butare, prit la route du Burundi à la suite du massacre de ses patients et d'une partie du personnel rwandais. Les camps de réfugiés burundais, les camps de déplacés rwandais du nord du pays et les infrastructures des organismes humanitaires (centres de soins, bureaux, logements, entrepôts, garages) où, avant la reprise des hostilités, se développait l'essentiel de l'opération d'aide internationale, avaient été balayés par la guerre, les massacres et les pillages.

Au cours du mois qui suivit le déclenchement du génocide, MSF envoya trois nouvelles équipes au Rwanda. La première, venue par la route de Bujumbura (Burundi), arriva à Kigali le 13 avril. Elle s'installa dans l'hôpital de campagne du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), situé dans la partie de la capitale contrôlée par les forces du gouvernement intérimaire instauré après l'assassinat du président de la République, de la

Première ministre et de trois autres ministres¹. Deux équipes supplémentaires venues d'Ouganda démarrèrent des activités dans les territoires contrôlés par le Front patriotique rwandais (FPR) et sa branche militaire, l'Armée patriotique rwandaise (APR). L'une, arrivée fin avril dans le nord-est du pays, démarra un soutien à l'hôpital de Byumba et aux rescapés du génocide réfugiés dans la ville. L'autre s'établit en mai dans l'hôpital du Roi-Fayçal situé dans les quartiers de la capitale tenus par l'APR. Depuis le début de la guerre civile en 1990, c'était la première fois que le FPR acceptait la présence d'équipes humanitaires internationales. Celles-ci devinrent alors les témoins au quotidien des agissements de la rébellion, et purent transmettre leurs observations aux sièges sous la forme de rapports de situation ; elles furent compilées dans des documents de synthèse². Dans la préfecture de Byumba, des paysans hutus étaient regroupés de force dans des camps où tout manquait. Des personnes déplacées, des patients, des membres du personnel soignant rwandais et du personnel international livraient des récits de massacres, de disparitions, de meurtres de civils, d'enlèvements de malades hospitalisés et de membres du personnel médical. MSF avait dénoncé par voie de presse la mortalité causée par le déplacement forcé de dizaines de milliers de personnes de la préfecture de Gitarama vers la partie rurale composant le sud de la préfecture de Kigali, le Bugesera³. À plusieurs reprises, les soldats de l'APR avaient menacé de mort les personnels rwandais comme étrangers du CICR et de MSF qui tentaient d'intervenir pour demander l'arrêt des violences ou les rapportaient lors de réunions de coordination avec la rébellion⁴.

1. Voir chapitre I.

2. MSF, coordinateur de MSF-Belgique au Rwanda, relevé des incidents avec le FPR, Byumba, 9 juillet 1994.

3. MSF, Rwanda : déplacement massif de personnes vers le Bugesera, Bruxelles, 1^{er} juillet 1994.

4. MSF, coordinateur de MSF-Belgique au Rwanda, relevé des incidents avec le FPR, Byumba, 9 juillet 1994.

VAINQUEURS, VAINCUS ET RESCAPÉS

Les villes de Kigali, Butare, Ruhengeri et Gisenyi furent conquises par l'APR respectivement les 4, 5, 14 et 17 juillet 1994. Depuis la fin du mois de juin, mandatée par le Conseil de sécurité des Nations unies pour une intervention humanitaire, l'armée française contrôlait en partie les préfectures de l'Ouest et du Sud-Ouest (Kibuye, Gikongoro et Cyangugu). Dans cette zone s'étaient réfugiés de nombreux déplacés de guerre, des militaires, des miliciens et des cadres administratifs du précédent régime qui fuyaient devant l'avancée des troupes du FPR. La formation d'un gouvernement d'union nationale fut annoncée le 19 juillet. Sa composition s'inspirait des accords d'Arusha (août 1993), mais excluait les partis et personnalités qui avaient soutenu le gouvernement intérimaire responsable de l'extermination des Tutsis. Le FPR se voyait ainsi attribuer les postes autrefois réservés au Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), le parti du président Habyarimana. Pasteur Bizimungu (FPR) devenait président de la République. Le Premier ministre, Faustin Twagiramungu, était issu du Mouvement démocratique républicain (MDR). Paul Kagame (FPR), vice-président et ministre de la Défense, était aux yeux de tous le véritable homme fort du pays. Le gouvernement comprenait aussi des personnalités réputées pour leur attachement à la pacification des mœurs politiques, à l'instauration d'un État de droit et à la construction d'un régime démocratique. Seth Sendashonga, ministre de l'Intérieur (FPR) et Alphonse-Marie Nkubito, ministre de la Justice (Association rwandaise pour la défense des droits de l'homme) étaient de ceux qui incarnaient cet espoir.

Il était de nouveau possible de circuler sur tout le territoire national. Mais si la guerre était terminée, le pays demeurait dangereux, en particulier à ses frontières. Les menaces étaient diverses : pistes minées, bandits, miliciens génocidaires infiltrés, soldats de la nouvelle armée rwandaise en train de « net-

toyer » une colline ou un camp de déplacés. Dès le début du mois de juillet, de nouvelles missions exploratoires furent lancées par MSF pour décider de ses activités. Dans la capitale, les différentes sections nationales de MSF (Belgique, Espagne, France, Hollande et Suisse) partageaient un même site. Il s'agissait de mettre en commun une partie de la logistique pour être plus rapidement opérationnel, de renforcer la cohérence de la représentation de MSF lors des négociations avec les autorités pour l'ouverture de nouvelles activités, de produire et de diffuser des informations décrivant l'aide apportée et les problèmes rencontrés par l'ensemble des équipes présentes dans le pays.

La réouverture de bureaux à Kigali provoqua un afflux de visiteurs. D'anciens fournisseurs, par exemple des loueurs de véhicules, tentaient de récupérer leurs biens et de se faire payer. Des employés qui avaient survécu venaient collecter des arriérés de salaires, demander une aide sociale ou reprendre le travail. Ainsi des centaines d'employés nationaux et des dizaines d'entrepreneurs privés se présentaient dans les bureaux de MSF. Les archives avaient été détruites ou évacuées à l'étranger, ce qui rendait difficile le travail de détection des tentatives d'escroqueries parmi les nombreuses demandes légitimes. Le caractère ingrat de ce travail administratif était compensé par l'intérêt des récits entendus. Les membres de l'équipe de capitale se faisaient ainsi une idée plus précise des difficultés de la vie quotidienne et de la perception qu'avaient leurs interlocuteurs des comportements des représentants, grands ou petits, civils ou militaires, des nouvelles autorités.

Parmi ce flot d'informations, il y avait quelques rares bonnes nouvelles. Deux employées tutsies, membres de l'équipe des camps de réfugiés burundais du Bugesera, avaient survécu. Un membre du personnel international collecta leur récit pour le faire suivre à l'infirmière française qui travaillait avec elles quelques mois plus tôt⁵. Cela provoqua une émotion d'au-

5. MSF, document sans titre, Kigali, 1994.

tant plus forte que le journal interne de la section française, *Messages*, les avait données pour mortes en avril 1994. Elles se trouvaient dans le groupe qui avait fui les massacres de Tutsis et d'opposants au lendemain de l'assassinat de Habyarimana. Le 8 avril, les Forces armées rwandaises (FAR) leur avaient interdit le passage au Burundi alors que les Zaïrois et les Européens de l'équipe avaient été autorisés à traverser la frontière. Elles étaient retournées sur la parcelle du bureau de MSF. Quand les assaillants, guidés par un employé de MSF, attaquèrent les locaux, elles négocièrent leur survie en payant des gendarmes. Elles purent ainsi s'enfuir vers la préfecture de Butare. Des Hutus, membres de la famille de l'une d'entre elles, les cachèrent jusqu'à l'arrivée des soldats du FPR, début juillet.

Si certains restaient sur leurs collines, les rescapés du génocide se regroupaient souvent au centre des communes à la recherche de protection et d'assistance. Des milliers de Tutsis, réfugiés depuis des décennies dans les pays limitrophes, franchissaient les frontières pour s'installer au Rwanda. Selon le FPR qui avait fait du retour de ces anciens réfugiés tutsis un point majeur de son programme, ils étaient en effet des centaines de milliers à envisager la possibilité de s'établir dans ce « nouveau Rwanda ». Les équipes de MSF se préparaient à lancer des activités médicales pour les Tutsis arrivés d'Ouganda qui s'établissaient dans le nord-est du pays. Si les Batwas faisaient l'objet de mentions systématiques dans les discours officiels comme la troisième composante de la population, dans les faits les équipes de terrain n'étaient pas en contact direct avec les membres de ce groupe, et ne discutaient donc pas de la possibilité de mettre en place des activités d'assistance spécifiques pour cette population.

C'est difficile de déterminer avec précision combien de Batwas sont morts pendant les massacres et la guerre. Dans certains villages visités par la mission de l'UNPO [Organisation des nations

et des peuples non représentés], jusqu'à 80 % de la population batwa a été tuée ou a disparu⁶.

Bien que fondées sur des estimations, les données démographiques disponibles rendaient compte de l'ampleur de la catastrophe subie par la population rwandaise. Pour un pays d'environ 7,8 millions d'habitants, le nombre de morts était évalué autour de 1 million, les réfugiés dans les pays limitrophes à environ 2 millions et les déplacés à l'intérieur du Rwanda autour de 2,5 millions⁷.

De retour au Rwanda, les membres de MSF constatèrent que l'aspect extérieur des infrastructures du pays était trompeur. À quelques exceptions près, les routes, les ponts, les entrepôts, les hôpitaux, les écoles, les édifices religieux et les ministères semblaient intacts. Or l'intérieur de ces bâtiments montrait que bien souvent ils avaient été entièrement pillés, et que la plupart de leurs occupants étaient morts ou en fuite. En nombre insuffisant, non payés, souvent dépourvus de logement, manquant de matériel, sans priorités de travail en l'absence de « programme sectoriel » dans la plupart des ministères, les fonctionnaires n'étaient pas en mesure de fournir les services attendus. Les membres du gouvernement et les parlementaires demeuraient le plus souvent cantonnés dans la capitale. Des communes n'avaient pas de bourgmestre. Dans certaines préfectures, des officiers de l'APR faisaient fonction de préfets. La gendarmerie et la police avaient presque complètement disparu. Les forces de l'ordre se réduisaient aux soldats de l'APR qui ne percevaient pas de solde.

6. Pauline Overeem, *Batwa, Final Report. Unrepresented Nations and Peoples Organization (UNPO) mission with the Association for the Promotion of Batwa (APB), investigating the situation of the Batwa People of Rwanda September 28-December 15 1994*, La Haye, 1995.

7. Département des affaires humanitaires des Nations unies (DHA), *Rwanda Civil Disturbance*, sitrep n° 55, Genève, 25 octobre 1994, p. 2.

HCR, *Les Réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, 2000, p. 246.

Certains de ces soldats et officiers rebelles qui avaient grandi en exil, par exemple en Ouganda ou au Burundi, avaient découvert le Rwanda avec la guerre civile. D'autres, des Tutsis nés au Rwanda, apprenaient en rentrant chez eux que de nombreux proches, voire tous les membres de leur famille, avaient été assassinés. Les soldats de l'APR considéraient la France comme l'allié de ceux qui avaient exterminé leur famille. Cependant, en dehors de quelques remarques vexatoires et de quelques manœuvres d'intimidation, ils ne commettaient pas de violences à l'encontre des ressortissants français engagés dans les organismes d'aide⁸.

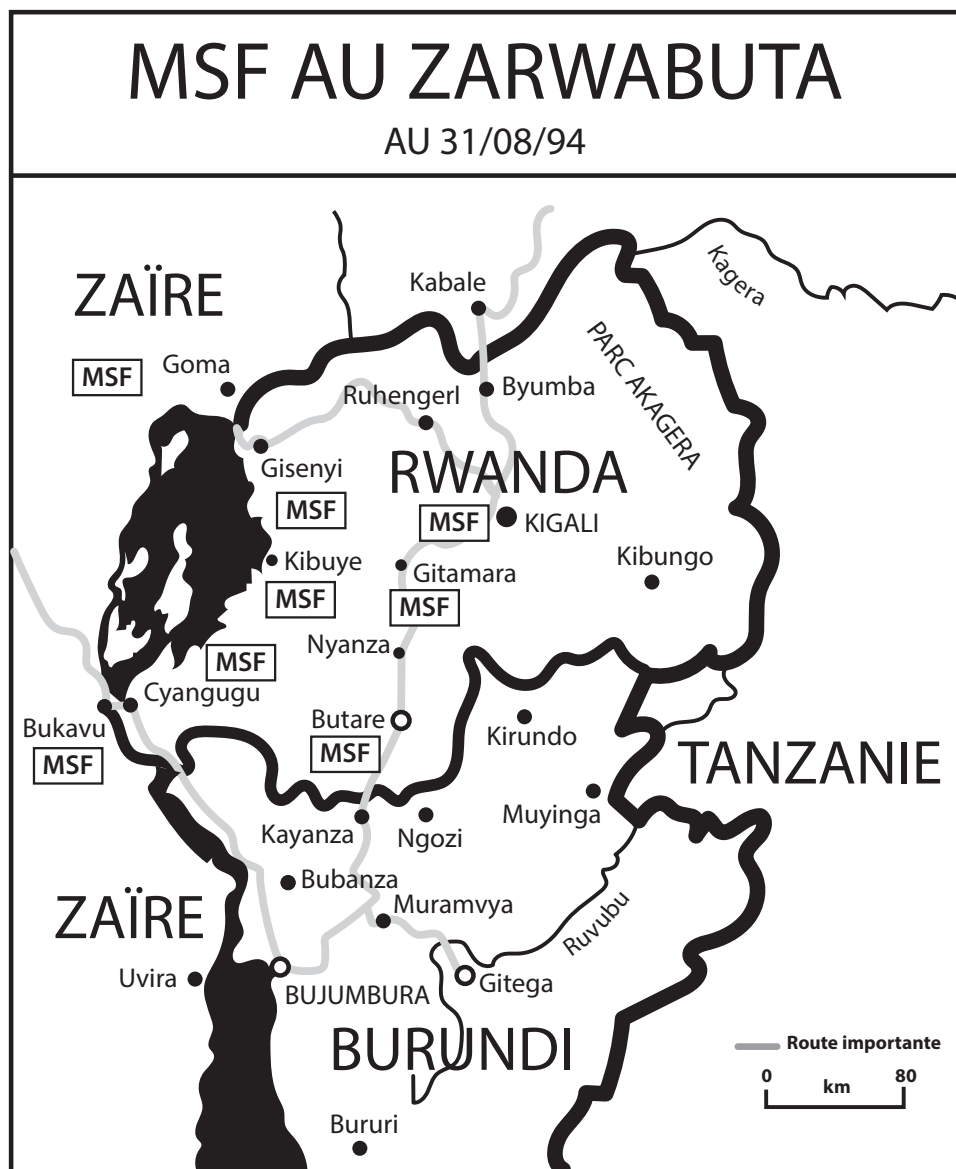
À la fin de l'été 1994, le Rwanda était devenu la destination de prédilection des organismes d'aide internationaux. Plus de 120 étaient déjà présents dans le pays⁹. Dans le Bugesera, l'Association Cooperazione Internazionale (Coopi) était de retour et œuvrait à la remise en service des hôpitaux et des centres de santé. À Byumba, le nombre d'organismes internationaux augmentait (World Vision, Oxfam, Amref, Compassion International, Goal, Unicef, Care, Lutheran World Federation, Samaritan's Purse, ZOA, Medair, World Relief...).

Les relations avec le FPR s'étaient encore dégradées après l'arrestation fin juillet d'une trentaine d'employés rwandais du CICR et d'un employé de MSF accusés de participation au génocide, sans aucune précision pour étayer la mise en cause. Ces premières tensions avec les nouveaux maîtres du pays n'empêchaient cependant pas MSF d'envoyer des équipes dans toutes les préfectures du pays. Les activités se concentraient sur quelques domaines jugés prioritaires : aide aux blessés et aux déplacés, appui à la remise en service d'hôpitaux et de centres de santé, lutte contre les épidémies et la dénutrition. À la fin du mois d'août 1994, le nombre de membres du personnel international de MSF travaillant dans le pays s'élevait à 134 personnes.

8. Entretien avec Jean-Hervé Bradol, novembre 1994.

9. Le nombre s'éleva à environ 250, à la fin de l'année 1994. Dr Theogene Rudasingwa, *Guérison d'une nation. Un témoignage*, USA, CreateSpace, 2014, p. 209

Carte III.1. – Équipes MSF au Rwanda, août 1994



Éditée par les auteurs à partir de MSF, *Le Zarwabuta* (Zaire-Rwanda-Burundi-Tanzanie) 31/08/94, Paris, 1994.

À Kigali, 42 membres du personnel international étaient présents. L'hôpital de campagne du CICR (environ 350 patients et 450 déplacés sur la parcelle) se préparait à fermer. Le soutien à l'hôpital du Roi-Fayçal (environ 300 patients et 1 200 déplacés) se poursuivait¹⁰. Au Centre hospitalier de Kigali (CHK), une équipe ouvrait un centre de traitement pour les maladies diarrhéiques en réponse à des épidémies de dysenterie et de choléra. Une autre équipe soutenait trois centres de santé dans la capitale.

À l'extérieur de la capitale, la moitié des effectifs internationaux étaient déployés dans le Sud, dans les préfectures de Cyangugu (13 expatriés), Gikongoro (20 expatriés) et Butare (9 expatriés), où plusieurs équipes apportaient leur aide à la population des camps de déplacés (approvisionnement en eau, assainissement, vaccination, traitement des diarrhées, réhabilitation nutritionnelle) et remettaient en service un hôpital (Kabutare). MSF avait également installé plusieurs postes de santé provisoires, pour répondre aux besoins des populations en transit dans les préfectures de Gisenyi (16 expatriés) et de Kibuye (6 expatriés) dans l'Ouest. Dans ces deux préfectures, ainsi que dans celles de Ruhengeri (13 expatriés) et Gitarama (5 expatriés), MSF soutenait par ailleurs de nombreux centres de santé ainsi que trois unités de traitement pour maladies diarrhéiques.

LES RÉFUGIÉS DANS LES PAYS VOISINS (BURUNDI, TANZANIE ET ZAÏRE)

À la mi-juillet, l'attention des grands médias internationaux se concentrait sur les réfugiés rwandais au Zaïre. Les images de l'extermination des Tutsis, quelques mois plus tôt, avaient

10. MSF, Crise rwandaise, rapport de situation du 4 au 10 juillet 1994, juillet 1994.

été plutôt rares¹¹. Pendant la période du génocide, les journalistes étaient mobilisés par d'autres événements internationaux majeurs comme l'élection de Nelson Mandela et la guerre en ex-Yougoslavie. Mais ils arrivaient désormais en nombre dans les villes zaïroises frontalières du Rwanda, Goma et Bukavu, pour couvrir la catastrophe sanitaire dans les camps de réfugiés. En effet, à partir de la mi-juillet, des épidémies de choléra et de dysenterie éclatèrent, causant en quelques semaines plusieurs dizaines de milliers de morts parmi ces réfugiés. À la rareté des images de l'extermination des Rwandais tutsis succédait une énorme couverture médiatique de la détresse des réfugiés décimés par les épidémies. Ces réfugiés, hutus dans leur écrasante majorité, apparaissaient sur les écrans de télévision du monde entier comme les principales victimes de la « crise rwandaise ».

La couverture médiatique de ce drame, la compassion et l'aide internationale qu'il suscitait constituaient une aubaine pour les partisans de l'ancien régime. Battus militairement et chassés de leur pays, moralement et politiquement isolés, ils n'en constituaient pas moins une menace sérieuse pour le Rwanda. À cette époque, l'aide internationale ne parvenait pas encore au nouveau régime. L'essentiel des dépenses d'assistance était affecté aux camps de réfugiés dans les pays voisins, à l'opération militaire des Nations unies et, à l'intérieur du Rwanda, aux organismes d'aide internationaux plutôt qu'aux différents ministères du nouveau gouvernement rwandais. Pour l'année 1994, le montant engagé pour financer l'opération du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au Zaïre était de 105 millions de dollars¹². Entre octobre 1994

11. Johanna Siméant, « Qu'a-t-on vu quand "on ne voyait rien" ? », in Marc Le Pape, Johanna Siméant, Claudine Vidal (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, 2006, p. 37-56. Rony Brauman, *Devant le mal. Rwanda : un génocide en direct*, Paris, Arlea, 28 septembre 1994, p. 27-28.

12. Assemblée générale des Nations unies. Comité exécutif du programme du haut-commissaire, quarante-sixième session (document soumis

et janvier 1996, 453,9 millions de dollars furent affectés au budget de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar¹³). Pour avoir accès aux financements de la Banque mondiale, le gouvernement devait d'abord rembourser plusieurs millions de dollars d'arriérés dus par le Rwanda¹⁴. En janvier 1995, lors de la Conférence des pays donateurs, le nouveau régime obtint des promesses de financement (600 millions de dollars) en rapport avec les besoins du pays¹⁵.

Le travail d'historiens de l'Université nationale du Rwanda permet de comprendre à quel point la mise en scène médiatique des souffrances de la population hutue réfugiée au Zaïre fut perçue par le FPR, en 1994, comme une nouvelle étape de la politique d'extermination, celle de la négation de la singularité du génocide :

Cette stratégie était dominée par la volonté de victimiser les bourreaux et leurs complices. Ces derniers prenaient enfin la seule figure désormais convenable, celle de la victime. En même temps, la fuite de la population devant l'avance des troupes du FPR et les exactions qui leur étaient attribuées permettaient de lancer l'idée d'un double génocide¹⁶.

L'affirmation que plusieurs génocides avaient été commis au Rwanda se retrouvait dans les interventions de responsables politiques français. François Mitterrand, président de la

par le haut-commissaire), activités du HCR financées par les fonds constitués au moyen de contributions volontaires : rapport pour 1994-1995 et projet de budgets-programmes pour 1996. Afrique Section 22-Zaïre, New York, 1995, p. 8.

13. <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/unamir/facts.shtml> (lien vérifié le 17 juin 2016).

14. Dr Theogene Rudasingwa, *op. cit.*, p. 210.

15. Déo Byanafashe et Paul Rutayisire (dir.), *Histoire du Rwanda. Des origines à la fin du XX^e siècle*, Huye, Université nationale du Rwanda, 2011, p. 642.

16. *Ibid.*, p. 550.

République française, reprenait l'idée à son compte lors du sommet franco-africain en novembre 1994 :

Après les négociations d'Arusha, commencées en juillet 1992, conclues en août 1993, les conditions de la mort du président Habyarimana, la guerre civile et les génocides qui s'en sont suivis, ont interrompu un processus de rétablissement de la paix qui était approuvé par l'ensemble des parties¹⁷.

Dès le 10 août, le Conseil de sécurité des Nations unies se prononça en faveur du retour des réfugiés et des déplacés rwandais dans leurs communes d'origine. Tout en se déclarant partisan par principe du rapatriement des réfugiés, les organismes internationaux d'aide n'encourageaient pas pour autant un retour massif à court terme. Ils soulignaient l'importance que soit mis fin à la domination des auteurs du génocide sur la population réfugiée avant leur retour au Rwanda¹⁸.

En outre, soutenir le projet de rapatriement des réfugiés impliquait pour les organismes d'aide comme MSF, partisans par principe d'un retour volontaire et sécurisé, de qualifier les violences commises contre des non-combattants par l'APR. Le FPR reconnaissait que ses soldats étaient parfois les auteurs de tels actes. Mais il niait en avoir donné l'ordre et promettait d'en punir les auteurs. Les acteurs de l'aide s'interrogeaient : ces violences relevaient-elles de la légitime défense, de vengeances individuelles, d'inévitables excès d'une épuration d'immédiat après-guerre ou révélaient-elles une intention durable de gouverner par la terreur¹⁹ ?

17. François Mitterrand, 18^e sommet franco-africain, Biarritz (France), 8 et 9 novembre 1994. <http://discours.vie-publique.fr/notices/947014300.html>

18. Conseil de sécurité des Nations unies, rapport du secrétaire général sur la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais, S/1994/1308, 18 novembre 1994.

19. Laurence Binet, *Violences du nouveau régime rwandais 1994-1995*, Paris, MSF, 2004, p. 26.

En août, le HCR commandita une enquête de terrain menée dans 41 communes rwandaises sur 145 et dans 9 camps de réfugiés au Burundi, en Tanzanie et au Zaïre pour savoir si les conditions d'un rapatriement étaient remplies²⁰. En septembre, Washington communiqua à ses ambassades impliquées dans la « crise rwandaise » un résumé du compte rendu de l'enquête dirigée par Robert Gersony, un consultant reconnu et estimé de l'administration états-unienne pour des travaux antérieurs de même nature en Ouganda :

Modes/méthodes des tueries. Sur les bases d'interviews individuelles de réfugiés, les modalités suivantes émergent et les catégories suivantes d'individus ont été particulièrement vulnérables. Des réfugiés furent convoqués à des réunions sur la paix et la sécurité. Une fois réunis, l'APR passait à l'action et commettait les tueries. En plus des massacres, des fouilles maison par maison étaient conduites, des individus cachés dans les marais étaient pourchassés ; des réfugiés rentrant chez eux comme des malades, des personnes âgées, des jeunes et des hommes adultes entre 18 et 40 ans ont été victimes. Les méthodes utilisées ont été les hoes, les haches, les machettes et les armes à feu. Tant de civils ont été tués que l'enterrement des corps est un problème dans certains villages. [...] Les résultats du travail de l'équipe de Gersony établissent que le massacre systématique a eu lieu et que le rapatriement ne peut être promu par le HCR dans ces circonstances²¹.

20. HCR, Résumé de la présentation [de Robert Gersony] devant la commission des experts du HCR le 10 octobre 1994 – Évaluation des possibilités de rapatriement des réfugiés rwandais actuellement au Burundi, en Tanzanie et au Zaïre, rwandinfo.com/documents/Gersony_Report.pdf

21. Document confidentiel du secrétariat d'État à Washington DC aux ambassades américaines à Kigali, Kampala, Nairobi, Bujumbura, et aux missions permanentes des États-Unis auprès de l'Office des Nations unies à New York et à Genève, *UNHCR Team Finds Evidence in Rwanda*, Unclassified XX26, State 254232 200312Z, O 200310Z, septembre 1994, p. 5-6.

Dans les pays voisins, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prenaient acte des informations inquiétantes contenues dans le rapport Gersony. Ils organisaient les rapatriements de petits nombres d'individus à la condition expresse qu'ils fussent volontaires. Cette politique convenait également au FPR qui n'était pas pressé de voir rentrer des centaines de milliers de Hutus réfugiés dans les pays voisins, encadrés par les auteurs du génocide²².

LES CAMPS DE DÉPLACÉS INTERNES :
REFUGES POUR LES UNS, MENACES POUR LES AUTRES

Du 4 au 10 juillet 1994, MSF réalisa une évaluation de la situation dans le sud-ouest du pays, où se trouvait la majorité des déplacés internes. L'équipe entra au Rwanda, à partir de Bukavu, ville zaïroise frontalière. Elle put circuler librement sans escorte militaire. Le plus grand nombre de déplacés se trouvaient dans la préfecture de Gikongoro où, fin juin, une « zone humanitaire sûre » avait été créée par l'armée française sous mandat des Nations unies. Elle fut reprise, à la fin août, par la Minuar, forte de plus de 5 000 hommes. Début juillet, selon les informations recueillies auprès des autorités locales et de l'armée française par l'équipe de MSF en mission exploratoire, la population déplacée, pour cette préfecture, s'élevait à 700 000 ou 800 000 personnes. L'équipe constata qu'environ 200 000 déplacés s'étaient regroupés dans des camps, privés d'accès à l'eau potable, munis de faibles réserves alimentaires, vivant sans abri ou dans des « *blindés* » (huttes à armature en bois, couvertes de végétaux, de bouts de tissus, voire d'une feuille de plas-

22. Exception faite des réfugiés qui étaient au Burundi, sous le contrôle de l'armée burundaise, alliée de l'APR, dont un possible retour à court terme n'inquiétait pas les autorités.

tique²³). Les centres de soins de la région étaient débordés, désorganisés ; ils manquaient de personnels et étaient dépourvus de matériels et des médicaments essentiels. Quand ils fonctionnaient encore un peu, ils exigeaient des usagers une participation financière. Des milliers d'individus étaient menacés de mort à court terme en raison de l'extrême précarité de leurs conditions de vie, de la dénutrition et des épidémies (choléra, dysenterie, rougeole, méningite, paludisme). L'armée française était soucieuse d'affirmer le caractère humanitaire de son intervention, les hommes de l'ancien régime en fuite étaient désireux de montrer à la population leur capacité d'obtenir une aide étrangère et les journalistes de la presse internationale choqués par la détresse des déplacés. Tous poussaient les organismes d'aide internationaux à intervenir au plus vite. L'enjeu était d'éviter la reproduction de la catastrophe sanitaire qui, au même moment, causait des dizaines de milliers de morts dans les camps de réfugiés au Zaïre, à Goma et, dans une moindre mesure, à Bukavu. À la mi-juillet, déjà très sollicitée en Tanzanie, au Burundi, au Zaïre, en Ouganda et dans les autres préfectures du Rwanda, MSF était à la limite de ses capacités opérationnelles. Malgré cela, l'association parvint à envoyer d'Europe une première équipe de 14 personnes et du matériel dans le but d'intervenir dans les camps de déplacés du Sud-Ouest.

En réalité, au sein de MSF, aucune section nationale ne manifestait d'enthousiasme à l'idée de travailler avec les autorités et les milices impliquées dans l'extermination des Tutsis, *a fortiori* dans une zone contrôlée par les forces armées françaises. L'État français avait été le principal allié politique et militaire du régime Habyarimana. Cela affaiblissait la légitimité et la crédibilité des forces françaises pour réaliser une interven-

23. MSF, Compte rendu du débriefing de la mission exploratoire menée à Gikongoro, Rwanda, 13 juillet 1994.

tion à vocation humanitaire. L'équipe de la mission exploratoire résumait son opinion dans son rapport au siège parisien.

Il faut intervenir, malgré les problèmes politiques dus à la présence de l'armée française, l'encadrement très important des populations par les autorités civiles et les milices, en étant très attentifs quant à notre indépendance au niveau financier, au niveau matériel, au niveau de nos déplacements²⁴.

Le 12 juillet, le secrétaire général et le président du Conseil international de MSF écrivaient au secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros Ghali, à propos de la situation dans les camps de déplacés :

Sur le plan sanitaire, nous pensons que la seule façon de venir rapidement et significativement en aide à des centaines de milliers de personnes est de leur permettre de rentrer chez eux²⁵.

Dans ce même courrier, exprimant leur défiance à l'égard de l'opération militaire française présentée comme humanitaire, les dirigeants de MSF demandaient que les Nations unies reprennent le commandement des interventions militaires internationales au Rwanda.

La dernière requête exprimée concernait la justice :

L'impunité ne doit pas être accordée aux responsables de ce génocide et l'effort international, politique ou humanitaire, doit veiller à ne pas apporter le moindre soutien et la moindre caution aux auteurs de ce crime contre l'humanité.

À l'automne 1994, du point de vue du nouveau pouvoir rwandais, le retour des déplacés dans leurs communes était

24. *Ibid.*

25. MSF, Lettre du secrétaire international et du président du Conseil international de MSF au secrétaire général des Nations unies, Bruxelles, 12 juillet 1994.

tenu pour une priorité absolue, comme le rapportent les historiens rwandais.

Les camps des déplacés dans lesquels des populations étaient prises en otages et servaient de boucliers humains, de carte politique et d'appât pour les organisations humanitaires, constituaient des repaires de brigands, des camps d'entraînement militaires pour les ex-FAR et Interahamwe, de base arrière pour des incursions criminelles et la reconquête du pouvoir au Rwanda. Ces camps constituaient un État dans l'État car ils échappaient complètement au contrôle des autorités rwandaises²⁶.

Les autorités expliquaient également que le spectacle offert par les camps choquait les rescapés du génocide. En raison du fait que ceux qui avaient tué leurs proches vivaient en toute quiétude dans ces camps où ils bénéficiaient d'une protection et d'une aide internationale. Pour le FPR, le parti dominant la coalition politique au pouvoir, ces camps de déplacés devaient fermer le plus tôt possible, car il les considérait comme des repaires de génocidaires qui bénéficiaient de la complaisance de la « communauté internationale ».

La Minuar ne prenait pas le risque d'entrer dans les camps et les organisations qui y travaillaient ne se préoccupaient pas outre mesure de la nature des activités qui y étaient menées ; certaines parmi ces organisations partageaient l'idéologie des forces qui géraient ces camps²⁷.

Les accusations de complaisance vis-à-vis des auteurs du génocide formulées par le nouveau pouvoir rwandais embarrassaient d'autant plus l'Organisation des Nations unies (ONU) que les Casques bleus n'avaient pas utilisé leurs armes pour s'opposer à l'extermination des Tutsis quelques mois plus tôt.

26. Déo Byanafashe et Paul Rutayisire (dir.), *op. cit.*, p. 596-597.

27. *Ibid.*, p. 596-597.

Dans ces conditions, il était difficile pour les Nations unies d'annoncer publiquement que le retour des déplacés n'était pas souhaitable dans l'immédiat parce que la seule force militaire qui avait combattu les génocidaires était elle aussi suspectée de commettre des tueries systématiques à répétition, selon le rapport Gersony commandité par le HCR. Affaiblis par leur inaction lors du génocide, l'ONU et les pays bailleurs de l'aide au Rwanda manquaient de crédit politique et moral pour s'opposer au nouveau régime rwandais²⁸. Ce dernier avait en outre les moyens militaires d'imposer sa volonté sur le terrain, si nécessaire.

En conséquence, l'ONU s'associa au gouvernement et à l'armée pour « faire rentrer » tous les déplacés sur leurs collines avant la fin de l'année 1994. Trois opérations conjointes des Nations unies et du gouvernement furent menées à partir du mois d'août 1994 : « Homeward », « Rondaval » et « Retour ». De ce point de vue, les conclusions du rapport commandité par le HCR étaient malvenues. Les Nations unies renoncèrent donc aux résultats de l'enquête conduite par Gersony dont le résumé était pourtant déjà en circulation parmi les acteurs de l'aide étrangère.

Peu après la décision de l'ONU de ne pas faire circuler le rapport Gersony, les deux principales organisations internationales de défense des droits de l'homme rendaient les conclusions de leurs propres enquêtes de terrain. En septembre, Human Rights Watch (HRW) écrivait : « Le FPR a massacré des groupes de

28. Ian Martin, « Au lendemain du génocide, des choix difficiles. Droits de l'homme et faillite politique au Rwanda », in Jonathan Moore (dir.), *Des choix difficiles. Les dilemmes moraux de l'humanitaire*, Paris, Gallimard, 1999, p. 228. « Démontrer l'impossibilité de respecter ou d'appliquer chacune de ces exigences absolues [dans le domaine des droits de l'homme] n'est guère difficile. Il est plus difficile, en revanche, de dire quelles mesures auraient pu conduire aux compromis les moins inacceptables entre des objectifs incompatibles, ou auraient permis, aujourd'hui, de réconcilier au mieux des principes contradictoires. »

civils désarmés dans plusieurs lieux de l'est, du centre et du sud du Rwanda après la fin des combats et le départ des forces gouvernementales de la zone²⁹. »

En octobre, Amnesty International confirmait : « Bien qu'on ne puisse établir de comparaison avec les massacres horribles perpétrés entre avril et juillet 1994 par les troupes fidèles à l'ancien gouvernement et ceux commis par l'Armée patriotique rwandaise (APR), branche armée du Front patriotique rwandais (FPR) jusqu'en juillet 1994 et qui est devenue la nouvelle armée nationale, il faut toutefois révéler que des centaines, voire des milliers de civils sans défense ont été tués par l'APR et ses partisans³⁰. »

En outre, les enquêtes de terrain de plusieurs chercheurs et journalistes montraient que les tueries de l'APR se poursuivaient après-guerre :

On constate un nombre inquiétant de « disparitions », d'assassinats, voire même de massacres. Quasiment chaque jour des personnes disparaissent, arrêtées par des éléments de l'APR et emmenées vers des destinations inconnues³¹.

Pense-t-elle que ses fils peuvent rentrer à la maison en toute sécurité ? Elle n'est pas certaine. Des jeunes garçons, comme ceux qui ont pris ses vaches, disent que ses fils étaient des membres de la milice hutue ; ils ne l'étaient pas, dit-elle. De telles accusations sont communes, particulièrement dans les zones rurales, où la personne portant l'accusation a des projets concernant la terre des accusés. C'est une accusation qui a pour conséquence la mort

29. Human Rights Watch Africa, *The Aftermath of Genocide in Rwanda: absence of prosecution. Continued killings report*, New York, septembre, 1994, p. 7.

30. Amnesty International, *Rwanda Reports of Killings and Abductions by the Rwandese Patriotic Army. April-August 1994*, Londres, 20 octobre 1994, p. 1.

31. Filip Reyntjens, *Sujets d'inquiétude au Rwanda en octobre 1994, document de travail*, Institut de politique et de gestion du développement, Université d'Anvers, 3 novembre 1994, p. 3.

ou la disparition. Personne n'a été tué dans ce village depuis la fin de la guerre, dit Madame Icymanizanye, mais elle déclare que « beaucoup » de jeunes hommes disparaissent³².

Officiellement, l'ONU continuait d'affirmer que le retour des déplacés devait être volontaire et sécurisé. Pour concilier cette position officielle avec les informations sur les violences de masse commises à répétition par l'APR, ces dernières étaient souvent présentées comme d'inévitables débordements d'immédiat après-guerre auxquels le nouveau pouvoir mettrait un terme sous peu. L'un des responsables de MSF en Europe exprimait son opinion dans la presse :

Les fleuves charrient de nouveau des cadavres au Rwanda. Si rien ne permet de dire que le nouveau régime de Kigali a commandité ces crimes, il est clair en revanche que les représailles privées se multiplient. Pouvait-on s'attendre à autre chose après le carnage de ces derniers mois³³.

Tous ne partageaient pas cette appréciation optimiste. Le recensement des violences commises par le nouveau pouvoir et les qualifications devant leur être appliquées se retrouvaient en permanence au centre d'âpres discussions, non seulement au sein des organisations de défense des droits de l'homme mais aussi au sein de l'ONU, du CICR, des ambassades étrangères et des ONG sollicitées par les autorités rwandaises et les Nations unies pour faire campagne dans les camps en faveur du retour immédiat des déplacés dans leurs communes d'origine.

Pour les organisations humanitaires, se prononcer ou non en faveur du retour des déplacés avait des conséquences très concrètes au quotidien. Les déplacés demandaient l'opinion des

32. Raymond Bonner, « Rwandan refugees in Zaire still fear to return », *The New York Times*, 10 novembre 1994.

33. Rony Brauman (président de MSF-France, 1982-1994), « L'irrésolution des Nations unies au Rwanda », *Libération*, 18 octobre 1994.

membres du personnel international qu'ils pensaient en possession d'informations auxquelles la population des camps avait un accès limité. Ils cherchaient à savoir quelles seraient les conditions d'un éventuel retour en matière de sécurité et d'aide matérielle dans les communes d'origine. Plusieurs centaines d'employés rwandais de MSF, eux-mêmes recrutés parmi les déplacés, en discutaient avec leurs collègues du personnel international. Se prononcer ou non en faveur du retour avait également des conséquences pour le déploiement de l'aide et de la protection des déplacés. Fallait-il construire un nouvel hôpital dans les camps ou commencer à soutenir les hôpitaux et les centres de soins dans les communes, voire construire des centres de transit et d'accueil là où les déplacés rentreraient ?

JUSTICE

C'est dans ce contexte que la conseillère juridique de MSF effectua une première visite au Rwanda à la fin du mois d'août 1994. L'enjeu du travail de suivi des violations des droits de l'homme allait bien au-delà du seul monitoring du retour des déplacés et des réfugiés. Une croyance dominait les esprits des partisans de la défense des droits de l'homme, des travailleurs humanitaires, des représentants de l'ONU et de ceux des pays décidés à fournir une aide au Rwanda : il ne pouvait y avoir de paix sans justice : « La réconciliation nationale n'est pas envisageable dans le pardon et l'oubli puisque ce sont les représentants des victimes du génocide qui ont pris le pouvoir³⁴. »

Ce point de vue, dominant à l'époque des faits et encore très répandu aujourd'hui au sein des organismes d'aide internationaux, mérite un commentaire. Sauf à préjuger que tous

34. MSF, *Mission Rwanda. 20 août au 5 septembre 1994*, rapport de la conseillère juridique de MSF Kigali, 1994, p. 9.

les Rwandais tutsis rescapés avaient la même opinion politique, ni le nouveau gouvernement ni le FPR n'étaient les représentants des victimes du génocide. Certes la légitimité du FPR était forte car il avait défait militairement le gouvernement intérimaire responsable de l'extermination des Tutsis. Mais son secrétaire général à l'époque des faits, le Dr Theogene Rudasingwa, a reconnu que sauver les Tutsis encore en vie n'était pas une priorité de la rébellion quand, en mai et juin 1994, la possibilité d'une intervention militaire internationale était discutée.

Le FPR souligna que tous les Tutsis qui devaient mourir étaient morts et qu'il était incroyable que les Français viennent sauver les Tutsis. Bien sûr, tous les Tutsis n'étaient pas morts. Rétrospectivement, c'était une position dure et cynique qui venait du général Kagame³⁵.

Dans son rapport, la conseillère juridique de MSF résumait les objectifs de sa visite au Rwanda :

À l'initiative de MSF B [Belgique] : accompagner au Rwanda une mission exploratoire composée de six responsables d'organisations de droits de l'homme³⁶. MSF s'était engagée à les accompagner et les aider pour un programme de déploiement d'observateurs non gouvernementaux des droits de l'homme, visant à pallier les carences de l'ONU dans ce domaine et l'urgence et la gravité de la situation sur le terrain ; mettre en place un système de monitoring de la sécurité des réfugiés dans les camps et des déplacés à l'intérieur du Rwanda ; conseiller les équipes sur le rôle à jouer sur la question générale des droits de l'homme au Rwanda et la façon de gérer les exactions dont elles étaient

35. Dr Theogene Rudasingwa, *op. cit.*, p. 189.

36. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Amnesty International Belgique, Association des juristes démocrates et Causes communes.

directement témoins (personnel local et malades) sans mettre en danger les missions MSF³⁷.

À cette époque, en complément de son travail de médecine humanitaire, MSF se considérait comme une « sentinelle des droits de l'homme³⁸ ». Il lui paraissait donc logique d'apporter une aide logistique et financière à des organisations de défense des droits de l'homme, nationales ou internationales. En effet, la reconstruction d'un appareil judiciaire était une tâche dont l'immensité était évidente.

Il reste aujourd'hui six juges et dix avocats reconnus au Rwanda. Le ministère de la Justice est intégralement détruit. Le bureau du ministre est au troisième étage d'un bâtiment dévasté sans porte ni fenêtre. Il a pillé deux chaises et du papier. Le Palais de justice a été transformé en restaurant. Les archives ont été brûlées pour chauffer les plats³⁹.

L'ONU s'était engagée à déployer 140 observateurs des droits de l'homme dans les communes du pays et à appointer 20 enquêteurs qui récolteraient les preuves nécessaires aux premiers jugements des criminels. En réalité, au mois d'août 1994 : « [...] sur les 20 enquêteurs, une seule personne a été désignée : Karen Kenny. Elle est restée seule à Kigali pendant deux mois et demi sans voiture, sans moyens de communication ni autre facilité matérielle. [...] Plus personne ne semble parler

37. MSF, *Mission Rwanda. 20 août au 5 septembre 1994*, rapport de la conseillère juridique de MSF Kigali, 1994, p. 1.

38. MSF, « Principes de référence du mouvement Médecins sans Frontières. Qui sont les Médecins Sans Frontières ? », Chantilly, 1995. http://association.msf.org/sites/default/files/rst_library_item/Principles%20Chantilly%20FR.pdf

MSF, « MSF et droits de l'homme au Rwanda », *Zarwabuta*, n° 1, Paris, 25 août 1994.

39. MSF, *Mission Rwanda. 20 août au 5 septembre 1994*, rapport de la conseillère juridique, 1994, p. 4.

des observateurs dont la mission est fort différente puisqu'ils constituent la base du recueil de l'information⁴⁰. »

Dans l'idée de pallier en partie les carences de l'État et celles de l'ONU, un groupe d'organisations européennes de défense des droits de l'homme décidèrent de créer, avec le soutien de MSF, le consortium Réseau citoyens-Citizens Network (RCN). Leur objectif était d'œuvrer à la reconstruction du système judiciaire, dans différents domaines.

Projets :

- a) Aide à la construction d'un barreau à Kigali, (organisation d'un bureau de consultation et défense).
- b) Création d'une maison de l'avocat à Kigali, équipée d'une bibliothèque juridique.
- c) Programme de stage de formation des avocats et juges.
- d) Proposition d'*Ombudsman* (à Kigali et dans certaines communes).
- e) Assistance juridique aux détenus (listing de détenus, mise en relation des détenus, avec un avocat rwandais ou étranger⁴¹).

Il était également prévu que RCN forme des officiers de police judiciaire afin de pouvoir procéder à des arrestations d'auteurs présumés de crime de génocide en respectant le Code de procédure pénale.

MSF décida également d'envoyer trois de ses propres juristes au Zaïre, en Tanzanie et au Rwanda pour suivre les questions en rapport avec la protection des réfugiés et des déplacés. À l'intérieur du Rwanda, le juriste devait s'intéresser en particulier à la collecte et à l'analyse des informations sur :

- les disparitions et mauvais traitements des malades et blessés ;

40. *Ibid.*, p. 7.

41. MSF, mission du juriste volontaire (Legal voluntary officer), Paris, 1994.

- les disparitions et mauvais traitements de nos employés locaux (médicaux et non médicaux) ;
- les graves incidents de sécurité impliquant nos installations et celles des autres organisations humanitaires⁴².

Sous la pression des opérations de retour des déplacés, le travail du juriste en poste au Rwanda allait être réorienté vers le recueil d'informations permettant de savoir si les déplacés pouvaient rentrer chez eux en toute sécurité. Au début du mois de novembre, la répression des crimes de masse prit une nouvelle dimension qui rendait les informations collectées encore plus sensibles. En effet, le Conseil de sécurité des Nations unies annonça la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda (résolution 955 du 8 novembre 1994), sur le modèle de celui créé pour l'ex-Yougoslavie (mai 1993). L'ambition affichée était de traduire en justice « les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises au Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de telles violations commises sur le territoire d'États voisins, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ». Par son mandat, le TPIR était habilité à juger les crimes commis par les hommes du FPR.

LA FIN DES CAMPS DE DÉPLACÉS

Prévue pour être achevée avant la fin de l'année 1994, la fermeture des camps allait en réalité durer de la mi-septembre 1994 à la mi-mai 1995.

Le 17 septembre, à Rubengera (commune de Mabanza, préfecture de Kibuye), l'APR ferma par la force plusieurs sites de déplacés, en brûlant les abris. Aucun blessé ne se présenta à la clinique MSF. L'équipe demanda aux soldats de

42. *Ibid.*

l'APR de respecter les installations sanitaires. Le 18, l'équipe constata au cours d'une visite que le même phénomène s'était reproduit à Birambo (commune de Mwendo, préfecture de Kibuye). Le chef de mission à Kigali informa l'état-major de l'APR, la Minuar et le chef du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). L'attitude des Casques bleus lors de ces événements inquiétait particulièrement MSF.

Alignement de la Minuar avec le discours officiel FPR sur la nécessité absolue du retour dans leurs foyers des déplacés internes, passivité croissante face aux incidents de sécurité (pas d'enquête) et haut seuil de tolérance des méthodes FPR quant au déplacement de personnes (démenti officiel par rapport aux allégations MSF de déplacements forcés à Kibuye⁴³).

Le 18 octobre, dans le camp de Ndaba (commune de Kivumu, préfecture de Kibuye), l'APR blessa quatre personnes par balles alors que l'équipe de MSF était présente dans le camp. À Ndaba comme dans les autres camps, MSF constatait que l'emploi de la force pour fermer les camps répondait au refus de leurs habitants de rentrer chez eux.

La raison principale invoquée par les déplacés pour ne pas rentrer est le manque de sécurité (les infos de toutes les agences se recourent). En numéro deux vient le manque d'assistance (nourriture, médical) dans les zones de retour⁴⁴.

En outre, comment imaginer que les déplacés pouvaient croire les conditions de sécurité pour un retour remplies alors que, comme les équipes de MSF le remarquaient, des pay-

43. MSF, compte rendu de la réunion régionale des chefs de mission sur la crise rwandaise, 23-24 septembre 1994.

44. MSF, fax du chef de mission à la cellule d'urgence de Paris, Kigali, 7 octobre 1994.

sans des environs de Gikongoro continuaient à quitter leurs terres pour venir chercher protection et assistance dans les camps.

Le 11 novembre, dans le camp de Musebeya (commune de Musebeya, préfecture de Gikongoro), l'APR ouvrit le feu en direction de la population. Des représentants de l'équipe de MSF étaient présents. Cela se produisit lors d'une distribution de jerricans et de savons par l'ONG Feed the Children : sept morts, huit blessés graves et neuf blessés légers. Les soldats qui ne comptaient pas de blessés dans leurs rangs prétendirent qu'ils ripostaient à un jet de grenade qu'aucun témoin n'avait remarqué. La passivité des Casques bleus lors de l'incident frappa les humanitaires : « Les troupes de la Minuar qui étaient présentes à Musebeya, à moins de 25 mètres du lieu de l'attaque, ont été incapables de fournir une protection⁴⁵. »

Les représentants de Feed the Children, Équilibre, Action internationale contre la faim (AICF), Save the Children, Merlin, Oxfam, Trocaire, Goal, MSF, Care et Solidarités décidèrent de suspendre leurs activités dans la préfecture pendant deux jours pour protester et exiger que les Casques bleus appliquent leur mandat de protection des déplacés.

Le préfet de Gikongoro, John Zigira, un capitaine anglophone de l'APR, était déjà connu des équipes de MSF quand il prit son poste en septembre. En juin, des membres de l'association avaient recueilli un témoignage indiquant qu'il avait ordonné le lynchage de plusieurs civils dans le camp de déplacés de Kinazi (commune de Nyamata, Bugesera). Rencontré en novembre peu après les violences survenues dans le camp de Musebeya, il résumait son opinion au sujet des personnes déplacées : « Il n'y a qu'une seule façon de

45. MSF, fax du chef de mission au siège de Paris, Situation à Gikongoro. « Statement from NGOs working in Gikongoro prefecture », Kigali, 11 novembre 1994.

traiter les Interahamwe [les miliciens impliqués dans le génocide⁴⁶]. »

Fin novembre, les Nations unies et le gouvernement précisaient de nouveau les contours de l'opération. Les ONG, y compris MSF, étaient invitées à participer à la discussion. Sur proposition de l'APR, l'opération fut renommée « *Taha* », « le retour » en kinyarwanda. La priorité était donnée à la fermeture des camps de déplacés à l'intérieur du Rwanda ; pour celle des camps de réfugiés dans les pays voisins, une perspective à deux ans était envisagée⁴⁷. L'opération *Taha* reposait sur un plan d'action (OP *Taha* Concept of Operations) adopté par les plus hauts échelons hiérarchiques du ministère de la Défense, du ministère de la Réhabilitation et de l'Intégration sociale, des Nations unies et de certaines ONG. Une instance de coordination de l'ensemble des participants, l'Operating Integrated Centre (OIC), était créée pour assurer la synergie des actions des différentes institutions partenaires. Les promoteurs de l'opération *Taha* n'excluaient pas de se heurter à l'opposition des Interahamwe présents dans les camps. Mais il était convenu que les arrestations ne se dérouleraient pas pendant le déplacement de la population. Les conditions dans lesquelles le retour devait se faire étaient précisées : information, volontariat, dignité, sécurité, assistance matérielle, coordination et flexibilité des intervenants. L'un des principes de l'opération, le volontariat, était souligné : « Pas de fermeture imposée de camp. Les camps ne seront pas fermés par la force. Cela dit, un environnement dans lequel les gens sont motivés pour un départ volontaire sera créé⁴⁸. »

46. Entretien de Jean-Hervé Bradol avec le préfet de Gikongoro, novembre 1994.

47. Nations unies, *Op Taha-Concept of Operations*, de TAP Mullarey OIC Op TAHA à SRSG File N° 5000.1(G3 PLANS), Kigali, 21 novembre 1994, p. 2.

48. *Ibid.*, p. 2.

Le 6 décembre, l'équipe travaillait dans l'hôpital du camp de Kaduha (commune de Nyamagabe, préfecture de Gikongoro). Alors que les membres de MSF étaient absorbés par le travail dans l'hôpital, ils réalisèrent avec un peu de retard que l'APR vidait le camp (environ 40 000 déplacés). Cela prit quelques heures : « L'ordre d'évacuation [de Kaduha] a été donné mardi après-midi par un capitaine qui, selon les déplacés, a menacé de brûler le camp si les gens ne partaient pas⁴⁹. »

Les jours suivants, environ 20 000 des habitants de Kaduha arrivèrent dans le camp proche de Rukondo (commune de Rukondo, préfecture de Gikongoro), où travaillait également MSF. Ces mouvements forcés de population se déroulaient souvent dans un contexte d'urgence sanitaire. Par exemple, à la fin décembre, deux épidémies (rougeole et méningite) sévissaient dans le camp de Rukondo, où la mortalité entre septembre et décembre dépassait 1 décès pour 10 000 personnes et par jour, ce qui est considéré comme le seuil d'urgence⁵⁰. Dans ce contexte tendu, les équipes de MSF organisaient une campagne de vaccination de masse.

Le 13 décembre au soir, dans le camp de Kibeho (environ 100 000 personnes, commune de Mubuga, préfecture de Gikongoro), la Minuar et l'APR démarrèrent une opération baptisée *Hope*. Les Casques bleus n'avaient prévenu ni la branche civile des Nations unies, ni le CICR, ni les ONG. Quelque 2 000 Casques bleus procédèrent à la fouille des abris pendant que les soldats de l'APR formaient un cordon autour du camp. Chaque abri était fouillé à la recherche de suspects et d'armes. Quand l'opération *Hope* se termina le 15 décembre au matin, les militaires avaient arrêté quelques dizaines de suspects pour des crimes dont la nature n'était pas précisée. Les

49. MSF, fax du chef de mission à Kigali au bureau de Paris, Kigali, 9 décembre 1994.

50. MSF, Médecins Sans Frontières (France) au Rwanda. Missions Gitarama, Kibuye et Gikongoro, rapport d'activités, Kigali, décembre 1994.

Casques bleus confisquèrent plusieurs centaines de machettes, l'un des outils de la vie quotidienne. Ils ne trouvèrent aucune arme de guerre. L'opération se déroula calmement à l'exception du sabotage d'un gros tuyau servant à l'approvisionnement en eau. L'explosion de la canalisation provoqua la mort d'une personne qui se trouvait à proximité. Dans l'hôpital MSF, le travail se poursuivit normalement. Le chef de mission de MSF, conscient que les suspects recherchés par les militaires avaient probablement quitté le camp bien avant la décision de réaliser cette opération, commenta ainsi le résultat de la fouille intégrale du camp : « C'est l'équivalent de faire une descente dans un bistrot tenu par la mafia et de confisquer les couteaux et les fourchettes⁵¹. »

L'association entre les Casques bleus et l'APR dans des opérations militaires conjointes signifiait qu'en pratique aux yeux des Nations unies, malgré les déclarations de principe en faveur d'un retour volontaire et sécurisé, le statut des déplacés changeait. Cela est rapporté par le sociologue Arnaud Royer qui, à cette époque, travaillait pour le HCR dans la région : « Ainsi donc, pour conserver un minimum de crédibilité auprès des autorités, les Nations unies s'étaient converties à l'idée qu'avant d'être une population en quête de protection les personnes déplacées étaient un facteur d'insécurité qu'il fallait traiter comme tel⁵². »

De son côté, le juriste de MSF chargé d'enquêter sur les obstacles au retour immédiat des déplacés dans leurs communes collectait des informations, en se conformant à des fiches de recueil standardisées. Elles étaient concordantes avec celles des organisations des droits de l'homme nationales ou internationales. Ainsi, dans la préfecture de Gitarama, où de nombreux déplacés devaient rentrer, des listes de personnes victimes de

51. MSF, fax du responsable de MSF (section française) au responsable de programme à Paris, 19 décembre 1994, p. 1.

52. Arnaud Royer, *De l'exil au pouvoir*, op. cit., p. 342.

la répression du nouveau régime étaient établies par un militant historique des droits de l'homme, l'abbé André Sibomana⁵³. Son engagement ancien et reconnu en faisait une source fiable, disposant en outre, de par la fonction d'évêque du diocèse de Kabgayi qu'il occupait à cette époque, d'un dense réseau d'informateurs à l'échelle de la préfecture⁵⁴. L'homme d'Église était aussi un journaliste dont l'autonomie politique était avérée. Sous le régime du président Habyarimana, il avait été plusieurs fois inquiété pour ses activités de journaliste et de militant des droits de l'homme. Les informations recueillies par André Sibomana incluaient des listes nominatives de plusieurs milliers de victimes. Elles furent en partie transmises, en octobre et novembre 1994, lors d'entretiens avec des représentants de l'équipe de terrain et du siège parisien de MSF. Lors de ces rencontres, Sibomana précisait que les auteurs des tueries dans la préfecture réclamaient désormais qu'on cesse de leur remettre de simples paysans. Ils recherchaient en priorité des intellectuels, des cadres locaux de l'administration précédente, des individus considérés comme meneurs. Des récits du même ordre parvenaient au personnel international par l'entremise de membres du personnel rwandais de MSF confrontés, eux ou les membres de leur entourage, aux arrestations et aux disparitions.

Le 7 janvier 1995, à la demande du CICR, un chirurgien de Caritas et un médecin de MSF se rendirent dans le camp de Busanze (commune de Nshili, préfecture de Gikongoro), situé à quelques kilomètres de la frontière burundaise. L'APR avait informé les déplacés (environ 4 000 personnes selon le CICR), qu'ils devaient rentrer chez eux avant le

53. Il devint en 1992 le président de l'Association pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques (ADL). Depuis 1993, il était le représentant de Reporters Sans Frontières (RSF) au Rwanda.

54. Le 5 juin 1994, à Gakurazo (commune de Mukingi, préfecture de Gitarama), des soldats de l'APR avaient exécuté quatre évêques de l'église catholique dont celui de Kabgayi.

31 décembre. Selon les habitants du camp, à la suite d'une attaque nocturne menée par des hommes en uniformes accompagnés de civils tutsis, une trentaine de blessés (par balles, éclats de grenades et machettes) se trouvaient dans le centre de santé le plus proche, Runoymbi. Les cas les plus graves, une quinzaine, furent transférés à Kigali, à Butare et à Kibeho. Dans le camp où des *blindés* avaient été brûlés, il restait environ 500 déplacés. Douze corps avaient été tirés des latrines : trois hommes, trois femmes et six enfants. Après avoir procédé à l'examen des cadavres, le médecin de MSF écrivit :

1. Les cadavres ne portent aucune trace de coups (pas d'ecchymoses, pas de contusions), pas de trace de viol. Les cadavres ont des impacts de balles (1 – 2 par personne) et des coups de machette.

2. Les coups de feu ont été tirés de très près : l'orifice d'entrée des balles est identique à l'orifice de sortie. Une douille de gros calibre est retrouvée dans les vêtements d'une des femmes.

3. Les victimes n'étaient pas en train de fuir. Il n'y a aucun impact d'entrée de balle dans le dos des victimes.

4. Il y avait une volonté de tuer. Une personne a été tuée par une balle dans la tempe. Un enfant avec une fracture de la jambe a été achevé d'un coup de machette. Un bébé avait le crâne éclaté à la machette.

5. Le fait que des machettes ont été employées indiquerait qu'il n'y avait pas que des militaires impliqués dans le massacre. Les militaires n'emploient que rarement la machette comme arme. Des habitants de Busanze d'ethnie hutue interrogés par la suite confirment que des civils, identifiés comme des Tutsis habitant à Busanze, accompagnaient les militaires lors de l'opération⁵⁵.

55. MSF, fax du chef de mission de MSF-France au responsable de programme à Paris, 10 janvier 1995.

Le ministre de l'Intérieur, Seth Sendashonga, un fonctionnaire du ministère de la Justice, Silas Mumyagishala, le lieutenant-colonel Karake Karenzi, officier de renseignement de l'APR, et le major Philbert Rwigamba, officier de l'APR (Gikongoro) effectuèrent une visite sur les lieux le 9 janvier. À Kigali, lors d'un rendez-vous avec le chef de mission de MSF, le major Frank Rusagara, membre de l'état-major de la nouvelle armée rwandaise, reconnut la responsabilité de ses soldats⁵⁶. Il s'engagea à ce que les suspects soient traduits devant un tribunal militaire. Il ajouta que les soldats avaient riposté à une attaque à la grenade. Une version de l'origine des faits que l'officier de la Minuar chargé de l'enquête démentit⁵⁷.

Le 6 février, le camp de Rukondo et les petits camps de Munini et Kamana étaient en partie fermés par l'APR. Quelque 40 000 personnes se déplacèrent sur Kibeho. Le 13 avril, le camp de Rwamiko, toujours dans la préfecture de Gikongoro, fut fermé par la force et 5 000 de ses habitants arrivèrent à Kibeho.

KIBEHO

Le 14 avril, l'équipe de MSF constata que l'APR renforçait son dispositif dans le camp de Kibeho et les alentours. Le 15 avril, l'APR exigea des organismes d'aide l'arrêt des distributions de nourriture à la population du camp.

En dépit de rendez-vous quotidiens entre les Nations unies (Casques bleus et moniteurs des droits de l'homme) et des

56. *Ibid.*

57. Rapport de la visite du camp de Busanze par l'officier de la Minuar chargé de l'enquête : To FC / from Force PM/S02 G1 Discipline/Info: DFC, COS, CAO, DCOS ops, DCOS Sp, G2 Mil Info, G3 Ops, CO GHANBATT. File FPM/5, 9 janvier 1995.

officiers de l'APR, le but de l'opération n'était pas encore officiellement affiché par les officiers rwandais. S'agissait-il seulement de fouiller à nouveau le camp ? L'APR voulait-elle fermer le camp par la force et procéder à des arrestations en dépit des accords entre les Nations unies et le ministère de la Défense dans le cadre de l'opération Taha ? Kibeho était le dernier grand camp encore ouvert. Le lieu était doublement symbolique. Au cours des années 1980, des croyants avaient témoigné d'apparitions de la Vierge Marie sur le site, qui était devenu un lieu de pèlerinage. En avril 1994, les Tutsis réfugiés dans les bâtiments appartenant à l'église de Kibeho avaient été exterminés.

L'équipe de MSF n'avait guère d'illusions sur la nature de l'opération militaire qui avait débuté : « Les responsables de l'APR pensent que si les gens n'ont plus à manger, ils seront obligés de retourner dans leur commune et que ceux qui ne voudront pas partir seront expulsés par la force des armes s'il le faut. La menace est claire⁵⁸. »

Les violences constatées depuis septembre lors de la fermeture des autres camps de déplacés et les informations sur les disparitions à grande échelle dans les communes d'origine des déplacés avaient incité les organismes internationaux à renforcer leurs équipes sur le terrain. La Minuar était présente en permanence sur le site avec deux positions militaires à l'intérieur du camp. Les Casques bleus zambiens avaient le renfort d'une unité médicale de l'armée australienne, de membres du HCR, de personnels de l'OIM, de représentants de l'Unicef et de deux observateurs de terrain du HCDH. Plusieurs représentants d'organismes d'aide, notamment ceux de Caritas, d'Oxfam, de Save the Children et du CICR étaient régulièrement présents pour conduire leurs activités. Une quinzaine de membres du personnel

58. MSF, *Témoignage sur le massacre de Kibeho*, Geneviève Legrand, Kigali, avril 1995, p. 3.

international de MSF participaient aux soins dans l'hôpital du camp, proche des positions de la Minuar et d'une école où Caritas menait des activités de réhabilitation nutritionnelle. L'équipe avait été renforcée par des médecins, des logisticiens et des paramédicaux de toutes nationalités envoyés par l'ensemble des sections MSF. En prenant en compte le dispositif international dans le camp de Kibeho et dans les préfectures de la région (personnels affectés à l'embarquement avant le départ des véhicules, sur les routes pour donner les premiers soins et secours, à l'accueil dans les centres de transit, dans les hôpitaux et à l'arrivée dans les communes), plusieurs centaines d'étrangers, y compris des journalistes, se préparaient depuis des semaines à une éventuelle fermeture du camp.

En majorité, les déplacés de Kibeho étaient originaires de communes de la préfecture de Butare. Dans cette préfecture, les acteurs internationaux étaient particulièrement mobilisés pour assurer la logistique, l'assistance et la protection des déplacés lors d'un possible rapatriement de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Les Casques bleus et les moniteurs du HCDH (26 personnes pour la seule préfecture de Butare), renforcés par du personnel de l'Union européenne, se trouvaient en première ligne. Ils avaient un ou plusieurs rendez-vous quotidiens avec les militaires (APR, Minuar) et ils informaient les organismes internationaux afin que chacun puisse jouer son rôle dans cette opération. Au moment du départ des déplacés, les moniteurs des droits de l'homme des Nations unies les enregistreraient à la sortie du camp et la Minuar fournissait les moyens de transport en faisant appel à des véhicules venus de tout le Rwanda. Les Casques bleus devaient également patrouiller sur les trajets du retour. Le CICR et les ONG, y compris MSF, devaient assurer l'aide aux déplacés au bord des routes dans des postes provisoires de soins (*way stations*), dans des centres de transit et, à l'arrivée, dans les communes. Peu d'étapes clés de

cette opération échappaient au monitoring des organismes internationaux⁵⁹. Dans les communes, les maisons qui servaient de cachots improvisés à l'APR étaient en partie accessibles pour de brèves visites aux moniteurs des droits de l'homme des Nations unies et aux délégués du CICR. Les camps militaires, certains cachots et les sites réputés être des lieux d'exécutions ou de dissimulations de cadavres, par exemple la forêt de Nyungwe ou le camp militaire de Huye, étaient les seuls endroits auxquels les personnels internationaux ne pouvaient accéder⁶⁰.

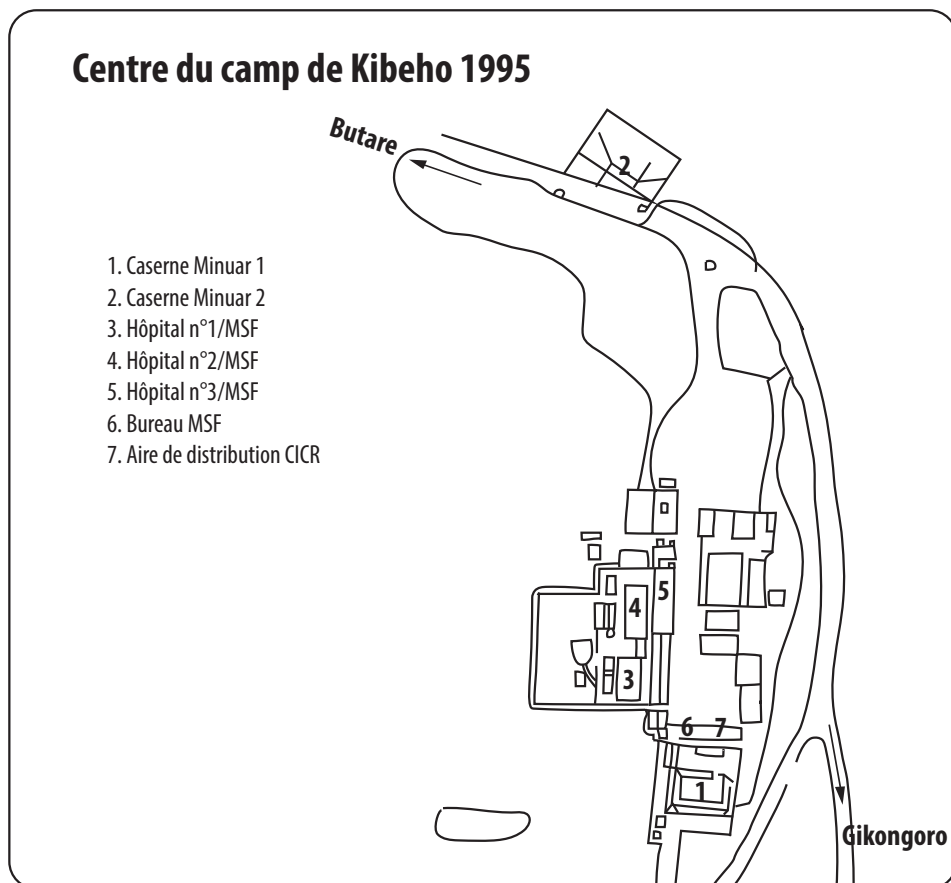
Dans la nuit du 17 au 18 avril, les soldats de l'APR, estimés à 2 500, entrèrent dans le camp de Kibeho et dans les petits camps périphériques de Ndago, Munini et Kamana. À Kibeho, ils chassèrent les habitants de leurs abris en détruisant ces derniers. Dans la panique, neuf enfants et une femme moururent piétinés. Les déplacés, environ 100 000 personnes, furent réunis sur la colline au centre du camp autour des installations occupées par les Casques bleus, Caritas et MSF. L'Unicef, le CICR et Oxfam ne furent pas autorisés par l'APR à leur distribuer de la nourriture. Dans l'ensemble, le calme de la foule était remarquable. L'APR annonça enfin clairement ses intentions : faire cesser tout approvisionnement des déplacés, les fouiller, procéder à des arrestations et les reconduire dans leurs communes.

Pendant les quatre premiers jours de cette opération de fermeture du camp, les déplacés demeurèrent debout sur la colline au centre du camp, sous la pluie, grelottant de froid, privés d'eau, de nourriture, d'accès aux latrines et à l'hôpital. Le 19 avril, la pluie ne suffisait plus à étancher la soif

59. Nations unies, haut-commissaire aux droits de l'homme, *Opération sur le terrain au Rwanda. Préfecture de Butare, opération Kibeho. Rapport des activités de l'équipe de Butare du 18 avril au 12 mai 1995*, Butare, 1995.

60. *Ibid.*

Carte III.2. – Carte du camp de Kibeho



Éditée par les auteurs à partir de Laurence Binet, *Violences du nouveau régime rwandais 1994-1995*, Paris, MSF, 2004, p. 8.

des déplacés. Quelques pierres furent lancées sur les soldats de l'APR qui empêchaient le ravitaillement en eau. En réponse, les soldats tirèrent en direction de la foule. Le même jour, le ministre de l'Intérieur, le commandant de l'APR de Kibeho, les représentants du HCR, du CICR et de différentes ONG ainsi que le chef de mission pour le Rwanda du HCDH se réunirent dans le camp pour discuter de l'opération en cours. Le 20 avril, l'équipe de MSF connaissait de grandes difficultés à franchir les barrages érigés par l'APR pour se rendre dans le camp et à l'hôpital. À l'intérieur de l'hôpital, les soldats de l'APR entravaient les soins sans provoquer de réaction de la part des Casques bleus pourtant sollicités par MSF pour protéger les patients et le personnel. En fin d'après-midi, une cinquantaine de soldats de l'APR entrèrent dans l'hôpital :

Jeudi 20 avril, aux environs de 16 h 30, juste quand l'équipe de MSF quittait le camp pour rentrer à la maison, ils virent un groupe d'au moins 50 militaires de l'APR se dirigeant vers l'hôpital. Déjà, pendant la journée, de nombreux soldats étaient entrés et sortis de l'hôpital et avaient contrarié le travail de l'équipe. À 16 h 30, MSF demanda à la Minuar s'ils pouvaient affecter des hommes à la garde de l'hôpital pour la nuit. La Minuar répondit qu'ils le feraient mais ne le firent pas. À 18 heures, l'opérateur radio local qui restait jour et nuit dans l'hôpital communiqua à l'équipe qu'il y avait des tirs dans le périmètre de l'hôpital. Le vendredi matin il y avait une vingtaine de cadavres étendus dans une tente à côté de l'hôpital : MSF les examina et conclut que 16 avaient été tués par balles, 2 par machettes et 3 par des causes inconnues – probablement étouffés dans la panique⁶¹.

Entre le 18 et le 21 avril, environ 10 000 personnes furent évacuées du camp. Dans ces conditions où les dépla-

61. MSF, Rapport sur les événements du camp de Kibeho, en avril 1995, Kigali, 16 mai 1995, p. 4.

cés n'étaient pas volontaires mais contraints au retour par la force, le HCR et l'OIM refusèrent dans un premier temps d'organiser les convois, sur recommandation de leurs sièges à Genève. Pour la même raison, le CICR ne participa pas à l'organisation des départs. Il essaya de délivrer son aide aux déplacés à toutes les étapes de leurs parcours. Son travail se poursuivit sur les routes, dans les hôpitaux, dans les cachots communaux et la prison de Butare. Du côté de l'ONU, sa branche civile, le Bureau d'urgence des Nations unies au Rwanda (United Nations Rwanda Emergency Office, Unreo), n'était pas représentée par un cadre de poids dans le camp. Les moniteurs du HCDH décidèrent de combler le vide administratif laissé par l'Unreo, le HCR, l'OIM et le CICR. Ils firent le choix de devenir le partenaire civil des militaires pour organiser les retours alors que cela n'était pas dans leur mandat. Le HCDH espérait ainsi pouvoir jouer un rôle clé dans l'opération de retour afin d'agir autant que possible en faveur du respect des droits humains des personnes déplacées. Les rapports entre les membres de MSF, le capitaine zambien commandant les Casques bleus et le moniteur des droits de l'homme présent dans le camp jour et nuit, étaient étroits et chaleureux. Des informations et des documents étaient échangés en permanence. Cela permettait à l'équipe de MSF qui ne dormait pas dans le camp de compléter ses informations.

En réalité, les moniteurs du HCDH n'arrivaient pas à enregistrer avec rigueur les personnes transportées avant leur départ. Pour l'APR, il s'agissait d'aller le plus vite possible. Les moniteurs obtenaient à grand-peine des soldats rwandais de pouvoir répartir les déplacés dans les véhicules selon leurs communes d'origine. Ils intervenaient également afin d'éviter que le bourrage des camions par les soldats n'entraîne la mort par suffocation d'une partie des passagers. Le 20 avril, le HCR, toujours sur recommandation de son siège en Europe, changea de position et décida de prêter main-forte

à l'opération en cours. Pressée d'en finir au plus vite avec l'évacuation du camp, l'armée rwandaise décida d'autoriser qu'une partie des retours se fasse à pied. Elle satisfaisait ainsi une requête de ses partenaires internationaux qu'elle avait rejetée quelques jours plus tôt en invoquant des raisons humanitaires.

Le 22 avril, prétendant agir en état de légitime défense après avoir reçu des jets de pierres et de bâtons, l'APR ouvrit le feu sur la foule encerclée en utilisant des fusils d'assaut, des mitrailleuses, des grenades, des roquettes antichars et un mortier. Les tirs se développèrent sur trois périodes de temps : de 7 heures à 11 heures, de 12 h 05 à 13 h 30 et de 15 h 45 à 18 heures⁶².

En 2011, un soldat australien se souvenait des événements survenus ce matin du 22 avril 1995 avant l'arrivée de l'équipe de MSF :

Vers 10 heures du matin, des personnes déplacées tentèrent de s'enfuir et nous les vîmes courir à travers les failles du dispositif [d'encercllement par les soldats rwandais]. Nous regardions (et ne pouvions faire grand-chose de plus) quand ces personnes furent poursuivies et essuyèrent des tirs. Les soldats de l'APR n'étaient pas des tireurs d'élite : ils étaient parfois à moins de 10 mètres de leur proie et la manquaient quand même. S'ils réussissaient à blesser quelques malheureux fuyards, ils économisaient leurs précieuses balles, achevaient leur victime à la baïonnette. Cela continua pendant deux heures jusqu'à ce que les personnes déplacées qui avaient fui soient mortes ou mourantes⁶³.

L'équipe internationale de MSF arriva dans le camp à la mi-journée et fut présente au cours des deux dernières périodes de la fusillade.

62. MSF, Report on events in Kibeho camp, Kigali, 16 mai 1995.

63. Paul Jordan, « Witness to genocide, a personal account of the 1995 massacre », www.anzacday.org.au, 28 mars 2011.

Quand nous étions encore en train de nous répartir le travail, un des membres de l'équipe nous communiqua par radio, de l'extérieur de la parcelle de la Minuar, qu'il avait vu une colonne de soldats de l'APR descendre la colline à partir de l'église, en sifflant et en chantant. Alors, d'intenses tirs commencèrent autour de l'hôpital et nous nous couchâmes à terre. Je regardai ma montre, il était 12 h 05⁶⁴.

Un médecin et un logisticien de MSF arrivèrent à pénétrer brièvement dans l'hôpital avec une équipe de Casques bleus zambiens. L'hôpital du camp était envahi par l'APR qui le transforma en une position d'où elle tirait sur les déplacés. À l'intérieur, les soldats tuèrent des patients et pillèrent le matériel, notamment les générateurs d'électricité. Seuls huit nourrissons, affamés, hurlants et abandonnés sur des lits purent être évacués. L'équipe de MSF quitta l'hôpital et se réfugia dans une des parcelles tenue par les Casques bleus qui se trouvait non loin :

Sur notre chemin vers le deuxième poste de la Minuar, nous devons passer à travers la foule qui se tenait calmement debout, terrorisée. À un endroit, il n'y avait pas d'autre chemin pour arriver au poste que de marcher dans une ruelle remplie de morts et d'agonisants, hommes, femmes et enfants, empilés sur trois couches⁶⁵.

En début d'après-midi, des milliers de déplacés poursuivis par des soldats de l'APR qui leur tiraient dessus envahirent la parcelle des Casques bleus zambiens. D'autres venaient s'échouer sur les fils barbelés qui entouraient la position militaire de l'ONU. Des dizaines de blessés et des centaines d'enfants séparés de leurs familles se trouvaient sur la parcelle tenue par les forces onusiennes qui, comme l'équipe de MSF,

64. MSF, *ibid.*, p. 8.

65. MSF, *ibid.*, p. 9.

se barricadèrent dans les bâtiments. Quand les tirs cessèrent, les Casques bleus forcèrent les déplacés encore valides et terrorisés à sortir de la parcelle.

À l'extérieur des bâtiments, l'APR les attendait et les bastonnait avec violence. Nous voyions à travers les vitres les coups pleuvoir. Un vieil homme accusé d'être entré dans les bâtiments de la Minuar avec une grenade est abattu un peu plus loin par un militaire de l'APR⁶⁶.

En milieu d'après-midi, les tirs contre les déplacés reprirent :

À ce moment, il y avait un tir permanent de mitrailleuse combiné à des armes plus lourdes. Le tir permanent de mitrailleuse venait de juste en dehors du deuxième poste de la Minuar où nous nous trouvions. Un des soldats de la Minuar revenant au poste commentait : « Ils les pulvérisent. » Les soldats [de l'APR] tiraient directement dans la foule qui fuyait en paniquant, piétinant inévitablement tous ceux qui tombaient au sol. Au bout d'une heure, plus rien n'était visible des masses de gens qui se tenaient debout là les jours précédents. L'ensemble de la zone était juste couverte par des milliers de corps⁶⁷.

Autour de la position des Nations unies, des centaines de cadavres jonchaient le sol. Certaines de ces scènes furent photographiées par le moniteur des droits de l'homme basé à Kibeho, Mark Cuthbert-Brown (soldat australien, *provost marshal* de la Minuar), et Paul Lowe, un photographe de l'agence Magnum⁶⁸. Ce jour-là, environ 90 personnes purent être transférées à l'hô-

66. MSF, *Témoignage sur le massacre de Kibeho*, Geneviève Legrand, Kigali, avril 1995.

67. Médecins Sans Frontières, *Report on events in Kibeho camp*, p. 10.

68. Stephen Smith, « Le jour où l'armée rwandaise a tiré sur les réfugiés de Kibeho. Paul Lowe, photographe, a été témoin du massacre du 22 avril », *Libération*, 15 mai 1995.

MSF, Photographies Kibeho, avril 1995, [archives juridiques].

pital de Butare après avoir reçu les premiers soins des Casques bleus. Des centaines de blessés ne recevaient aucun soin. Les Casques bleus zambiens et australiens présents sur place donnaient après un comptage une estimation du nombre de morts autour de 4 050. Ils précisait ne pas avoir été en mesure de finir de compter tous les corps sur la colline, à la fin de cette journée du 22 avril 1995. Un réalisateur de film australien, George Gittoes, venu couvrir le premier anniversaire du génocide des Tutsis, était l'invité des soldats australiens de Kibeho. Vingt ans plus tard il se souvient : « J'ai filmé l'APR tirant au mortier et à la mitrailleuse dans une foule de civils essayant de fuir. [...] Je ne doute pas qu'il y ait eu plusieurs milliers de morts de plus que le chiffre officiel⁶⁹. »

Le lendemain, le 23 avril, les soldats rwandais bloquèrent l'accès de l'équipe de MSF à l'hôpital et à la parcelle des Casques bleus. Le même jour, MSF dénonçait publiquement le massacre commis par l'armée rwandaise. Dans ses communiqués de presse, l'organisation donnait une fourchette en guise d'estimation du nombre de morts (de 4 000 à 8 000) et protestait contre le fait que l'APR faisait obstruction aux soins médicaux et aux secours⁷⁰. La situation à Kibeho était largement couverte par la presse internationale⁷¹.

Stephanie Kleine-Ahlbrandt, « The Kibeho Tragedy (Rwanda, April-May 1995) through the lens of Mark Cuthbert-Brown », Warning Graphic Content, PBase.com, 2014. http://www.pbase.com/kleine/cuthbertbrown_kibeho&page=all (checked September 2015).

69. Kylie Stevenson, « Australian troops remember Kibeho massacre in Rwanda », NT News, 21 avril 2015.

70. MSF New York, « Five to eight thousand victims of massacres in Kibeho camp, and many collapse of exhaustion among the 80,000 displaced people on a forced march », USA Press Release, 23 avril 1995.

71. Colette Braeckman, « Kibeho. La pire manière de crever l'abcès », *Le Soir*, Bruxelles, 24 avril 1995.

Donatella Lorch, « As many as 2,000 are reported dead in Rwanda », *The New York Times*, 24 avril 1995.

Les deux hôpitaux de Butare reçurent environ 600 blessés entre le 22 et le 27 avril, selon les données collectées par les moniteurs des droits de l'homme. Dans l'hôpital du groupe scolaire, presque tous les blessés étaient arrivés à pied. Plus des deux tiers étaient des blessés par balles, les autres avaient des plaies par armes blanches. À l'intérieur des hôpitaux, la situation était tendue. Le personnel rwandais refusait très souvent de parler aux blessés et de leur prodiguer des soins. Les membres du personnel international étaient obligés de tout faire eux-mêmes. Comme lors de leur intervention à l'hôpital de Kigeme le 23 avril, les soldats de l'APR entraient régulièrement dans les hôpitaux pour procéder à des arrestations et exiger que, quel que soit leur état de santé, les déplacés rentrent au plus vite dans leurs communes. Les orphelinats de Butare hébergeaient 1 726 enfants « non accompagnés » provenant des camps de la préfecture de Gikongoro. Leur état de santé à leur arrivée était déplorable. Beaucoup souffraient de déshydratation, de faim, d'épuisement physique et psychologique.

Les survivants quittaient Kibeho en véhicules ou à pied en direction de leurs communes d'origine, encadrés par les soldats de l'APR. Dans la préfecture de Butare, il était prévu qu'ils transitent sur quatre sites (Runyinya, Nyakizu, le stade et le centre de transit de Butare). Sur ces sites de transit, des organismes d'aide (Concern, Care, Merlin...) agissaient en coordination avec les militaires rwandais, les bourgmestres et les représentants locaux du ministère de la Réhabilitation. Sur les routes, MSF et le CICR mettaient en place des postes (*way stations*) pour les premiers soins (pansements, antalgiques...) et les secours (eau, biscuit...) destinés aux déplacés qui ren-

« Hutus in Rwanda death camp turn down pleas to surrender », *The Moscow Times*, 28 avril 1995, article non signé.

Frédéric Fritscher, « Le gouvernement de Kigali fait évacuer plusieurs camps de réfugiés par la force », *Le Monde*, Paris, 27 avril 1995.

traient à pied. Entre Kibeho et Butare, les équipes internationales de MSF constataient que de très nombreuses affaires personnelles étaient abandonnées sur les routes comme si les déplacés avaient dû fuir précipitamment alors qu'ils progressaient à pied en direction de Butare. Selon les tirs entendus et les informations collectées par les moniteurs du HCDH auprès des survivants de ces tueries, des maisons au bord de la route entre Kamana (un petit camp de déplacés) et Nyakizu (un centre communal de transit pour les déplacés) servaient de lieux d'exécutions. Le personnel international des organismes d'aide assistait à des scènes où des civils attaquaient les déplacés sur les routes en présence des soldats de l'APR. Ils reconnaissaient certains de leurs collègues rwandais au sein de ces cohortes de déplacés exposées sur les routes à la vindicte de foules de civils :

J'ai vu des gens se faire lapider en public sur la route entre Butare et Runyinya. Parfois on les forçait à passer au milieu d'une haie de gens qui leur jetaient des pierres⁷².

Ils étaient pieds nus, n'avaient rien avec eux excepté les vêtements qu'ils portaient et ils se déplaçaient comme frappés de stupeur. [...] L'équipe [le personnel international de MSF] rencontra trois membres du personnel local [MSF] dans les groupes en chemin pour Butare à qui, également, il ne restait rien. [...] À l'entrée de Butare, il y avait une foule de civils qui jetaient des pierres aux déplacés qui arrivaient⁷³.

L'arrivée des déplacés dans les centres de transit était également marquée par des violences malgré la présence des Casques bleus, des personnels du HCDH et de nombreux organismes d'aide (Concern et Merlin par exemple). Certains déplacés étaient désignés par des personnes présentées comme des res-

72. MSF, *Report on events in Kibeho camp April 1995*, Kigali, 16 mai 1995, p. 16.

73. *Ibid.*, p. 15.

capés du génocide. Ils étaient alors arrêtés quand ils n'étaient pas lynchés sur place.

À l'entrée du stade [de Butare], les gens regardent défiler les IDPs [personnes déplacées internes] en se pinçant le nez avec mépris. Ils sont là pour identifier ceux qui ont massacré leur famille ou leur voisin, l'année dernière. Quand ils en reconnaissent un, il est violemment pris à partie et emmené par des militaires vers un cachot improvisé dans une maison un peu plus loin. Nous avons observé une dizaine d'arrestations de cette façon. On a assisté à des scènes très violentes à l'entrée du stade. En intervenant, on s'est fait répondre par des civils et des militaires (APR) à qui l'on demandait d'arrêter de frapper un accusé : « Qu'il meure⁷⁴ ! »

Le personnel civil et militaire des Nations unies comme celui des organismes d'aide était également présent dans les communes où les déplacés étaient acheminés, du moins pour de courtes visites. Le 23 avril, les moniteurs des droits de l'homme tentaient de connaître le sort des déplacés quand ils retrouvaient leurs collines d'origine :

Finalement une grande inquiétude demeure. Les IDPs (personnes déplacées internes) étaient aujourd'hui regroupés, relativement encadrés et parfois protégés. Qu'en sera-t-il demain, quand ils seront isolés dans leurs secteurs ? La haine qui régnait aujourd'hui le long des routes s'estompera-t-elle ? Comme nous l'a déclaré un agresseur civil à qui l'on demandait pourquoi s'attaquer aux enfants qui n'ont rien à voir avec le génocide : « Ces enfants semblent innocents aujourd'hui, mais personne ne pourra les arrêter dans dix ans⁷⁵ ».

74. Nations unies, haut-commissariat aux droits de l'homme, *Opération sur le terrain au Rwanda. Préfecture de Butare, opération Kibeho. Rapport des activités de l'équipe de Butare du 18 avril au 12 mai 1995*, Butare, 1995, p. 42.

75. *Ibid.*, p. 47.

À Kibeho, toute la matinée du 24 avril, les soldats australiens transportèrent des corps dans une fosse commune. Ce même jour, il fut possible à l'équipe de MSF de prodiguer des soins aux blessés. Des tirs sporadiques continuèrent à se faire entendre tout au long de l'après-midi. Le camp était presque vide. Seuls quelques centaines de déplacés étaient encore retranchés dans les bâtiments de Caritas. Des négociations étaient en cours pour leur évacuation. Le même jour, le 24 avril à la mi-journée, les ministres de l'Intérieur et de la Justice, Seth Sendashonga et Alphonse-Marie Nkubito, se rendirent dans le camp en compagnie de William Clarence, responsable de la mission des Nations unies pour les droits de l'homme :

Quand la question fut posée pour savoir si oui ou non il y avait eu un échange de tirs entre l'APR et les déplacés, MSF les informa que son équipe n'avait entendu aucun échange de tirs le samedi. Ils pouvaient juste rapporter que la foule avait été extrêmement calme et disciplinée pendant les quatre jours et demi et que le personnel de MSF n'avait jamais vu ni aucune arme à feu ni aucun signe d'agression⁷⁶.

À la fin de l'après-midi du 24, le président de la République, Pasteur Bizimungu, se rendit également sur le site du camp. Il publia une déclaration pour la presse, les diplomates étrangers et les organismes d'aide internationaux, qui laissait peu de doutes sur la façon dont Kigali caractérisait la population des camps de déplacés et l'attitude de la « communauté internationale » à leur égard :

La tolérance des camps de déplacés, à l'intérieur du pays, devenus des repères d'INTERAHAMWE, des camps d'entraînement aux attaques, des zones de lancement d'agression contre

76. MSF, *Report on events in Kibeho camp April 1995*, 16 mai 1995, p. 13.

les populations paisibles, cette tolérance a duré des mois au mépris du principe de souveraineté. Aujourd'hui, le gouvernement rwandais ne peut plus tolérer que cette situation se prolonge, que ses fils et ses filles continuent d'être massacrés par des bandes de hors-la-loi sous l'œil passif de la Communauté internationale plus occupée à nourrir les réfugiés, à compter les morts qu'à s'attaquer au fond du problème pour une solution durable⁷⁷.

Le personnel international de MSF attestait une présence active de partisans du gouvernement intérimaire, responsable du génocide, aux mois de juillet et août 1994 jusqu'au départ des troupes françaises. Depuis l'arrivée de l'APR dans la préfecture de Gikongoro, la présence des Interahamwe était devenue discrète. L'APR avait développé ses activités de renseignements à l'intérieur des camps de déplacés. Lors des rencontres avec les représentants des organismes d'aide, les officiers de la nouvelle armée rwandaise affirmaient ne rien ignorer de ce qui se passait dans les camps. Des familles tutsies résidant sur les collines non loin des camps avaient fait l'objet d'attaques. D'une manière générale, dans cette région, la sécurité des rescapés du génocide capables de témoigner contre les tueurs n'était pas acquise. Chantal Umuruza, vivant dans la commune de Nshili (Gikongoro), rescapée du génocide, employée par Feed the Children pour l'aide aux déplacés, témoigne de la menace persistante :

Nous ne connaissons pas nos sauveurs [des militaires français], nous n'avons pas eu de leurs nouvelles, mais les miliciens hutus, eux, nous ont envoyé une lettre anonyme du Zaïre, disant que ce n'était pas fini pour nous. *Ils reviendraient*⁷⁸.

77. « Déclaration du gouvernement rwandais sur la décision de fermeture des camps de déplacés de Gikongoro », Kigali, le 24 mai 1995.

78. Chantal Umuraza, *Une jeunesse rwandaise*, Paris, Karthala, 2008, p. 75.

Mais, si la menace persistait, aucune action militaire d'envergure des partisans de l'ancien régime ne se produisit. L'opération conjointe des Casques bleus et de l'APR, pour fouiller l'intégralité du camp de Kibeho début décembre, n'avait découvert aucune arme de guerre et très peu de personnes se trouvant sur la liste de suspects de l'APR avaient été retrouvées. En outre, la population des camps était aux trois quarts composée de femmes et d'enfants de moins de 15 ans.

Lors de la visite du président de la République sur le site, une dispute éclata avec l'officier zambien responsable des Casques bleus, le capitaine Francis Sikaonga. Lors du massacre, il avait plusieurs fois contacté ses supérieurs à Kigali qui lui avaient donné l'ordre d'observer sans intervenir⁷⁹. L'officier des Casques bleus accusait le président de donner de fausses informations, en particulier au sujet du nombre de morts. Quelques heures plus tard, le commandant de la Minuar à Kigali révisait à la baisse les pertes humaines⁸⁰. Les Nations unies parlaient désormais officiellement de 2 000 morts alors que les Casques bleus présents lors des fusillades en avaient compté au moins 4 050⁸¹. Le capitaine zambien n'arrêtait pas de dire aux officiels rwandais qu'on ne tire pas avec une arme antichar sur des femmes et des enfants. Ses propos lui valurent des menaces de mort à peine voilées, proférées par des soldats de l'APR, devant les autorités qui visitaient le camp⁸². Quelques semaines plus tard, il quittait précipitamment le Rwanda.

Le 25 avril, les soldats de l'APR refusèrent l'accès au camp à l'équipe de MSF. Le CICR et des journalistes furent autorisés à entrer sur le site. Le 26 avril, l'équipe accéda au camp mais

79. Témoignage de Catherine Quillet, coordinatrice de terrain de MSF-France, Gikongoro, Rwanda, de novembre 1994 à mai 1995, Laurence Binet, *Violences du nouveau régime rwandais 1994-1995*, Paris, MSF, 2004, p. 86.

80. AFP, Kigali, 24 avril 1995.

81. AFP, Sydney, 24 avril 1994.

82. Donatella Lorch, « As many as 2,000 are reported dead in Rwanda », *The New York Times*, 24 avril 1995.

les soldats de l'APR refusèrent de la laisser rejoindre l'hôpital. Le 27 avril, le président et le vice-président, Pasteur Bizimungu et Paul Kagame, se rendirent sur le site de Kibeho. Ils étaient accompagnés du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Shaharyar M. Khan, d'un groupe d'ambassadeurs, des représentants des agences des Nations unies, d'organisations internationales, d'ONG et de journalistes. L'équipe de MSF demeura ostensiblement à l'écart du groupe en signe de protestation. Plusieurs fosses communes furent ouvertes et 338 cadavres furent exposés. Ce nombre devint le chiffre officiel du gouvernement. La seule employée de MSF, une responsable de la communication, qui se trouvait à proximité des officiels, fut mise en demeure par Paul Kagame de démentir, devant l'ensemble de la délégation, l'affirmation de MSF diffusée par voie de presse selon laquelle l'APR avait tué plusieurs milliers de personnes. La représentante de MSF déclara que son organisation maintenait ses déclarations. Au cours de cette visite, le président de la République, Pasteur Bizimungu, annonça la création d'une commission d'enquête internationale pour faire la lumière sur ce qui était devenu « les événements de Kibeho ». En attendant, l'APR emportait des cadavres hors du camp. Cette information était confirmée à l'équipe de MSF par des soldats de la Minuar, même si cette dernière la démentait publiquement⁸³.

Vingt ans plus tard, les langues se délient, les archives s'ouvrent mais les publications des humanitaires au sujet de ces événements restent rares⁸⁴. Le FPR s'est divisé et certains de ses cadres se sont réfugiés à l'étranger. Certaines chancelleries et organisations internationales mettent à disposition des documents internes de l'époque, d'autres en organisent les

83. Annie Thomas, « L'armée rwandaise accusée de déterrer et dissimuler les corps des victimes de Kibeho », AFP 011622 Rwanda, 1^{er} mai 1995.

84. Claudine Vidal, « Les humanitaires, témoins pour l'histoire », *Les Temps modernes*, n° 627, avril-mai-juin 2004, p. 92-107.

fuites. C'est ainsi que la journaliste Judi Rever déclare avoir retrouvé les traces du témoignage d'un officier du Directorate of Military Intelligence dans les documents des Nations unies. Il précise le sort qui, selon lui, attendait les déplacés de Kibeho détenus dans le camp militaire de Huye (préfecture de Butare) après la fermeture du camp : « Pendant trois jours d'affilée, nous avons tué les survivants de Kibeho avec des cordes, des marteaux et des sacs plastiques⁸⁵. »

Les camps étaient désormais vides. Lors des contacts entre l'équipe de MSF et les moniteurs des droits de l'homme des Nations unies, la question qui désormais retenait l'attention concernait les déplacés qui avaient été arrêtés lors du retour dans les communes. L'immense majorité des personnes détenues dans les cachots communaux étaient des hommes. Ils étaient emprisonnés soit à la suite de dénonciations soit tout simplement parce qu'ils étaient des hommes hutus adultes ayant quitté leur commune avant l'arrivée des vainqueurs. Le 26 avril, un agent du HCR, accompagné d'un major de l'APR, découvrait 28 cadavres dans le cachot de la commune de Rusatira, préfecture de Butare⁸⁶. Ces détenus étaient morts étouffés dans cette prison surchargée et l'ouverture des portes par l'officier de l'APR permit de libérer une centaine de personnes. Le lendemain, Médecins du Monde et le CICR réussirent à apporter des soins aux survivants. Le moniteur des droits de l'homme des Nations unies constata lors de la visite du cachot :

Dans une deuxième salle, un groupe de 70 détenus étaient aussi très faibles. À l'extérieur, un groupe de 19 détenus étaient étendus par terre, entre la vie et la mort. Des plaintes et des gémissements sortaient de leurs corps tremblants. Ils avaient tous une

85. Judi Rever, « Kibeho: a story of flesh and blood », *Foreign Policy*, 27 avril 2015.

86. Nations unies, haut-commissaire aux droits de l'homme, *Opération sur le terrain au Rwanda*, op. cit., p. 72.

peur manifeste des soldats. On voyait clairement des marques de mauvais traitements sur leurs corps : multiples égratignures, cicatrices, hématomes. L'un d'eux avait une blessure par balle sous la lèvre inférieure, un autre avait reçu un coup de machette sur le front⁸⁷.

Les autorités s'étaient mobilisées pour donner une forme légale aux arrestations. Des officiers de police judiciaire de la gendarmerie et des inspecteurs de police judiciaire du ministère de la Justice, soutenus par la logistique et les conseils juridiques du HCDH, se lançaient dans la constitution de dossiers pour les personnes arrêtées. Cette action avait le soutien des ministres de l'Intérieur et de la Justice, qui ne souhaitaient pas couvrir les arrestations illégales, les mauvais traitements et les exécutions. Ce travail réalisé à partir du début du mois de mai 1995 allait conduire à 842 libérations parmi les 2 194 déplacés incarcérés et enregistrés par les moniteurs du HCDH⁸⁸.

Fin mai, à l'échelle de la préfecture de Butare, les communes avaient enregistré 68 052 retours et le HCR 16 000 arrivées au Burundi de Rwandais venant des camps de déplacés de la préfecture de Gikongoro. Par rapport aux estimations du nombre total de personnes déplacées originaires de la préfecture de Butare qui se trouvaient dans les camps de Gikongoro, il manquait selon l'estimation du HCDH environ 20 000 personnes⁸⁹. Étaient-elles décédées ou seulement perdues de vue ?

La commission d'enquête internationale annoncée par le président de la République fut constituée le 3 mai et se réunit pour la première fois le 8. Elle rendit son rapport au président de la République le 18 mai. Elle comprenait 10 membres : un procureur français, un diplomate canadien, un professeur

87. *Ibid.*, p. 73.

88. *Ibid.*, p. 163.

89. *Ibid.*, p. 152.

de droit international belge, un diplomate allemand, un diplomate onusien, un médecin légiste britannique, un juriste américain, un expert militaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), un procureur néerlandais et une juriste représentante du Rwanda (Christine Umutoni, la directrice du cabinet du ministre de la Réhabilitation). La commission d'enquête fonctionnait au consensus. Quelques jours avant de rendre ses conclusions, elle n'avait toujours pas pris contact avec les membres de MSF témoins des « événements de Kibeho ». Au dernier moment, le chef de mission put toutefois remettre un rapport sur les faits à trois représentants de la commission. Les quelques questions posées par les membres de la commission au chef de mission portaient toutes sur la présence de miliciens génocidaires dans les camps de déplacés. Cependant, dans son rapport final, la commission reconnaissait la responsabilité de l'APR.

À ce stade, les réactions des soldats de l'APR furent disproportionnées et, par conséquent, en violation du droit international. Les membres de l'APR tirèrent sans faire de distinction entre les éléments hostiles et ceux qui ne l'étaient pas, et les soldats de l'APR ont ouvert le feu sans discrimination⁹⁰.

Selon le rapport de la commission, les soldats de l'APR auraient sous-estimé l'influence du « noyau dur » de déplacés qui, à ses dires, avait attaqué l'APR. Ce noyau dur existait-il ? La commission reconnaissait qu'elle ne disposait pas d'éléments concrets à ce sujet, elle n'avait pu obtenir de renseignements précis sur l'organisation et la structure de ce noyau dur⁹¹.

Pour le reste, le rapport reprenait au nom de la commission toutes les justifications données par les autorités du pays. Il

90. Rapport de la commission internationale indépendante d'enquête sur les événements de Kibeho, avril 1995, Kigali, 18 mai 1995, p. 10.

91. *Ibid.*, p. 12.

soulignait le manque de moyens de communication au sein de l'APR dont les soldats n'étaient ni formés ni équipés pour des tâches de maintien de l'ordre. Il ne se prononçait pas sur le nombre de morts. La responsabilité de la persistance du mystérieux « noyau dur » était attribuée dans ce camp sous protection internationale aux insuffisances du travail des Casques bleus. Le rapport reprochait aux ONG de ne pas avoir convaincu les déplacés qu'ils devaient rentrer dans leurs communes. Le rapport soulignait encore que les « événements de Kibeho » n'étaient pas le résultat d'une opération de la seule armée rwandaise mais celui d'une opération conjointe avec les Casques bleus. La commission d'enquête saluait la manière dont l'opération avait été planifiée et coordonnée entre forces nationales et internationales en particulier grâce au travail de l'Integrated Operation Center⁹².

Dans ses conclusions, les auteurs du rapport se prononçaient sur l'attitude que la « communauté internationale » devait désormais adopter vis-à-vis des autorités rwandaises. La Commission recommanda à la « communauté internationale » de continuer à encourager et à aider la république du Rwanda dans ses efforts de réconciliation, de reconstruction nationale et de rétablissement de la justice.

Des bailleurs de fonds comme les Pays-Bas et la Belgique avaient, à la suite des « événements de Kibeho », annoncé la suspension de leurs aides. Ils avaient désormais l'aval d'une commission internationale d'enquête « indépendante » pour reprendre leur soutien financier au nouveau régime.

92. Quatorze ans plus tard, Patrick Nyamvumba, l'officier qui commandait l'APR à Kibeho, est nommé par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, commandant en chef des Casques bleus au Darfour (Soudan, 2009-2013). Entre-temps, Kofi Annan, responsable des Casques bleus au siège des Nations unies (1993-1996) à New York au moment des « événements de Kibeho », avait accompli deux mandats de secrétaire général des Nations unies (1997-2006).

LA SITUATION DANS LES PRISONS

L'intérêt des équipes MSF pour les prisons datait du début de l'automne 1994. La situation sanitaire désastreuse des lieux de détention avait été remarquée lors de la visite des organisations des droits de l'homme européennes qui avait donné naissance aux activités du consortium RCN, soutenu par MSF. Les prisons de Kigali, Gitarama et Butare avaient été visitées. À la suite de ces explorations, MSF estima que les soins prodigués dans les prisons par le personnel du ministère de la Santé soutenu par les délégués du CICR n'étaient pas suffisants. Dans ce contexte de conflit armé, pour des raisons historiques, juridiques et organisationnelles, le dispositif le plus important pour l'assistance aux prisonniers et leur protection était celui du CICR. Si certains centres de détention lui demeuraient inaccessibles néanmoins, en mars 1995, 112 délégués du CICR intervenaient dans plus de 120 lieux de détention dont 13 prisons⁹³.

Lors des réunions internationales de l'organisation, la section belge de MSF faisait part depuis octobre 1994 de son intention de proposer une assistance spécifique pour les soins médicaux en milieu carcéral⁹⁴. Pour sa part, le CICR ne niait pas le caractère catastrophique de la situation sanitaire dans les prisons mais ne considérait pas le manque de soignants comme le problème principal. Selon cette opinion partagée par la conseillère juridique de MSF en Europe et la section française, la catastrophe sanitaire trouvait son origine dans le manque d'espace vital (moins d'un mètre carré par per-

93. MSF, compte rendu de la réunion à Bruxelles entre les équipes de MSF-Belgique et MSF-France et du CICR sur le problème des prisons au Rwanda, 27 mars 1995.

94. MSF-Belgique, « Medical assistance project for Rwanda's civilian prisons », proposition de projet adressé au ministère de la Justice, Kigali, 26 mai 1995.

sonne) pour les prisonniers. Corriger cette situation relevait de la responsabilité du gouvernement. Le CICR s'inquiétait de la multiplication des acteurs étrangers dans les prisons⁹⁵. Il craignait de voir les autorités mettre en concurrence les différents organismes humanitaires candidats à des activités en prison pour choisir en priorité les organismes les moins susceptibles de contester leur politique carcérale. En réalité, le gouvernement était divisé. Les ministres de l'Intérieur et de la Justice étaient conscients que de nombreuses personnes incarcérées étaient probablement innocentes car la plupart des détenus n'avaient pas de dossier. Le ministre de la Justice envoyait ses inspecteurs de police judiciaire dans les prisons pour faire libérer les prisonniers dont les dossiers étaient vides. Dans ce but, une commission de triage avait été instaurée à Kigali pour statuer sur la validité des détentions provisoires.

Sur les 20 000 prisonniers recensés, nous estimons que 20 % sont innocents et ont été incarcérés sur la foi de dénonciations plus que douteuses⁹⁶.

Dans le même temps, la répression menée par l'APR dans toutes les préfectures remplissait les différents lieux de détention à un rythme rapide, plus de mille nouvelles incarcérations par semaine au mois de mars 1995 selon les informations transmises par RCN à MSF⁹⁷. À l'occasion d'une nouvelle visite de terrain, la conseillère juridique de MSF constata par elle-même que les officiers de l'APR avaient

95. MSF, compte rendu de la réunion des équipes de MSF-Belgique et MSF-France au Rwanda au sujet des prisons, Kigali, 5 mars 1995.

96. Alphonse-Marie Nkubito, ministre de la Justice, cité par Alain Frilet, « La justice rwandaise en panne », *Libération*, 2 mars 1995.

97. MSF, fax de la responsable des opérations à Bruxelles aux équipes de l'ensemble des sections MSF à Kigali. Résumé de conversation avec Daniel Debeer, RCN Kigali, mars 1995.

beaucoup plus de pouvoir dans les lieux de détention que les juges et les directeurs de prisons⁹⁸. En position dominante dans l'appareil répressif, les officiers de l'APR bloquaient souvent l'élargissement de détenus libérables et, d'une manière générale, s'opposaient à l'amélioration des conditions de détentions.

MSF partageait l'opinion du CICR selon laquelle le problème principal (l'extrême confinement des détenus) relevait de la responsabilité des autorités. La Minuar proposait au gouvernement d'ouvrir à brève échéance des centres de détention délimités par des barbelés pour économiser le temps et l'argent de la construction d'un mur d'enceinte. Les officiers de l'APR répondaient que cette solution ne pouvait convenir aux rescapés du génocide. Une clôture transparente les confronterait au spectacle insupportable de leurs bourreaux. De ce point de vue, il était nécessaire de construire de nouvelles prisons entourées par des murs. Cela pouvait prendre des mois, voire des années. En attendant, le nombre de prisonniers et celui des morts en incarcération ne cessaient de croître. Sans compter les personnes détenues dans les cachots inaccessibles au monitoring du CICR et à celui des différents organismes onusiens, en mars 1995, le nombre total de prisonniers était estimé à 25 000 selon le rapport de la conseillère juridique de MSF⁹⁹. Les tentatives de MSF-Belgique pour travailler à l'intérieur des prisons n'aboutirent pas pour plusieurs raisons : l'indisponibilité de personnels de MSF formés à cette pratique spécifique, l'hostilité du CICR et la difficulté d'obtenir des autorisations de la part des autorités. Le travail de MSF se concentra sur la prise en charge des prisonniers les plus gravement malades dans les hôpitaux où ils étaient transférés.

98. MSF, Rapport de mission de l'assistant juridique de MSF au Rwanda, 30 janvier-7 février 1995, Paris, février 1995.

99. MSF, « Diagnostic de situation, la santé des prisonniers : l'exemple de Gitarama », Médecins Sans Frontières au Rwanda, mars 1995.

Entre début septembre 1994 et fin février 1995, l'équipe de MSF qui travaillait dans l'hôpital de Kabgayi reçut 218 prisonniers malades ou blessés transférés de la prison de Gitarama. La prison de cette préfecture avait été construite pour héberger 400 prisonniers dans 4 500 m². À la fin du mois d'août 1994, elle comptait 80 prisonniers ; à la fin du mois de février 1995, ils étaient 5 150, dont 105 femmes et 66 mineurs¹⁰⁰. Entre août 1994 et février 1995, 45 détenus avaient été libérés.

En raison de l'extrême promiscuité, les traumatismes étaient la pathologie principale selon les constatations des médecins de MSF. Tous les prisonniers avaient des plaies aux pieds et les cas de gangrènes étaient fréquents. Pour se déplacer vers les points d'eau et de distribution de nourriture, les prisonniers avaient pour habitude de frictionner violemment les oreilles de leurs voisins afin qu'ils libèrent le passage. L'épidémie d'hématomes de l'oreille induite par cette pratique, aboutissant parfois à l'infection et à la destruction totale du pavillon de l'oreille, était inédite pour les personnels soignants. Les morsures humaines étaient également une cause de plaie dans un certain nombre de cas. Les pathologies traumatiques s'associaient à la dysenterie, au paludisme, aux pneumonies, aux septicémies, à la dénutrition et à la déshydratation. Dans ce contexte, les soins prodigués à l'intérieur de la prison par les employés du ministère de la Santé et à l'hôpital de Kabgayi par le chirurgien de Caritas et l'équipe de MSF ne pouvaient suffire à contrôler la mortalité.

À la fin du mois de février, 154 patients sur 218 admis avaient quitté l'hôpital de Kabgayi, dont 68 (44 %) pour le cimetière. À Gitarama, 244 prisonniers étaient décédés entre le début du mois de novembre 1994 et la fin du mois de janvier 1995. Sur une période de trois mois, ce nombre de morts

100. *Ibid.*

correspondait à un taux brut de mortalité de 9,6 décès pour 10 000 personnes par jour. À cette époque, aucun autre segment de la population rwandaise ne connaissait une mortalité aussi élevée. Elle était environ cinq fois supérieure au seuil considéré comme celui d'une catastrophe sanitaire, c'est-à-dire 2 décès pour 10 000 personnes par jour. En mars, MSF transmittait aux autorités et aux ambassades un premier rapport décrivant la situation dans la prison de Gitarama. Le rapport ne fut pas communiqué à la presse dans l'espoir de favoriser le dialogue avec les autorités. Jacques Bihozagara, ministre de la Réhabilitation et de l'Intégration sociale répondit par courrier à MSF. Le ministre ne niait pas le sérieux de la situation mais il avertissait MSF :

Néanmoins, nous ne pouvons tolérer que quiconque se serve de cette situation pour s'ingérer dans les affaires qui relèvent de la responsabilité du gouvernement. En particulier nous entendons que MSF/France se limite strictement à sa vocation humanitaire et médicale et s'abstienne de toutes considérations politiques dans ses diagnostics comme dans ses prises de positions publiques ou officielles¹⁰¹.

En avril et en mai, un certain nombre d'aménagements étaient entrepris pour améliorer les conditions de détention dans la prison de Gitarama. Dans le même temps, la population carcérale ne cessa d'augmenter pour atteindre 6 957 incarcérations suivies de 902 décès (de début août 1994 à fin mai 1995). Le transfert de 2 500 prisonniers avait été annoncé. Il fut réduit à moins d'une centaine. Dans ces conditions, les travaux d'agrandissement de la prison qui étaient prévus ne changeraient pas le fait que chaque prisonnier disposerait de moins d'un mètre carré pour tenter de

101. Lettre du ministre de la Réhabilitation et de l'Intégration sociale au chef de mission de MSF-France, 17 mai 1995.

survivre. Au début du mois de juillet, MSF décida de rendre public son constat sur la situation sanitaire dans la prison de Gitarama sous la forme d'un second rapport. Le seul domaine où l'action semblait porter ses fruits à Gitarama et dans les autres prisons était la détention des mineurs. Il était possible pour des organisations comme l'Unicef et RCN de payer une amende pour obtenir la libération de certains mineurs. En outre, MSF apportait son soutien à la construction du bloc sanitaire pour un nouveau centre de détention destiné aux mineurs (Gitagata).

Un nouveau Rwanda se construisait sans que les crimes de masse aient disparu pour autant. Cependant, leur persistance finit par provoquer une fracture politique au sein du gouvernement. Le Premier ministre et plusieurs ministres (Intérieur, Justice, Finances, Transport et Communication, Information) quittèrent leurs postes à la fin du mois d'août 1995.

L'EXPULSION

Dans le quotidien du travail médical, l'état des relations entre les autorités et MSF n'était pas aussi mauvais que pouvaient le laisser penser les événements du premier semestre 1995. Dès que les discussions portaient sur d'autres domaines que les déplacés ou les prisonniers, des relations de travail constructives s'installaient avec les personnels du ministère de la Santé. MSF avait apporté une aide matérielle et financière aux personnels administratifs du ministère de la Santé dans plusieurs préfectures. Les possibilités de collaboration pour améliorer la situation sanitaire de certains groupes de population étaient réelles et diverses. Les agents du ministère de la Santé coordonnaient l'ensemble des partenaires (OMS, Unicef, Croix-Rouge, CICR et organisations non gouvernementales). Outre la remise en service des hôpitaux – un

domaine vers lequel MSF avait réorienté ses activités, à partir de la fin de l'année 1994, dans les préfectures de Ruhengeri, Gisenyi, Gitarama, Butare, Kibuye et Gikongoro –, les tâches urgentes étaient nombreuses¹⁰². Les causes principales de mortalité étaient le paludisme, les infections respiratoires et la dysenterie. Pour le paludisme et la dysenterie, les traitements utilisés étaient devenus inefficaces en raison de l'apparition de résistances. Sortir de l'impasse imposait de multiplier et d'améliorer la qualité des enquêtes épidémiologiques, puis de mettre en place de nouveaux protocoles de traitements. Dans le domaine de la lutte contre les maladies diarrhéiques, MSF proposait ses services à travers Epicentre¹⁰³. MSF était aussi impliquée dans le domaine des soins physiques et psychologiques aux personnes victimes de violences pendant la guerre, notamment les femmes victimes de viols. En dépit des tensions récentes avec les autorités, MSF-France fut la première ONG officiellement enregistrée par le ministère de la Réhabilitation.

Pourtant, le 6 décembre 1995, le gouvernement annonça l'expulsion de 39 ONG dont 2 sections MSF (française et suisse). Pour la section française, cette décision était une demi-surprise en raison de son origine nationale, des tensions avec les autorités au sujet de la fermeture de Kibeho et de la situation sanitaire de la prison de Gitarama. Quant aux relations entre la section suisse et le ministère de la Réhabilitation, elles s'étaient dégradées au sujet des activités médicales de MSF à Byumba. Dans cette préfecture, des centaines de milliers de Tutsis étaient arrivés d'Ouganda.

102. MSF, *Activities of Médecins Sans Frontières in Rwanda*, 7 décembre 1994.

103. Christophe Paquet, *Appui au programme rwandais de lutte contre les maladies diarrhéiques. Proposition de création d'une unité de surveillance et de recherche opérationnelle sur les dysenteries et le choléra à l'hôpital universitaire de Butare*, Paris, Epicentre, mars 1995.

Or l'offre de soins de MSF, orientée vers l'urgence, répondait peu aux besoins de cette population qui n'avait pas connu la guerre. Cela suscitait les critiques du ministère de la Réhabilitation pour qui cette population, d'anciens réfugiés tutsis de retour au Rwanda, constituait une priorité. Les membres de MSF, eux, s'inquiétaient de contribuer au développement d'activités médicales réservées à un seul groupe : les Tutsis.

Le 11 décembre, le ministère de la Réhabilitation laissa sept jours aux représentants des ONG expulsées pour quitter le pays. Le 12 décembre, leurs lignes téléphoniques furent coupées et leurs comptes en banque bloqués. De surcroît, le ministère exigeait de récupérer l'ensemble des biens matériels de ces organismes d'aide internationaux. Cette dernière mesure n'étonna guère MSF. À la fin de l'année 1995, les vols nocturnes de véhicules et d'argent conservés dans les bureaux des organismes d'aide s'étaient multipliés¹⁰⁴. Ils étaient le fait d'hommes en uniformes dont l'identité précise demeurait officiellement mystérieuse. En réalité, dans ce nouveau Rwanda, seuls les hommes de l'armée rwandaise pouvaient se livrer à de telles activités nocturnes sans se heurter à une quelconque opposition des forces de l'ordre.

Un an et demi après leur arrivée au pouvoir, les nouvelles autorités rwandaises avaient pris l'habitude d'imposer aux organismes d'aide un silence bienveillant, voire d'obtenir leur reconnaissance des justifications données au sujet des exactions commises par l'APR. Le choix laissé était clair : parler des crimes du nouveau pouvoir et subir ses foudres (blocages administratifs, menaces à peine voilées sur l'intégrité physique des personnels, expulsion), ou se taire et accréditer l'idée que les crimes commis par les vainqueurs ne méritaient pas qu'on s'y

104. MSF, fax des équipes de Kigali aux sièges européens, 17 juillet 1995.

arrêtât. Quelle attitude choisir ? Le silence permettait d'assurer la prolongation des opérations en cours, la prise de parole, de ne pas verser dans la complicité, au risque d'être expulsé. Après la fermeture des camps de déplacés au Rwanda, celle des camps de réfugiés au Zaïre allait apporter un nouvel éclairage à ce dilemme.

Chapitre IV

Des réfugiés en fuite dans le Zaïre en guerre, 1996-1997

En 1996, au Zaïre, les leaders du génocide des Tutsis et leurs partisans avaient les mains libres dans les camps de réfugiés. Ils avaient engagé une stratégie de combat, et menèrent de plus en plus d'incursions meurtrières visant des civils à l'intérieur du Rwanda. En octobre et novembre 1996, tous les camps établis dans l'est du Zaïre, au Nord et au Sud-Kivu, furent détruits par l'Armée patriotique rwandaise (APR) et des rebelles zaïrois¹. Parmi ces derniers se trouvaient des Tutsis congolais d'origine rwandaise, les Banyamulenge, installés au Sud-Kivu depuis des générations². À la mi-

1. De nombreux livres et articles ont été publiés sur les enjeux politiques, économiques, militaires de l'intervention rwandaise au Zaïre en 1996-1997. Voir notamment Thomas Turner, *The Congo Wars: Conflict, myth & reality*, Zed Books, Londres, New York, 2007 ; Filip Reyntjens, *La Grande Guerre africaine. Instabilité, violence et déclin de l'État en Afrique centrale (1996-2006)*, Paris, Les Belles Lettres, 2012 ; Timothy Longman, « The complex reasons for Rwanda's engagement in Congo », in John F. Clark (éd.), *The African Stakes of the Congo War*, New York, Palgrave Macmillan, 2002, p. 129-144.

2. Jean-Claude Willame, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, Bruxelles, Cahiers africains, Institut africain, Paris, L'Harmattan, 1997.

novembre, ces forces prirent le contrôle du camp de Mugunga au Nord-Kivu, près de Goma, vers lequel avaient fui de nombreux réfugiés en provenance des zones déjà conquises par le mouvement rebelle et l'APR. Cette attaque provoqua, le 15 novembre, un retour massif : de Mugunga, les réfugiés furent canalisés vers Goma, à la frontière, d'où ils passèrent à Gisenyi, au Rwanda.

Craignant de se trouver sous le feu des rebelles et surtout de l'APR, une masse de réfugiés fuirent vers l'intérieur du Zaïre. Simultanément, les forces de l'APR et de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) ne se contentaient plus d'établir un glacis protecteur aux frontières du Rwanda³. Avancant sur plusieurs fronts, elles prirent le dessus sur l'armée zaïroise et triomphèrent, le 17 mai 1997, à Kinshasa. Quant au président Mobutu, il avait quitté la capitale et perdu les pouvoirs dont il s'était emparé à partir du coup d'État de 1965.

Ce chapitre aborde la période de la première guerre internationale qui se déroula au Zaïre en 1996-1997. Durant cette guerre, l'AFDL reçut l'aide militaire de l'Angola, de l'Ouganda et du Rwanda, ainsi que le soutien politique et logistique du Burundi, de la Zambie, du Zimbabwe et des USA⁴. Les pra-

3. L'AFDL fut créée le 18 octobre 1996 par quelques personnalités politiques zaïroises, dont plusieurs leaders banyamulenge. Laurent Désiré Kabila fut désigné comme porte-parole du mouvement. Le protocole d'accord créant l'Alliance fut daté de Lemera, au Zaïre, dans la région où les Banyamulenge avaient mené leurs premières attaques début octobre 1996 ; l'hôpital de Lemera fut l'une des premières cibles. Des leaders banyamulenge faisaient partie du groupe dirigeant de l'AFDL. Voir Gauthier de Villers et Jean-Claude Willame, *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres, octobre 1996-juillet 1998*, Tervuren, Paris, Cahiers africains, Institut africain-Cedaf, L'Harmattan, 1998.

4. Sur la perception dominante du conflit aux USA, voir Johan Pottier, *Re-Imagining Rwanda. Conflict, survival and disinformation in the late twentieth century*, Cambridge University Press, Cambridge, 2002, p. 53-108.

ticiens humanitaires se retrouvèrent alors confrontés à des situations où l'incertitude prédominait dans les contextes où ils projetaient d'agir comme dans ceux où ils déployaient des opérations.

Au cours de cette guerre, que devenaient les réfugiés qui, au début du conflit, vivaient dans les camps de l'est du Zaïre mais n'acceptèrent pas de retourner dans leur pays ? Ils fuyaient. Plusieurs récits ont été publiés sur cette fuite. L'universitaire François Lagarde a procédé à un recensement systématique des mémoires et témoignages de Rwandais publiés entre 1994 et 2013⁵. Treize de ces récits, dont les auteurs étaient tous adultes au moment de la fuite, ont été édités en français. Ils relatent les conduites adoptées pour survivre et échapper aux poursuivants (les forces de l'AFDL et l'APR). Ils évoquent aussi les secours apportés par des ONG internationales. Ces témoignages permettent de saisir l'état physique et moral dans lequel se trouvaient les réfugiés au moment où ils furent assistés par des praticiens humanitaires.

Marie Béatrice Umutesi fuit la ville de Bukavu (Sud-Kivu, est du Zaïre) le 28 octobre 1996. De Bukavu à Mbandaka (province de l'Équateur), elle parcourt à pied environ 2 000 km, puis parvient finalement à atteindre Kinshasa en novembre 1997. Puis elle quitte le pays qui porte désormais le nom de République démocratique du Congo (RDC) : elle part pour l'Europe⁶. Son récit est constamment minutieux. L'auteure précise le nom des lieux qu'elle a traversés (villages, villes, fleuves), la chronologie et la durée des moments

5. François Lagarde, *Mémorialistes et témoins rwandais (1994-2013)*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 165-221. Voir également Bogumil Jewsiewicki, *La Première Guerre du Congo-Zaïre (1996-1997). Récits de soldats AFDL et FAR*, Paris, L'Harmattan, 2012.

6. Le 17 mai 1997, Laurent-Désiré Kabila, porte-parole de l'AFDL, se proclame président et déclare que le Zaïre se nomme désormais République démocratique du Congo (RDC).

de repos ou des marches d'un camp provisoire à un autre ; elle rend compte de la recherche de nourriture, d'eau, de soins, de secours, de refuges ; elle décrit les milieux naturels auxquels elle a été confrontée : forêts denses, fleuves, pluies tropicales ; elle relate les conditions de vie dans les villages qu'elle a traversés et dans les camps où elle s'est momentanément fixée avec ses proches. C'est dans ces camps où se groupaient les fuyards qu'elle a observé le travail humanitaire⁷. Ce témoignage ainsi que quelques autres relatent les périls rencontrés lors de la fuite et les conduites adoptées pour y faire face.

Ce chapitre s'organise en cinq épisodes. Le premier revient sur le début de la guerre et l'attaque des camps de réfugiés dans l'est du Zaïre en septembre-novembre 1996. Le deuxième relate la fuite d'une partie des réfugiés vers l'intérieur du Zaïre et leur fixation, jusqu'en février 1997, sur un site nommé Tingi-Tingi. Le troisième traite d'une nouvelle phase de fuite, de fixations provisoires et de massacres entre mars et juillet 1997. Un quatrième concerne les conditions de rapatriement au Rwanda des réfugiés qui se trouvaient au Zaïre et en Tanzanie. Enfin, le dernier décrit la situation des Rwandais ayant refusé le rapatriement et marché jusqu'à Mbandaka pour ensuite passer au Congo-Brazzaville.

7. Marie Béatrice Umutesi, *Fuir ou mourir au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 2000. À propos du livre de Marie Béatrice Umutesi, voir les articles de Aili Mari Tripp, René Lemarchand, Aloys Habimana, Aliko Songolo, Catharine Newbury, Danielle de Lame in *African Studies Review*, vol. 48, n° 3, décembre 2005, p. 89-141. Voir également Jason K. Stearns, *Dancing in the Glory of Monsters. The collapse of the Congo and the great war of Africa*, New York, PublicAffairs, 2011, p. 33-38, 127-131, 134-135. Dans son livre, Jason K. Stearns commente ce récit de fuite et le situe dans le contexte de guerre.

LA FIN DES CAMPS AU ZAÏRE
(SEPTEMBRE-NOVEMBRE 1996)

Que savait MSF du contexte politico-militaire au Nord et au Sud-Kivu en septembre-octobre 1996 ? Un rapport de situation (« sitrep ») daté du 24 octobre dans lequel figure en annexe un document rédigé à Amsterdam par la « Context Unit » de MSF-Hollande, chargée de collecter des données et mener des analyses de contexte⁸, conclut à l'absence probable de résolution diplomatique des affrontements en cours entre les divers acteurs politiques et militaires au Sud-Kivu. La question cruciale est celle de l'importance des soutiens militaires obtenus par la rébellion. Du point de vue des objectifs humanitaires, « la principale préoccupation porte sur ce que sera l'attitude des réfugiés (hutus) au Zaïre ». Dans quelles directions vont-ils fuir les zones de combat ? Risqueront-ils d'être pris au piège si les combats s'étendent ? Comment et où les secourir ?

Le 26 octobre, le bulletin d'information Irin⁹ se montrait nettement plus affirmatif quant à la capacité militaire de l'AFDL. La ville d'Uvira était tombée aux mains des rebelles dans la nuit du 24 octobre et rapidement leurs forces contrôlèrent presque en totalité la zone du Sud-Kivu comprise entre Uvira et Bukavu ainsi que la frontière avec le Rwanda¹⁰. Des réfugiés fuyant les camps d'Uvira arrivèrent progressivement dans la région de Bukavu. Les agences humanitaires de l'ONU projetèrent de leur fournir eau et biscuits protéinés au long de la route. Dans cette première

8. MSF, sitrep Kivu Explo 003, 24 octobre 1996.

9. Bulletin d'information régional créé le 26 octobre 1996 par le Département des affaires humanitaires des Nations unies. Il devient quotidien le 31 octobre sous le nom *Irin Emergency Update on Eastern Zaïre* puis *Irin Emergency Update on the Great Lakes* à partir du n° 54 du 11 décembre 1996.

10. Sur la faiblesse des Forces armées zaïroises et les conflits politiques internes au Kivu, voir René Lemarchand, *The Dynamics of Violence in Central Africa*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2009, p. 226-230.

période, les observateurs et les acteurs de terrain présentaient ces forces armées comme agissant pour la cause des Banyamulenge, opprimés par le pouvoir zaïrois et menacés de génocide par les Hutus constitués en milices armées dans les camps¹¹. Un sitrep du 23 octobre suggérait néanmoins que le conflit pouvait impliquer d'autres forces que celles des Banyamulenge : ce document évoquait l'existence de « combattants non identifiés », il signalait en outre des rumeurs selon lesquelles un conflit ouvert entre le Rwanda et le Zaïre était sur le point de s'engager¹².

Après la prise d'Uvira par les rebelles (24-25 octobre), le conflit armé s'étendit rapidement à l'ensemble du Kivu et tous les camps (5 camps dans la région de Goma, 22 dans celle de Bukavu, 13 dans celle d'Uvira) furent progressivement attaqués et détruits. Des centaines de milliers de réfugiés prirent la fuite. Au nord de Goma par exemple, le camp de Kibumba, qui comptait environ 200 000 réfugiés, fut vidé en quelques heures après avoir été bombardé à partir du Rwanda le 26 octobre. Ce même jour, tous les acteurs internationaux furent évacués de Bukavu à l'exception de trois membres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de religieux. Les équipements logistiques des ONG et du CICR furent pillés. Selon un porte-parole du HCR, près d'un demi-million de réfugiés se mirent en mouvement. Ceux de Kibumba se dirigèrent vers le camp de Mugunga situé à 13 km à l'ouest de Goma¹³. Le porte-parole du HCR déclara, le 28 octobre, que 420 000 réfugiés y étaient entassés. Il précisa également que le HCR n'avait plus d'accès direct qu'à deux camps : Lac Vert et Mugunga¹⁴. MSF intervint à Mugunga pour faire face à l'afflux

11. Rappelons que, le 7 octobre 1996, le vice-gouverneur du Sud-Kivu déclara que tous les Banyamulenge devraient avoir quitté la province dans un délai d'une semaine.

12. MSF, sitrep Kivu Explo 001, 23 octobre 1996.

13. Reuters, Stephen Powell, « Human tide of refugees on the move in Zaire », 27 octobre 1996.

14. Reuters, « Zaire rebels advance, refugees report many dead », 28 octobre 1996.

des réfugiés ayant fui d'autres camps : elle participa à la mise en place de dispensaires d'urgence et de structures sanitaires.

Les rebelles annoncèrent le 30 octobre qu'ils contrôlaient Bukavu et combattaient pour prendre Goma. Le 31 octobre, MSF accusait « les États occidentaux de non-assistance à population en danger » et demandait « l'ouverture d'un espace de protection où les civils aient accès à l'aide » : selon ce communiqué, le nombre de personnes dans la région des Grands Lacs exposées à la malnutrition, aux épidémies et aux massacres était estimé à plus de 2 millions. Le 2 novembre, les six expatriés de MSF quittèrent Goma en raison de la dureté des combats et arrivèrent à Kigali. Ils relatèrent des assassinats de réfugiés et de civils zaïrois mais ne s'adressèrent pas immédiatement aux médias. Le 4 novembre, Laurent Désiré Kabila, porte-parole de l'AFDL, annonça un cessez-le-feu unilatéral de trois semaines débutant aussitôt. Il déclara contrôler les villes d'Uvira, de Bukavu et de Goma. Enfin, il donnait trois semaines aux réfugiés pour retourner au Rwanda. À cette date, plusieurs journalistes constatèrent la participation des forces de l'APR aux combats pour la prise de Goma.

Ainsi, entre le 14 octobre et le 4 novembre 1996, les rebelles s'étaient emparés des trois principales villes du Nord et du Sud-Kivu. Les réfugiés avaient pris la fuite, et seuls deux camps proches de Goma subsistaient. Un sitrep du 5 novembre concluait, après avoir résumé les informations disponibles sur la situation, les actions en cours et les projets : « On n'en a pas fini avec le scénario catastrophe¹⁵. »

Le 7 novembre, alors que les acteurs humanitaires n'avaient pas accès au camp de Mugunga, les journalistes firent état de préparatifs militaires en vue de l'attaque du camp. Le 8 novembre, une dépêche de Voice of America (VOA) signala que des combats avaient eu lieu durant la nuit dans le camp de Mugunga¹⁶.

15. MSF, sitrep Kivu Explo 011, 4-5 novembre 1996.

16. Voice of America (VOA), « Outsiders have been turned away from Mugunga camp », 8 novembre 1996.

Le 11 novembre, les autorités rwandaises permirent, pour une seule journée, le passage de Gisenyi à Goma d'un convoi humanitaire et de 70 journalistes internationaux. Un message de MSF rédigé le 11 au soir rendit compte de la journée : le passage de la frontière avait pris trois heures, puis l'ensemble du convoi avait été dirigé vers le stade. Cependant, l'équipe de MSF laissa ses véhicules à l'extérieur du stade ce qui lui permit de se déplacer en ville. Elle se rendit à l'Association régionale d'approvisionnement en médicaments essentiels (Asrames) où les entrepôts avaient été entièrement pillés, puis à l'hôpital de la communauté baptiste où elle déposa des médicaments et des vivres. Après quoi, vers 18 heures, elle retourna au stade où les autres ONG attendaient toujours le résultat de la rencontre avec les autorités. Les MSF décidèrent de retourner sans attendre à Gisenyi. Selon leur récit, la ville semblait passablement désertée, il y avait de nombreuses maisons détruites, des personnes de leur connaissance leur avaient dit que la population était piégée dans la ville. Cependant, aucun cas de mauvais traitement ne leur avait été rapporté et ils n'avaient pas observé d'indices physiques de carence alimentaire.

Le 14 novembre, les bombardements de Mugunga prirent fin, entraînant le mouvement de milliers de réfugiés vers Goma¹⁷. Ce même jour, l'équipe de MSF se trouvant à Gisenyi déclara que 12 000 réfugiés par heure franchissaient la frontière en direction du Rwanda. Le 16 novembre à 23 heures, l'équipe de Gisenyi fit le point sur les événements de la journée : le flux était toujours de 12 000 personnes par heure. Les réfugiés étaient affamés mais il paraissait impossible d'organiser une distribution de biscuits car la foule risquait de devenir incontrôlable. Un centre de santé MSF fonctionnait. Le 18 novembre, au Rwanda, une unité de traitement du choléra fut installée dans un camp de transit à proximité de la fron-

17. Reuters, « Mass of Hutu refugees head for Rwanda border », 15 novembre 1996.

tière : à cette date, 50 cas étaient pris en charge par MSF et 50 par l'ONG Medical Emergency Relief International (Merlin). Plusieurs postes de secours furent mis en place sur la route entre Gisenyi et Ruhengeri (80 km), chacun étant doté des moyens de traiter les cas de choléra. Cependant, le gouvernement rwandais s'opposait à la formation de camps à Gisenyi et sur les routes du retour. Il exigeait que les réfugiés regagnent leurs communes le plus rapidement possible. Le 20 novembre, ordre fut donné de fermer tous les postes de secours. Dans l'un de ces postes, proche de Gisenyi, les forces militaires agirent brutalement pour faire partir les patients par camions, suscitant une protestation de MSF auprès du HCR et des autorités. Selon une estimation du HCR, publiée le 18 novembre, en trois jours, 500 000 réfugiés avaient franchi la frontière¹⁸. Simultanément, plusieurs organisations et journalistes soulignèrent que la situation d'au moins 500 000 réfugiés restait partiellement inconnue.

Avant ce retour massif, le contexte de guerre au Kivu avait fait craindre le pire pour les réfugiés, et certaines ONGs internationales ainsi que des États avaient commencé à envisager la nécessité d'une intervention militaire internationale. Après son appel lancé le 31 octobre pour demander l'ouverture d'un espace de protection, MSF organisa au Rwanda, le 4 novembre, une conférence de presse suivie d'un communiqué appelant « à la mise en place de zones de protection par une intervention armée internationale ». Du point de vue de l'association, l'urgence à ce moment était d'apporter assistance et sécurité aux réfugiés et non d'établir un corridor qui pourrait être utilisé pour les contraindre au retour. Ce fut la troisième fois de son histoire que MSF appelait à une intervention militaire¹⁹.

18. HCR, « Zaïre Crisis at a glance », 18 novembre 1996.

19. Le premier appel à une intervention militaire internationale avait été lancé le 24 avril 1994 après l'évacuation du Rwanda de l'équipe de Butare. Voir chapitre 1.

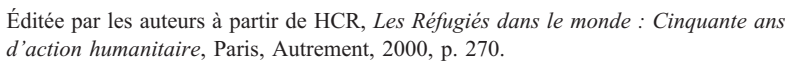
Le 9 novembre, le Conseil de sécurité affirma dans sa résolution 1078 son soutien à la création « d'une force multinationale à des fins humanitaires dans l'est du Zaïre ». La résolution 1080 adoptée le 15 novembre précisa le caractère provisoire de cette force, dont l'objectif était de « faciliter le retour immédiat des organisations à vocation humanitaire » et « le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés par le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies ».

Le 22 novembre, plusieurs organisations internationales d'assistance protestèrent contre l'indécision des grandes puissances quant à la forme militaire ou civile qu'il faudrait donner à l'opération d'assistance, en dépit du fait que des informations fiables, provenant de missionnaires et de photos aériennes, permettaient de localiser 700 000 réfugiés²⁰. De leur côté, le nouveau pouvoir rwandais et l'AFDL faisaient campagne contre le projet d'une opération militaire au Zaïre. Finalement, le 14 décembre, alors que les premiers éléments de la force multinationale étaient prépositionnés au Rwanda et en Ouganda, les Nations unies leur ordonnèrent de se retirer. Avec cette décision prit fin le projet d'un engagement militaire international au Zaïre, sous mandat des Nations unies. Le principal argument avancé publiquement contre cet engagement fut que les images-satellites dont disposaient les autorités politiques et militaires américaines ne permettaient pas d'observer, selon elles, d'importants mouvements de population se dirigeant vers l'intérieur du Zaïre²¹.

20. United States Information Agency, *Transcript: Canadian general briefs press on Zaire crisis after Stuttgart*, 23 novembre 1996.

21. Pour un historique du projet d'intervention militaire au Zaïre, voir Patrick Dupont, « La communauté internationale face à la question de l'intervention humanitaire lors de la rébellion au Kivu (octobre-décembre 1996) », *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1996-1997*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 205-220.

LA FUITE DES RÉFUGIÉS (1994-1997)



LA FUITE DES RÉFUGIÉS
JUSQU'À LA PRISE DU CAMP DE TINGI-TINGI, FIN FÉVRIER 1997

Depuis les 6 et 7 novembre 1996, plusieurs agences des Nations unies dont le HCR réclamaient avec insistance et en vain un accès aux images satellite produites notamment par les États-Unis. En effet, le 8 novembre, des photos aériennes prises lors d'un vol d'Action by Churches Together (ACT) montraient une grande concentration de personnes dans la forêt en direction de Walikale. Le 20 novembre, le HCR estimait que 475 000 réfugiés étaient revenus au Rwanda tandis que 700 000 se trouvaient encore au Zaïre. Le HCR affirmait disposer d'informations collectées au cours de reconnaissances aériennes lui permettant de les localiser²². Ce même jour, Paul Kagame, alors vice-président du Rwanda, accusa les agences d'aide de surestimer le nombre de réfugiés encore présents au Zaïre. Toujours le 20 novembre, le CICR publia le témoignage de l'un de ses employés zaïrois : comme des milliers d'autres, il avait fui Bukavu le 30 octobre et était arrivé à Kisangani, chef-lieu de la Province-Orientale, le 16 novembre, après une marche de 355 km²³.

L'administration américaine elle-même était divisée sur le sujet. L'ambassadeur des États-Unis au Rwanda déclara que la plupart des réfugiés encore au Zaïre étaient des Burundais ou des déplacés zaïrois et que le nombre des réfugiés rwandais encore au Zaïre était infime par rapport à celui que les agences de l'aide mettaient en avant. Mais de son côté, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) relayait le nombre de 700 000 réfugiés rwandais restés au Zaïre qu'avait communiqué le HCR.

Le coordinateur de MSF à Kisangani fit part, le 10 décembre, d'une observation aérienne selon laquelle 50 000 réfugiés mar-

22. USAID, *Rwandan Returnee Numbers and Flows*, 22 novembre 1996.

23. ICRC News 46, « Displaced: a Zairian's firsthand account », 20 novembre 1996.

chaient en direction de Kisangani²⁴. Cinq jours plus tard, le Département humanitaire des Nations unies (UNDHA) indiqua que les forces armées zaïroises avaient bloqué 100 000 réfugiés rwandais sur un site dénommé Tingi-Tingi, situé à 240 km de Kisangani. Le responsable de l'Unicef, alors présent à Tingi-Tingi, estima que près de 121 000 réfugiés, dans un état de santé déplorable, s'y étaient regroupés²⁵. Il annonça également que, l'accès à ce site étant difficile, une piste d'atterrissage pour des petits avions était en cours d'aménagement.

De son côté, MSF avait détaché dès le 9 novembre un médecin et un coordinateur à Kisangani, pour une mission qui développa rapidement une assistance aux déplacés zaïrois. L'association, prévoyant un afflux de déplacés et de réfugiés, projeta donc d'installer une base de travail à Kisangani : les possibilités d'action étant alors limitées, le coordinateur proposa de s'en tenir à une équipe légère de trois personnes (un responsable d'équipe, un logisticien-administrateur et un médecin²⁶).

Fin décembre, l'équipe estimait à plus de 70 000 le nombre des réfugiés massés à Tingi-Tingi et constatait que les arrivées ne cessaient pas. La différence entre ce chiffre et celui avancé par l'Unicef est caractéristique des écarts constamment observés dans les estimations du nombre des réfugiés au cours de cette période, chaque organisation internationale d'assistance ayant ses propres méthodes et exigences en matière de dénombrement. MSF avait installé, dans le camp de Tingi-Tingi, sept postes de santé et une unité médicale centrale ainsi qu'un centre nutritionnel thérapeutique et deux centres de supplémentation. Simultanément, des praticiens de MSF intervenaient dans l'hôpital de Lubutu (ville où logeait également l'équipe, à 7 km du

24. Reuters, « Red Cross finds refugees in bad state in Zaire », 10 décembre 1996.

25. Unicef, « Great Lakes region update », 18 décembre 1996.

26. MSF, Rapport de mission Kisangani (9-30 novembre 1996), 3 décembre 1996.

camp). Selon leurs observations, la population de Tingi-Tingi pouvait être répartie en trois tiers : population forte (hommes jeunes), population moyenne, population faible (femmes seules avec enfants²⁷). L'équipe avait été renforcée : elle comprenait cinq personnes à Kisangani et sept à Lubutu-Tingi-Tingi.

Toujours fin décembre, un scénario catastrophe était redouté. La ligne de front progressant vers Kisangani, la tension montait en ville, de nouveaux pillages étaient prévisibles et les possibilités d'évacuation devenaient incertaines. La décision fut donc prise de réduire l'équipe de Lubutu à trois personnes. L'Unicef s'était retirée de Tingi-Tingi où ne restait plus que MSF. Les responsables de l'équipe de MSF à Kisangani affirmaient qu'il fallait d'une part se préparer à évacuer l'équipe de Lubutu-Tingi-Tingi et d'autre part penser aux conditions du retour : MSF ne devait pas se retrouver seule dans cette zone en guerre à assister « une population réfugiée qui n'intéresse personne²⁸ ».

Un très long fax du 30 décembre, envoyé par les trois membres de l'équipe restant à Lubutu, décrit la situation du camp de Tingi-Tingi²⁹. À ce moment, les autorités administratives et militaires de Lubutu restaient favorables à la présence de MSF. Nombre de réfugiés avaient fui les camps de Bukavu et d'Uvira au Sud-Kivu. Le premier problème à traiter était l'insuffisance de nourriture, les stocks du PAM, de MSF et de l'Unicef ne permettant que de distribuer des rations réduites, dans l'attente d'un convoi de dix camions de 10 tonnes. Ainsi fut-il inévitable de réduire de 30 % la quantité de BP-5³⁰ distribuée au personnel de MSF contre son travail. Le camp était

27. MSF, compte rendu de conversation téléphonique avec Kisangani, 21 décembre 1996.

28. MSF, coordination Kisangani, situation à Lubutu/Tingi-Tingi, 27 décembre 1996.

29. MSF, fax de Lubutu, 30 décembre 1996.

30. Ration alimentaire, sous forme de biscuit, d'une valeur nutritive élevée, distribuée dans les situations d'urgence.

auto-organisé, la population se regroupant par préfectures d'origine au Rwanda. La structure de représentation comportait un président, un comité de direction, les représentants des « quartiers », etc. Au cours d'une réunion entre l'équipe de MSF et les représentants, ces derniers évoquèrent, pour la critiquer, une émission de Radio France Internationale (RFI) où un journaliste interviewant une responsable de MSF à Paris avait souligné la présence de miliciens dans le camp. La discussion se déroula néanmoins, selon MSF, « sur un ton courtois ». En conclusion, la rédactrice du fax constatait que la situation sanitaire se dégradait et deviendrait encore plus difficile si la nourriture n'arrivait pas « dans la semaine ». L'avenir des secours à Tingi-Tingi paraissait inquiétant : tout pouvait changer dans les heures qui venaient. L'équipe estima cependant qu'il fallait continuer en restant toujours prêt à évacuer.

Malgré tout, l'assistance humanitaire internationale fut renforcée, en particulier par l'engagement du PAM. Début janvier 1997, étaient également présents à Kisangani et actifs dans la région de Kisangani-Lubutu : le HCR, Médecins du Monde (MDM), Action contre la faim³¹ (ACF), Unicef ainsi que Caritas International. Le 14 janvier 1997, il y avait plus de 75 expatriés humanitaires de diverses organisations à Kisangani et Lubutu. Cependant, la quantité de nourriture fournie par le PAM était trop faible en regard du nombre de réfugiés à Tingi-Tingi³². Ce ne fut pas sans conséquence. Ainsi, le coordinateur de MSF à Kisangani relate un épisode où l'équipe dut arrêter son travail et quitter le camp précipitamment à cause de l'extrême tension qui y régnait : « C'est vraiment impressionnant

31. Nouveau nom d'Action internationale contre la faim, à partir de 1996.

32. Début février 1997, Howard W. French, journaliste au *New York Times*, suit la visite de Sadako Ogata (Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés) à Tingi-Tingi. Il relate ses entretiens avec quelques réfugiés. Voir Howard W. French, *A Continent for the Taking. The tragedy and hope of Africa*, New York, Alfred A. Knopf, 2004, p. 144-149

de voir des milliers de personnes se regrouper et commencer à gronder parce qu'elles ont faim. »

Dans son récit³³, Philippe Mpayimana, arrivé à Tingi-Tingi en décembre 1996, décrit comment les leaders et leurs employés détournaient la nourriture à leur profit : « En connivence avec les responsables du camp, les gardiens des stocks vendaient les biscuits réservés aux enfants sous-alimentés. » Dans le camp, « les statistiques étaient largement arbitraires. Injustices et falsifications émaillaient les recensements effectués en vrac par les premiers arrivants et gérés par un comité restreint de dignitaires non moins régionalistes. » Pour contrecarrer ces chiffres, le PAM fit ses propres estimations et réduisit tous les chiffres de moitié. À la suite de cette mesure, « les séances de distribution devinrent une épreuve de force, mais aussi de brutalité primitive pour les uns et de fragilité pour les autres [...]. Ainsi, certaines personnes parvinrent-elles à quintupler la quantité de grammes de vivres prévue pour un individu, tandis que d'autres, faibles ou trop honnêtes, rentraient bredouilles, ou avec un dixième de la ration hebdomadaire [...]. J'observais ce combat, auquel je participais malgré moi, et m'avouais que la route à faire était encore longue ».

En février 1997, un rapport de MSF sur la situation nutritionnelle à Tingi-Tingi signale un taux de mortalité supérieur au seuil d'alerte et en augmentation : entre le 18 décembre et le 7 février, le taux brut de mortalité était passé de 0,88/10 000 personnes par jour à 2,44/10 000/jour ; et de 1,82/10 000/jour à 9,17/10 000/jour pour les enfants de moins de 5 ans. Les principales causes de mortalité étaient la malnutrition et le paludisme. Les rations alimentaires étaient de 330 kcal/personne/jour, donc très au-dessous de la ration minimale journalière – qui devrait être, selon la norme en usage,

33. Philippe Mpayimana, *Réfugiés rwandais entre marteau et enclume. Récit du calvaire au Zaïre (1996-1997)*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 57-63.

de 2 200 kcal/jour. Ce rapport du 20 février, faisant le point sur les activités entre décembre 1996 et février 1997, précise que pour nourrir 80 000 réfugiés à Tingi-Tingi il faudrait disposer de 40 tonnes de vivres par jour, ce qui ne nécessiterait que deux camions³⁴.

Les intervenants de MSF à Tingi-Tingi ont régulièrement évoqué la présence des Interahamwe et de militaires³⁵. Ces derniers, en particulier les chefs, organisaient et contrôlaient le camp en association avec des lettrés, ce qui nuisait dangereusement à une répartition équitable des rations alimentaires, les plus vulnérables risquant de devenir les plus sous-alimentés. En outre, les secouristes de MSF à Tingi-Tingi et Kisangani rapportaient que nombre de réfugiés souhaitaient être rapatriés au Rwanda mais le disaient secrètement car ils craignaient les leaders du camp, opposés au retour, comme ce fut le cas en 1994-1995. Cependant, certains membres de l'équipe de terrain critiquaient l'insistance de MSF à communiquer sur la présence d'éléments armés impliqués dans le génocide³⁶. Pour eux, cette insistance était exploitée par des États pour justifier leur non-intervention alors que la mortalité des personnes vulnérables et particulièrement des enfants n'avait cessé d'augmenter.

Nombre de témoins rwandais ont évoqué la présence et les agissements des ex-FAR dans les camps et lors des déplacements de population. Ainsi, après avoir fui Tingi-Tingi, les réfugiés durent-ils traverser un pont, la route était tellement encombrée que l'attente pour arriver au pont était très longue.

34. MSF, *Health and Nutritional Situation of Rwandan and Burundese Refugees in Tingi-Tingi, Eastern Zaire, between December 1996 and February 1997*, 20 février 1997.

35. Il s'agit des militaires ayant appartenu aux Forces armées rwandaises (FAR) avant la victoire du FPR et sa prise de pouvoir.

36. Administrateur MSF à Kisangani, « Après 3 mois à Kisangani, coups de cœur et quelques questions », 20 février 1997.

Dans son récit, Benoît Rugumaho se souvient de son avancée vers le pont : « Les ex-FAR, qui faisaient passer les réfugiés en petit nombre et en ordre, ne faisaient que sélectionner les leurs, les membres de la famille de tel ou tel ainsi que les familles des anciens dirigeants du Rwanda³⁷. »

À propos du même épisode, Philippe Mpayimana écrit : « Les jeunes gens, se considérant comme les plus recherchés par l'ennemi, ne toléraient pas de voir devant eux des femmes et des enfants. [...] Cédez la voie au lieutenant et sa famille, dégagez le milieu, le colonel passe ! tonnaient deux jeunes en arrachant le pagne de ma mère, sans pouvoir dissimuler leur allure de fraîches recrues. [...] Ceux qui ne faisaient pas partie de la caste en armes dégageaient la piste en grognant que les grades ne servaient plus à rien³⁸. »

Les troupes de l'AFDL se rapprochaient de Tingi-Tingi. Le 9 février, elles contrôlaient déjà le camp d'Amisi. Celui-ci se trouvait à 60 km de Tingi-Tingi vers où fuyaient les réfugiés capables de marcher³⁹. Mi-février, après plusieurs jours de repli à Kisangani des travailleurs humanitaires expatriés, un convoi de 80 camions parti de Kisangani atteignit Tingi-Tingi en vingt-quatre heures (« un temps record ») : une distribution de 430 tonnes de nourriture fut engagée le 16 février, ce qui correspondait à plusieurs jours d'alimentation. À cette date, le HCR estimait que la population réfugiée sur ce site était de 160 000 personnes après que 30 000 l'eurent rejoint, fuyant l'avancée des combats. Un peu plus tard, 410 tonnes de nourriture furent transportées par camions jusqu'au camp. Le 24 février, en dépit de très difficiles conditions de transport dues à la saison des pluies,

37. Benoît Rugumaho, *L'hécatombe des réfugiés rwandais dans l'ex-Zaïre. Témoignage d'un survivant*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 83.

38. Philippe Mpayimana, *op. cit.*, p. 81.

39. AFP, Pierre Briand, « Les rebelles zaïrois se rapprochent de Tingi-Tingi, dernier camp de réfugiés », 9 février 1997.

le PAM réussit à faire la plus grande distribution de nourriture jusqu'à cette date : une ration pour sept jours contenant du maïs, des haricots, du Corn Soy Blend (mélange de maïs et de soja), de l'huile⁴⁰.

Confrontée à une distribution qui n'était pas faite « équitablement », Marie Béatrice Umutesi organisa un comité des femmes. « Les premiers à arriver dans le camp de Tingi-Tingi étaient des jeunes. Ils avaient pris l'initiative d'organiser le camp en quartiers et sous-quartiers, en s'allouant, cela s'entend, les postes de responsabilités. Au moment de la distribution, ils furent les mieux servis [...]. C'est en grande partie pour trouver une solution à ce problème que les femmes ont envisagé de s'organiser pour jouer un rôle plus important dans la distribution de l'aide alimentaire. » Le Comité des femmes se donna aussi pour tâche de repérer les isolés : « Des personnes qui vivaient seules ou accompagnées d'enfants en bas âge ne pouvaient ni manger, ni se faire soigner quand elles tombaient malades [...] il était très important que les femmes dans les quartiers connaissent les personnes seules [...] afin d'intervenir dans les meilleurs délais. [...] Malheureusement, cette organisation n'a jamais pu être fonctionnelle car nous venions à peine de la mettre en place qu'il a fallu quitter le camp en catastrophe⁴¹. »

Un représentant de l'AFDL déclara le 28 février que leurs troupes se trouvaient à 6 km de Tingi-Tingi⁴². Vingt-deux expatriés furent alors évacués du camp par avion sur injonction de l'armée zaïroise et des ex-FAR. Les forces de l'Alliance s'emparèrent de Lubutu et du camp de Tingi-Tingi les 1^{er} et 2 mars.

40. PAM, « More food reaches Zairean refugee camps amid new constraints », 25 février 1997.

41. Marie Béatrice Umutesi, *op. cit.*, p. 174-176.

42. Reuters, « Zaire rebels say near camp, took part of town », 28 février 1997.

DE TINGI-TINGI À KISANGANI :
GUERRE ET MASSACRES,
1^{ER} MARS-4 SEPTEMBRE 1997

Dès le 28 février, à l'annonce que la ligne de front approchait, les réfugiés abandonnèrent Tingi-Tingi et commencèrent à marcher en direction de Kisangani ; ils furent détournés de leur route et dirigés vers la ville d'Ubundu par l'armée zaïroise. Cette ville est reliée à Kisangani par une voie unique de chemin de fer (125 km). Le PAM effectua une première reconnaissance aérienne sur Ubundu dès le 6 mars et, deux jours plus tard, transporta 65 tonnes de nourriture par la voie ferrée. Afin d'atteindre Ubundu, les réfugiés devaient traverser le fleuve Congo (à l'époque fleuve Zaïre). Une fois à Ubundu, ils étaient orientés vers Obilo, un site au bord de la voie de chemin de fer où intervenait la Croix-Rouge zaïroise, à 82 km de Kisangani. Le 13 mars, une forte tempête provoqua la noyade de 30 personnes qui tentaient de traverser.

Au moment de traverser le fleuve, Marie Béatrice Umutesi raconte les risques pris : « Lassées d'attendre, certaines personnes se fabriquaient des embarcations de fortune à l'aide de bambous et de sheetings [bâches en plastique]. Cinquante de ces radeaux furent construits et des familles entières s'y embarquèrent. Très peu de ces embarcations, très difficiles à manier, parvinrent à destination. D'autres, poussées par le vent violent qui s'était levé en fin d'après-midi du premier jour, se renversèrent et leurs occupants périrent noyés. » Au bout de trois jours, un bateau de la Croix-Rouge arriva, Marie Béatrice Umutesi monta à bord avec ses proches⁴³. Tous les auteurs de témoignages ont décrit ces moments où ils arrivent aux bords d'un fleuve, tous disent l'épreuve que fut chaque traversée.

43. Marie Béatrice Umutesi, *op. cit.*, p. 202-203.

Kisangani tomba le 15 mars aux mains des autorités de l'AFDL avec lesquelles MSF devait désormais négocier. Le 17 mars, selon le HCR, 150 000 réfugiés étaient toujours massés face à Ubundu, sur l'autre rive du fleuve Congo. La traversée était dangereuse, les pirogues surchargées et il fallait payer les bateliers. Au bord du fleuve se trouvait alors le plus important regroupement de réfugiés rwandais localisé au Zaïre. Le HCR estimait à 260 000 le nombre des réfugiés dont il ignorait le sort⁴⁴.

Dans la dernière semaine de mars, MSF intervint à partir de Kisangani. Le long de la voie de chemin de fer, plusieurs sites furent aménagés où se groupaient les réfugiés. Ainsi étaient-ils 25 000 dans le camp de Lula à 7 km de Kisangani, 30 000 à 40 000 aux km 25 et km 29 (Kasese 1 et Kasese 2), 20 000 à 30 000 au km 40 (Biaro), tandis qu'au km 82 (Obilo) seuls restaient les malades graves (250). Un dispensaire fut installé à Lula et, le 29 mars, des vivres furent déposés dans les regroupements entre le km 7 (Lula) et Biaro, mais pas plus loin car les militaires de l'AFDL refusèrent d'aller au-delà et d'escorter le convoi jusqu'à Ubundu. Le 30 mars, ces derniers donnèrent l'ordre de renvoyer les réfugiés en arrière, de Lula vers le km 19 où aucun aménagement n'avait été engagé. Deux volontaires de MSF présents à Lula arrivèrent à organiser le rassemblement de 700 personnes, trop épuisées pour marcher, afin de les réhydrater, les nourrir et les soigner. Elles reçurent l'ordre de partir le lendemain matin, ce qui, selon l'équipe médicale, signifiait pour beaucoup un arrêt de mort. Aussi l'équipe envisagea-t-elle de négocier un délai de quarante-huit heures au moins. Elle s'inquiétait de cette manœuvre des autorités de l'AFDL qui consistait à faire rebrousser chemin aux réfugiés alors qu'elles les avaient précédemment contraints à se fixer dans le camp de Lula en vue du rapatriement. L'équipe se demandait donc si les militaires refoulaient les réfugiés vers

44. HCR, « Great Lakes at a Glance », 19 mars 1997.

le km 19 dans l'intention de les rendre inaccessibles à l'aide en les poussant dans la forêt. Si c'était bien le cas, il s'agirait d'un massacre prémédité alors que les réfugiés arboraient un drapeau blanc pour montrer qu'ils préféraient revenir au Rwanda plutôt que de mourir dans les forêts. Le même jour (le 31), MSF décida d'alerter publiquement sur « la situation dramatique » des réfugiés se trouvant le long du chemin de fer et demanda l'accès direct à tous les réfugiés. L'équipe de Kisangani fut renforcée, passant de 6 à 22 volontaires internationaux⁴⁵.

À la mi-avril, dans un rapport envoyé de Kisangani, MSF estimait « au feeling » que le nombre de réfugiés, le long de la voie de chemin de fer, s'établissait entre 65 900 et 80 900. L'estimation porte sur les cinq principaux sites de regroupement et donne la population par camps⁴⁶. Cette évaluation était inférieure à celle retenue par le HCR selon laquelle il y avait au total 93 800 fuyitifs rwandais entre Ubundu et Kisangani. Comme en 1994 au Zaïre et en Tanzanie, les chiffres officiels étaient « basés sur des listes établies par les chefs de camps *via* les chefs de préfecture *via* les chefs de cellules⁴⁷ » ; à nouveau, ces cadres produisaient des chiffres supérieurs à ceux retenus par MSF, qui adopta un « chiffre global de travail » de 80 000. Après quoi ce rapport engageait un examen des activités camp par camp.

Dans la seconde quinzaine d'avril advint un enchaînement d'événements qui démontra que les forces militaires de l'AFDL et de l'APR mettaient à exécution un plan meurtrier. Le vendredi 18 avril, à la suite de rumeurs selon les-

45. MSF, communiqué de presse, Zaïre, « Épuisés et sous-alimentés : la situation des réfugiés rwandais est dramatique. MSF envoie des renforts à Kisangani », 31 mars 1997.

46. MSF, coordination Kisangani, 15 avril 1997.

47. La cellule est la plus petite unité administrative du Rwanda, elle regroupait en moyenne 50 ménages.

quelles sept villageois avaient été tués par des réfugiés, les opérations d'assistance n'avaient pu avoir lieu et des pierres furent lancées contre les véhicules de l'aide. Le lendemain, un camion de MSF fut attaqué et le retour des équipes dut être protégé par des militaires ; le dimanche soir, le train venant de Kisangani fut stoppé par des militaires au km 7 ; durant la nuit, la population locale s'attroupa autour du train. Au moment du départ, des individus attaquèrent un wagon, puis restèrent à bord et, à Kasese, pillèrent les wagons restants. Il y aurait eu des bagarres entre villageois. Le lundi et le mardi, les autorités militaires déclarèrent qu'elles allaient enquêter sur ces incidents et interdirent l'accès aux réfugiés sans informer les humanitaires de la durée d'interdiction. Ces événements ont pesé sur le moral de l'équipe et le coordinateur en fait état dans sa correspondance : « Un moment super difficile plein de décisions pénibles, de sentiments de frustration, de déprime, de manipulation et de honte, d'insécurité difficilement appréciable, accumulation de fatigue physique et mentale⁴⁸. » Le 23 avril, une nouvelle dramatique fut adressée par le terrain au centre opérationnel de Bruxelles. Un chauffeur de MSF et un transporteur devaient se rendre à Kasese. Le transporteur ne vit entre les km 20 et 25 que des femmes et des enfants, il entendit des tirs, il n'alla pas plus loin. Le chauffeur, qui devait récupérer un camion au km 29 (Kasese 2), n'a vu, quant à lui, aucun réfugié sur son parcours entre le km 25 et le km 29, « seulement des cadavres, au moins 500 ». Des hommes en armes, qu'il identifia comme des Rwandais, lui ordonnèrent d'aller avec les villageois tuer des réfugiés. Il refusa. Ils l'ont alors contraint à participer à l'ensevelissement des cadavres au bulldozer dans des fosses communes. C'était la première fois que des militaires de l'APR demandaient à un membre du personnel de MSF de participer à l'exécution de

48. MSF, coordination Kisangani, sitrep 12, 22 avril 1997.

réfugiés. MSF décida une évacuation partielle de l'équipe de Kisangani⁴⁹.

Maurice Niwese a fait le récit des trois jours de massacres dont il a été témoin à Kasese du 22 au 24 avril. « Le 22 avril 1997, c'était encore autour de 6 h 15 [...]. On entendit les mitrailleuses, les armes lourdes et individuelles [...]. Le camp était complètement encerclé. Les militaires nous acheminèrent vers le chemin de fer. Ceux qui hésitaient étaient fusillés et restaient sur place. Morts bien évidemment. [...] Revenons autour de 14 heures. Nous avons commencé à nous installer le long du chemin de fer et à chercher de quoi manger. [...] Devant nous s'installèrent ces militaires qui nous conduisaient avec leurs mitrailleuses et les caisses d'obus. Ils tournèrent les canons sur nous. [...] Sans pitié, ils ouvrirent le feu. Les gens moururent par centaines. [...] D'un coup, les gens blessés ou non, commencèrent à fuir vers l'intérieur de la forêt. Je suivis le mouvement et me lançais dans la forêt⁵⁰. »

Ces événements du 18 au 22 avril ont fait l'objet de protestations internationales. Le 24 avril, une mission des Nations unies et des journalistes constatèrent que le camp de Kasese était vide, un villageois zairois leur déclara avoir entendu des tirs à Kasese pendant toute la matinée du 22. L'équipe de MSF fit part, dans une longue communication interne, de son sentiment d'impuissance⁵¹. Pendant cinq jours, l'accès aux réfugiés fut interdit par l'Alliance. Si la mission des Nations unies a constaté que Kasese était vide, elle n'apporta aucune autre précision sur le sort des réfugiés. À ce sujet, le coordinateur de MSF prit un ton dénonciateur. Il critiqua « l'impuissance » du HCR, déclarant qu'il le suspectait de « complicité » avec les

49. MSF, direction des opérations, Paris, 23 avril 1997 et MSF, Opérations, Bruxelles, 23 avril 1997.

50. Maurice Niwese, *Le Peuple rwandais un pied dans la tombe. Récit d'un réfugié étudiant*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 159-162.

51. MSF, Kisangani, sitrep 13, 25 avril 1997.

nouvelles autorités. Il ajouta que ces événements prouvaient la mise en œuvre d'un « agenda militaire caché » aux effets meurtriers. Enfin, il énonça les termes du dilemme auquel sont régulièrement confrontées les équipes de terrain dans ce type de situation : « Soit il faut essayer de témoigner tout en restant présent, soit il faut un retrait massif de la région des Grands Lacs sur dénonciation politique⁵². »

En mars-avril 1997, Hubert Sauper a réalisé un documentaire au long de la voie de chemin de fer entre Kisangani et Ubundu. Il prend un train qui transporte des secours : traversant la forêt, le convoi est enserré, presque recouvert, par la végétation. Il filme les regroupements massifs de réfugiés au bord de la voie : une foule attend le train, l'arrivée des organisations humanitaires et les distributions de vivres. Il présente les images d'un camp ravagé, d'enfants abandonnés et émaciés, de cadavres au bord d'un sentier, de secouristes recherchant les survivants. Plusieurs plans signalent la présence de la Croix-Rouge, de MSF et d'agences des Nations unies⁵³.

Un nouveau vol de reconnaissance comprenant des représentants des Nations unies, de l'Alliance et du Rwanda ainsi que des journalistes eut lieu le 25 avril : au km 41, le camp de Biaro était vide. Un massacre y fut ultérieurement découvert. CNN filma des corps en putréfaction et des mourants dans une tente d'hôpital. Les réfugiés qui avaient réussi à se cacher dirent que le camp avait été attaqué par des groupes armés. Le 28 avril, MSF et le PAM eurent de nouveau accès à Biaro mais ne purent recueillir d'informations sur les réfugiés en fuite.

Fin mars 1997, une mission exploratoire au Sud-Kivu avait été autorisée par l'Alliance. Elle avait pour objectif de déterminer où installer des centres de transit en vue du rapatriement au Rwanda. Elle eut lieu du 26 mars au 3 avril 1997. Un membre

52. MSF, Kisangani, sitrep 13, 25 avril 1997.

53. Hubert Sauper, *Kisangani Diary*, documentaire de 45 min, 35 mm.

de l'Alliance faisait partie du groupe auquel participaient MSF, Care et le HCR. À Shabunda, le commandant militaire responsable des opérations contre les réfugiés était rwandais, de même que ses hommes. Il déclara : « Tous ceux qui se trouvent dans la forêt sont considérés comme des ennemis. » Plusieurs témoignages furent recueillis selon lesquels ces militaires de l'APR exécutaient les réfugiés que la présence d'organisations internationales avait rassurés et donc attirés hors de la forêt dense. De fait, dans son rapport de mission, le responsable de MSF affirma que ce commandant était chargé de l'élimination des réfugiés et de l'intimidation de la population locale afin qu'elle arrête de les aider : « Nous avons appris par la population locale et des réfugiés que les militaires nous suivaient. Quand les réfugiés apprennent notre présence dans la région et notre passage, ils se sentent en sécurité et sortent de la forêt. Après notre intervention, les militaires qui nous suivaient exécutent ces réfugiés⁵⁴. » Ce premier document fut transformé en un rapport qui resta d'abord confidentiel. Cependant, à partir du 24 avril, un résumé en fut diffusé à des journalistes à la condition qu'ils ne mentionnent pas MSF comme source, ce qu'ils respectèrent. L'information selon laquelle les hommes de l'APR se servaient des humanitaires pour repérer puis exécuter les réfugiés créa un choc à l'intérieur du mouvement MSF.

RAPATRIEMENTS AU RWANDA

Le 27 avril, organisé par le HCR, eut lieu un premier rapatriement par avion de Kisangani à Kigali (33 personnes). Le 30 avril, un second vol transportant 236 rapatriés arriva à Kigali, puis dans la journée du 1^{er} mai, ils furent 1 113 à être transférés sur Kigali et 400 sur Cyangugu.

54. MSF, rapport de mission exploratoire, Kigalube-Catchungu-Shabunda, avril 1997.

Il fallait d'abord transférer des camps vers Kisangani les réfugiés répartis le long de la voie de chemin de fer. Ce transfert se faisait par train et camions. Le 4 mai, le train était tellement surchargé que 91 réfugiés moururent. MSF publia un communiqué de presse condamnant la brutalité systématique imposée aux réfugiés durant le processus de rapatriement. MSF intervint dans le camp de transit, installé à 7 km de Kisangani, pour recevoir les réfugiés. Un triage médical y était pratiqué entre ceux dont l'état permettait le rapatriement et ceux que le transport mettrait en danger. Toutes les activités de MSF étaient attentivement contrôlées par le personnel politique et les forces de la rébellion zaïroise, la coordinatrice insistant pour que soient intensifiées les relations avec ces nouvelles autorités afin d'améliorer les conditions dans lesquelles étaient mis en œuvre les secours. Un sitrep du 18 mai décrit d'abord le travail au camp de transit (désormais désigné par le terme « camp de Lula ») puis fait part du témoignage d'un membre du personnel international de MSF qui, le 6 mai, avait pris le train pour Biaro et vu « beaucoup de cadavres le long de la voie ferrée⁵⁵ ». Le rédacteur montre aussi que la volonté des militaires et du HCR de rapatrier tous les réfugiés au plus vite entraînait de grandes brutalités à toutes les étapes du parcours y compris au moment de l'embarquement dans les avions affrétés par le HCR.

À l'aérodrome de Kigali, depuis le début des rapatriements par air, les intervenants de MSF procédaient à un premier examen médical et à un triage des arrivants : le triage médical s'en tenait aux signes physiques d'anémie sévère et d'évidente malnutrition ainsi qu'aux plaintes de ceux qui spontanément se déclaraient malades. Les cas graves ainsi détectés étaient transférés vers le Centre hospitalier de Kigali (CHK) et l'hôpital du camp de Runda (à 20 km de Kigali), où du personnel médical de MSF travaillait ; sur un site voisin du camp de transit, MSF prenait en charge les enfants dénutris. MSF opérait en

55. MSF, Kisangani, sitrep, 18 mai 1997.

outre le triage médical des rapatriés aux aéroports de Gisenyi, Cyangugu (le CICR y reprendra ultérieurement cette activité), et travaillait à Butare dans l'hôpital de campagne du camp de transit et le centre nutritionnel thérapeutique. Après des négociations, un accord fut obtenu début mai pour agir au CHK, sur le site duquel MSF installa un hôpital de campagne où l'équipe médicale intervint à partir de mi-mai.

Dès le début des rapatriements, la doctrine des autorités rwandaises fut d'éviter à tout prix que les ONG par leurs actions de secours en vivres et en soins n'entraînent la formation de camps, d'où la politique de transfert des rapatriés le plus rapidement possible dans les communes desquelles ils provenaient. Aussi les décisions médicales sur la durée d'hospitalisation des patients et de traitement des enfants sévèrement anémiés faisaient-elles constamment l'objet de pressions des autorités civiles, médicales et militaires. Les praticiens et la coordination de MSF devaient donc sans cesse négocier, non sans parfois obtenir des accords sur l'amélioration des secours et les propositions logistiques.

La coordination de MSF à Kigali nota qu'une fois les réfugiés revenus dans leurs communes, leur sort lui était inconnu : « Communes : c'est évidemment le trou noir car personne ne peut dire ce qui s'y passe » ; en effet, à plusieurs reprises depuis début mai, le coordinateur avait rendu compte d'embuscades, de meurtres, d'attentats, ainsi que de combats en particulier dans l'ouest du Rwanda : dans ce contexte, l'accès du personnel international à la plupart des communes était considéré comme impossible car trop dangereux⁵⁶. Le 17 juin, les agences des Nations unies déclarèrent qu'elles ne pouvaient garantir la sécurité des rapatriés dans l'ouest du Rwanda.

L'insécurité dans le nord-ouest n'avait pas cessé depuis janvier 1997, les intervenants humanitaires en étant victimes à plusieurs reprises : trois membres espagnols de Médecins du

56. MSF, coordination Kigali, sitrep, 22 mai 1997.

Monde furent assassinés à Ruhengeri, durant la nuit du 18 au 19 janvier⁵⁷. La même nuit, le site de MSF puis celui de Save the Children furent ciblés par des assaillants armés mais dans ces deux derniers cas il n'y eut pas de victimes. De janvier à juin, pour poursuivre leurs interventions et préserver la sécurité de leurs personnels, ONG et agences des Nations unies recherchaient toutes les informations accessibles sur les opérations meurtrières des ex-FAR et les massacres commis dans l'Ouest par l'APR.

En juillet 1997, le HCR poursuivit les rapatriements à partir de la RDC puis, le plus rapidement possible, les retours aux communes. À la date du 23 juillet, 58 000 réfugiés avaient été transportés par air au Rwanda, dont 42 000 à partir de Kisangani et 9 000 de Mbandaka ; environ 24 000 réfugiés avaient été localisés et des équipes du HCR tentaient de les atteindre. Cependant, mi-juillet, une porte-parole du HCR déclarait qu'approximativement 200 000 Rwandais restaient introuvables en RDC⁵⁸.

À Kisangani, début juillet, les activités médicales dans le camp de transit (Lula) continuaient. La rédactrice d'un sitrep du 7 juillet rappela, comme d'autres intervenants de MSF l'avaient déjà reconnu, que certains réfugiés déclaraient ne pas vouloir rentrer au Rwanda et se trouvaient, de ce fait, en danger une fois les rapatriements terminés : dans cet avenir proche, quelles seraient les activités de MSF ? La coordinatrice considérait que la mission de protection du HCR n'était pas effective : les réfugiés se trouvant au camp de Lula avaient peur car les militaires y pénétraient sans que personne ne les en empêche. Le 10 juillet, les autorités déclarèrent que le camp de

57. MSF-France, adjointe responsable de programme, lettre aux missions MSF dans les Grands Lacs, Paris, 20 janvier 1997, « Infos confidentielles concernant l'assassinat des 3 membres de MDM Espagne à Ruhengeri (Rwanda) ».

58. Irin, *Emergency Update No. 211 on the Great Lakes*, 15 juillet 1997.

transit devrait être fermé sous trois jours. Le 14, elles confirmèrent que le camp devait être vidé de tous les réfugiés y compris les malades et ceux protégés par le HCR. Alors que la coordinatrice de MSF, avec le soutien du HCR, demandait un délai de deux ou trois semaines pour les plus malades, elle s'entendit répondre : « C'est beaucoup trop, on peut perfuser dans les avions⁵⁹. » Il restait alors 379 patients hospitalisés tandis que les réfugiés protégés par le HCR étaient au nombre de 190 ; ces derniers se trouvaient particulièrement exposés par la fermeture du camp car, à ce moment, le HCR n'avait aucune solution à leur proposer. Le 19 juillet, les évacuations médicales continuèrent. Le 25 juillet, MSF licencia son personnel congolais et arrêta les activités médicales du camp de transit. Les expatriés chargés de ces activités quittèrent Kisangani le 30 juillet.

Le 4 septembre 1997, 488 Rwandais furent identifiés par le HCR comme étant encore présents dans le centre de transit à Kisangani, certains ayant engagé une procédure pour obtenir le statut de réfugié ; le camp fut encerclé durant la nuit par des soldats, ceux qui s'y trouvaient furent transportés de force à l'aéroport et renvoyés vers le Rwanda⁶⁰. Le HCR condamna aussitôt cette « violation flagrante des traités internationaux sur les réfugiés ». MSF publia, dès le 5, un communiqué de presse, exprimant son soutien à la protestation du HCR et dénonçant le rapatriement forcé, puis s'inquiétant sur le précédent que pourrait constituer cette expulsion à l'égard des Rwandais toujours présents en RDC.

Rappelons que, durant les derniers mois de l'année 1996, demeuraient toujours en Tanzanie 540 000 réfugiés rwandais (selon le chiffre du HCR), en grand nombre originaires de la préfecture de Kibungo, frontalière du district tanzanien de Ngara. Le 6 décembre, les autorités tanzaniennes firent annon-

59. MSF, Kisangani, sitrep 37, 14 juillet 1997.

60. HCR, *Great Lakes Briefing Notes*, 5 septembre 1997.

cer le rapatriement et commencèrent à le préparer. Du côté du Rwanda, un système de rapatriement fut mis en place par les autorités : seules la Croix-Rouge rwandaise et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge (IFRC) furent autorisées à intervenir sur la route du retour.

Le 22 décembre, le message d'une mission MSF, dénommée « explo Ngara », constata qu'une foule marchait vers la frontière, que de nombreux points de ravitaillement avaient été installés le long de la route entre Benaco et Rusumo (à la frontière), que cela était bien organisé et paraissait se passer sans violence ; les auteurs du message ajoutaient cependant qu'il s'agissait d'une opération « contraire aux principes de base du droit des réfugiés (car c'est un rapatriement forcé⁶¹) ». Le nombre des réfugiés rwandais en Tanzanie était évalué à 540 000, le HCR estima qu'ils étaient 470 000 à avoir été rapatriés en décembre 1996. Auparavant, en juillet-août 1996, les réfugiés rwandais au Burundi avaient été contraints au rapatriement par les autorités burundaises.

OÙ SE TROUVENT LES « INTROUVABLES » ? FUIITE VERS MBANDAKA ET LES PAYS VOISINS

À la mi-mars 1997, les réfugiés qui se trouvaient entre Ubundu et Biaro se rendirent compte que l'avancée des rebelles leur coupait la route vers la République centrafricaine. Ils avaient alors le choix entre un transfert au Rwanda ou la marche vers l'ouest, en direction du Congo-Brazzaville. Un communiqué alarmiste fut rédigé à ce sujet par la haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés : « Les réfugiés ont connu une horrible expérience et ils sont au bout de leurs forces. Maintenant leur odyssée doit finir. S'ils vont plus loin vers l'ouest, ils aboutiront dans une nature complètement

61. MSF, Explo Ngara, sitrep 01, 22 décembre 1996.

sauvage à l'ouest d'Ubundu où il deviendra alors encore plus difficile de les atteindre qu'auparavant⁶². »

Pourtant, les perceptions et appréhensions restituées dans les témoignages de ceux qui, choisirent la forêt, diffèrent du discours tenu par le HCR, en particulier sur un point. Les réfugiés jugeaient que ce n'était pas la forêt qui était la plus redoutable, mais les rebelles congolais et leurs alliés rwandais. Néanmoins, ils avaient adopté le choix périlleux de traverser une zone de forêt dense et de parcourir encore une distance que les détenteurs de cartes estimaient à 1 500 km.

« La forêt faisait très peur à la majorité des gens. » Aucune carte « ne mentionnait un quelconque sentier la traversant, une quelconque trace d'habitat humain ou des plantations vivrières. Elle était la parfaite jungle [...]. Je fis un signe de croix et me tournai en direction de la forêt⁶³ ».

« Quelques personnes avaient des cartes du Zaïre, copiées à la main. La seule voie de sortie qui restait était la ville de Mbandaka, située à plus de mille cinq cents kilomètres vers l'ouest à la frontière du Congo-Brazzaville [...]. Il fallait traverser cent kilomètres de forêt, sans chemin tracé. Les autochtones auprès desquels on se renseignait pour savoir si on pouvait tenter l'aventure nous dissuadaient. Pour eux, entrer dans cette forêt dans laquelle il n'y avait ni pistes tracées, ni eau, ni nourriture, c'était aller à la mort [...]. Fallait-il risquer le tout pour le tout et traverser la forêt équatoriale pour se rendre aussi loin que Mbandaka ? [...] Pour ma part, dès que la prise de Kisangani a été confirmée, j'ai pris la décision de continuer à fuir [...] J'ai donc décidé de rentrer dans la forêt⁶⁴. »

Le 9 mai, MSF déclara que 13 000 Rwandais environ se trouvaient à Wendji, non loin de Mbandaka. Cette ville tomba aux

62. Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, 14 mars 1997.

63. Philippe Mpayimana, *op. cit.*, p. 97-98.

64. Marie Béatrice Umutesi, *op. cit.*, p. 204-205.

maines de l'Alliance le 13 mai ; deux massacres furent aussitôt commis, l'un à Wendji, l'autre au port de Mbandaka où une foule était rassemblée, attendant de traverser en barge le fleuve Congo⁶⁵. Le 15 mai, un contact radio, impossible la veille, fut rétabli entre Kinshasa et l'équipe de MSF de Mbandaka qui demanda à être renforcée. Le 19, elle signalait la formation d'un camp près de l'aéroport où se trouvaient environ 2 000 personnes : « Ces 2 000 personnes sont les seules qui restent du groupe de 15 000 réfugiés attaqué près de Wendji. Ceci est confirmé par les discussions avec ces personnes. Après l'attaque la plupart se sont cachés dans le bush : petit à petit, ils ont rejoint le reste du groupe près de l'aéroport⁶⁶. » Plusieurs récits de témoins visuels, recueillis ultérieurement au Congo-Brazzaville, ont confirmé les massacres commis par l'Alliance et ses soutiens rwandais. Dès la mi-mai, la section hollandaise de MSF avait achevé un rapport relatant la succession des massacres commis par l'AFDL de décembre 1996 à avril 1997⁶⁷. Il fut convenu que ce rapport serait remis à quelques journalistes sélectionnés par MSF. En France, il le fut à Stephen Smith, du journal *Libération* : le 20 mai, le quotidien titrait en première page « 190 000 réfugiés hutus disparus au Zaïre. MSF accuse ». En dépit de l'accord préalable entre directeurs des sections opérant au Zaïre, cet article suscita des messages critiques signés par des membres des équipes de terrain tra-

65. Les réfugiés ont été fixés dans un camp à proximité de Wendji qui se trouve à 20 km de Mbandaka. Les massacres de Mbandaka et Wendji, le 13 mai 1997, ont été plusieurs fois décrits. Voir Andrew Maykuth, « Rebels murder hundreds of refugees in Congo. The news emerged as horrified townsfolk told what they had seen. The victims had trekked 750 miles », *The Philadelphia Inquirer*, 5 juin 1997.

http://articles.philly.com/1997-06-05/news/25526458_1_rwandan-hutu-refugees-rebels-laurent-kabila

66. MSF, Kisangani, sitrep, 19 mai 1997.

67. MSF-Hollande, *Forced Flight: a Brutal Strategy of Elimination in Eastern Zaire*, 16 mai 1997.

vaillant sous la responsabilité de MSF-Hollande et de MSF-Belgique : ils considéraient que cette publication les mettait en danger et dénonçaient « l'irresponsabilité » de MSF-France⁶⁸. Ce fut une controverse extrêmement virulente entre sections au point que la communication à MSF-France des sitreps adressés par les équipes de terrain aux sièges belge et hollandais fut interrompue pendant plusieurs mois. Il reste que les messages ne montrent pas quelles conséquences néfastes et durables eut cette publication⁶⁹.

Outre MSF intervenaient à Mbandaka le HCR, le PAM, l'Unicef et le CICR. Le 22 mai débutait le rapatriement par air vers Kigali (par exemple, dans la journée du 27 mai il y eut trois vols transportant au total 900 personnes). À l'intérieur du camp de transit installé près de l'aéroport, les intervenants de MSF effectuaient un suivi médical ambulatoire et s'occupaient de l'approvisionnement en eau ainsi que de l'installation des latrines. Ils effectuaient le triage médical avant le rapatriement. À l'arrivée du premier vol, le coordinateur de MSF au Rwanda releva que les rapatriés étaient tous immédiatement photographiés à l'aéroport et qu'il s'agissait pour la plupart d'hommes en relativement bonne condition.

Fin juin, la recherche des réfugiés n'avait pas cessé. Le coordinateur de MSF à Mbandaka la qualifiait d'« opération compliquée (et délicate vis-à-vis des autorités) de chasse au trésor des réfugiés ». Rappelons que le HCR rémunérait les Congolais qui trouvaient des réfugiés et essayaient d'obtenir qu'ils quittent la forêt : « Ils sont payés à la journée et non

68. MSF-Hollande, Zaïre, « Field response from MSF-H Zaïre/Congo to leaked report of MSF-H to French press on 19th may 97 », 21 mai 1997.

69. À propos de la controverse provoquée par la une de *Libération*, voir Laurence Binet, *Traque et massacres des réfugiés rwandais au Zaïre-Congo, 1996-1997*, Paris, MSF, 2004, p. 195-209.

au nombre de réfugiés trouvés⁷⁰. » Le HCR déclara maintenir ses opérations de rapatriement jusqu'à fin juillet. Or la protection des réfugiés désireux de rester en RDC et assistés par MSF dépendait du HCR. Une fois le HCR parti, que deviendraient-ils ? En effet, comme MSF l'avait appris en mars 1997, l'assistance, en attirant les réfugiés, risquait de les mettre en danger, de les placer sous le feu des militaires comme ce fut le cas dans la région de Shabunda, si leur protection en vue du rapatriement n'était pas assurée ; le rédacteur conclut en lettres capitales : « C'EST UN SUJET PLUTÔT SENSIBLE⁷¹. »

La fuite ne s'arrêta pas pour tous à Mbandaka. Ainsi, un message du 6 mai 1997 annonça l'arrivée de réfugiés au Congo-Brazzaville. Il s'agissait d'un « petit groupe », une cinquantaine de personnes. Leur nombre augmenta rapidement : le 23 mai, les réfugiés rwandais, selon MSF, étaient environ 10 000, dont 1 000 à Loukoléla⁷². À 400 km de Brazzaville, dans le nord du Congo, ils furent regroupés principalement sur deux sites, Loukoléla et Ndjoundou. Loukoléla est situé sur la rive droite du fleuve Congo, au Congo-Brazzaville face à la RDC. Pour y accéder à partir de l'intérieur du Congo, il faut traverser une zone de marais tandis que sur le fleuve les déplacements sont contrôlés par les forces du nouveau pouvoir en RDC.

Les troupes de l'AFDL demeurent un danger potentiel. Nous avons eu à plusieurs reprises des incidents où notre présence auprès des réfugiés était violemment critiquée. La tension reste vive et on sent que les responsables de l'Alliance ont une tâche de surveillance et de contrôle strict des mouvements sur le fleuve et qu'ils sont prêts à tout pour mener à bien cette tâche.

70. MSF, Kisangani, sitrep, 24-25 mai 1997.

71. MSF, Kisangani, sitrep 22 for 30 May to 1 June, 2 juin 1997.

72. MSF, Projet d'assistance aux populations réfugiées au Congo, mai 1997.

Concrètement, les références chez les sœurs [il s'agit d'un hôpital tenu au Zaïre par des religieuses] restent impossibles et la circulation sur le fleuve étant très surveillée, il nous faut rester vigilant afin d'éviter tout dérapage⁷³.

Rappelons que, le 5 juin, des combats de rue ont débuté à Brazzaville ; le travail humanitaire dans les camps de Loukoléla, Ndjoundou et Liranga risquait de subir rapidement des problèmes de réapprovisionnement en nourriture et médicaments, à partir de Brazzaville. Des rapatriements par air à partir de Loukoléla en direction de Kigali débutèrent le 5 juillet sous la responsabilité du HCR. À Loukoléla, en août-septembre 1997, la population du camp était estimée par l'équipe de MSF à 4 800 personnes. Les activités qui y furent engagées étaient les suivantes : assistance médicale dans un dispensaire et travail à l'hôpital dépendant du ministère de la Santé ; prise en charge d'enfants dans un centre nutritionnel thérapeutique ; centre de supplémentation pour enfants et adultes, distribution générale de nourriture en partie fournie par le PAM ; travail logistique d'assainissement du camp et d'approvisionnement en eau ; construction de bâtiments. Pour ces travaux et l'aménagement du site, des réfugiés furent recrutés, parmi lesquels beaucoup avaient été militaires dans les FAR, d'anciens gradés pour certains. En échange de leur travail, ils recevaient tous de la nourriture. Cet engagement d'anciens militaires suscitait de vives discussions sur l'opportunité d'apporter des secours à des hommes susceptibles d'avoir participé au génocide des Tutsis.

En juillet 1997, un épidémiologiste d'Épicentre organisa un recueil de données médicales et mena une enquête de morta-

73. MSF, coordinateur d'urgences, Rapport de fin de mission. Congo Brazzaville – Région Nord – Du 2 septembre au 1^{er} novembre 1997, 9 novembre 1997.

lité rétrospective à Ndjoundou afin de constituer un recueil de données objectives sur un groupe de Rwandais ayant fui les camps du Kivu. Sur les 3 370 personnes constituant la population de Ndjoundou, 266 personnes furent interrogées afin de reconstituer l'effectif de leurs familles avant la fuite du Kivu, soit 3 121 personnes ; sur ces 3 121, seules 530 se trouvaient à Ndjoundou au moment de l'enquête. Le questionnaire permettait de savoir ce qui était arrivé aux manquants : il s'agissait d'un décès par arme pour 19,7 % d'entre eux, tandis que la proportion des « perdus de vue » était de 59,5 %⁷⁴. Cette démarche avait notamment pour but d'estimer le nombre de victimes parmi les réfugiés à partir du moment où ils abandonnèrent les camps du Kivu. L'auteur établit ainsi un taux de mortalité brute de 15,5 pour 10 000 personnes et par jour, pour la période du 1^{er} octobre 1996 au 31 mai 1997. Il précisait que la mortalité par arme était sous-estimée car la catégorie « perdus de vue » comprenait à la fois des rapatriés et des morts par arme.

Le 20 février 1998, MSF annonça à la haut-commissaire des Nations unies pour les Réfugiés la décision de quitter, à compter du 31 mars, les camps de réfugiés rwandais situés au nord du Congo-Brazzaville, « la phase d'urgence étant aujourd'hui terminée⁷⁵ ».

74. Médecins Sans Frontières, Épicentre, *Epidemiological Survey of Rwandan Refugees in Ndjoundou Camp, Congo July 1997*, Paris, septembre 1997 ; Pierre Nabeth, Alice Croisier, Mirdad Pedari, Jean-Hervé Bradol, « Acts of violence against Rwandan refugees », *The Lancet*, vol. 350, n° 9091, 29 novembre 1997, p. 1635.

75. MSF, Lettre à Madame Ogata, camps de réfugiés de Loukoléla, Ndjoundou et Liranga, 20 février 1998.

UN CHAMP D'ACTION EXTRÊMEMENT CONFLICTUEL

Au cours de ce chapitre, nous avons traité d'une période de guerre internationale. La fulgurante avancée des rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre appuyés par l'Armée patriotique rwandaise et la déstabilisation de l'État zaïrois qu'elle provoqua en quelques mois prirent de court les acteurs internationaux. S'emparer du pouvoir n'était pas le seul objectif de la campagne militaire, les autorités rwandaises visaient aussi le retour des réfugiés tout en considérant comme ennemis à détruire ceux qui ne s'étaient pas immédiatement rendus et n'avaient pas pris le chemin du Rwanda. Les Forces armées zaïroises, après chaque défaite, fuyaient vers l'intérieur du Zaïre, tandis que l'Alliance et l'APR, après chaque gain de territoire, recherchaient, traquaient les Rwandais hutus qui, dans leur grande majorité, ne furent jamais protégés par les Nations unies, ni même, sauf exceptions, par le HCR. Environ, 500 000 réfugiés marchèrent vers l'ouest, auxquels il faut ajouter des milliers de Zaïrois tentant d'échapper aux combats.

Nous avons relaté quelques-uns des principaux épisodes de guerre, notamment les prises des villes et des camps. Nous avons observé des situations de travail humanitaire en présentant les impératifs et les interdits fixés par les vainqueurs aux organisations internationales de secours. Nous avons remarqué que des rédacteurs de sitreps ou de rapports s'évadaient parfois du style standard pour exprimer leur point de vue, leurs émotions, leurs doutes. Certains thèmes suscitèrent tout particulièrement ces expressions : le caractère forcé des rapatriements au Rwanda, les politiques du HCR, le sens de l'impartialité des secours par rapport aux génocidaires, les tensions avec les nouvelles autorités, la critique de décisions prises dans les sièges.

Durant les mois de traque puis de rapatriement, il y eut de toutes parts une recherche intense de données fiables, chaque organisme de secours travaillant à produire des preuves de

fiabilité donnant force et légitimité à leurs raisons d'agir, à leurs témoignages, à leurs programmes. Se développa donc un champ extrêmement conflictuel de débats publics sur l'ampleur et même la réalité des massacres de réfugiés, sur l'impartialité revendiquée par les praticiens de l'assistance humanitaire, sur les conditions du travail humanitaire au Rwanda lors des rapatriements.

Épilogue

Efficacité de l'aide et répétition des crimes de masse

Les équipes de MSF se sont déployées dans la région des Grands Lacs africains plus de dix ans avant le génocide des Rwandais tutsis. C'est en Ouganda pour venir en aide aux populations victimes d'une famine frappant le nord-est du pays qu'eut lieu la première intervention, en 1980. L'association pérennisa son action dans ce pays puis l'étendit aux pays voisins (Burundi, Rwanda, Tanzanie et Zaïre) en s'investissant non seulement dans la réponse en urgence à des catastrophes (épidémies, disettes et famines, afflux soudain de blessés, arrivées massives de déplacés ou de réfugiés de guerre) mais aussi, à la demande du HCR et plus durablement, en établissant une présence médicale de plusieurs années auprès de réfugiés et de déplacés installés dans des camps. Au cours des années 1980, MSF s'engagea également dans des programmes d'assistance technique en soutien aux administrations publiques de la santé (envoi de personnel qualifié, administration de districts ou de provinces sanitaires, approvisionnement en produits de santé de réseaux de soins, lutte contre de grandes endémies). Ainsi certains des médecins étrangers envoyés par MSF se virent confier des postes importants par les administrations nationales, par exemple celui de responsable de la santé publique à l'échelle d'une province du Burundi.

Dès 1982, MSF réalisa des missions exploratoires ou mena en continu des activités sur presque tous les lieux où étaient signalées des crises sanitaires dans cette région, au Rwanda comme dans les quatre pays voisins. Au sein de cet ensemble d'activités, les enquêtes portèrent une attention particulière aux crises qui se déroulèrent pendant la période 1990-1997, quand la violence politique devint la première cause de mortalité parmi la population rwandophone.

À partir d'avril 1994, les MSF ne furent plus seulement confrontés aux conséquences indirectes de la guerre, à savoir disettes et épidémies déclenchées par des déplacements massifs et brutaux de population. Ils devinrent de manière récurrente les témoins oculaires de meurtres et de massacres. En ce qui concerne les employés rwandais, ils furent aussi les victimes et, parfois, les complices ou les coauteurs de ces crimes. Les récits trouvés lors de la consultation des archives relatent la répétition à un rythme rapide d'une expérience extrême, inédite dans l'histoire de l'association : celle de la présence humanitaire au moment où s'effectuait le tri entre ceux qui allaient mourir et ceux qui seraient épargnés¹. À ces moments-là, ce que les tueurs exigeaient des humanitaires, voire ce qu'ils imposaient sous la menace, c'était au mieux la facilitation de leurs entreprises et au pire la participation directe aux exécutions. Pendant le génocide, les miliciens exigeaient ainsi des employés hutus de MSF qu'ils dénoncent, voire qu'ils tuent leurs collègues tutsis.

La répétition des crimes de masse en présence d'équipes humanitaires provoqua deux réactions non exclusives l'une de l'autre de la part de MSF. La première fut d'essayer de

1. Rappelons cependant qu'une équipe de MSF était présente à Srebrenica en juillet 1995 au moment du massacre de plusieurs milliers d'hommes de la ville par les soldats de Ratko Mladić, commandant en chef de l'armée de la République serbe de Bosnie. Plusieurs patients et des membres du personnel local de MSF furent exécutés.

maintenir une présence opérationnelle alors que les violences politiques entraînaient simultanément une explosion des besoins d'aide et une réduction de la capacité des humanitaires à travailler. La deuxième fut de tenter de résister aux tentatives d'enrôlement de l'aide par les entrepreneurs de violence politique, au risque d'être traités par les autorités (légales ou rebelles) comme des indésirables et de se voir entravés dans leur travail, voire expulsés ou exécutés. Les menaces n'étaient pas vaines : rappelons que, durant la nuit du 18 janvier 1997, trois membres du personnel international de Médecins du Monde (MDM) Espagne furent assassinés à Ruhengeri dans le nord-ouest du Rwanda². « Il s'agit d'une véritable exécution puisque les membres de MDM ont été mis à genoux et on leur a tiré une balle dans la tête. Une rafale de mitrailleuse a touché l'Américain [un médecin membre de l'équipe de MDM] dans les jambes. Il a été amputé d'une jambe³. » Peu auparavant, cette même nuit, des hommes armés tirèrent des rafales à proximité du compound de MSF-Hollande mais ils ne forcèrent pas l'entrée du bâtiment où s'étaient enfermés cinq membres du personnel international et un Rwandais⁴.

2. Le 6 février 2008, le juge Fernando Andreu Merelles de la Cour nationale du royaume d'Espagne lança des mandats d'arrêt à l'encontre de 40 hauts responsables de l'APR pour des crimes commis au Rwanda et en RDC entre le 1^{er} octobre 1990 et 2002. Il mettait notamment en cause quatre hauts gradés de l'APR pour avoir pris la décision d'éliminer les trois membres de Médecins du Monde parce que ces derniers avaient été témoins de massacres commis contre la population civile hutue dans la région de Ruhengeri. Aucun procès n'a eu lieu jusqu'à présent.

3. MSF-France, lettre de l'adjointe responsable de programme, Assassinat des trois membres de MDM Espagne à Ruhengeri, 20 janvier 1997.

4. MSF, Rapport sur l'attaque du compound de MSF-Hollande, Kigali, 20 janvier 1997.

LES SECOURS HUMANITAIRES
À L'ÉPREUVE DE VIOLENCES EXTRÊMES

Quand le conflit rwandais débuta en 1990, MSF avait déjà connu une première vague de « professionnalisation ». Les savoir-faire acquis dans les camps de réfugiés d'Asie du Sud-Est, d'Amérique centrale et d'Afrique au cours des années 1980 donnaient à l'association un sentiment de confiance quant à sa capacité à garder sous contrôle la situation sanitaire d'importants groupes de personnes déplacées ou réfugiées. Les connaissances pratiques jugées nécessaires pour atteindre cet objectif étaient présentées dans des articles ou des guides et étaient sur le point d'être regroupées sous la forme d'un manuel, qui fut publié en 1997⁵. Les sièges européens s'étaient dotés de départements techniques (opérations, médical, logistique, finances, recrutement, communication) et d'associations satellites contrôlées par MSF (Liberté Sans Frontières pour la réflexion critique sur l'aide internationale, Épicentre pour l'épidémiologie de terrain, MSF Logistique et Transfert pour le développement de kits d'intervention et leur acheminement). Des stages de formation avaient été conçus pour transmettre aux volontaires les connaissances capitalisées ainsi que les bonnes façons d'utiliser les rouages de la logistique et des appuis techniques spécialisés disponibles à l'échelon des sièges.

C'est donc avec une certaine confiance en leurs compétences et capacités techniques que les équipes de MSF s'investirent dans les camps de la région des Grands Lacs. La confrontation avec les réalités du terrain fut rude. De gigantesques déplacements de population furent provoqués par des massacres de grande ampleur qui firent plus de morts que de blessés. La violence était devenue la principale cause de mor-

5. MSF, *Refugee Health. An approach to emergency situations*, Macmillan, Oxford, 1997.

talité parmi les civils⁶. Les camps de réfugiés s'ouvraient, se fermaient ou étaient détruits à un rythme rapide. Dès qu'une situation s'améliorait après des mois d'efforts, les violences politiques reprenaient et entraînaient la destruction des infrastructures humanitaires et de nouveaux mouvements de populations. En conséquence, la situation sanitaire ne pouvait être que rarement contrôlée pendant les premiers mois après l'installation des sites où se regroupaient personnes déplacées ou réfugiés. Cela se traduisit par des saignées démographiques difficilement mesurables mais dont l'ampleur peut néanmoins être appréciée à partir d'estimations réalisées à l'époque des faits : 10 000 morts pour 260 000 personnes (environ 3,8 %) les trois premiers mois après l'arrivée des réfugiés burundais au Rwanda à la fin de l'année 1993, 50 000 morts (environ 6 %) les premières semaines après l'arrivée de 850 000 réfugiés rwandais à Goma au Zaïre⁷.

L'incapacité à endiguer les crises sanitaires fut discutée par les équipes humanitaires. Cela fut d'abord une préoccupation des praticiens sur le terrain. Ils rendirent compte des insuffisances des soins et des secours à leur hiérarchie. Ils formulèrent des remarques et des requêtes adressées aux équipes de coordination en capitale et en Europe qui documentèrent elles-mêmes ces situations au cours de visites sur les sites des activités. Ce travail entrepris pour améliorer les soins et les secours bénéficiait en outre de la mobilité professionnelle des

6. Michael J. Toole et Ronald J. Waldman, « The public health aspects of complex emergencies and refugee situations », *Annual Review of Public Health*, vol. 18, 1997.

7. Ces estimations sont parfois retrouvées dans des rapports de synthèse ou sont construites par MSF à partir des relevés hebdomadaires de mortalité effectués dans les conditions précaires des camps. Ce ne sont pas les résultats de calculs effectués avec rigueur à partir de données de bonne qualité collectées sur le terrain. Ce sont des approximations et des extrapolations à partir de données fragiles et fragmentaires qui indiquent quels pourraient être les ordres de grandeur des conséquences démographiques du conflit.

cadres opérationnels entre les différents organismes d'aide. Du point de vue de MSF, le médecin de l'Unicef qui présidait les réunions de coordination médicale de l'ensemble des organismes d'aide impliqués dans les camps de réfugiés burundais au Rwanda (1993) était avant tout un « ancien de la maison » ayant travaillé en Éthiopie avec MSF-France, au milieu des années 1980. Le responsable de l'aide alimentaire au Rwanda pour l'Union européenne et le coordinateur médical du CICR avaient tous les deux travaillé pour la même section de MSF en Thaïlande quelques années plus tôt. La coordinatrice médicale du HCR à Goma en 1995 était l'une des cadres historiques des opérations de MSF-Belgique, dont elle était cofondatrice. Le responsable des techniques médicales au siège du HCR à Genève était lui aussi un ancien de MSF.

Malgré les efforts des organismes d'aide pour mieux se coordonner et améliorer leurs services, le décalage entre besoins des « populations en situation précaire » et performances du « système de l'aide » était trop important pour que la recherche de solutions se cantonne à la seule dynamique interne des organismes d'aide intervenant déjà sur le terrain. Ce fut le Danemark qui, en septembre 1994, au moment du décès par dizaines de milliers des réfugiés rwandais à Goma, prit le premier l'initiative d'une évaluation de la réponse internationale en tant que pays donateur de l'aide. La première réunion de l'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda se tint en novembre 1994 à Copenhague et réunit les principaux pays donateurs de l'aide, les agences des Nations unies, le mouvement Croix-Rouge et quelques ONG. Le travail fut divisé en quatre études : l'histoire du Rwanda, les signaux d'alerte et la gestion du conflit, l'aide humanitaire et ses effets, l'aide à la reconstruction du Rwanda après le génocide. La première visite de terrain des équipes de l'Évaluation conjointe eut lieu au printemps 1995, au moment du massacre de Kibeho. Les résultats de l'ensemble de ce travail furent rendus publics en mars 1996, quelques mois avant l'attaque des camps de réfu-

giés au Zaïre par l'APR et ses alliés zaïrois. L'Évaluation avait mobilisé une cinquantaine de chercheurs et fut soutenue par une quarantaine d'institutions. Son coût, 1,7 million de dollars (dépenses de communication incluses), ne représentait qu'un peu plus de 0,1 % du total des dépenses de l'aide internationale : 1,4 milliard entre avril et décembre 1994⁸. La troisième étude, qui portait sur l'aide humanitaire et ses effets, soulignait en premier que cette dernière ne pouvait pallier l'absence de réponses politiques et militaires appropriées de la part des États : « L'empressement avec lequel la communauté internationale semblait financer les programmes d'aide humanitaire contraste avec le manque d'efforts concertés pour trouver des solutions politiques à la crise⁹. » En outre, l'Évaluation conjointe recommandait que le Conseil de sécurité des Nations unies se dote désormais d'un sous-comité aux affaires humanitaires et les auteurs préconisaient que :

- les pays donateurs financent des mesures de préparation aux urgences ;
- les organismes d'aide renforcent leur coordination ;
- la possibilité d'utiliser la logistique et les moyens du génie militaire soit étudiée ;
- les ONG améliorent leurs performances ;
- les organismes d'aide rendent des comptes au sujet des résultats de leurs opérations, y compris vis-à-vis des destinataires de l'aide internationale ;
- la sécurité des camps soit mieux assurée ;

8. John Borton, « The joint evaluation of emergency assistance to Rwanda », *Humanitarian Exchange Magazine*, Londres, avril 2004. Voir aussi le numéro spécial consacré à l'Évaluation conjointe par *Disasters*, vol. 20, n° 4, 1996.

9. John Borton, Emery Brusset, Alistair Hallam, *La Réponse internationale au conflit et au génocide : enseignements à tirer de l'expérience au Rwanda. Étude 3. L'aide humanitaire et ses effets. Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda*, ODI, Londres, 1996, p. 15.

- la qualité des produits, de la logistique et de la distribution de l'aide alimentaire soit améliorée ;
- les organismes d'aide apprennent à mieux gérer leurs relations avec les médias dans le but d'améliorer les secours ;
- l'impact négatif des réfugiés sur les communautés hôtes soit compensé par des actions spécifiques.

Quelques mois après la remise du rapport de l'Évaluation conjointe, en novembre 1996, dans le contexte de l'attaque des camps de réfugiés au Zaïre, du rapatriement forcé de plusieurs centaines de milliers de réfugiés en quelques jours et de l'exode de centaines de milliers d'autres vers l'intérieur du Zaïre, la revue médicale *The Lancet* émit, sous la forme d'un éditorial, un jugement sévère sur les performances des organismes d'aide médicaux : « L'aide médicale d'urgence n'est pas pour les amateurs ».

Il y a aussi des équipes d'aide médicale organisées par des institutions caritatives nationales ou internationales. Mais est-ce que ceux qui donnent si généreusement en ont pour leur argent ? Trop souvent, non. Dans la débauche d'activités de l'aide d'urgence, les institutions caritatives peuvent envoyer des équipements d'une manière inadéquate et inappropriée, les organisateurs peuvent être ignorants des langues et des cultures de la région et les médecins manquent souvent des compétences pour intervenir comme de l'expertise pour savoir quelles interventions ont des chances d'être efficaces (certains organismes caritatifs incluent des étudiants en médecine dans leurs équipes d'aide d'urgence¹⁰).

Le remède proposé par la revue médicale britannique était la création d'une nouvelle agence internationale spécialisée dans les interventions en cas de catastrophes sanitaires et diri-

10. Éditorial, « Emergency medical aid is not for amateurs », *The Lancet*, vol. 348, n° 9039, 23 novembre 1996, p. 1393.

gée par un conseil d'administration composé d'experts. Dans leur réponse, deux dirigeantes de MSF-Belgique formulèrent un autre point de vue sur l'origine de la nouvelle catastrophe sanitaire qui se développait au sein de la population rwandaise réfugiée au Zaïre.

Bien sûr, nous sommes d'accord avec vous que ce type de travail n'est pas pour des amateurs. Cependant nous contestons fortement la suggestion de créer une nouvelle institution internationale pour prendre en charge l'aide médicale d'urgence. Cela résulterait en une organisation de type ONU quelle que soit sa localisation. [...] Une meilleure coordination est nécessaire mais vous portez à peine attention au rôle central du gouvernement rwandais dans ce processus de rapatriement. [...] Si la communauté internationale doit retenir une leçon de ce retour massif, pas vraiment spontané, des Rwandais, c'est qu'un engagement de la communauté internationale plus authentique, plus courageux moralement et plus efficace, en faveur des plus faibles et des plus pauvres de cette planète est nécessaire. Il devrait répondre non seulement aux conséquences mais aussi aux racines du problème¹¹.

Comme l'illustre le contenu de cette lettre, les dirigeants de MSF étaient en général réticents à aborder la question de possibles améliorations de la réponse humanitaire internationale aux conflits armés à partir de discussions limitées à des propositions techniques ou managériales (définition de normes techniques à atteindre et renforcement des mécanismes de coordination). Outre la crainte que les normes techniques retenues soient d'une qualité inférieure à celles déjà adoptées par MSF, ils jugeaient surtout que cette approche faisait écran au problème principal : « l'inaction des États ». En effet, en cet après-

11. Marleen Boelaert and Myriam Henkens, « Emergency medical aid for refugees », *The Lancet*, vol. 349, n° 9046, 18 janvier 1997, p. 213. M. Boelaert et M. Henkens étaient respectivement présidente et directrice médicale de MSF-Belgique.

guerre froide propice à la formulation de nouvelles utopies, MSF espérait que le « nouvel ordre international » puisse offrir la possibilité aux États, réunis en une « communauté internationale », de s'entendre afin de contenir au plus vite les violences commises contre les non-combattants lors des guerres civiles comme celles de l'ex-Yougoslavie, de la Somalie, du Soudan, de l'Angola, de la Tchétchénie, du Libéria et de la Sierra Leone. Selon cette interprétation de l'évolution souhaitable des relations internationales, les États avaient désormais de nouvelles possibilités d'agir mais ils n'en avaient pas la volonté et se défaussaient de leurs responsabilités en répondant par des initiatives humanitaires à des situations qui relevaient d'une action diplomatique énergique, voire d'une intervention militaire pour protéger les civils¹².

MSF, comme d'autres organismes caritatifs, déclarait refuser d'être « l'alibi humanitaire » de cette « inaction des États ». Cette approche politique se manifesta notamment en juin 1994 quand l'association fit campagne pour une intervention internationale contre les auteurs du génocide en déclarant « On n'arrête pas un génocide avec des médecins. »

La formulation de recommandations d'ordre politique et militaire adressées par MSF à des États témoigne aussi de la porosité entre le monde politique et celui de l'action humanitaire. À l'échelon individuel, le phénomène était déjà remarquable dès la fin des années 1980. En effet, certains responsables de l'association avaient accédé à des fonctions gouvernementales ou parlementaires. D'autres étaient sur le point de le faire à la faveur des événements du Rwanda. En France, plusieurs ex-présidents de MSF s'étaient vu attribuer des postes gouvernementaux : Claude Malhuret celui de secrétaire d'État chargé des Droits de l'homme (1986-1988), Bernard Kouchner celui de ministre de la Santé et de l'Action humanitaire (1992-1993),

12. Rony Brauman, « Introduction », in François Jean (dir.), *Populations en danger*, Paris, Hachette, 1992, p. 15.

Xavier Emmanuelli celui de secrétaire d'État chargé de l'Action humanitaire d'urgence (1995-1997). En Belgique, Alain Destexhe, secrétaire international du mouvement international MSF en 1994, fut élu sénateur en 1995 et devint membre de la Commission d'enquête parlementaire Rwanda (cette commission fut installée le 30 avril 1997). Reginald Moreels, président de MSF-Belgique en 1994, fut nommé secrétaire d'État à la Coopération et au Développement (1995-1999), Georges Dallemagne, directeur des opérations à MSF-Belgique, devint sénateur en 1999 puis député fédéral. Aux Pays-Bas, Jacques de Milliano, président de MSF en 1994, entra au Parlement en 1998.

En parallèle au débat sur le rôle politique et militaire que devait adopter la « communauté internationale », le constat du manque de compétences et de capacités des organismes d'aide humanitaire pour faire face aux crises qui se multipliaient dans les années 1990 faisait progressivement l'objet d'un large consensus. Plusieurs objectifs furent formulés par les ONG, les organisations internationales et les États : la création de normes techniques dans différents domaines (la nourriture, l'eau, l'assainissement, les abris et la santé), l'adoption de principes pour mieux guider l'action humanitaire, la standardisation des prérequis concernant les qualifications professionnelles des personnels, l'amélioration des processus de coordination et des démarches de rendu de compte au sujet de l'exécution des opérations, tout particulièrement en direction des personnes bénéficiaires de l'aide. En 1994, le Steering Committee for Humanitarian Response (SCHR) adopta le *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes*, qui comprenait une dizaine de principes¹³. La même année, quatre organismes d'aide bri-

13. Le SCHR fut institué en 1972 par Oxfam, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, le World Council of Churches, la Lutheran World Federation

tannique soumièrent une proposition à l'Overseas Development Administration (Agence pour le développement outre-mer) dans l'idée d'établir des standards minimum en matière de recrutement de personnel humanitaire. En 1995, aux États-Unis, InterAction, la plateforme de coordination des organisations privées de volontaires, présenta un projet à l'Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (OFDA, Bureau d'assistance aux catastrophes à l'étranger) ayant pour objectif de créer une formation spécifique des personnels qui réponde aux besoins de la réponse aux « urgences humanitaires complexes ». Toujours en 1995, Oxfam, en s'appuyant sur les résultats de l'Évaluation conjointe, prépara une déclaration pour promouvoir l'adoption du Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes, en lui associant un ensemble de normes techniques à atteindre en matière d'assistance matérielle.

Ce sont le SCHR et InterAction qui, en s'appuyant également sur le rapport final de l'Évaluation conjointe, formulèrent la proposition la plus aboutie : le projet Sphere¹⁴. En 1997, ils proposèrent de compléter le code de conduite de la Croix-Rouge et des ONG par une charte humanitaire et un ensemble de normes à atteindre dans quatre domaines clés de l'aide d'urgence : l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la nourriture, les abris et la santé. La charte humanitaire attachée à cet ensemble de normes techniques était une reformulation des principes de l'action humanitaire issus du droit international humanitaire. L'approche retenue par cette charte

et Catholic Relief Services pour améliorer la collaboration entre les principaux organismes humanitaires. Save the Children adhéra en 1983, MSF en 1997 et le CICR en 1999.

14. Margie Buchanan-Smith, *How the Sphere Project Came into Being. A case study of policy-making in the humanitarian aid sector and the relative influence of research*, document de travail n° 215, Londres, ODI, juillet 2003.

soulignait les droits qui découleraient de son application pour les récipiendaires et l'obligation de redevabilité des organismes d'aide à leur égard¹⁵. MSF participa au processus d'écriture et la première édition, dite préliminaire, du manuel Sphere fut achevée en 1998¹⁶.

Hormis la diffusion des principes de l'action humanitaire et des standards techniques de l'aide, l'autre grande préoccupation des observateurs et des évaluateurs était l'absence de mécanismes de coordination appropriés. En effet, ni les États destinataires ou bailleurs de l'aide, ni les agences onusiennes (DHA, HCR, PAM, Unicef, OMS), ni le mouvement Croix-Rouge, ni les ONG n'avaient réussi à créer des plateformes de coordination dotées de l'autorité nécessaire pour faire appliquer leurs décisions. En particulier, les performances du Département des affaires humanitaires des Nations unies pour gérer les tâches de coordination de l'aide étaient jugées insuffisantes aussi bien par les bailleurs de fonds que par les organismes d'aide. Cela conduisit en 1998 à une réforme aboutissant à la création par les Nations unies de l'Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires).

Du côté de MSF, à la suite des intenses controverses survenues au moment du départ de la section française des camps de réfugiés rwandais (fin 1994) et au moment des attaques contre les réfugiés en fuite au Zaïre (avril-juin 1997), la majorité des responsables prit position en faveur d'une meilleure coordination internationale. Ainsi, en 1997 fut adopté un texte qui précisait la mission sociale et codifiait les formes

15. <http://www.spherehandbook.org/fr/la-charte-humanitaire/> (lien vérifié en juin 2016).

16. James Orbinski, « On the meaning of Sphere standards on States and other humanitarian actors », conférence donnée à Londres le 3 décembre 1998, <http://www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/1998-12-03-Orbinski.pdf> (lien vérifié en juin 2016).

d'organisation du mouvement international des MSF¹⁷. Cette initiative d'ordre programmatique n'a pas été la seule. L'autre réaction a été pragmatique : elle s'est inscrite dans la continuité des décisions prises à la fin des années 1980 et de celles suggérées par les bilans d'opérations réalisées au début des années 1990 dans des contextes d'intervention contemporains du conflit rwandais (Somalie, Libéria, Irak, Ex-Yougoslavie...). Il s'agissait d'apprendre à faire ce qui, selon MSF, n'était pas bien fait par d'autres. Pour atteindre cet objectif, l'association envisageait de recruter des professionnels qui viendraient élargir l'éventail des métiers pratiqués en son sein. Ainsi de nouvelles fonctions apparurent dans l'organigramme des équipes de terrain et du siège : chargé des relations presse sur le terrain, responsable juridique sur le terrain, chargé de la sécurité, responsable de l'approvisionnement en produits alimentaires... Afin que certains de ces métiers puissent prendre toute leur place dans le fonctionnement interne sans que ce processus d'intégration soit bridé par les corporations et les pouvoirs internes déjà bien en place, l'intégration de nouvelles compétences aboutit dans certains cas à la création d'institutions et d'instances satellites de l'association. C'est ainsi que fut créé, en 1997, Urgences et développement alimentaire (UDA) pour faire face en priorité aux situations de pénuries alimentaires. En 1996, à la suite d'une conférence organisée à Paris sur la réponse aux épidémies et aux grandes endémies, une cellule « médicaments » fut ouverte pour tenter d'identifier les mécanismes à l'origine de la pénurie de médicaments efficaces contre les infections rencontrées lors des interventions des années 1990, notamment au Rwanda. Cette initiative deviendra en 1999 la Campagne d'accès aux médicaments essentiels, qui poursuit aujourd'hui ces activités.

17. MSF, *Principes de référence du mouvement Médecins Sans Frontières*, Bruxelles, 1997.

RECONNAÎTRE LES CRIMES DE MASSE ET Y RÉAGIR

Les événements relatés dans cet ouvrage montrent à quel point la relation entre humanitaires et acteurs politiques criminels se développa sur un temps long, en des lieux (camp de réfugiés ou de déplacés, hôpitaux, églises, orphelinats, écoles...) où ceux qui étaient menacés se regroupèrent pour chercher refuge et assistance. Les criminels étaient le plus souvent les détenteurs de l'autorité de l'État ou de celle instaurée de fait par la rébellion. En conséquence, la collaboration avant d'être un choix était une nécessité pour être autorisé à travailler. Elle s'engagea au Rwanda pendant le régime du président Habyarimana dans le cadre de l'aide au développement. Et, pour les bailleurs de fonds et les nombreux opérateurs de cette assistance, les persécutions à l'encontre des Tutsis ne furent que rarement un motif de contentieux avec les autorités rwandaises¹⁸. Puis au début du conflit armé en 1990, quand les pogroms contre les Tutsis s'intensifièrent, l'aide alimentaire destinée aux déplacés internes fut détournée au profit de leaders extrémistes liés à la présidence¹⁹. À partir de ce moment-là, une discussion s'engagea au sein des organismes d'aide au sujet de l'existence de détournements de l'assistance alimentaire à des fins politiques ou d'enrichissement personnel. Quant à la relation entre humanitaires et rebelles, elle était antérieure à la fondation du FPR en 1987. Elle commença dès 1984 dans les camps de réfugiés rwandais d'Ouganda, qui servirent à la rébellion armée de berceau puis de sanctuaire.

Après la restauration du multipartisme en 1991, de nombreux Rwandais s'investirent dans une vie publique dès lors caractérisée d'une part par la diversité des partis politiques et d'autre part par celle des associations œuvrant dans diffé-

18. Peter Uvin, *Aiding Violence. The development enterprise in Rwanda*, West Hartford (USA), Kumarian Press, 1998.

19. John Borton, Emery Brusset, Alistair Hallam, *op. cit.*, p. 31.

rents domaines, par exemple celui de la défense des droits de l'homme. Dans ce contexte d'une vie démocratique émergente, l'intensité des pressions exercées par les entrepreneurs de violences politiques sur les organismes d'aide ne doit pas faire oublier que ces derniers trouvaient de multiples soutiens au sein de la société. Nombreux sont les « Rwandais ordinaires » qui se manifestèrent pour porter secours à leurs compatriotes ou aux réfugiés burundais en refusant la logique politique de l'extrémisme, celle de la construction d'une opposition radicale entre Hutus et Tutsis. Ces personnages dits « modérés » apparaissent dans tous les épisodes dramatiques auxquels furent confrontées les équipes de MSF. Sans leur concours, les activités des organismes d'aide n'auraient pu se déployer. Ce furent par exemple les nutritionnistes rwandaises (tutsies) qui se joignirent au travail de MSF dans le Bugesera pour conduire la réhabilitation nutritionnelle des enfants burundais (hutus) qui mouraient de faim et de dysenterie dans des camps de réfugiés – souvenons-nous qu'à cette époque le simple fait de travailler dans de tels lieux mettait les Tutsis en danger de mort. Ce fut également le cas de l'officier de liaison (hutu) des FAR auprès du CICR, dont l'action permit plusieurs fois pendant le génocide d'éviter le pire à des humanitaires qui faisaient face à des miliciens désireux d'en finir avec les Tutsis et les opposants. La grande majorité des employés rwandais de MSF, plusieurs milliers de personnes en l'occurrence, appartenait à cette catégorie de « Rwandais ordinaires » solidaires de leurs compatriotes. Pour autant, distinguer les tueurs de ceux qui étaient prêts à s'engager au péril de leur vie dans des actes de solidarité n'était pas toujours aisé pour le personnel international de MSF sans la participation de ses collègues rwandais.

Ce travail était handicapé par l'asymétrie des relations entre personnels nationaux et internationaux. Ces derniers étaient des membres de l'association et détenaient un droit de vote lors des assemblées générales annuelles. Ils avaient également l'essentiel des prérogatives en matière décisionnelle sur le terrain. Les

autres, les Rwandais ou les Zaïrois, nombreux dans les équipes, ne participaient qu'exceptionnellement aux réunions internes de coordination tenues en capitale ou sur le terrain. Ils étaient considérés comme de simples employés à qui leurs chefs, le plus souvent des Européens mais en tout cas des étrangers, transmettaient des instructions²⁰. Pour compléter cette esquisse des relations entre les membres du personnel national et ceux du personnel international, il faut insister sur la relative brièveté du séjour de ces derniers, de quelques semaines à quelques mois. Le clivage résultant de l'ordre hiérarchique interne et des courtes durées de séjour des étrangers limitait grandement des échanges qui auraient pu s'approfondir entre des personnes du même âge, de mêmes professions, réunies par un travail concret d'assistance et partageant le plus souvent des motivations semblables.

Cette distance entre membres du personnel était d'autant plus dommageable que le recueil et l'analyse d'informations au sujet de l'évolution des dynamiques politiques, militaires et criminelles étaient des tâches importantes du quotidien. Ainsi, dans les camps de Goma, Bukavu et Ngara, les MSF assistèrent à des lynchages de réfugiés rwandais ou en furent informés. Ils cherchèrent à en reconstituer les circonstances, non pour faire un travail d'auxiliaire de police, mais pour tenter de saisir ce que ces meurtres disaient de la réalité des camps et agir en conséquence. Il fallait alors se renseigner auprès de contacts rwandais, apprendre d'eux ce qui s'était passé. Pour la plupart de ces interlocuteurs, le seul fait d'être tutsi suffisait à expliquer les exécutions. Autre stigmatisation qui entraînait la mort : être accusé d'espionner au profit du FPR. Certains messages du terrain relatent la démarche d'investigation sur les circonstances

20. L'une des innovations mise en œuvre lors de cette opération a été l'envoi de personnel national malgache de MSF en tant que membre du personnel international au Rwanda. Certains ont occupé des postes de coordination, tel le poste de coordinateur médical pour l'ensemble du pays.

des meurtres et parfois précisent le parcours des informations y compris lorsqu'il s'agissait de rumeurs : des patients parlaient à des membres rwandais du personnel de MSF qui eux-mêmes parlaient au personnel international qui avertissait le coordinateur ; enfin, ce dernier rédigeait un récit qu'il adressait aux sièges concernés. L'information suivait un parcours réglé, pré-défini par l'institution.

Situation Kabira. 5/11/ Menaces de pillage de l'hôpital MSF. Ces menaces ne sont pas directes mais plusieurs personnes venues en consultation ont rapporté à certains membres du personnel que nous employons des tutsis (2 personnes de l'hôpital sont visées, probablement elles ont le nez trop fin ou sont trop grandes), et que les milices se proposent de piller l'hôpital et régler leur compte aux soi-disant tutsis. On nous rapporte également que certains patients en voyant la tête du pharmacien sont repartis sans prendre leur traitement, et la rumeur veut que certains refusent de venir se faire soigner à l'hôpital parce que nous employons des tutsis²¹.

La plupart des travailleurs humanitaires internationaux apprenaient sur le terrain à connaître le contexte où ils agissaient²². Nouveaux venus dans la région des Grands Lacs, ils découvraient la situation au cours de leur travail et de leurs discussions avec des volontaires déjà présents, avec des Rwandais,

21. MSF Bukavu, fax, 6 novembre 1994.

22. Ils n'étaient pas les seuls. Ainsi Howard French, reporter pour *The New York Times*, affirme que lors du début de la guerre, fin 1996, « la presse occidentale comprenait bien peu » Il ajoute « combien il était normal pour les reporters d'opérer sur ce continent dans l'ignorance quasi totale de leur environnement. L'Afrique restait *terra incognita* pour la plupart au sein de la profession ». Concernant les diplomates américains, il estime « qu'ils prenaient parti dans le conflit et faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour éviter de le reconnaître ». Howard W. French, *A Continent for the Taking, The tragedy and hope of Africa*, New York, Alfred A. Knopf, 2004, p. 128. Howard French était le correspondant du *New York Times* en Afrique centrale durant la guerre de 1996-1997.

avec d'autres acteurs de l'aide. Quant aux coordinateurs de terrain, leurs connaissances des contextes provenaient en outre de leurs négociations avec les autorités dont dépendait la poursuite des activités, des réunions de coordination entre ONG, des échanges avec les institutions et organisations internationales (CICR, HCR, PAM, Unicef, ONG), avec les ONG locales d'assistance, enfin de leurs relations avec les journalistes.

Les équipes humanitaires étaient exposées à une constante incertitude menaçante, qui suscitait inquiétude, détresse et parfois colère. Certains messages écrits par des acteurs de terrain au moment du génocide puis à propos du sort des réfugiés en témoignent. Le constat fait par la responsable de MSF à Bukavu en novembre 1994 en est un exemple : « La situation [du camp] de Kabira semblait beaucoup plus sous contrôle apparemment. L'organisation souterraine réelle ou non nous a complètement échappé²³. » En d'autres circonstances, lorsque les désaccords entre sections MSF se développèrent, le conflit porta sur la légitimité des dénonciations publiques. Le niveau de validité des preuves justifiant une dénonciation fut rehaussé pour les besoins d'une argumentation polémique²⁴. Ainsi, le 26 avril 1997, MSF-France publia un communiqué de presse dénonçant « la politique de liquidation totale des réfugiés rwandais du Kivu²⁵ ». Les responsables des opérations à Bruxelles et Amsterdam exprimèrent le jour même leur désaccord. Selon eux, le communiqué parisien, à plusieurs reprises, passait outre l'incertitude. À l'affirmation qu'une « élimination totale » des réfugiés était en cours, ils objectaient : « Nous ne sommes pas des témoins directs et par conséquent nous pouvons seulement dire qu'il est étrange que ni la protection

23. MSF Bukavu, fax, 6 novembre 1994.

24. Jean-Hervé Bradol et Claudine Vidal, « Les attitudes humanitaires dans la région des Grands Lacs », *Politique africaine*, n° 68, 1997, p. 69-77.

25. MSF, « Trois propositions pour mettre un terme à la politique d'extermination des réfugiés rwandais au Zaïre », Paris, 26 avril 1997.

ni l'assistance [aux réfugiés] ne soient tolérées. [...] Nous ne savons même pas si et combien de personnes pourraient avoir été tuées par les forces militaires²⁶. » À quoi la directrice des opérations à Paris répondit : « Nous ne voulons pas taire ce que nous avons vu²⁷. » Elle s'appuyait sur les récits de trois membres du personnel international de MSF-France revenant de Kisangani. Ils témoignaient d'un massacre récent de réfugiés dans les camps où ils travaillaient. En outre, un chauffeur employé par MSF en avait été le témoin direct. Des militaires qu'il identifia par leur langue comme des Rwandais lui avaient ordonné de participer aux exécutions (il refusa) puis d'aider à ensevelir les cadavres (il obéit). En vue d'afficher et affirmer leur sens de la responsabilité, deux sections opérationnelles (Belgique, Hollande) déclarèrent : « Nous ne sommes pas des témoins directs. » Elles signifiaient ainsi qu'aucun membre de l'association MSF n'avait été présent au moment même des massacres.

Dans d'autres circonstances, les entraves au travail humanitaire empêchèrent réellement les membres du personnel international d'être en position de témoins directs. Et ces entraves, en particulier les interdictions temporaires d'accès à certains sites au Rwanda et au Zaïre – camps, villes, communes rurales, régions, forêts – furent multiples. Dans ces conditions, les travailleurs humanitaires se trouvaient dans l'impossibilité de porter secours ainsi que de répondre à une question : que se passait-il là où il était interdit d'aller ?

26. Directeur des opérations de MSF-Belgique, directeur des opérations et responsable du desk urgence de MSF-Hollande, « Comments on today press communiqué from Paris about refugees », 26 avril 1997.

27. Directrice des opérations à Paris à l'attention de toutes les opérations à Bruxelles, Paris, 1^{er} mai 1997. Elle concluait ainsi : « Sans faire de révisionnisme, sans comparer avec le génocide de 94, ce qui se passe depuis novembre dans le Kivu et au Rwanda (et Burundi) depuis 3 ans est hors de l'ordinaire et on ne peut pas continuer à ne voir que des victimes à assister. MSFement vôtre. »

Face aux situations critiques vécues par les Rwandais, les rapports entre sections ne furent pas toujours conflictuels. Ainsi toutes les sections de MSF s'accordèrent-elles sur la qualification du génocide des Tutsis, elles militèrent ensemble pour sa reconnaissance et pour la critique des responsabilités de l'État français. Il y eut également accord sur les mesures concrètes à prendre pour porter secours aux réfugiés rwandais à l'intérieur du Zaïre puis au Congo-Brazzaville, tout en dénonçant constamment l'emprise de leaders extrémistes et de miliciens sur cette population, ainsi que leurs détournements de l'aide alimentaire. Il y eut donc nombre d'accords tant sur les plaidoyers que sur les ajustements opérationnels en urgence. Il y eut enfin des prises de position exceptionnelles pour MSF : trois appels à des interventions armées internationales durant la période 1994-1997. Le premier au printemps 1994 : « Un génocide appelle une réponse radicale, immédiate. On n'arrête pas un génocide avec des médecins²⁸. » Dans le second cas, début novembre 1994, l'ensemble du mouvement MSF adressa un appel au Conseil de sécurité des Nations unies, demandant la mise en place immédiate d'une force de sécurité internationale pour protéger les réfugiés rwandais de la violence et des menaces exercées dans les camps par des responsables du génocide et leurs miliciens²⁹. Cette force ne fut jamais déployée au Zaïre. Troisième cas enfin : en novembre 1996, MSF-France et MSF-Hollande appelèrent au déploiement en urgence, dans l'est du Zaïre, « d'une force militaire internationale qui permettrait de mettre en place des espaces de protection et un accès

28. Appel de MSF-France au président de la République, publié dans *Le Monde*, 18 juin 1994. Le président de la République et le gouvernement français engagèrent en juin, sous mandat des Nations unies, l'opération Turquoise. Voir Nations unies, Résolution 929, adoptée par le Conseil de sécurité le 22 juin 1994. Cette résolution autorise « une opération multinationale » ayant « des objectifs humanitaires ».

29. MSF, « Appel pour une action immédiate dans les camps de réfugiés rwandais », New York, 7 novembre 1994.

des secours aux populations³⁰ ». Cette intervention militaire n'eut jamais lieu.

UNE CONTRIBUTION HISTORIQUE ET PRATIQUE

Le champ polémique concernant le Rwanda se caractérise par des controverses, mais aussi par des réquisitoires que nous connaissons. Ils n'ont pas cessé depuis 1994, ils impliquent des universitaires, d'anciens acteurs politiques et humanitaires, des journalistes, des militants, les autorités rwandaises. Nous ne doutons donc pas que des critiques, voire des accusations, nous seront adressées. Cela nous a encouragés à une lecture minutieuse des sources.

En effet, nous avons consulté les documents produits par les membres de MSF comme s'ils avaient été conservés à titre de sources pour des travaux d'historiens. Lorsque, malgré la pression de l'urgence, des acteurs humanitaires prennent le temps d'écrire ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent dire, ce qu'ils mesurent également, leur but est de combattre l'incertitude, de désigner les auteurs de violences, de discerner des possibilités d'intervention. Ce faisant, ils ne considèrent évidemment pas leurs écrits comme des « sources » pour de futurs historiens. Nous imaginons même que la passion qui caractérise leur investissement dans les moments de violence extrême, sentiment qui parfois submerge le ton objectif d'un rapport, pourrait leur rendre insupportable l'idée de constituer des documents pour l'histoire. Et pourtant, des années plus tard, lorsque de tels événements suscitent révisions, négations, lorsqu'ils deviennent l'objet de propagandes mystifiantes, les sources « humanitaires », produites par des témoins oculaires, sont alors capitales pour les historiens qui travaillent à en constituer la connaissance.

30. MSF-France, MSF-Hollande, « Call for immediate dispatch of an armed intervention force to protect civilians », 15 novembre 1996.

Jamais MSF n'avait été confrontée à un génocide et à la répétition de crimes de masse comme ce fut le cas au Rwanda. Ce caractère exceptionnel justifiait une enquête : face à de tels événements, comment une association de secours humanitaire pouvait-elle agir, avait-elle agi ? L'objectif de connaissance historique était inséparable d'une intention pédagogique : il fallait donc se concentrer sur les problèmes pratiques et politiques qu'avaient affrontés les intervenants humanitaires et sur les conséquences de leurs actions. D'où une question finale : tout en ayant maintenu l'objectif de connaissance, sommes-nous utiles aux travailleurs humanitaires qui s'interrogent sur les limites mais aussi sur les acquis de leurs interventions ? Nous l'espérons, car si la situation de violence était exceptionnelle, nous reconnaissons pourtant des problèmes communs à toutes les opérations humanitaires lors de conflits armés : la relative inefficacité de l'action au regard des besoins de groupes humains subissant des attaques particulièrement graves, l'emploi par les criminels de guerre de discours victimaires pour masquer leurs forfaits, les détournements de l'aide et enfin les lourdes pertes subies par les personnels humanitaires dans de telles situations. Revenir sur cette expérience comme à un foyer de problèmes toujours actuels et en même temps faire valoir l'analyse historique, voilà ce que nous avons tenté de faire.

Table des cartes

Introduction

Carte Intro.1.....	18
--------------------	----

La région des Grands Lacs

Éditée par les auteurs à partir de la carte de L'Évaluation
conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, *Rapport
de synthèse*, Copenhague, 1996, p. 8.

Chapitre I

Carte I.1.	38
-----------------	----

Déplacés internes rwandais

MSF, archives, juillet 1993.

Carte I.2.	42
-----------------	----

Problématiques humanitaires au Rwanda 1993

Éditée par les auteurs à partir de la carte du secrétariat
permanent du Comité de crise (projet de la Communauté
économique européenne). Kigali, 3 mars 1994.

Carte I.3.	44
-----------------	----

Camps de réfugiés burundais au Rwanda

Éditée par les auteurs à partir de la carte du secrétariat
permanent du Comité de crise, Kigali, 1993.

Carte I.4.	60
-----------------	----

Carte de la ville de Kigali

Éditée par les auteurs à partir de la carte de l'ouvrage d'André Guichaoua, *Les Crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Paris, Karthala, 1995, p. 524.

Carte I.5.	71
-----------------	----

Mouvements du FPR, septembre 1993 à juillet 1994

Éditée par les auteurs à partir de la carte de L'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, *Étude 3, L'aide humanitaire et ses effets*, Londres, ODI, 1996, p. 30.

Chapitre II

Carte II.1.	86
------------------	----

Camps de réfugiés du district de Ngara (Tanzanie)

Éditée par les auteurs à partir de la carte de L'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, *Étude 3, L'aide humanitaire et ses effets*, Londres, ODI, 1996, p. 35.

Carte II.2.	91
------------------	----

Camps de réfugiés rwandais, région de Goma (Zaïre)

Éditée par les auteurs à partir de la carte de L'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, *Étude 3, L'aide humanitaire et ses effets*, Londres, ODI, 1996, p. 39.

Carte II.3.	95
------------------	----

Camps de réfugiés rwandais, région de Bukavu (Zaïre)

Éditée par les auteurs à partir de la carte de L'Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda, *Étude 3, L'aide humanitaire et ses effets*, Londres, ODI, 1996, p. 43.

<i>Table des cartes</i>	253
-------------------------	-----

Chapitre III

Carte III.1.....	130
------------------	-----

Équipes MSF au Rwanda, août 1994

Éditée par les auteurs à partir de MSF, ZARWABUTA
(Zaire/Rwanda/Burundi/Tanzanie) 31/08/94, Paris, 1994.

Carte III.2.....	159
------------------	-----

Carte du camp de Kibeho

Éditée par les auteurs à partir de Laurence Binet,
Violences du nouveau régime rwandais 1994-1995, Paris,
MSF, 2004, p. 8.

Chapitre IV

Carte IV.1.	197
------------------	-----

La fuite des réfugiés (1994-1997)

Éditée par les auteurs à partir de HCR, *Les Réfugiés dans
le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris,
Autrement, 2000, p. 270.

Sigles et acronymes

ACT Action by Churches Together

ADL Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques

AFDL Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre

AICF Action internationale contre la faim (puis ACF, Action contre la faim, à partir de 1996)

Alnap Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action

Amref Association pour la médecine et la recherche en Afrique (African Medical and Research Foundation)

APR Armée patriotique rwandaise

Ardho Association rwandaise pour la défense des droits de l'homme

Asrames Association Régionale d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels

CARE Cooperative for Assistance and Relief Everywhere

CDC Centers for Disease Control and Prevention (Centres pour le contrôle et la prévention des maladies)

CDR Coalition pour la défense de la République et de la démocratie (Rwanda)

CHK Centre hospitalier de Kigali

CICR Comité international de la Croix-Rouge

CND Conseil national de développement (Parlement à Kigali)

Crash Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires (Fondation MSF)

CRR Croix-Rouge rwandaise
CRS Catholic Relief Services
CTC Centre de traitement du choléra
CZSC Contingent zaïrois de sécurité dans les camps
DAH Département des affaires humanitaires des Nations unies
Echo Office humanitaire de la Commission européenne
FAR Forces armées rwandaises
FAZ Forces armées zaïroises
FICR Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FIDH Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
FPR Front patriotique rwandais
GOMN Groupe d'observateurs militaires neutres
GTBE Gouvernement de transition à base élargie
HCDH Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HCR/UNHCR Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HRW Human Rights Watch
IRIN Integrated Regional Information Network (UNDHA)
IRC International Rescue Committee
JEEAR Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda (Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda)
Mdm Médecins du Monde
Merlin Medical Emergency Relief International
Minuar Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda
MRND Mouvement révolutionnaire national pour le développement (Rwanda)
MDR Mouvement démocratique républicain (Rwanda)
MSF Médecins Sans Frontières
OCHA Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)

ODA Overseas Development Administration (Agence britannique pour le développement outre-mer)

ODI Overseas Development Institute (Institut britannique pour le développement outre-mer)

OFDA Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (Bureau d'assistance aux catastrophes à l'étranger)

OIM Organisation internationale pour les migrations

OMS Organisation mondiale de la santé (WHO World Health Organization)

OUA Organisation de l'unité africaine

Oxfam Oxford Committee for Famine Relief

PAM Programme alimentaire mondial (WFP World Food Programme)

PVOs Private Voluntary Organizations

Ranu Rwandese Alliance for National Unity

RCN Réseau de citoyens-Citizens Network

RDC République démocratique du Congo

RRWF Rwandese Refugee Welfare Foundation

SCHR Steering Committee for Humanitarian Response

TPIR Tribunal pénal international pour le Rwanda

UDA Urgences et développement alimentaire

Unicef Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNPO Unrepresented Nations and Peoples Organization (Organisation des nations et des peuples non représentés)

Unreo United Nations Rwanda Emergency Office (Bureau d'urgence des Nations unies au Rwanda)

USAID United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)

VOA Voice of America

Sélection bibliographique

- Amselle Jean-Louis, M'Bokolo Elikia (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.
- Autesserre Séverine, *The Trouble with the Congo. Local violence and the failure of international peacebuilding*, New York, Cambridge University Press, 2010.
- Barrère Bernard, Schoemaker Juan, Barrère Monique *et al.*, *Enquête démographique et de santé, Rwanda, 1992* Kigali, Calverton, Office national de la population (Rwanda) et DHS-Demographic and Health Surveys Macro International Inc, 1994.
- Binet Laurence, *Génocide des Rwandais tutsis 1994*, Paris, MSF, 2003.
- <http://speakingout.msf.org/fr/genocide-des-rwandais-tutsis>
- Binet Laurence, *Camps de réfugiés rwandais au Zaïre et en Tanzanie 1994-1995*, Paris, MSF, 2003. <http://speakingout.msf.org/fr/camps-de-refugies-rwandais-au-zaire-et-en-tanzanie>
- Binet Laurence, *Violences du nouveau régime rwandais 1994-1995*, Paris, MSF, 2004. <http://speakingout.msf.org/fr/violences-du-nouveau-regime-rwandais>
- Binet Laurence, *Traque et massacres des réfugiés rwandais au Zaïre-Congo : 1996-1997*, Paris, MSF, 2004. <http://speakingout.msf.org/fr/traque-et-massacres-des-refugies-rwandais-au-zaire-congo>
- Boelaert Marleen, Henkens Myriam, « Letter », *The Lancet*, vol. 349, n° 9046, 1997, p. 213.

- Borton John, Brusset Emery, Hallam Alistair, *La Réponse internationale au conflit et au génocide : enseignements à tirer de l'expérience au Rwanda. Étude 3. L'aide humanitaire et ses effets. Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda*, Londres, ODI, 1996.
- Borton John, « An account of co-ordination mechanisms for humanitarian assistance during the international response to the 1994 crisis in Rwanda », *Disasters*, vol. 20, n° 4, 1996, p. 305-323.
- Borton John, « Évaluation commune de l'aide d'urgence au Rwanda : point de vue du responsable d'équipe », in Adrian Wood et al. (éd.), *Évaluer l'action humanitaire. Points de vue de praticiens*, Paris, Karthala, 2002, p. 115-150.
- Borton John, « The joint evaluation of emergency assistance to Rwanda », *Humanitarian Exchange Magazine*, avril 2004.
<http://odihpn.org/magazine/the-joint-evaluation-of-emergency-assistance-to-rwanda/>
- Bradol Jean-Hervé, « Rwanda, avril-mai 1994, limites et ambiguïtés de l'action humanitaire », *Les Temps modernes*, n° 583, juillet-août 1995, p. 126-148.
- Bradol Jean-Hervé, Guibert Anne, « Le temps des assassins et l'espace humanitaire, Rwanda, Kivu, 1994-1997 », *Hérodote*, n° 86/87, 1997, p. 116-149.
- Bradol Jean-Hervé, Vidal Claudine, « Les attitudes humanitaires dans la région des Grands Lacs », *Politique africaine*, n° 68, 1997, p. 69-77.
- Bradol Jean-Hervé, Vidal Claudine (dir.), *Innovations médicales en situations humanitaires. Le travail de Médecins Sans Frontières*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Brauman Rony, « Introduction », in François Jean (dir.), *Populations en danger*, Paris, Hachette, 1992, p. 7-17.
- Brauman Rony, *Devant le mal. Rwanda : un génocide en direct*, Paris, Arlea, 1994.
- Buchanan-Smith Margie, *How the Sphere Project Came into Being: A case study of policy-making in the humanitarian*

- aid sector and the relative influence of research*, working paper 215, Londres, ODI, 2003.
- Byanafashe Déo, Rutayisire Paul (dir.), *Histoire du Rwanda des origines à la fin du XX^e siècle*, Huye, Université nationale du Rwanda, 2011.
- Caravielle René, *Ou tout, ou rien. Journal d'un logisticien*, Lunel, Presses de Lunel, 2002.
- Chrétien Jean-Pierre, *Rwanda, les médias du génocide*, Paris, Karthala, 2000.
- CICR, *Activités du CICR au Zaïre/RDC 1994-3 février 1999*, Genève, CICR, 1999.
- De Villers Gauthier, Willame Jean-Claude, *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres, octobre 1996-juillet 1998*, Tervuren, Paris, Cahiers africains, Institut Africain-Cedaf, L'Harmattan, 1998.
- Dupont Patrick, « La communauté internationale face à la question de l'intervention humanitaire lors de la rébellion au Kivu (octobre-décembre 1996) », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1996-1997*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 205-220.
- Engel Pascal, « Faut-il croire ce qu'on nous dit ? », *Philosophie*, n° 88, 2005, p. 58-71.
- Eriksson John, *La Réponse internationale au conflit et au génocide : enseignements à tirer de l'expérience au Rwanda. Rapport de synthèse. Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda*, Copenhague, Londres, Danida, ODI, 1996.
- French Howard W., *A Continent for the Taking. The tragedy and hope of Africa*, New York, Alfred A. Knopf, 2004.
- Gaillard Philippe, « Rwanda 1994 : la vraie vie est absente (Arthur Rimbaud) », conférence donnée par le chef de la délégation du CICR au Rwanda en 1993-1994, Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 18 octobre 1994.
- <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/5xdjps.htm>

- Ginzburg Carlo, *Le Fil et les Traces. Vrai faux fictif*, Lagrasse, Verdier, 2010.
- Goma Epidemiology Group, « Public health impact of Rwandan refugee crisis: what happened in Goma, Zaire, in July, 1994? », *The Lancet*, vol. 345, n° 8946, 1995, p. 339-344.
- Guichaoua André (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004.
- Guichaoua André, *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala, 2005.
- Guichaoua André, *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte, 2010.
- Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, Genève, HCDH, 2010.
- http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf
- Jewsiewicki Bogumil, *La Première Guerre du Congo-Zaïre (1996-1997). Récits de soldats AFDL et FAR*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- HCR, *Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, Éditions Autrement, 2000.
- Lagarde François, *Mémorialistes et témoins rwandais (1994-2013)*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- Legros Dominique, Paquet Christophe, Nabeth Pierre, « The evolution of mortality among Rwandan refugees in Zaire between 1994 and 1997 », in Holly E. Reed, Charles B. Keely (eds), *Forced Migration & Mortality*, Washington, National Academy Press, 2001, p. 52-68.
- <http://www.nap.edu/read/10086/chapter/4#67>
- Lemarchand René, *The Dynamics of Violence in Central Africa*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2009.

- Le Pape Marc, Siméant Johanna, Vidal Claudine (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, 2006.
- Lepora Chiara, Goodin Robert E., *On Complicity and Compromise*, Oxford, Oxford University Press, 2013.
- Longman Timothy, « Genocide and socio-political change: Massacres in two Rwandan villages », *Issue. A Journal of Opinion*, vol. 23, n° 2, 1995, p. 18-21.
- Longman Timothy, « The complex reasons for Rwanda's engagement in Congo », in John F. Clark (éd.), *The African Stakes of the Congo War*, New York, Palgrave Macmillan, 2002, p. 129-144.
- Martin Ian, « Au lendemain du génocide, des choix difficiles. Droits de l'homme et faillite politique au Rwanda », in Jonathan Moore (dir.), *Des choix difficiles. Les dilemmes moraux de l'humanitaire*, Paris, Gallimard, 1998, p. 209-232.
- Médecins Sans Frontières, *Refugee Health. An approach to emergency situations*, Oxford, Macmillan, 1997.
- Mpayimana Philippe, *Réfugiés rwandais entre marteau et enclume. Récit du calvaire au Zaïre (1996-1997)*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Myfanwy James, *The Refugees of Eastern Zaire: the forgotten chapter of the Great Lakes conflict*, Final year undergraduate dissertation, University of Bristol, 2015.
- <http://www.bristol.ac.uk/history/study/undergraduate/ugdissertations/best-undergraduate-dissertations-2015/>
- Nabeth Pierre, Croisier Alice, Pedari Mirdad, Bradol Jean-Hervé, « Acts of violence against Rwandan refugees », *The Lancet*, vol. 350, n° 9091, 1997, p. 1635.
- Newbury Catharine, « Suffering and survival in Central Africa », *African Studies Review*, vol. 48, n° 3, 2005, p. 121-132.
- Niwese Maurice, *Le Peuple rwandais un pied dans la tombe. Récit d'un réfugié étudiant*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Orbinski James, « On the meaning of the Sphere standards to States and other humanitarian actors », conférence donnée à Londres, 3 décembre 1998.

- www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/1998-12-03-Orbinski.pdf.
- Paquet Christophe, Leborgne Philippe, Sasse André, Varaine Francis, « Une épidémie de dysenterie à *Shigella dysenteriae* type 1 dans un camp de réfugiés au Rwanda », *Cahiers Santé*, vol. 5, n° 3, 1995, p. 181-184.
- Pons François, Rigal Sylvain, Dupeyron Christophe, de Saint-Julien Jacques, « Activité chirurgicale d'une antenne du service de santé des Armées dans le cadre de l'opération Turquoise au Rwanda de juin à août 1994 », *Chirurgie*, vol. 121, n° 1, 1996, p. 19-27.
- Pottier Johan, « Relief and repatriation: views by Rwandan refugees ; lessons for humanitarian aid workers », *African Affairs*, vol. 95, n° 380, 1996, p. 403-429.
- Pottier Johan, « Why aid agencies need better understanding of the communities they assist: The experience of food aid in Rwandan refugee camps », *Disasters*, vol. 20, n° 4, 1996, p. 324-337.
- Pottier Johan, *Re-Imagining Rwanda. Conflict, survival and disinformation in the late twentieth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- Pourtier Roland, « Les camps du Kivu ou la gestion de l'éphémère », in Véronique Lassailly-Jacob, Jean-Yves Marchal, André Quesnel (éd.), *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, Éditions de l'IRD, 1999, p. 451-477.
- Prunier Gérard, *The Rwanda Crisis 1959-1994. History of a genocide*, Londres, Hurst & Company, 1995.
- Reyntjens Filip, *La Grande Guerre africaine. Instabilité, violence et déclin de l'État en Afrique centrale, 1996-2006*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.
- Roberts Les, Toole Michael J., « Cholera deaths in Goma », *The Lancet*, vol. 346, n° 8987, 1995, p. 1431.
- Royer Arnaud, « L'instrumentalisation politique des réfugiés du Kivu entre 1994 et 1996 », in André Guichaoua (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004, p. 425-528.

- Royer Arnaud, *De l'exil au pouvoir, le destin croisé des réfugiés burundais et rwandais dans la région des Grands Lacs africains depuis 1959*, thèse de doctorat de Sociologie, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2006.
- Rudasingwa Dr Theogene, *Guérison d'une nation. Un témoignage*, CreateSpace, USA, 2013.
- Rugumaho Benoît, *L'Hécatombe des réfugiés rwandais dans l'ex-Zaïre. Témoignage d'un survivant*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Segamba Léonce, Ndikumasabo Vincent, Makinson Carolyn, Ayad Mohamed, *Enquête démographique et de santé au Burundi, 1987*, Gitega, ministère de l'Intérieur (Burundi), Westinghouse, Institute for Resource Development, 1988.
- Siméant Johanna, « Qu'a-t-on vu quand on ne voyait rien ? », in Marc Le Pape, Johanna Siméant, Claudine Vidal (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, 2006, p. 36-56.
- Stearns Jason K., *Dancing in the Glory of Monsters. The collapse of the Congo and the great war of Africa*, New York, PublicAffairs, 2011.
- Sundin John, « Kigali's wounds, through a doctor's eyes (experiences of a Red Cross doctor in Kigali, Rwanda) », *Harper's Magazine*, août 1994.
- Terry Fiona, *Condemned to Repeat ? The paradox of humanitarian action*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, 2002.
- Toole Michael J., Waldman Ronald J., « The public health aspects of complex emergencies and refugee situations », *Annual Review of Public Health*, vol. 18, 1997, p. 283-312.
- Turner Thomas, *The Congo Wars: Conflict, myth & reality*, Londres, New York, Zed Books, 2007.
- Umuraza Chantal, *Une jeunesse rwandaise*, Paris, Karthala, 2008.
- Umutesi Marie Béatrice, *Fuir ou mourir au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Uvin Peter, *Aiding Violence. The development enterprise in Rwanda*, West Hartford, Kumarian Press, 1998.

- Vallaëys Anne, *Médecins Sans Frontières. La biographie*, Paris, Fayard, 2004.
- Verwimp Philip, *Agricultural Policy, Crop Failure and the 'Ruriganiza' Famine (1989) in Southern Rwanda: a prelude to genocide?*, discussion paper series, département d'économie, Université catholique de Louvain, 2002.
<https://lirias.kuleuven.be/bitstream/123456789/121566/1/Dps0207.pdf>
- Vidal Claudine, « Les humanitaires, témoins pour l'histoire », *Les Temps modernes*, n° 627, avril-mai-juin 2004, p. 92-107.
- Vidal Claudine, Pinel Jacques, « Les "satellites" de MSF. Une stratégie à l'origine de pratiques médicales différentes », in Jean-Hervé Bradol, Claudine Vidal (dir.), *Innovations médicales en situations humanitaires. Le travail de Médecins Sans Frontières*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 27-40
- Vidal Claudine, « Le fait d'«entente en vue de commettre le génocide». Entre le judiciaire et l'historique au Rwanda », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2014-2015*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 269-286.
- Vlassenroot Koen, « Citizenship, identity formation & conflict in South Kivu: the case of the Banyamulenge », *Review of African Political Economy*, vol. 29, n° 93-94, 2002, p. 499-516.
- Willame Jean-Claude, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, Bruxelles, Paris, Cahiers africains, Institut africain, L'Harmattan, 1997.

Journaux

Contact (MSF Belgique magazine interne)
De Morgen
Foreign Policy
La Nouvelle Gazette
La Wallonie
Le Monde
Le Soir

Libération

Messages (journal interne de MSF-France)

Ouest France

The Moscow Times

The New York Times

The Philadelphia Inquirer

The Washington Post

Agences de presse

AFP

Reuters

Voice of America (VOA)

Archives

Archives MSF, Paris

Nous avons consulté les archives MSF concernant les programmes d'assistance engagés au Rwanda ainsi que ceux destinés aux rwandophones en Ouganda, au Zaïre, au Burundi, en Tanzanie. Ces archives contiennent des documents provenant de l'ensemble des sections opérationnelles MSF. En outre, y sont conservés des rapports, des communiqués de presse, des minutes de réunion provenant des Nations unies, du CICR et de plusieurs organisations internationales humanitaires. Il n'existe pas d'inventaire de ces archives.

Sites Web et ressources en ligne

Tribunal pénal international pour le Rwanda

<http://unictr.unmict.org/fr/cases>

Le procureur contre Jean-Baptiste Gatete, affaire n° ICTR-200-61-T, Jugement portant condamnation, 31 mars 2011.

<http://unictr.unmict.org/fr/cases/ictr-00-61>

Le procureur contre Sylvestre Gacumbitsi, affaire n° TPIR-2001-64-T, Jugement, 17 juin 2004.

<http://unictr.unmict.org/fr/cases/ictr-01-64>

Comité international de la Croix-Rouge

<https://www.icrc.org/fr/resource-centre/result?-t=Philippe+Gaillard>

Lagarde François

https://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/15587/RWANDA_1990-2011Bibliographie_FL.pdf?sequence=4

https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Bibliographie-Rwanda1990-2011/RWANDA_2012_Bibliographie.pdf

https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Bibliographie-Rwanda1990-2011/Rwanda_2013_Bbibliographie_Sat_Jan_18.pdf

https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Bibliographie-Rwanda1990-2011/RWANDA_2014_Bibliographie.pdf

MSF

<http://speakingout.msf.org/fr>

UNDHA, IRIN, Grands Lacs 1996, 1997

<http://www.africa.upenn.edu/Hornet/undh96.html>

<http://www.africa.upenn.edu/Hornet/undh97.html>

http://www.africa.upenn.edu/Hornet/menu_undh.html

Remerciements

Pour leurs lectures minutieuses et leurs nombreuses suggestions, nous remercions Claudine Vidal, Fabrice Weissman, Judith Soussan, Rony Brauman, Michaël Neuman, tous membres du Crash (Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires-Fondation Médecins Sans Frontières).

Nous sommes reconnaissants à l'égard des responsables de MSF à Paris qui nous ont accordé un libre accès aux archives.

Gwendolyn Blin, documentaliste, nous a apporté une aide précieuse pour réunir les textes de la bibliographie.

Nous sommes également redevables à Sarah Imani, qui a dessiné les cartes présentes dans certains chapitres du livre.

Nous remercions enfin Thérèse Benoit, secrétaire de rédaction, pour son professionnalisme et sa patience.

Nous espérons que notre enquête rende justice au travail de tous les MSF, notamment rwandais, qui ont contribué aux actions de secours dans la région des Grands Lacs, au prix de leur vie pour certains.

Index

- Action by Churches Together
(ACT) : 198
Action internationale contre la faim
(AICF) : 41, 48-49, 65, 149, 201
Akagera : 31
Amnesty : 141, 144
Associazione Cooperazione
Internazionale (COOPI) : 129
Association des juristes démocrates :
144
Association pour la médecine et la
recherche en Afrique (AMREF) : 129
Association régionale
d'approvisionnement en médicaments
essentiels (ASRAMES) : 194
Association pour la défense des droits
de la personne et des libertés publiques
(ADL) : 153
Association rwandaise pour la défense
des droits de l'homme (ARDHO) : 125
- Benaco : 84-85, 87-89, 101-106, 115,
118, 217
Biario : 207, 211, 213, 217
Bidudu : 37
Birambo : 148
Birenga : 48
Bugarura : 37
Bugesera : 35, 43, 46, 48, 54-55, 68,
72-73, 124, 126, 129, 149, 242
Bugnari : 68
- Bujumbura : 58, 61, 68, 75, 123, 135
Bukavu : 70, 90, 94-97, 100, 107-108,
132, 136, 189, 191-193, 198, 200,
243-245
Burenge : 43, 45-48
Busanze : 153-155
Butare : 47, 50, 52, 55, 57, 65-68, 73,
76, 123, 125, 127, 131, 154, 157-158,
161, 165-168, 173-174, 177, 183, 195,
214, 262
Butaro : 39
Buyoga : 36
Byumba : 33-36, 39, 52-53, 70, 72-73,
84, 124, 129, 183
- CARE (Cooperative for Assistance and
Relief Everywhere) : 107, 129, 149,
166, 212
Caritas : 41, 66, 153, 156, 158, 169,
180, 201
Catholic Relief Services (CRS) : 238
Causes communes : 144
Centers for Disease Control and
Prevention (CDC) : 99
Ceru : 68
Chimanga : 96
Comité international de la Croix-Rouge
(CICR) : 15, 41, 49, 56, 58-64, 70, 72,
75-76, 82, 123, 129, 142, 153, 157-158,
160-161, 166, 171, 173, 177-179, 182,
192, 198, 214, 220, 232, 238, 245

- Compassion International : 129
 Concern : 166-167
 Croix-Rouge allemande : 105
 Croix-Rouge de Belgique : 41, 65
 Croix-Rouge rwandaise : 23, 31, 43, 56, 59, 217
 Croix-Rouge zaïroise : 206
 Cyabingo : 37
 Cyanguu : 64, 82, 125, 131, 212, 214
- Équilibre : 149
- Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) : 35, 74, 144
 Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) : 41, 217, 237
 Feed the Children : 149, 170
 Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) : 129, 156, 158, 182, 199-200, 201, 220, 232, 239, 245
- Gahara : 48
 Gakurazo : 153
 Gatare : 68
 Gatuna : 39
 Gikoma : 37
 Gikongoro : 52, 65-66, 125, 131, 136-137, 149-151, 153, 155, 166, 170-171, 174, 183
 Gisenyi : 35-36, 57, 63, 125, 131, 183, 188, 194, 214
 Gishambashi : 39
 Gitarama : 57, 64, 70, 73, 124, 131, 151-153, 177, 179-181, 183
 Gitare : 39, 72
 Gituza : 37
 Goal : 129, 149
 Goma : 57, 70, 76, 90-93, 97-101, 106-107, 113, 115-116, 118, 132, 137, 188, 192-194, 231-232, 243, 262, 264
- Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (UNHCDH) : 148, 157-161, 167-169, 173
 Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) : 14, 15, 25, 27, 31, 41, 84-93, 96-100, 102-114, 117-118, 132, 135-136, 140, 156, 160-161, 174, 192-224, 227, 232, 239, 245
 Hongo : 96-97
 Human Rights Watch (HRW) : 74, 140-141
 Huye : 133, 158, 173, 261
- Inera : 96-97
- Kabgayi : 57, 64, 153, 180
 Kabira : 96-97, 107-108, 244-245
 Kahindo : 100
 Kalehe : 96-97
 Kamanyola : 96
 Kampala : 33, 135
 Karama : 48, 54-55
 Kasese : 207, 209-210
 Kashusha : 96-97
 Katale : 92-94, 97-100, 107, 118
 Kayanza : 66, 70
 Kibeho : 66, 114, 151, 154-160, 162, 164-169, 171-173, 175-176, 183, 232
 Kibumba : 92-93, 99-100, 107, 192
 Kibungo : 48, 52, 57, 84, 216
 Kibuye : 36, 52, 125, 131, 147-148, 151, 183
 Kigali : 22, 25, 34-36, 40, 42-45, 48-50, 52-56, 58-64, 68, 70, 73, 75-76, 78, 80, 90, 105, 114-115, 123, 125-126, 131, 135, 142-143, 145-146, 148-151, 154-156, 160, 162, 164, 166-167, 169-171, 175, 177-178, 184, 193, 212-214, 220, 222, 229, 255, 259, 265

- Kigeme : 166
 Kinazi : 149
 Kinihira : 36
 Kinshasa : 28, 35, 188-189, 219
 Kirundo : 54, 68, 70
 Kisangani : 198-201, 203-204, 206-213, 215-216, 218-219, 221, 246
 Kisaro : 36
 Kituku : 100
 Kivumu : 148
 Kiziguro : 37, 54

 Lac Vert : 192
 Liranga : 222-223
 Loukoléla : 221-223
 Lubutu : 199-201, 205
 Lula : 207, 213, 215
 Lumasi : 87-89, 101, 106, 117
 Lutheran World Federation : 129, 237

 Mabanza : 147
 Masa : 43, 46
 Mbandaka : 189-190, 215, 217-221
 Mbarara : 33
 Medair : 129
 Médecins du Monde (MdM) : 41, 173, 201, 215, 229
 Medical Emergency Relief International (Merlin) : 149, 166, 195, 256
 Mirama Hills : 34
 Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) : 21, 133, 136, 139, 148, 151, 155, 157, 160-172, 176, 179
 Mubuga : 151
 Mugambazi : 37
 Mugunga : 93, 107, 188, 192-194
 Mukingi : 153
 Mukingo : 37
 Mulindi : 40, 50
 Munigi : 92
 Murambi : 53-54, 84

 Musebeya : 149
 Muvumba : 34
 Mwendo : 148

 Nakivale : 33
 Ndjoundou : 221-223
 Ngara : 70, 84-85, 87, 89, 102, 105, 109, 118, 216-217, 243
 Ngenda : 45
 Ngozi : 70
 Nshili : 153, 170
 Nyacyonga : 37
 Nyakinama : 37
 Nyakizu : 65, 166
 Nyamagabe : 151
 Nyamata : 73, 149
 Nyanza : 72
 Nyarushishi : 64, 82
 Nyungwe : 158
 Nzangwa : 43, 46-48, 55, 69

 Obilo : 206-207
 Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) : 239
 Organisation internationale pour les migrations (OIM) : 136, 156, 161
 Organisation mondiale de la santé (OMS /WHO) : 182, 239
 Overseas Development Institute (ODI) : 233
 Oxford Committee for Famine Relief (Oxfam) : 41, 129, 149, 158, 237-238

 Programme alimentaire mondial (PAM / WFP) : 41, 43, 200-206, 211, 220, 222, 239, 245

 Réseau citoyens-Citizens Network (RCN) : 146, 177-178, 182
 Rubengera : 147
 Rugamara : 39

- Ruhengeri : 35-36, 39, 49, 52, 70, 72, 125, 131, 183, 195, 215, 229
Ruhondo : 37
Rukondo : 151, 155
Runda : 213
Runyinya : 166-167
Rusine : 37
Rusumo : 84, 217
Rwandese Refugee Welfare Foundation (RRWF) : 32

Saga : 67
Save the Children : 149, 156, 215, 238
Shabunda : 212, 221
Solidarités : 149
Steering Committee for Humanitarian Response (SCHR) : 237

Tingi-Tingi : 190, 197, 199-206
Trocaire : 149
Tumba : 36

Ubundu : 206-208, 211, 217
United Nations Rwanda Emergency Office (UNREO) : 161
Unrepresented Nations and Peoples Organization (UNPO) : 127-128
USAID : 198
Uvira : 70, 118, 191-193, 200

Wendji : 218-219
World Council of Churches : 237
World Relief : 129
World Vision : 129

ZOA : 129

Table des matières

Introduction : avec le regard des équipes de terrain	7
Les sources de notre enquête et le principe du « regard rapproché ».....	9
Éléments de l’histoire rwandaise	19
MSF en mission dans la région des Grands Lacs.....	22
L’enquête	26
 Chapitre I	
De la persécution des rwandophones en Ouganda au génocide des Rwandais tutsis.....	31
La première offensive militaire du FPR.....	33
L’arrivée des réfugiés burundais en octobre 1993	40
La dégradation de la sécurité publique après les accords de paix d’Arusha	48
Avril 1994, le début du génocide et le départ des humanitaires	51
L’ouverture d’activités chirurgicales à Kigali	58
La généralisation des massacres à Butare	65
Les violences du FPR contre la population rwandaise et les travailleurs humanitaires.....	70

Les prises de paroles publiques de MSF en réaction au génocide	74
---	----

Chapitre II

Les camps de réfugiés rwandais en Tanzanie et au Zaïre (1994-1995).....	83
--	-----------

Les réfugiés rwandais en Tanzanie 1994-1995	84
L'installation des réfugiés rwandais au Zaïre	90
L'insécurité, le pouvoir des leaders	101
Maintien de l'ordre dans les camps et tentatives de rapatriement	109
Rester ou partir (octobre 1994-août 1995)	114
Zaïre, Tanzanie, Burundi.....	119

Chapitre III

Le nouveau Rwanda.....	123
-------------------------------	------------

Vainqueurs, vaincus et rescapés	125
Les réfugiés dans les pays voisins (Burundi, Tanzanie et Zaïre).....	131
Les camps de déplacés internes : refuges pour les uns, menaces pour les autres	136
Justice.....	143
La fin des camps de déplacés	147
Kibeho.....	155
La situation dans les prisons	177
L'expulsion	182

Chapitre IV

Des réfugiés en fuite dans le Zaïre en guerre, 1996-1997 ...	187
---	------------

La fin des camps au Zaïre (septembre-novembre 1996)	191
---	-----

Table des matières 277

La fuite des réfugiés jusqu'à la prise du camp de Tingi-Tingi, fin février 1997.....	198
De Tingi-Tingi à Kisangani : guerre et massacres, 1 ^{er} mars-4 septembre 1997	206
Rapatriements au Rwanda.....	212
Où se trouvent les « introuvables » ? Fuite vers Mbandaka et les pays voisins.....	217
Un champ d'action extrêmement conflictuel.....	224
Épilogue. Efficacité de l'aide et répétition des crimes de masse	227
Les secours humanitaires à l'épreuve de violences extrêmes...	230
Reconnaître les crimes de masse et y réagir	241
Une contribution historique et pratique	248
Table des cartes	251
Sigles et acronymes.....	255
Sélection bibliographique.....	259
Remerciements	269
Index.....	271

Composition et mise en pages
Nord Compo à Villeneuve-d'Ascq

